



Assemblée des États Parties

Distr.: générale
25 July 2019

FRANÇAIS
Original: anglais

Dix-huitième session

La Haye, 2-7 décembre 2019

Rapport sur l'exécution des programmes et sur les activités de la Cour pénale internationale pour l'année 2018*

Table des matières

I.	Introduction.....	2
II.	Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes	2
	A. Grand programme I – Branche Judiciaire	2
	B. Grand programme II – Bureau du Procureur	8
	C. Grand programme III – Greffe.....	17
	D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	37
	E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	40
	F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de Contrôle Indépendant.....	45
	G. Grand programme VII-6 – Bureau de l'Audit interne	46
III.	Questions intéressant l'ensemble des programmes	47
IV.	Exécution du budget de l'exercice 2018	50
	Annexe I : Grand programme I – Objectifs stratégiques, Branche judiciaire	69
	Annexe II : Grand programme II – Bureau du Procureur	71
	Annexe III : Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2018	83
	Annexe IV : Grand programme III – Greffe.....	87
	Annexe V : Greffe : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour	96
	Annexe VI : Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	97
	Annexe VII : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	100
	Annexe VIII : Grand programme VII-5– Mécanisme de contrôle indépendant.....	102
	Annexe IX : Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne.....	102
	Annexe X : Achats	103
	Annexe XI : Liquidités	106
	Annexe XII : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu – chiffres préliminaires non vérifiés au 31 décembre 2018	108
	Annexe XIII : Réalisation des hypothèses 2005-2018 du Bureau du Procureur	109
	Annexe XIV : Engagements non acquittés.....	117
	Annexe XV : Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2018	119
	Annexe XVI : Exécution du budget 2018 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (en milliers d'euros)	120

* Publié antérieurement sous la cote CBF/32/14.

I. Introduction

1. Le présent rapport expose les principales activités réalisées par la Cour pénale internationale (ci-après « la Cour ») au cours de l'exercice 2018 et offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget pour le même exercice. Les annexes I à XVI offrent un examen détaillé, notamment de l'exécution du budget par grand programme et de la réalisation des hypothèses budgétaires, ainsi qu'une synthèse relative aux accusés, aux victimes et aux témoins gérés par le Greffe, aux missions, et aux documents et pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur.

2. Comme l'indiquent les descriptions détaillées des activités figurant dans la première section du rapport, la Cour a entrepris non seulement toutes les activités qu'elle avait prévues pour 2018, mais aussi diverses activités non prévues, pour lesquelles elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévus, mais qui ont été finalement en partie absorbées par le budget ordinaire, conséquence d'une maîtrise budgétaire stricte et d'une réévaluation constante des priorités, comme il est expliqué à la section IV du présent rapport.

II. Principales activités réalisées dans le cadre des grands programmes

A. Grand programme I – Branche judiciaire

1. La Présidence

3. En 2018, la Présidence a continué de mener ses activités dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires, relations externes et administration.

4. L'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions de la Présidence a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire, appuyant les fonctions administratives de la Présidence dans le cadre des consultations du Groupe de travail de La Haye, Groupe d'étude sur la gouvernance, Catégorie I, « Accélération de la procédure judiciaire ». Des améliorations continues ont été enregistrées sur le plan des échanges avec l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée »), des amendements au Règlement de procédure et de preuve (ci-après « le Règlement »), ainsi que des amendements au Règlement de la Cour (ci-après « le Règlement de la Cour ») et des procédures, tel que convenu par les juges puis consigné dans le Guide pratique de procédure pour les Chambres. Enfin, l'Unité a continué à offrir un appui administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, composé de juges des trois divisions de la Branche judiciaire et de représentants du Bureau du Procureur, de la liste des conseils et du Greffe, conformément à la règle 4-6 du Règlement de la Cour. Au total, l'Unité a participé à de nombreuses réunions informelles et formelles avec le Groupe d'étude sur la gouvernance sur la Catégorie I. Par ailleurs, l'Unité a poursuivi son travail d'exécution des décisions préparées par la Présidence relatives aux requêtes, la plupart étant confidentielles ; participé à la constitution des Chambres et assuré l'appui aux réunions et aux plénières des juges ; et entrepris l'examen d'un nombre croissant de projets de textes administratifs interorganes. Dans le domaine de l'exécution des peines, l'Unité a conclu avec succès la négociation d'un accord sur l'exécution des décisions. La charge de travail de l'Unité chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions s'est considérablement alourdie en 2018 en raison de l'augmentation du nombre de condamnations et de prononcés de peines d'emprisonnement, d'amendes ou de confiscation des profits, biens et avoirs.

5. S'agissant des relations externes, la Présidence a travaillé avec les États, l'Assemblée et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux la faire connaître et de renforcer le soutien qu'elle reçoit. De plus, depuis le 11 mars 2018, la multiplication des contacts avec les parties prenantes a permis de présenter la nouvelle Présidence de la Cour et de renouveler les liens de collaboration. En tant que visage public

de la Cour, le Président (ou l'un des vice-présidents agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants des États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au siège de la Cour pour recevoir les délégations en visite ou dans le cadre de missions officielles. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations externes intéressant l'ensemble de la Cour, telles que l'adoption d'objectifs et de stratégies généraux, la planification de séminaires sur la coopération et d'autres événements touchant l'ensemble de la Cour et visant à resserrer la coopération avec les intervenants externes ; la préparation de déclarations et de rapports officiels ; la coopération et la communication avec d'autres parties du système du Statut de Rome ; et la représentation dans différents forums. La Présidence a contribué autant que possible aux efforts visant à promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les points focaux du Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome, le Président de l'Assemblée, les organisations non gouvernementales et les organes régionaux.

6. S'agissant de l'administration, la Présidence a poursuivi, avec les autres organes de la Cour, ses efforts de rationalisation de la gouvernance et de la structure de contrôle de la Cour. Ces efforts ont consisté à améliorer encore davantage le processus de planification stratégique de la Cour (dont l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour la Cour) ; amender à nouveau et faire rapport sur les indicateurs de résultats ; et intégrer encore davantage les politiques interorganes nécessaires dans le cadre juridique et de gouvernance de la Cour, y compris la gestion des risques. Pour ce qui concerne la supervision stratégique du Greffe et la coordination des questions interorganes, la Présidence a continué de travailler avec le Greffe sur des domaines communs. La Présidence a également collaboré avec le Groupe d'étude sur la gouvernance sur un certain nombre de chantiers administratifs et de gestion, notamment la Catégorie II concernant le processus budgétaire de la Cour. La Présidence a représenté la Cour lors de nombreux événements de facilitation au sein du Groupe de travail de La Haye de l'Assemblée. De concert avec les autres organes, elle a fait rapport sur les initiatives liées aux synergies et efficacies de la Cour. Comme les années précédentes, la Présidence a été étroitement associée aux questions interorganes, telles que la préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, ainsi que les discussions sur les autres questions budgétaires au sein du Groupe de travail sur le budget. La Présidence a coopéré avec le Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité ») et avec le facilitateur pour le budget au sein de l'Assemblée. Enfin, la Présidence a animé les réunions mensuelles du Comité de coordination et travaillé sur une grande diversité de dossiers intéressant l'ensemble de la Cour.

2. Section préliminaire

7. L'on compte deux Chambres préliminaires composées de six juges affectés à la Section préliminaire. Étant donné la charge de travail actuelle de la Cour, trois des six juges de la Section préliminaire sont également affectés temporairement à la Section de première instance et participent aux audiences de première instance et de réparations. En 2018, certains juges de la Section préliminaire ont également participé aux appels interlocutoires.

8. Les deux Chambres préliminaires sont saisies de 16 situations¹, dont deux situations nouvelles assignées par la Présidence à la Chambre préliminaire I : la Palestine le 24 mai 2018 et le Venezuela le 28 septembre 2018.

a) *Situation au Darfour*

9. Le 11 décembre 2017, la Chambre préliminaire II a déterminé que la Jordanie avait manqué à ses obligations en vertu du Statut de Rome en n'exécutant pas une demande de la Cour visant l'arrêt et la remise de M. Omar Al Bashir à la Cour alors qu'il était sur le territoire de la Jordanie, et référé la question à l'Assemblée et au Conseil de sécurité.

¹ Ouganda ; République démocratique du Congo ; Darfour/Soudan ; République centrafricaine I ; Kenya ; Libye ; Côte d'Ivoire ; Mali ; navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge ; République centrafricaine II ; Géorgie ; Gabon ; Burundi ; Afghanistan ; État de Palestine ; Venezuela.

10. Ayant obtenu l'autorisation d'en appeler de la décision, le 12 mars 2018, la Jordanie a déposé son mémoire à l'encontre de la décision de la Chambre préliminaire II. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

b) *Situation en Libye*

11. Le 5 juin 2018, M. Saif Al-Islam Qadhafi a contesté la recevabilité de l'affaire le concernant, en vertu des articles 17-1-c, 19 et 20-3 du Statut de Rome. Le 14 juin, la Chambre préliminaire I a rendu sa décision sur la conduite de la procédure concernant la contestation de la recevabilité de l'affaire.

12. Un premier mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli a été émis le 15 août 2017 par la Chambre préliminaire I. Le 4 juillet 2018, la Chambre préliminaire I a délivré un deuxième mandat d'arrêt contre M. Al-Werfalli pour meurtre comme crime de guerre, aux termes de l'article 8-2-c-i du Statut dans le contexte d'un huitième incident qui a eu lieu le 24 janvier 2018, dans lequel 10 personnes ont été tuées dans les alentours de la mosquée Bi'at al-Radwan à Benghazi, en Libye.

c) *Situation au Mali*

13. Le 27 mars 2018, la Chambre préliminaire I a délivré un mandat d'arrêt contre M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis en 2012 et en 2013 à Tombouctou. M. Al Hassan a été remis à la Cour le 31 mars 2018 et a fait sa première comparution devant la Chambre préliminaire I le 4 avril. Le 24 mai, la Chambre a délivré sa décision fixant les principes applicables aux demandes de participation à la procédure des victimes. L'audience de confirmation des charges a été prévue pour le 24 septembre 2018. Cette date a été reportée au 6 mai 2019 par une décision du 20 juillet 2018, au terme d'arguments présentés par les parties sur l'éventuel report de l'audience de confirmation des charges.

d) *Situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge*

14. Le 26 février 2018, le Gouvernement des Comores a présenté à la Chambre préliminaire I une demande d'examen judiciaire de la décision prise par le Procureur le 29 novembre 2017 concernant la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge. Le 2 mars 2018, la Chambre préliminaire I a délivré sa décision prévoyant les dates butoir de dépôt des mémoires concernant cette requête. Le 15 novembre 2018, la Chambre préliminaire I a délivré sa décision sur la demande d'examen judiciaire, dans laquelle elle concluait que la décision du Procureur du 29 novembre 2017 ne pouvait être considérée comme une décision finale et pria le Procureur de revoir cette décision. La Chambre préliminaire a par la suite autorisé l'appel de la décision du 15 novembre 2018. La question est en instance devant la Chambre d'appel.

e) *Situation en République centrafricaine II*

15. Le 11 novembre 2018, la Chambre préliminaire II a délivré un mandat d'arrêt contre M. Alfred Yekatom pour sa responsabilité pénale présumée de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ouest de la République centrafricaine entre décembre 2013 et août 2014. M. Yekatom a été remis à la Cour le 17 novembre 2018 et a fait sa première comparution devant la Cour le 23 novembre 2018. Une audience de confirmation des charges est prévue pour le 30 avril 2019.

16. Le 7 décembre 2018, la Chambre préliminaire II a délivré un mandat d'arrêt contre M. Patrice-Edouard Ngaïssona pour sa responsabilité pénale présumée de crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ouest de la République centrafricaine entre décembre 2013 et décembre 2014. M. Ngaïssona a été arrêté par les autorités de la République française le 12 décembre 2018. Le Greffe de la Cour a présenté une demande de coopération aux autorités françaises pour l'arrêt et la remise de M. Ngaïssona à la Cour au terme des procédures nationales.

f) *Situation en Afghanistan*

17. Le 20 novembre 2017, le Procureur a demandé l'autorisation de la Chambre préliminaire III d'ouvrir une enquête sur des crimes présumés qui auraient été commis en Afghanistan. La situation a été réassignée à la Chambre préliminaire II en mars 2018, et la demande du Procureur est en instance.

g) *Situation dans l'État de Palestine*

18. Le 22 mai 2018, en vertu des articles 13-a et 14 du Statut de Rome, l'État de Palestine a renvoyé la situation en Palestine à la Cour à des fins d'enquête et a expressément demandé au Procureur « d'enquêter, conformément à la compétence temporelle de la Cour, sur les crimes relevant de la compétence de cette dernière qui ont été commis, qui se poursuivent à l'heure actuelle ou qui seront commis ultérieurement sur tout le territoire de l'État palestinien ». Le 24 mai 2018, la Présidence a assigné la situation en Palestine à la Chambre préliminaire I.

h) *Situation au Venezuela*

19. Le 27 septembre 2018, en vertu des articles 13-a et 14 du Statut de Rome, un groupe d'États Parties au Statut de Rome, à savoir la République d'Argentine, le Canada, la République de Colombie, la République du Chili, la République du Paraguay et la République du Pérou (ci-après « les États ayant présenté la demande »), a référé la situation en République bolivarienne du Venezuela (ci-après « le Venezuela ») à la Cour à des fins d'enquête et a demandé au Procureur d'ouvrir une enquête sur des crimes contre l'humanité qui auraient été commis sur le territoire du Venezuela depuis le 12 février 2014. Le 28 septembre, la Présidence a assigné la situation au Venezuela à la Chambre préliminaire I.

i) *Autres procédures judiciaires*

20. À la suite d'une requête présentée par le Procureur le 9 avril 2018 en vertu de l'article 19-3 du Statut de Rome, concernant la compétence de la Cour, le 6 septembre 2018, la Chambre préliminaire I a statué à la majorité que la Cour peut exercer sa compétence sur la déportation alléguée du peuple rohingya du Myanmar au Bangladesh.

3. Section de première instance

a) *Audiences*

i) *Le Procureur c. Dominic Ongwen*

21. Les audiences dans l'affaire *Le Procureur c. Ongwen* se sont poursuivies tout au long de 2018. La présentation des moyens de l'Accusation a conclu le 13 avril 2018. La présentation des moyens de la représentation juridique des victimes s'est déroulée du 1 au 24 mai. Par la suite, les juges de la Chambre de première instance IX se sont rendus en Ouganda pour visiter les sites des attaques présumées à Pajule, Odek, Lukodi et Abok. Les audiences ont repris le 18 septembre 2018 avec les déclarations d'ouverture de la Défense. La Défense a entamé la présentation de ses moyens le 1^{er} octobre 2018.

ii) *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*

22. Dans l'affaire *Le Procureur c. Ntaganda*, la Défense a terminé la présentation de ses moyens le 23 février 2018, ayant appelé 12 témoins, dont M. Ntaganda. Le 26 février, la Chambre a rejeté la requête de l'Accusation pour présenter une contre-preuve et, le 16 mars, a déclaré la présentation des moyens terminée. Les plaidoiries finales ont eu lieu du 28 au 30 août 2018. La Chambre de première instance VI s'est retirée pour délibérer et prononcera sa décision en temps opportun.

iii) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido*

23. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70), le 17 septembre 2018, la Chambre de première instance VII a prononcé de nouvelles peines (à la suite de l'appel interjeté contre les peines initiales prononcées le 22 mars 2017) pour M. Bemba, M. Mangenda et M. Kilolo. La Chambre a condamné M. Bemba à un an d'emprisonnement et à 300 000 euros d'amende. M. Kilolo et M. Mangenda ont chacun été condamnés à un total de 11 mois d'emprisonnement et M. Kilolo, à 30 000 euros d'amende en sus. La Chambre ayant ordonné la déduction du temps déjà passé en détention, les peines d'emprisonnement ont été considérées comme étant déjà purgées. M. Bemba a interjeté appel contre la décision du 17 septembre 2018 de la Chambre de première instance. L'appel est en instance devant la Chambre d'appel.

iv) *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Blé Goudé*

24. Les audiences dans l'affaire *Le Procureur c. Gbagbo et Blé Goudé* se sont poursuivies en 2018. La présentation des moyens de l'Accusation a conclu le 19 janvier 2018 avec le témoignage des derniers des 82 témoins devant la Chambre de première instance I. Les audiences concernant la continuation de la procédure ont eu lieu en octobre et novembre 2018. La Chambre demeure saisie de l'affaire et délivrera en 2019 ses décisions concernant la motion d'acquiescement et de libération immédiate et la motion de non-lieu de la Défense.

b) *Réparations*

Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi

25. Dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, le 12 juillet 2018, sous certaines réserves et sous réserve d'amendements et de nouvelles instructions, la Chambre de première instance VIII a approuvé le projet de plan de mise en œuvre de l'ordonnance en réparations du Fonds au profit des victimes (ci-après « le Fonds »). Le Fonds doit déposer un plan de mise en œuvre actualisé pour certains projets.

4. Section des appels

26. En 2018, la Section des appels a été saisie de 19 appels contre des décisions finales, dont seize étaient en instance à la fin de la période de référence précédente (2017), et une passait à l'étape de révision de la peine, à savoir :

a) trois appels contre des décisions finales émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, M. Bemba en appelant de la décision de culpabilité, et M. Bemba et le Procureur en appelant de la peine ;

b) neuf appels contre des décisions finales émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts*, les cinq personnes condamnées en appelant de la décision de culpabilité et trois d'entre elles, en plus du Procureur, en appelant de la peine ;

c) trois appels émanant de l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga*, M. Katanga, le Bureau du conseil public pour les victimes et le représentant juridique des victimes en appelant de l'ordonnance de réparation ;

d) un appel émanant de l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*, le représentant juridique des victimes en appelant de l'ordonnance de réparation ;

e) un appel contre une décision finale émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts*, l'une des personnes condamnées en appelant de la nouvelle peine imposée par la Chambre de première instance à la suite du renversement de la peine initiale en appel ;

f) deux appels émanant de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, M. Lubanga et le représentant juridique des victimes en appelant de l'ordonnance de réparation ; et

g) une procédure concernant la deuxième révision de la peine émanant de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

27. De plus, la Section des appels a été saisie d'un appel interlocutoire.

a) *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*

28. Le 15 janvier 2018, la Défense de M. Lubanga et l'un des représentants juridiques des victimes demandant des réparations ont déposé des appels contre la décision de la Chambre de première instance fixant la responsabilité de M. Lubanga en réparations collectives à 10 millions de dollars. L'appel est en instance.

b) *Le Procureur c. Germain Katanga*

29. Le 8 mars 2018, la Chambre d'appel a partiellement confirmé l'ordonnance de réparation et enjoint la Chambre de première instance II à examiner cinq demandes de réparations de victimes ayant allégué des torts psychologiques transgénérationnels. Les requêtes ont été rejetées par la Chambre de première instance II le 19 juillet 2018. La Chambre de première instance demeure saisie de l'exécution de son ordonnance de réparation et a approuvé en partie le projet de plan de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes.

c) *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir*

30. La Jordanie a déposé un mémoire contestant la décision de la Chambre préliminaire II. Il s'agit de la première fois de l'existence de la Cour que la Chambre d'appel est saisie d'un appel concernant les obligations légales des États et les immunités éventuelles des chefs d'État en vertu des articles 27 et 98 du Statut de Rome, du droit international coutumier et de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les audiences se sont déroulées du 10 au 14 septembre 2018 et l'affaire est en instance de décision finale par la Chambre d'appel.

d) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*

31. Le 8 juin 2018, la Chambre d'appel a délivré son jugement concernant l'appel de M. Bemba contre la condamnation et la peine, renversant sa condamnation pour les crimes contre l'humanité de meurtre et de viol, et les crimes de guerre de meurtre, de viol et de pillage, pour lesquels la Chambre de première instance III l'avait déclaré coupable à titre de chef militaire, en vertu de l'article 28-a du Statut de Rome. La Chambre a acquitté M. Bemba de tous les chefs d'accusation, en raison notamment d'erreurs dans la conclusion de la Chambre de première instance III selon laquelle M. Bemba avait omis de prendre toutes les mesures nécessaires et raisonnables en réaction aux crimes commis par des soldats du Mouvement de libération du Congo. M. Bemba a été libéré le 12 juin 2018.

e) *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido*

32. Dans l'affaire *Le Procureur c. Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70), la Chambre d'appel a confirmé les peines de six et onze mois d'emprisonnement imposées à M. Babala et M. Arido respectivement. La Chambre d'appel a renversé les peines de M. Bemba, M. Kilolo et M. Mangenda et renvoyé la détermination de nouvelles peines à la Chambre de première instance VII. La Chambre de première instance a délivré une nouvelle peine, portée en appel par M. Bemba. Cet appel est en instance devant la Chambre d'appel.

f) *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*

33. Le 8 mars 2018, la Chambre d'appel a essentiellement confirmé l'ordonnance de réparation, estimant que les actions de M. Al Mahdi avaient causé des dommages physiques à des édifices protégés, ainsi que des dommages économiques et moraux, fixant sa responsabilité à un total de 2,7 millions d'euros.

5. Bureaux de liaison

34. En 2018, le Bureau de liaison de New York a continué de soutenir les activités de la Cour auprès des Nations Unies en facilitant une communication efficace et des interactions quotidiennes entre la Cour et le Secrétariat, les programmes, les Fonds, les bureaux et les agences spécialisées. Le Bureau a également connu et assuré un suivi de demandes de coopération et de communications de la Cour à l'ONU et à ses agences. Il a maintenu un contact continu avec les missions permanentes, les organisations internationales et régionales et les organisations non gouvernementales affiliées à l'ONU, en vue d'accroître le soutien diplomatique et politique à la Cour.

35. Le Bureau de liaison de New York a représenté la Cour et participé en qualité d'observateur à nombre de réunions de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité et a informé la Cour des éléments à prendre en compte. Le Bureau a continué de sensibiliser la communauté internationale aux travaux de la Cour en diffusant régulièrement les dernières communications et mises à jour judiciaires de la Cour, en participant à des réunions informelles, en organisant des séances d'information pour les États à New York et en promouvant l'intégration des travaux de la Cour aux activités de l'ONU. Le Bureau a facilité les visites de fonctionnaires de la Cour et assuré un appui fonctionnel et logistique, y compris des actions de suivi. Ces visites incluaient la présentation du rapport annuel du Président, quatre séances d'information annuelles du Procureur au Conseil de sécurité, et des réunions entre de hauts représentants de la Cour, de l'ONU et des gouvernements, des États Parties, de groupes régionaux et d'ONG.

36. Le Bureau de liaison de New York a transmis au Conseil de sécurité de l'ONU les communications de la Cour relatives aux manquements à l'obligation de coopération et travaillé en permanence avec les membres du Conseil afin d'encourager une réaction du Conseil. Le Bureau a maintenu des contacts réguliers et permanents avec les ONG concernées en vue de cerner les points prioritaires, à la fois pour les Nations Unies et pour la préparation des débats de la dix-septième session de l'Assemblée. Le Bureau a continué à apporter un soutien technique aux réunions du Bureau du Procureur et du Groupe de travail de New York, à la demande du Secrétariat. Le chef du Bureau représentait la Cour à ces réunions, apportant les dernières informations concernant les travaux de la Cour et répondant aux questions des États Parties.

37. Au terme de son emménagement dans ses nouveaux bureaux au 866, UN Plaza, bureau 566, à New York, le Bureau de liaison a lancé ses plans de rénovation, devant se dérouler tout au long de 2018. Toutefois, au vu du coût de ces rénovations et par souci d'économie, le Bureau a choisi de miser sur le remplacement du mobilier et des équipements, qui n'avaient pas été renouvelés depuis dix ans et qui ne répondaient plus aux besoins opérationnels du Bureau. Les besoins ont été cernés en 2018 et le processus devrait être conclu au premier trimestre de 2019.

B. Grand programme II – Bureau du Procureur²

1. Examens préliminaires

38. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a ouvert trois nouveaux examens préliminaires, à savoir : au Venezuela, concernant des crimes qui auraient été commis dans ce pays depuis au moins avril 2017 dans le cadre de manifestations et d'agitations politiques ; aux Philippines, concernant des crimes qui auraient été commis dans ce pays depuis le 1^{er} juillet 2016 dans le cadre de la « guerre contre les drogues » du

² L'information relative au nombre de missions, aux documents et aux pages déposés par le Procureur dans ces affaires en 2018 se trouve à l'annexe III.

gouvernement ; et au Bangladesh/Myanmar, concernant la déportation alléguée du peuple rohingya du Myanmar au Bangladesh, un État Partie au Statut de Rome. Le 9 avril 2018, l'Accusation a présenté à la Section préliminaire une requête de décision sur la compétence en vertu de l'article 19-3 du Statut (*Request for a Ruling on Jurisdiction under Article 19(3) of the Statute*). Le 6 septembre 2018, la Chambre préliminaire I a statué, à la majorité, que la Cour avait compétence sur la déportation alléguée du peuple rohingya du Myanmar au Bangladesh, et décidé d'ouvrir un examen préliminaire de la situation.

39. Deux situations faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire par le Bureau du Procureur ont été référées au Procureur, à savoir : la situation en Palestine (référée par l'État de Palestine le 22 mai 2018) ; et la situation au Venezuela (référée par un groupe de six États Parties le 27 septembre 2018).

40. Le Bureau du Procureur a terminé son examen préliminaire de la situation au Gabon, au terme d'une analyse factuelle et légale exhaustive de toute l'information disponible.

41. Le Bureau du Procureur a poursuivi ses examens préliminaires dans les situations en Colombie, en Guinée, au Nigéria, en Palestine et en Ukraine. Le Rapport sur les activités menées en 2018 en matière d'examen préliminaire³, publié le 5 décembre 2018 et lancé le 10 décembre 2018 dans le cadre d'un événement en marge de la dix-septième session de l'Assemblée à La Haye, présente une vue détaillée des activités et réalisations du Bureau dans le cadre de chaque situation sous examen préliminaire au cours de la période considérée.

42. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, le Bureau du Procureur a reçu 692 communications relatives à l'article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour. Les analyses se sont poursuivies pour 14 de ces communications, 161 étaient liées à une situation qui faisait déjà l'objet d'une analyse et 36 se rapportaient à une enquête ou à des poursuites en cours. De plus, le Bureau a reçu un total de 5 513 documents à l'appui de communications. Le Bureau du Procureur a reçu un total de 13 385 communications relatives à l'article 15 depuis juillet 2002.

2. Enquêtes et poursuites

Enquêtes et poursuites devant les Chambres préliminaire et de première instance

(a) *Situation en République centrafricaine*

43. Le Bureau du Procureur a activement poursuivi son enquête sur la situation en République centrafricaine II. Il a continué à se concentrer sur les allégations de crimes qui auraient été commis dans le cadre du renouvellement de la violence dans ce pays depuis 2012, par des entités gouvernementales et par divers groupes, notamment l'ex-Séléka (applicable à l'ensemble de cette période, sans égard à la composition actuelle des groupes revendiquant le nom), d'une part, et l'anti-Balaka (idem), d'autre part.

44. Grâce à d'importants efforts d'enquête et de coopération, en 2018, deux suspects ont été arrêtés relativement à cette situation. M. Alfred Yekatom a été remis à la Cour le 17 novembre 2018 par les autorités de la République centrafricaine. M. Yekatom a été arrêté en vertu d'un mandat délivré par la Chambre préliminaire II le 11 novembre 2018, à la demande du Procureur, relativement à la responsabilité pénale présumée de M. Yekatom de crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ouest de la République centrafricaine entre décembre 2013 et août 2014. Le 12 décembre 2018, M. Patrice-Edouard Ngaïssona a été arrêté par les autorités françaises, en vertu d'un mandat délivré par la Chambre préliminaire II le 7 décembre 2018. Le mandat a été délivré à la demande du Procureur, relativement à la responsabilité pénale présumée de M. Ngaïssona de crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ouest de la République centrafricaine entre au moins le 5 décembre 2013 et décembre 2014.

³ <https://www.icc-cpi.int/Pages/item.aspx?name=181205-rep-otp-PE>

45. Deux équipes d'enquêteurs ont assuré l'avancement des enquêtes. Bien qu'un environnement de coopération positif a aidé le Bureau du Procureur à faire progresser ses enquêtes, y compris à exécuter les arrestations susmentionnées, le climat de sécurité demeure extrêmement précaire, posant de nombreux défis pour les activités du Bureau. Le Bureau a néanmoins entrepris plusieurs missions en 2018 pour recueillir des preuves et sélectionner et interviewer les témoins. Conformément à l'objectif stratégique 9, le Bureau a fait profiter les intervenants judiciaires en République centrafricaine, y compris la Cour pénale spéciale pour la République centrafricaine, de son expertise et de ses pratiques exemplaires. Le Procureur est allé en mission en République centrafricaine du 21 au 23 mars 2018, et a participé à un cours de formation organisé par la Cour pour les juges à Bangui.

46. Concernant la situation en République centrafricaine I, le 8 juin 2018, la Chambre d'appel a décidé, à la majorité, d'acquitter M. Jean-Pierre Bemba Gombo des accusations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

47. Le 8 mars 2018, au terme d'audiences d'appel émanant de l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido*, la Chambre d'appel a délivré ses décisions sur les appels contre la condamnation et la peine. La Chambre d'appel a rejeté les appels interjetés par les cinq accusés contre leur condamnation et confirmé les condamnations pour la plupart des charges. La Chambre d'appel a accueilli l'appel du Procureur contre les peines imposées à M. Bemba, M. Kilolo et M. Mangenda et a référé la question à la Chambre de première instance pour révision. Le 17 septembre 2018, la Chambre de première instance a délivré sa nouvelle décision concernant la peine.

48. L'accusé, M. Bemba, a interjeté un appel contre la nouvelle peine, et son mémoire d'appel a été déposé en décembre 2018. L'Accusation prépare sa réponse à l'appel et l'affaire se poursuivra à l'étape de l'appel tout au long de 2019.

(b) *Situation en République de Côte d'Ivoire*

49. Le Bureau du Procureur a poursuivi son enquête sur les crimes relevant du Statut de Rome prétendument commis en République de Côte d'Ivoire dans le contexte des violences qui ont suivi les élections de 2010-2011 par les deux parties au conflit, sans égard à une quelconque affiliation politique. Le Bureau s'est concentré sur les crimes qui auraient été commis par les forces pro-Gbagbo (Côte d'Ivoire I) et pro-Ouattara (Côte d'Ivoire II).

50. L'enquête Côte d'Ivoire I a abouti à la production de mandats d'arrêt contre trois suspects sur la base de la preuve recueillie : Laurent Gbagbo, Charles Blé Goudé et Simone Gbagbo. Le mandat contre M^{me} Gbagbo demeure non exécuté, alors que le procès conjoint de M. Gbagbo et M. Blé Goudé s'est poursuivi tout au long de 2018. La présentation de la preuve principale par le Bureau du Procureur s'est terminée le 19 janvier 2018. Le 23 juillet 2018, l'équipe de Défense de Laurent Gbagbo a déposé une motion pour son acquittement et sa libération immédiate. Des audiences judiciaires ont eu lieu en octobre et novembre 2018, pendant lesquelles l'Accusation, le représentant juridique des victimes, et les deux équipes de la Défense ont présenté leurs arguments. La Chambre prononcera sa décision en temps opportun⁴ sur la tenue future des audiences.

51. Parallèlement, tout au long de 2018, le Bureau du Procureur a poursuivi activement son enquête dans la situation Côte d'Ivoire II, concernant des crimes qui auraient été commis par les adversaires de M. Gbagbo dans le contexte des violences post-électorales.

⁴ Le 16 janvier 2019, la Chambre de première instance I de la Cour pénale internationale a conclu, à la majorité (avec dissidence du juge Herrera Carbuccia), qu'aucune circonstance exceptionnelle n'interdisait la mise en liberté de M. Laurent Gbagbo et de M. Charles Blé Goudé à la suite de leur acquittement le 15 janvier 2018. Le Procureur en a appelé de la décision. Le 18 janvier 2018, la Chambre d'appel, avec la dissidence des juges Morrison et Hofmanski, a fait droit à la requête d'effet suspensif. M. Laurent Gbagbo et M. Charles Blé Goudé seront maintenus en détention en attendant l'examen de l'appel contre la décision orale prononcée par la Chambre de première instance I en vertu de l'article 81-3-c-i.

(c) *Situation au Darfour, Soudan*

52. Comme l'indiquent les rapports du 20 juin et du 14 décembre 2018 au Conseil de sécurité des Nations Unies, en application de la résolution 1593 (2005) du Conseil de sécurité, le Bureau du Procureur a poursuivi ses enquêtes en vue de rendre justice aux victimes de crimes relevant du Statut de Rome qui auraient été commis au Darfour. Le Bureau a effectué de nombreuses missions pour recueillir des preuves documentaires et autres, et a mené des entrevues de témoins. Le Bureau continue de suivre les événements qui pourraient constituer des crimes en vertu du Statut de Rome, tout en maintenant et en renforçant les affaires en cours.

53. Dans ses rapports au Conseil, le Procureur en appelle à un appui accru du Conseil, entre autres, notamment pour ce qui est de l'arrêt et la remise de suspects à l'encontre desquels des mandats ont été délivrés par la Cour. En effet, plusieurs mandats d'arrêt délivrés aux étapes préliminaires de l'enquête demeurent non exécutés, certains datant de 2007. Or, le défaut d'exécution de ces mandats paralyse l'appareil de justice, porte atteinte à la crédibilité de la Cour et gaspille les ressources financières considérables déjà investies dans les enquêtes, activités de soutien et procédures connexes.

(d) *Situation en République démocratique du Congo*

54. Les plaidoiries finales dans l'affaire contre M. Bosco Ntaganda se sont déroulées du 28 au 30 août 2018. La Chambre de première instance VI délibère et annoncera sa décision en temps opportun. Le procès *Ntaganda* a commencé le 2 septembre 2015, l'Accusation terminant la présentation de ses moyens le 29 mars 2017. L'Accusation a appelé 71 témoins à comparaître en personne, dont 11 experts. Le témoignage précédemment enregistré de neuf autres témoins de l'Accusation a été admis en vertu des normes 68-2-b et c. En 2018, le Bureau du Procureur a accompli diverses missions pour recueillir des preuves, sélectionner et interviewer des témoins et assurer une coopération continue.

55. En parallèle, le Bureau a continué de surveiller avec inquiétude la situation générale en République démocratique du Congo, y compris des crimes allégués dans la région du Kasai et ailleurs, et le Procureur a fait des déclarations préventives à cet égard. Le Bureau du Procureur continuera d'analyser ces événements, ainsi que toute mesure prise à l'échelon national pour y remédier. Le Procureur a visité la République démocratique du Congo entre le 1 et le 4 mai 2018, et s'est réunie avec le président Joseph Kabila et les autorités politiques et judiciaires pour parler de la situation dans ce pays, de la situation des enquêtes nationales, des procédures judiciaires concernant les crimes allégués qui pourraient relever de la compétence de la Cour, et de la coopération avec le Bureau. Elle s'est également réunie avec des chefs religieux, des partis politiques, la société civile, les médias et d'autres interlocuteurs clés.

56. Le 20 décembre 2018, le Procureur a fait une déclaration sur la récente violence pré-électorale en République démocratique du Congo, en appelant au peuple congolais et plus particulièrement aux autorités, acteurs politiques et leurs supporters et sympathisants, à déployer tous les efforts pour prévenir et éviter tout acte de violence criminelle contraire au Statut de Rome.

(e) *Situation en Libye*

57. En 2018, le Bureau du Procureur a continué à recueillir, recevoir et traiter des éléments de preuve en Libye relativement aux affaires en cours concernant les crimes commis dans le contexte de la révolution de février 2011 et à de nouvelles affaires concernant des crimes potentiels qui auraient été commis dans le contexte d'événements plus récents, dont des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Le Bureau a bénéficié d'une bonne coopération de la Libye et d'autres États, ainsi que de la mission d'appui de l'ONU en Libye et d'autres organisations internationales.

58. Grâce à cet appui, le Bureau du Procureur a entrepris sa première visite en Libye depuis plus de cinq ans, malgré la situation de sécurité difficile qui continue de limiter les possibilités d'enquêtes sur les lieux. Conformément à la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité, les 9 mai et 2 novembre 2018, le Procureur a soumis ses quatorzième et quinzième rapports au Conseil de sécurité sur la situation en Libye, dans lesquels elle actualise le Conseil sur l'état de la coopération avec le Gouvernement de Libye, et sur les affaires contre M. Saif Al-Islam Qadhafi, M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled et M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli. Le Procureur continue de surveiller la situation concernant M. Abdullah Al Senussi. Le 11 octobre 2018, le Procureur a répondu à l'exception d'irrecevabilité déposée par M. Saif Al-Islam Qadhafi.

59. Dans ses rapports au Conseil, le Procureur réitère les progrès accomplis dans l'enquête en cours et en appelle à un appui accru du Conseil, entre autres, notamment pour ce qui est de l'arrêt et de la remise de suspects à l'encontre desquels des mandats ont été délivrés par la Cour. Le Bureau du Procureur a également poursuivi ses activités en coopération avec d'autres États et organisations concernant des allégations de crimes qui seraient actuellement commis par des milices et groupes armés en Libye, en mettant l'accent sur les crimes visant tout particulièrement les migrants.

60. De plus, le 4 juillet 2018, à la suite de l'enquête et de la demande en ce sens du Bureau du Procureur, la Chambre préliminaire I a délivré un deuxième mandat d'arrêt contre M. Al-Werfalli, relativement à un huitième incident dans lequel dix personnes auraient été exécutées aux alentours de la mosquée Bi'at al-Radwan le 24 janvier 2018.

(f) *Situation au Mali*

61. À la suite de l'affaire *Al Mahdi*, la première dans la situation au Mali, et compte tenu, entre autres, de la demande forte et soutenue pour l'intervention du Bureau du Procureur, de la mise en évidence d'occasions d'enquête inespérées et de la gravité des crimes allégués, le Bureau a continué de mener des enquêtes sur une plus vaste gamme de crimes de guerre au Mali. Le Bureau a entrepris plusieurs missions en vue de recueillir des preuves, de sélectionner et d'interviewer des témoins et d'assurer une coopération continue avec ses partenaires, dont les États de la région du Sahel.

62. Le 31 mars 2018, M. Al Hassan a été remis à la Cour sur la base d'un mandat d'arrêt pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis en 2012 et 2013 à Tombouctou. La première comparution de M. Al Hassan a eu lieu devant la Chambre préliminaire I le 4 avril 2018. L'audience de confirmation des charges, initialement prévue pour le 24 septembre 2018, a été reportée au 6 mai 2019.

(g) *Situation en Ouganda*

63. L'Accusation a terminé la présentation de ses moyens dans l'affaire contre M. Dominic Ongwen, et les audiences ont repris le 18 septembre 2018 avec les déclarations d'ouverture de la Défense. La Défense a commencé la présentation de ses moyens le 1^{er} octobre 2018.

64. Dans le contexte de ses enquêtes sur la *Lord's Resistance Army* et de sa poursuite de M. Ongwen, le Bureau du Procureur a continué à encourager l'ouverture de procédures nationales relativement aux deux parties au conflit. En mars 2018, le Bureau a participé à un séminaire à Kampala sur les crimes internationaux, y partageant les enseignements tirés de son expérience et ses pratiques exemplaires avec des intervenants des secteurs de l'application de la loi et de la justice.

(h) *Situation en Géorgie*

65. Le Bureau du Procureur a continué d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis en Ossétie du Sud ou dans les environs entre le 1^{er} juillet et le 10 octobre 2008, dont des crimes contre l'humanité (meurtre, transfert forcé de population et persécution) et des crimes de guerre (attaques contre la population civile, homicide intentionnel, attaques intentionnelles contre du personnel de maintien de la paix, et destruction de biens et pillages).

66. Le Bureau du Procureur a continué d'en appeler à toutes les parties, y compris la Fédération de Russie et l'Ossétie du Sud, de coopérer avec ses enquêtes, et se félicite des efforts des parties qui ont répondu à l'appel.

67. Le 24 et 25 octobre 2018, la Cour, en collaboration avec le Gouvernement de Géorgie et avec l'appui financier de la Commission européenne, a tenu un séminaire régional de haut niveau à Tbilisi, en Géorgie, pour favoriser la coopération régionale en Europe de l'Est. Ce séminaire suivait la conclusion d'un accord de coopération avec la Géorgie, signé le 25 juillet 2017, visant à faciliter les activités de la Cour et les enquêtes en cours dans ce pays.

(i) *Situation au Burundi*

68. En 2018, le Bureau du Procureur a lancé des enquêtes relativement à des crimes prétendument commis dans la situation au Burundi, à la suite d'une décision en ce sens délivrée le 25 octobre 2017 par la Chambre préliminaire III. Le Bureau a entrepris diverses missions dans plusieurs pays et commencé à construire des réseaux de coopération régionaux pour faciliter son enquête.

69. Si le retrait du Burundi du Statut est entré en vigueur le 27 octobre 2017, ce pays conserve néanmoins l'obligation de coopérer avec la Cour, ce qui présente son lot de défis au niveau des enquêtes. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur s'est concentré sur la rapide satisfaction de besoins opérationnels tels que la sécurité et l'appui opérationnel, la protection des témoins et les besoins linguistiques.

(j) *Situation au Kenya*

70. Le Bureau du Procureur a continué de recevoir de l'information sur des crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans le contexte des violences qui ont suivi les élections de 2007-2008, et d'enquêter sur des affaires d'atteinte à l'administration de la justice relevant de l'article 70, à savoir, subornation de témoins ou tentative de subornation de témoins dans les affaires au Kenya.

(k) *Section des appels*

71. La Section des appels de la Division des poursuites a connu une année aussi occupée que productive en 2018. Ce qui suit est un aperçu de ses principales activités tout au long de l'année :

(a) La Poursuite a présenté des observations orales dans le cadre de la procédure d'appel dans l'affaire *Bemba* (preuve principale, ICC-01/05-01/08) en janvier 2018. Au cours des trois jours d'audience, la Poursuite a fait des déclarations et répondu aux vingt questions écrites de la Chambre d'appel, ainsi qu'à un grand nombre de questions orales posées par les juges en cours d'audience. En juin 2018, la majorité des juges de la Chambre d'appel (juges Van den Wyngaert, Morrison et Ebø-Osuji) a renversé la condamnation de M. Jean-Pierre Bemba, deux juges (Hofmanski et Monageng) exprimant une opinion dissidente. Dans le but de faciliter la compréhension de la décision de la Chambre d'appel et d'appuyer les travaux futurs du Bureau, la Section des appels a produit plusieurs analyses (internes) de la décision de la Chambre d'appel, entreprise compliquée par le fait qu'en plus du jugement majoritaire, il fallait également tenir compte de l'opinion dissidente de 200 pages et d'une longue opinion individuelle du juge Ebø-Osuji. La Section des appels a également collaboré avec diverses équipes de procès pour connaître toutes les répercussions potentielles de la décision dans leurs affaires, et expliqué le jugement et ses répercussions à la Division des poursuites dans son ensemble ;

(b) Dans l'affaire *Bemba et consorts* (procédure en vertu de l'article 70) (ICC-01/05-01/13), la Chambre d'appel a délivré son jugement en appel. Cette affaire est inédite puisqu'il s'agit du premier jugement en première instance à la Cour où plus de deux accusés sont jugés conjointement et où des condamnations pour infractions contre l'administration de la justice sont enregistrées par la Cour. La décision en première instance porte également les premières condamnations pour diverses formes de responsabilité, comme la sollicitation et l'encouragement (article 25-3-b) et l'aide et le concours (article 25-3-c). Les cinq condamnés en ont appelé de leur condamnation, et trois d'entre eux ainsi que l'Accusation en ont appelé de la peine. Les phases d'action en appel et de dépôt de mémoires se sont poursuivies tout au long de 2017. En mars 2018, la Chambre d'appel a unanimement confirmé la condamnation des cinq accusés pour infractions en vertu de l'article 70, acquittant ceux-ci de certains chefs d'accusation puisque les infractions reprochées étaient déjà couvertes par d'autres chefs d'accusation. La Chambre a également fait droit aux appels de l'Accusation contre la peine de M. Bemba, M. Kilolo et M. Mangenda et renvoyé la question à la Chambre de première instance pour la correction des erreurs et l'imposition de nouvelles peines. En juillet 2018 la Chambre de première instance a tenu des audiences pour entendre les déclarations orales sur les nouvelles peines et, en septembre 2018, a délivré sa décision imposant de nouvelles peines aux trois accusés. M. Kilolo et M. Mangenda n'en ont pas appelé de leur nouvelle peine, tandis que M. Bemba a interjeté un appel contre sa nouvelle peine et déposé son mémoire d'appel en décembre 2018. L'Accusation doit réagir à l'appel et l'affaire se poursuivra à la phase d'appel en 2019. L'équipe d'appel de l'Accusation a aidé l'équipe de première instance à présenter ses observations sur les nouvelles peines à la Chambre de première instance, à conduire son action concernant la libération de M. Bemba relativement à la procédure en vertu de l'article 70 à la suite de son acquittement dans la preuve principale, et à analyser la nouvelle décision concernant la peine de la Chambre de première instance. L'équipe des appels a analysé les deux jugements définitifs et présenté un exposé à la Division des poursuites ;

(c) L'équipe d'appel de l'Accusation a consacré une grande partie de 2018 aux litiges concernant l'appel de la Jordanie contre la décision de la Chambre préliminaire dans laquelle il était conclu que la Jordanie n'avait pas respecté son obligation d'arrêter M. Omar Al-Bashir pendant sa visite en Jordanie en mars 2017, en vertu du mandat d'arrêt émis contre lui, et que par conséquent l'affaire devait être référée à l'Assemblée et au Conseil de sécurité. L'Accusation a déposé sa réponse à l'appel de la Jordanie en avril 2018, sa réponse aux observations de onze *amici curiae* en juillet 2018, et sa réponse aux observations de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes en août 2018. Une audience de cinq jours sur l'appel a eu lieu devant la Chambre d'appel en septembre 2018, pendant laquelle l'Accusation, la Jordanie, la Ligue des États arabes, l'Union africaine et divers *amici curiae* ont présenté des observations et répondu à plus de 40 questions qui avaient été formulées par la Chambre d'appel deux semaines avant l'audience, ainsi que de nombreuses autres questions posées par les juges en cours d'audience. À la suite de l'audience, les parties et les *amici curiae* ont été invités à déposer des soumissions écrites complémentaires, ce qu'a fait l'Accusation à la fin-septembre 2018. La décision de la Chambre d'appel sur l'appel interlocutoire est en instance ;

(d) En 2018, l'Accusation a déposé une requête d'autorisation d'en appeler dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores. En 2015, la Chambre préliminaire avait prié le Procureur de revoir sa décision de ne pas ouvrir d'enquête dans la situation de l'attaque contre la flotille Mavi Marmara par les forces de défense israéliennes. Le Procureur a revu sa décision à la lumière de nouvelles preuves qui avaient été transmises à son Bureau. En novembre 2017, le Procureur déposait un rapport expliquant le raisonnement qui la menait à conclure une fois de plus que si des crimes de guerre avaient été commis par l'attaque sur la flotille, l'affaire n'atteignait pas le seuil de gravité requis par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête. En novembre 2018, la Chambre préliminaire a renouvelé sa demande de revoir la décision. Plus tard ce même mois, l'Accusation a demandé l'autorisation d'en appeler de la décision de la Chambre préliminaire sur la base de trois motifs concernant les pouvoirs de la Chambre de prier le Procureur de revoir à nouveau sa décision en vertu de l'article 53-3. La décision de la Chambre préliminaire sur l'autorisation d'interjeter appel est en instance. Le cas échéant, l'appel interlocutoire sera plaidé devant la Chambre d'appel en 2019 ;

(e) En 2018, l'Accusation a répondu à 15 requêtes d'autorisation d'interjeter appel présentées par la Défense, toutes ces demandes étant rejetées (soit un taux de succès de 100 pour cent). La Section des appels a aidé les équipes de procès dans les affaires suivantes :

(i) Dix dans l'affaire *Ongwen*, toutes décidées dans le sens de l'Accusation et donc rejetées. Les questions en cause étaient les suivantes : atteintes à l'équité du procès ; divulgation ; instructions concernant les mémoires en clôture et plaidoiries finales ; présentation de cas par les représentants juridiques des victimes ; article 72 ; introduction de témoignages de témoins de la Défense en vertu de la règle 68-2-b ; calendrier des audiences ; expurgations ; divulgation ; et mesures de protection ;

(ii) Quatre dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, toutes décidées dans le sens de l'Accusation et donc rejetées. Les questions en cause étaient les suivantes : délais de réponse au *mid-trial brief* de l'Accusation ; soumission de preuve documentaire par l'Accusation ; traduction du *mid-trial brief* de l'Accusation ; et deux mémoires confidentiels ;

(iii) Deux dans l'affaire *Al Hassan*, dont une décidée dans le sens de l'Accusation et donc rejetée (tableaux d'analyse approfondie), et l'autre en instance.

72. Tout au long de l'année, en plus de s'acquitter de son mandat principal, qui est d'appuyer les procédures en appel, la Section des appels a fourni plus de 40 mémoires d'avis juridiques ainsi qu'un appui juridique en continu aux équipes de première instance sur des questions légales et procédurales complexes, dont : *Gbagbo et Blé Goudé (mid-trial brief* et motion de non-lieu) ; *Ntaganda* (mémoire en clôture et déclarations orales) ; *Al Hassan* (mandat d'arrêt et document des charges) ; République centrafricaine IIB (mandats d'arrêt) ; *Qadhafi* (recevabilité) ; et, dans les situations en Géorgie, en Libye et au Burundi, diverses questions juridiques et liées à la preuve.

73. La Section des appels a aussi continué à appuyer au moins six examens préliminaires pilotés par la Section de l'analyse de situations de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération, à savoir : Colombie, Ukraine, Palestine, Gabon, R.-U./Irak et Myanmar/Bangladesh. Dans cette dernière affaire, la Section des appels a préparé des mémoires écrits demandant une décision de la Chambre préliminaire, en vertu de l'article 19-3, sur la compétence de la Cour sur la déportation des Rohingyas du Myanmar au Bangladesh et, sous l'égide du Procureur adjoint, a présenté des déclarations orales devant la Chambre préliminaire à cet égard. En novembre 2018, la Chambre préliminaire a statué que la Cour avait compétence sur cette situation. Tout au long de l'année, les employés de la Section ont également participé à diverses missions, conférences et autres événements officiels, tenu un recueil d'affaires interne sur des questions de droit matériel et procédural, participé à divers groupes de travail de la Division des poursuites, et offert des formations internes à la Division des enquêtes/Division des poursuites sur les crimes sexuels et à caractère sexiste. La Section a également travaillé sur un projet de guide des mises en accusation pour le Bureau et contrôlé la mise en œuvre de la politique de la Division des poursuites sur les crimes sexuels et à caractère sexiste, et assuré maintes autres tâches à l'appui du mandat du Bureau dans son ensemble. La conseillère principale en appel et chef de la Section s'est acquittée de son rôle comme membre du Comité exécutif, participant aux réunions, débats et décisions de ce dernier.

3. Coopération internationale et aide judiciaire

74. Dans le cadre de ses activités en matière d'enquête et de poursuites, en 2018, le Bureau du Procureur a signifié un total de 564 demandes d'assistance (une augmentation de 33,65 pour cent par rapport à l'exercice précédent) à plus de 77 partenaires, dont 47 États Parties, sept États non parties et organisations internationales, régionales et non gouvernementales, ainsi que des institutions privées, en plus d'assurer un suivi de l'exécution de demandes en instance, pour une augmentation de plus de 21 pour cent du nombre de demandes signifiées à un réseau de partenaires qui ne cesse de croître.

75. Le Bureau du Procureur a continué de développer son réseau de partenaires de coopération judiciaire, d'unités de crimes de guerre, d'unités d'enquête financière et d'autres intervenants en matière judiciaire et d'application de la loi à l'échelon national, régional et international. Dans le cadre de l'objectif 9, le Bureau a continué à encourager les autorités judiciaires nationales à contribuer à l'abolition de l'impunité en secondant les efforts judiciaires nationaux dans la mesure du possible. En 2018, le Bureau a traité plus de 40 demandes qui lui ont été signifiées par les autorités nationales relativement à l'article 93-10 et a continué d'aider les autorités judiciaires nationales avec leurs propres enquêtes, lorsque cela était opportun. Le Bureau du Procureur a continué de rappeler aux États et autres partenaires l'importance des réponses promptes et positives à ses demandes d'assistance en vue de la préparation des enquêtes et procédures. Le Bureau du Procureur note également l'effet néfaste sur son efficacité et efficience des réponses tardives ou incomplètes à ses demandes d'assistance. De plus, le Bureau souligne l'importance de cerner des points focaux et des points centraux de contact pour assurer le prompt traitement et suivi de ses demandes, y compris relativement aux enquêtes financières, et rappelle que le défaut d'exécution des mandats d'arrêt de la Cour, certains desquels demeurent non exécutés depuis 10 ans, porte atteinte à la légitimité et à la crédibilité de la Cour, et donc de la communauté internationale dans son ensemble.

4. Coopération générale et relations externes

76. Tout au long de l'année, le Bureau du Procureur a organisé des activités de coopération générale et de relations externes et y a pris part. Il a notamment pris une partie active à des réunions et consultations dans le contexte de l'Assemblée et de ses groupes de travail. Notamment, le Bureau a participé à plus de 40 réunions afin de fournir de l'information sur le Bureau et de diffuser ses messages clés, y compris, lorsque c'était approprié, à l'appui du travail des facilitateurs, par exemple dans le contexte de discussions et du séminaire sur les arrestations tenu au siège de la Cour le 7 novembre, et organisé des facilitations sur la complémentarité. Le Bureau a également préparé ou organisé divers événements au cours de la dix-septième session de l'Assemblée ou y a participé, dont les séances plénières et le lancement de son Rapport annuel sur les activités menées en 2018 en matière d'examen préliminaire.

77. Le Bureau du Procureur a organisé des séances d'information diplomatiques pour tous les groupes régionaux à l'intention des ambassadeurs et représentants des États Parties à La Haye. Le Bureau a également participé à une séance d'information diplomatique et d'orientation de la Cour pour les nouveaux diplomates. De plus, le Bureau a accueilli et préparé 49 visites de haut niveau aux locaux de la Cour. Enfin, il a organisé et participé à des réunions en table ronde avec la société civile, y compris de pays de situation ou faisant l'objet d'examen préliminaires.

78. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a participé à divers forums et événements multilatéraux, dont la conférence de Munich sur la sécurité, la réunion informelle selon la formule Arria avec le Conseil de sécurité en juillet 2018, le débat de haut niveau de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, les missions d'information du Procureur au Conseil de sécurité, le forum de Berlin sur la politique étrangère (*Berlin Foreign Policy Forum*), ainsi que des événements à Bruxelles. Cette activité a permis de créer et de renforcer des contacts stratégiques et opérationnels, de rehausser la coopération grâce à des réunions bilatérales, de rehausser les connaissances sur le travail du Bureau du Procureur, et de diffuser les messages clés du Bureau grâce à pas moins de 41 discours et interventions. Le Bureau a également participé à des séminaires de coopération régionaux co-organisés avec d'autres organes de la Cour, à Quito (juin 2018) et à Tbilisi (octobre 2018).

79. Dans le contexte du 20^e anniversaire du Statut de Rome, le Bureau du Procureur a participé à diverses réunions et contribué à l'organisation des événements prévus pour souligner l'occasion, au siège de la Cour et à l'étranger. La participation du Bureau visait à favoriser l'appui et la compréhension du travail et du mandat du Bureau du Procureur, et de la Cour dans son ensemble.

80. Le Procureur et de hauts représentants de son Bureau ont également participé à des réunions bilatérales avec des acteurs de gouvernements et organisations régionales et internationales, à La Haye et ailleurs, en vue de promouvoir le mandat et le travail du Bureau du Procureur, conformément aux discussions opérationnelles sur ses activités en matière d'enquête et de poursuites.

81. De plus, en coopération avec le Greffe, le Bureau du Procureur a créé un « groupe de contact » des États Parties sur les arrestations, plateforme de discussion informelle sur les efforts diplomatiques déployés à l'appui de l'exécution des mandats d'arrêt en instance. Une réunion de travail a été organisée à cet égard au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas le 16 mai 2018.

82. Le Bureau du Procureur a également organisé 22 visites aux ambassades à La Haye pour se réunir informellement avec les ambassadeurs et ainsi accroître l'appui pour la Cour par le renforcement du réseau de contacts diplomatiques et par l'échange sur des questions d'intérêt mutuel.

83. Enfin, le Bureau du Procureur a fourni des conférenciers pour 103 visites de délégations composées de juges, de procureurs, de diplomates de haut niveau, de parlementaires, de défenseurs des droits de la personne, de membres de la société civile, d'avocats, de fonctionnaires et d'étudiants, en lien et coordination avec le Greffe selon le cas, et coordonné et fourni des conseils sur les 175 invitations d'allocution reçues par le Bureau du Procureur.

C. Grand programme III – Greffe

84. Le Greffe a continué d'appuyer les parties et participants aux procédures devant la Cour aux étapes préliminaire, de première instance, d'appel et de réparations.

85. Le Greffe a notamment continué de fournir un appui et une aide aux procédures de première instance dans les affaires *Ntaganda*, *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen*. En 2018, le Greffe a facilité l'exécution de trois mandats d'arrêt, et trois suspects ont été transférés à La Haye : M. Al Hassan et M. Yekatom en décembre 2018 et M. Ngaïssona en janvier 2019.

86. Le Greffe a aussi joué un rôle clé à l'étape des réparations dans les affaires *Lubanga*, *Bemba* et *Al Mahdi*.

1. Administration judiciaire

(a) Activité judiciaire

87. En 2018, 4 533 documents et 1 356 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre de l'ensemble des affaires et situations déclinées ci-dessous, et 152 documents enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour ou au Règlement du Greffe (lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée).

88. Dans la situation en Ouganda, 626 documents et 318 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 57 audiences dans l'affaire *Ongwen*.

89. Dans la situation en République démocratique du Congo, 619 documents et 390 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour cinq audiences : quatre audiences dans l'affaire *Ntaganda* et une dans l'affaire *Katanga*.

90. Dans la situation en République centrafricaine I, 418 documents et 29 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Quatre audiences ont été tenues dans l'affaire *Bemba* et quatre dans l'affaire *Bemba et consorts*.

91. Dans la situation au Darfour, 141 documents et 13 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour cinq audiences faisant intervenir des participants externes, comme des *amicus curiae*, les autorités de Jordanie et des représentants des ligues africaine et arabe.
92. Dans la situation au Kenya, 24 documents ont été enregistrés et notifiés.
93. Dans la situation en Libye, 132 documents ont été enregistrés et notifiés.
94. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 432 documents et 568 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour 13 audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.
95. Dans la situation au Mali, 952 documents et 10 transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans l'affaire *Al Mahdi* et deux audiences dans l'affaire *Al Hassan*.
96. Dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge, 23 documents ont été enregistrés et notifiés.
97. Dans la situation en République centrafricaine II, 227 documents et deux transcriptions ont été enregistrés et notifiés. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans l'affaire *Yekatom*.
98. Dans la situation en Géorgie, 37 documents ont été enregistrés et notifiés.
99. Dans la situation au Gabon, quatre documents ont été enregistrés et notifiés.
100. Dans la situation au Burundi, trois documents ont été enregistrés et notifiés.
101. Dans la situation en Afghanistan, 722 documents ont été enregistrés et notifiés.
102. Un appui (de procédure et technique) a été fourni pour une audience dans une affaire relevant de la règle 46-3 du Règlement de la Cour.
103. Dans la situation en Palestine, sept documents ont été enregistrés et notifiés.
104. Dans la situation en République bolivarienne du Venezuela, deux documents ont été enregistrés et notifiés.
105. En 2018, le nombre de documents a diminué de 5,32 pour cent par rapport à 2016, tandis que le nombre de transcriptions enregistrées et notifiées toutes situations et affaires confondues a augmenté de 7,93 pour cent.
106. Le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions de témoins a continué tout au long de 2018. Deux juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences sont nécessaires pour organiser des liaisons vidéo pour les audiences : l'un dans la salle d'audience à La Haye et l'autre au lieu où se trouve le témoin. Des 27 témoins entendus dans l'affaire *Ongwen*, six ont été entendus par liaison vidéo pendant un total de six jours.
107. Pour supporter la charge de travail de trois affaires actives à l'étape de première instance et deux audiences simultanées, un minimum de trois juristes adjoints/fonctionnaires chargés de l'appui technique aux audiences est nécessaire. En plus d'appuyer les témoignages par liaison vidéo, ces fonctionnaires assument également d'autres tâches pour assurer le bon déroulement des audiences.
108. En marge des activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire participe au projet ci-après et son personnel a suivi une formation croisée et s'est vu assigner des tâches pour appuyer les activités des sous-unités sœurs. Tout au long de 2018, les coordonnateurs de transcriptions et les assistants aux dossiers de la Cour ont travaillé sur la reclassification et la correction des transcriptions. Des transcriptions énumérées ci-dessus, 263 étaient corrigées et 99 reclassées. Cette tâche représente un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision en raison de lourdes conséquences que pourraient entraîner d'hypothétiques erreurs.

109. Au total, 21 transcriptions d'événements autres que des audiences ont été produites, enregistrées et notifiées.

110. Gestion des éléments de preuve : la Section de l'administration judiciaire reçoit, et son équipe de soutien au système de Cour électronique traite, les pièces et éléments de preuve électroniques qui doivent être importés et enregistrés dans la base de données des éléments de preuve du Greffe, et ce, pour toutes les affaires et situations que connaît la Cour. Au total, 29 507 documents ou pièces ont été importés, traités et archivés : 57 dans l'affaire *Ntaganda* ; cinq dans l'affaire *Bemba et consorts* ; 1 072 dans l'affaire *Ongwen* ; 27 719 dans l'affaire *Al Hassan* ; et 654 dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*.

111. L'importation habituelle de documents est maintenant complétée par une nouvelle pratique, celle des « dépôts hybrides » : alors que les pièces à l'appui de ces dépôts étaient présentées sous forme d'annexes, elles sont maintenant importées dans le système de Cour électronique dans leur format initial, pour une réduction du dédoublement d'un même document sous différents formats. Les pièces à l'appui des dépôts représentaient 2 310 documents différents. Cette pratique a permis de réduire le nombre de documents traités par la Salle des dossiers de la Cour, mais a alourdi la tâche de l'équipe de soutien au système de Cour électronique.

112. Au total, 31 817 documents, pièces et éléments de preuve ont été traités cette année, une augmentation de 234 pour cent.

(b) *Cour électronique*

113. Les améliorations suivantes ont été apportées aux systèmes de Cour électronique :

(a) Processus gouvernant l'accès à l'information judiciaire : ce processus est en cours d'amélioration afin de centraliser et alléger les processus de demande, d'octroi et de révocation de l'accès aux systèmes de Cour électronique renfermant de l'information judiciaire. Ces améliorations favorisent la transparence et le contrôle de l'accès des utilisateurs.

(b) Présentation d'éléments de preuve dans les salles d'audience : à la demande des parties, les infrastructures des salles d'audience ont été améliorées, et de nouveaux outils de présentation d'éléments de preuve sont en cours d'évaluation et de mise à l'essai en vue de leur déploiement général, ceci afin de permettre aux chargés des dossiers des parties de présenter leurs preuves dans de nouveaux formats.

(c) Transcriptions : en coopération avec le fournisseur, la Cour a mené plusieurs itérations de tests sur la famille d'outils de gestion des transcriptions afin de résoudre des problèmes signalés au niveau de la stabilité du système. La mise à jour déployée corrige les principaux problèmes et devrait améliorer la capacité de ce système de transcription, de dépôt et d'analyse en temps réel.

(d) Enregistrement/archivage numérique IPV : la première phase de ce nouveau système d'enregistrement numérique, dont des tests exhaustifs de différentes configurations, est en cours. Parallèlement, les besoins en matière de métadonnées et d'intégration pour le nouveau système ont également été analysés et consolidés.

(e) Capacité de formation spécialisée : étant donné l'amélioration des applications clés du système de Cour électronique et l'imminent déploiement de nouveaux systèmes et outils, comme le nouveau système d'enregistrement numérique (IPV), le projet de diffusion en direct et le nouvel outil de présentation d'éléments de preuve (*Trial Director*), la capacité de formation interne est en train d'être renforcée, et du matériel de formation pour les utilisateurs standard et les super-utilisateurs est en cours d'élaboration. La formation vise à rehausser l'efficacité et l'efficacé des utilisateurs, et à favoriser les bonnes pratiques de gestion de l'information.

114. Plateforme de gestion des tâches judiciaires : La plateforme de gestion des tâches judiciaires vise à transformer le lourd et complexe appareil de systèmes judiciaires (Cour électronique) actuellement employé comme appui électronique aux procédures, en un seul système intégré de traitement, gestion, échange, analyse et présentation des dossiers de situations et d'affaires. Au cours de la période considérée, une analyse préliminaire des exigences de haut niveau ainsi qu'une étude de faisabilité ont été réalisées pour connaître

les diverses options pour l'avenir. Il a été déterminé que la meilleure option serait d'acquérir et d'adapter le système de gestion des tâches judiciaires actuellement employé par d'autres tribunaux. Cette option a été avalisée par Comité de gouvernance pour la gestion de l'information.

2. Détention

115. Tout au long de 2018, le quartier pénitentiaire a hébergé six détenus. La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2018.

116. En 2018, environ 23 906 euros ont été prélevés du fonds consacré au financement des visites familiales pour organiser quatre visites familiales pour 14 personnes au total.

117. En 2018, deux dons totalisant 31 363 euros ont été versés au fonds.

118. Ainsi, à la fin de 2018, le fonds contenait environ 9 413 euros pour les visites aux détenus indigents.

3. Traduction et interprétation

(a) Traduction

119. *Unité de soutien en traduction et terminologie* : L'Unité de soutien en traduction et terminologie a offert un appui technique et administratif à toutes les unités de traduction en contrôlant le budget, y compris le budget global de la Section, en participant au recrutement de traducteurs indépendants, et en gérant les activités d'impartition et les flux de travail de traduction depuis la demande initiale jusqu'à la traduction finale. En collaboration avec la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a travaillé sur la mise à niveau de MultiTrans, l'outil de traduction et de terminologie assistée par ordinateur de la Section.

120. *Unité de traduction anglaise* : L'Unité de traduction anglaise a traduit un grand nombre d'importants documents judiciaires du français, dont l'ordonnance en réparations dans l'affaire *Lubanga* et les soumissions connexes en appel, la décision sur le mandat d'arrêt dans l'affaire *Al Hassan*, et la requête d'acquiescement déposée par la Défense pour M. Gbagbo. D'autres traductions judiciaires incluaient diverses décisions préliminaires dans l'affaire *Al Hassan* et la décision sur les torts transgénérationnels dans l'affaire *Katanga*. L'Unité a continué de satisfaire une variété de demandes de traduction en d'autres langues, comme le néerlandais, l'espagnol et le portugais, ainsi que des demandes de nature non judiciaire, comme des procédures disciplinaires. Comme chaque année, le gros de la charge de travail de révision de l'Unité concernait les documents budgétaires de la Cour et les rapports au Comité d'audit et au Comité du budget et des finances. Des services de révision ont également été fournis dans le cadre de la situation en Afghanistan et au Fonds au profit des victimes, pour son rapport annuel.

121. *Unité de traduction des langues de situation* : L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en treize langues de situation, à savoir l'arabe, l'acholi, le swahili (congolais et standard), le lingala, le kinyarwanda (à l'interne), ainsi que le bambara, le songhay, le tamasheq, le sango, l'hébreu, le géorgien, le kirundi et l'ukrainien (à l'externe). L'Unité offre des services de traduction à l'Unité des services linguistiques, pour laquelle elle trouve des traducteurs de langues de situation, vérifie leurs connaissances et maintient une liste de tels traducteurs, et cherche à réaliser des efficacités en exploitant pleinement les ressources à l'interne, dans la mesure du possible. Quelques exemples de services de traduction fournis par l'Unité incluent la traduction en arabe de la décision concernant la requête urgente du Procureur pour un mandat d'arrêt dans l'affaire *Al Hassan*, la traduction en sango du mandat d'arrêt dans l'affaire *Yekatom* et le mémoire final du Procureur dans l'affaire *Ntaganda*. L'Unité a également traduit les formulaires et directives de demande de participation des victimes dans l'affaire *Al Hassan* en arabe, en tamasheq, en songhay et en bambara.

122. *Unité de traduction française* : L'Unité de traduction française a fourni des services de traduction à chaque section de la Cour. En 2018, elle s'est concentrée sur des traductions judiciaires et des décisions et dépôts de haut niveau qui ont exigé une grande rapidité et qualité (dont des appels dans l'affaire *Bemba*, et des appels et la motion de non-lieu dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*). La charge de travail confidentielle était telle que des traducteurs indépendants ont été retenus pour travailler côte à côte avec l'équipe interne.

(b) *Interprétation*

123. *Unité d'interprétation en audience* : L'Unité d'interprétation a offert des services d'interprétation pour les activités judiciaires et non judiciaires de la Cour, sur demande. Les affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ongwen* ont représenté le gros des jours d'interprétation judiciaire. L'Unité a également appuyé un grand nombre de réunions et séminaires, dont les sessions du Bureau de l'Assemblée, du Comité d'audit, du Fonds au profit des victimes et des juges en plénière, entre autres. Enfin, l'Unité a pu éliminer un lourd arriéré de demandes de vérifications de transcriptions, issues essentiellement des affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ntaganda*.

124. *Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations* : L'Unité d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations a assuré l'interprétation de réunions sur le terrain et au siège dans 19 combinaisons de langues et pour huit situations, pour un total de 821 jours d'interprétation sur le terrain. Ces services ont été assurés, entre autres, pour les réunions et entretiens téléphoniques des conseils pour la Défense ; la familiarisation des témoins ; les lectures de déclarations ; la certification de déclarations en vertu de la règle 68 ; les évaluations psychologiques, de vulnérabilité et de protection ; la traduction de transcriptions audiovisuelles ; les consultations communautaires sur les réparations. Les missions sur le terrain accompagnées d'interprètes incluaient celles des conseils aux victimes, des conseils pour la Défense, de la Section des avis juridiques du Greffe, du Fonds au profit des victimes, de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes et de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins dans les pays de situation et ailleurs. Au total, 103 demandes de services d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations ont été reçues. Tout au long de l'année, le programme de recrutement et d'accréditation d'interprètes de terrain a été exécuté en constituant la liste des interprètes de terrain accrédités dans les nouvelles langues de situation à l'appui des situations au Burundi et en Libye et pour répondre à des besoins précis dans le cadre d'examen préliminaires. De plus, la liste d'interprètes de terrain a été étoffée pour répondre aux exigences nouvelles et existantes dans les situations en Géorgie, au Mali et en République centrafricaine. Également en 2018, des interprètes permanents et sur le terrain ont assuré des services réguliers au quartier pénitentiaire. En plus des services d'interprétation opérationnelle, ils ont fourni des services de suivi à l'égard de trois détenus, pour un total de 215 jours d'interprétation entre janvier et décembre 2018.

4. Questions concernant l'aide judiciaire et les conseils

(a) *Section d'appui aux conseils*

125. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2018 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à quinze accusés indigents et à six équipes de représentants juridiques des victimes.

126. Comme les années précédentes, conformément à l'ordonnance de la Chambre, le Greffe a avancé les fonds nécessaires pour couvrir la représentation juridique de M. Jean-Pierre Bemba Gombo qui, bien qu'ayant été déclaré non indigent par le Greffier, éprouve encore des difficultés à accéder à ses avoirs (par exemple, gel d'accès aux avoirs, manque de progrès s'agissant d'autres avoirs).

127. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes et les représentants juridiques d'États participant aux procédures devant la Cour. À la fin de 2018, la Section fournissait une assistance à 198 membres des équipes de conseils, y compris les membres *pro bono* et les stagiaires, qui appuyaient la représentation de clients indigents devant la Cour. Ce chiffre s'élève à 225 si l'on compte les conseils qui participent à la représentation des personnes non indigentes devant la Cour. La Section a également fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ci-après « l'ABCPI »), ainsi qu'aux membres des divers comités participant aux réunions de l'ABCPI.

128. Le Projet d'examen du régime d'aide judiciaire a été déterminant pour le travail de la Section d'appui aux conseils en 2018. Le personnel de la Section a participé à de vastes consultations couvrant les enquêtes sur les avoirs, la coopération et les obligations financières des accusés, la composition des équipes et les questions budgétaires. La Section a contribué sa perspective unique sur la mise en œuvre de la politique d'aide judiciaire d'un point de vue pratique, fondée sur son expérience institutionnelle en matière d'administration d'aide judiciaire, et fait des recommandations qui ont abouti à un rapport professionnel et indépendant.

129. En 2018, le Greffe a reçu 74 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 34 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. À la fin de 2018, 75 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total des conseils à 801. Grâce aux 34 inscriptions à la liste des conseils adjoints en 2018, à la fin de l'année, le nombre de conseils adjoints atteignait 351. La liste d'enquêteurs professionnels a peu changé en 2018, puisque cinq nouvelles demandes ont été reçues et trois nouveaux noms ajoutés à la liste. Ainsi, à la fin de 2018, elle comptait 37 membres.

(b) *Bureau du conseil public pour la Défense*

130. En 2018, le Bureau du conseil public pour la Défense s'est concentré sur l'amélioration en continu de la qualité du service aux équipes de la Défense et à la Cour. Le nombre de demandes d'assistance s'est maintenu tout en augmentant en termes de complexité, puisque six équipes sont actives dans des procédures d'appel et quatre équipes, dans des affaires simultanées. Le Bureau a également fourni un appui juridique et technique à deux équipes de la Défense à l'étape de préparation de l'audience de confirmation des charges et le Bureau s'est mis à la disposition des équipes aux étapes des réparations. Le Bureau a également été désigné conseil de permanence pour un suspect transféré pour son audience de comparution initiale.

131. En 2018, le Bureau du conseil public pour la Défense a :

a) créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 17 équipes de la Défense (Lubanga, Katanga, S. Gbagbo, L. Gbagbo, Blé Goudé, Ntaganda, Bemba, Bemba (article 70), Mangenda, Arido, Babala, Kilolo, Ongwen, Al Mahdi, Qadhafi, Al Hassan, et Yekatom) soit à la demande d'une équipe soit de toutes les équipes collectivement.

b) révisé et actualisé la trousse d'orientation à l'intention des conseils et la série de conseils pratiques, et poursuivi la série de mises à jour hebdomadaires et trimestrielles.

c) examiné, créé et mis en œuvre un nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau afin d'appuyer leur mise à jour en temps opportun et de mieux suivre les procédures employées par les Chambres.

d) appuyé les équipes en audience en assurant un accès en temps réel aux transcriptions.

e) appuyé toutes les équipes pour l'importation et l'exportation d'éléments de preuve, l'accès aux documents et la gestion des cas ; et dispensé une formation aux équipes de la Défense, à leur demande, sur des logiciels spécialisés comme *Ringtail Legal*, *Legal Craft*, *iTranscend* et *Casemap*.

f) participé à divers groupes de travail de la Cour, dont les groupes de technologie ponctuels, le Projet de base de données de jurisprudence, le groupe de travail sur la bibliothèque et le Groupe de travail de La Haye (pour certaines questions).

g) proposé, en collaboration avec le Bureau du conseil public pour les victimes et avec l'appui de l'ABCPI, une note conceptuelle sur la création d'un point focal du Groupe de travail de La Haye sur l'équité des procédures.

h) émis des observations sur des projets du Greffe, dont les accords de coopération, le matériel pour les équipes de la Défense et les communications de la Section de l'information et de la sensibilisation.

i) collaboré avec la Présidence et des membres du Conseil de direction de l'ABCPI en vue de nouer un partenariat pour aider la Défense devant la Cour.

j) présenté ses observations sur le projet de politique sur l'aide judiciaire et participé activement aux discussions de la Cour en début d'année à la réunion de consultation sur l'aide judiciaire du 3 décembre 2018.

k) renouvelé, pour une période de trois ans, le protocole d'entente avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, pour la collaboration mutuelle en matière de recherche et de formation.

l) continué de s'employer à protéger les droits des suspects et des accusés par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives à la Défense, notamment en faisant des exposés à des groupes en visite, en participant à des conférences et des séminaires, et en apportant sa contribution aux publications de la Cour.

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

132. Les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes sont nommés par les Chambres à titre de représentants juridiques des victimes dans le cadre de trois procédures en phase de première instance. Aussi, la représentation juridique des victimes constitue maintenant l'essentiel du travail du Bureau. Cette responsabilité requiert sa présence quotidienne dans la salle d'audience.

133. En 2018, le Bureau du conseil public pour les victimes a fourni une assistance aux représentants juridiques externes dans les affaires *Al Mahdi*, *Bemba*, *Katanga*, *Lubanga* et *Ongwen* en fournissant des avis sur toutes sortes de questions juridiques, y compris des questions inédites liées aux réparations et aux appels, et en appuyant la préparation aux procès et aux audiences.

134. Tout au long de 2018, deux conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont continué de représenter les victimes dans l'affaire *Ntaganda* (un conseil représente les 1 846 victimes des attaques et l'autre représente les 283 anciens enfants soldats); un conseil du Bureau a continué de représenter les 728 victimes dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*; et ce même conseil représente également les 1 516 victimes dans l'affaire *Ongwen*. De plus, des conseils du Bureau représentent 379 victimes auxquelles des réparations ont été accordées, ainsi que 50 demandeurs de réparations dans l'affaire *Lubanga*, 37 dans l'affaire *Katanga*, et 488 dans l'affaire *Bemba*. À la suite de l'acquiescement de M. Bemba, le Bureau continue d'interagir avec le Fonds au profit des victimes afin d'assurer un suivi auprès des anciens demandeurs, conformément à son mandat d'assistance.

135. Dans le cadre de son mandat de représentation légale des victimes, les conseils du Bureau du conseil public pour les victimes ont déposé de nombreuses observations écrites et entrepris 33 missions sur le terrain afin de rencontrer les victimes et de représenter de façon efficace leurs intérêts dans le cadre des procédures devant la Cour. À cet égard, il convient de relever que les victimes représentées par le Bureau se trouvent non seulement dans les pays de situation, mais aussi ailleurs en Afrique ainsi qu'en Europe. Les missions en République centrafricaine se sont intensifiées du fait de l'acquiescement de M. Bemba, et des conseils ont été retenus pour expliquer l'évolution de la procédure et appuyer les activités entreprises par le Fonds au profit des victimes dans le cadre de son mandat d'assistance. En République démocratique du Congo, la situation de sécurité et médicale a rendu les déplacements dans la province de l'Ituri très difficiles.

136. Un aspect important de la représentation juridique des victimes est le soutien assuré par les conseils sur le terrain, responsables de maintenir un contact régulier avec les victimes et de les informer sur l'avancement de la procédure, tandis que les conseils assistent aux audiences au quotidien. Les conseils sur le terrain sont nommés par les

conseils principaux et intégrés aux équipes du Bureau du conseil public pour les victimes. L'expérience du Bureau avec les affaires dans lesquelles ce système a été utilisé à ce jour (*Gbagbo et Blé Goudé, Ntaganda, Ongwen, Lubanga et Katanga*) montre que la désignation d'un conseil sur le terrain favorise la véritable participation des victimes et permet de bien répondre à leurs besoins. Les victimes se sont dites satisfaites de ce système et ont apprécié les efforts déployés pour les rencontrer près de là où elles vivent.

137. En plus des affaires citées ci-dessus, le Bureau du conseil public pour les victimes continue de protéger les droits et les intérêts des victimes ayant communiqué avec la Cour dans le cadre de la procédure menée en vertu de l'article 19 du Statut de Rome dans les affaires *Qadhafi et Simone Gbagbo* ; et continue d'agir comme représentant juridique dans l'affaire *Kony et consorts* et dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique de Grèce et du Royaume du Cambodge.

138. Le Bureau du conseil public pour les victimes a continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour et en apportant sa contribution à des publications. À cet égard, le conseil principal a participé à la séance plénière de l'Assemblée intitulée « Réalisations et défis relatifs à la participation et à la représentation légale des victimes vingt ans après l'adoption du Statut de Rome » et à divers événements soulignant le vingtième anniversaire du Statut de Rome.

5. Participation des victimes et réparations

139. La Section de la participation des victimes et des réparations est une section spécialisée qui aide les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour à accéder à la Cour et à ses procédures judiciaires. Elle est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures et aux processus de réparations. La section est responsable de l'évaluation et du traitement des informations des victimes, et agit comme liaison avec les Chambres sur ces questions et toute autre question liée à la participation des victimes.

140. Les fonctions de la Section exigent sa présence au siège de la Cour et sur le terrain. Les activités sur le terrain visent à informer les victimes de leurs droits quant à la participation aux procédures, aux réparations et à la représentation juridique aux audiences. Au siège de la Cour, la Section analyse et enregistre les demandes de participation et de réparations et autres documents connexes reçus des victimes, et les transmet aux personnes idoines. Elle appuie aussi les Chambres pour toutes les questions liées à la participation des victimes et aux réparations, notamment en fournissant une analyse juridique des demandes et en en faisant rapport. La Section est également chargée de produire des données exactes, des rapports et des statistiques sur la participation des victimes et les réparations, à l'interne et à l'externe. Le personnel sur le terrain chargé des fonctions liées à la participation des victimes et aux réparations travaille étroitement avec le personnel de la Section au siège en assumant les fonctions correspondantes, mais relève du chef du bureau extérieur.

141. *Nombre de demandes des victimes.* Au cours de la période considérée, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu 5 624 demandes de participation ou de réparations, formules d'information complémentaire, et demandes de représentation en vertu de l'article 15. La plupart de ces demandes portaient sur la situation au Mali (571 demandes).

142. *Demandes de réparations des victimes.* En 2018, 663 demandes de réparations ont été reçues toutes procédures confondues, dont 410 demandes de réparations liées à l'affaire *Al Mahdi*.

143. *Représentation en vertu de l'article 15-3.* En 2018, la Section a poursuivi le processus de représentation des victimes en vertu de l'article 15-3 du Statut de Rome dans la situation en Afghanistan afin de recueillir les vues des victimes sur une enquête potentielle du Procureur en Afghanistan. Au cours de la période considérée, la Section a entrepris diverses activités afin d'informer les victimes des travaux de la Cour, de leurs droits, des processus en vertu de l'article 15-3 et des résultats potentiels. En 2018, 764 représentations dans la situation en Afghanistan avaient été reçues, pour un total de

797. Le gros de ces représentations a été reçu par le truchement du nouveau formulaire en-ligne créé par la Section et accessible sur le site Web de la Cour.

144. *Soumissions en vertu de l'article 19-3 sur la compétence.* En 2018, la Section de la participation des victimes et des réparations a transmis à la Chambre préliminaire I de l'information sur 21 demandes de participation ou de réparations de victimes relativement à de potentielles procédures futures suite à une demande du Procureur à la Cour en vertu de l'article 19-3 du Statut, à savoir si la Cour peut exercer sa compétence en vertu de l'article 12-2-a du Statut sur la déportation alléguée de membres du peuple rohingya du Myanmar au Bangladesh.

145. Au cours de la période considérée, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé 89 documents devant les Chambres, dont des rapports sur les demandes de participation et de représentation des victimes, des rapports sur la représentation juridique des victimes, et d'autres rapports et documents. De plus, la Section a rédigé 829 autres communications pertinentes sur les procédures, autres que les rapports formels, à l'intention des Chambres, des représentants juridiques des victimes, des parties et d'autres entités. La Section a également organisé des séances d'information et de formation à l'intention des avocats et des organisations de la société civile sur la façon de remplir les demandes de participation et de réparations des victimes.

146. Tout au long de 2018, la Section de la participation des victimes et des réparations a poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et plans de travail pour la Section, dont la planification stratégique des activités de terrain liées à la participation des victimes et aux réparations. La Section a assuré la liaison avec des intermédiaires et divers intervenants externes en vue de construire des réseaux à l'appui des activités liées à la participation des victimes et aux réparations. Ces activités ont eu lieu dans le cadre des situations au Burundi, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Ouganda et en Géorgie. La Section a également entrepris des activités dans des situations sous examen préliminaire et, sous la supervision du bureau du directeur, a lancé un programme de soutien spécial pour les victimes dans l'affaire *Bemba*, en République centrafricaine, à la suite de l'acquiescement de M. Bemba. Ces activités concernaient essentiellement le processus de présentation de demandes des victimes, dont le repérage de victimes, l'explication des droits des victimes devant la Cour, l'aide à la présentation des demandes, et la réception, l'enregistrement et l'analyse des demandes dûment remplies.

147. La Section de la participation des victimes et des réparations a maintenu un contact étroit avec des acteurs clés de la société civile sur diverses questions, apporté un appui au Fonds au profit des victimes et assuré la représentation juridique des victimes, notamment pour ce qui est des procédures de réparations en cours.

148. La Section de la participation des victimes et des réparations a continué de rehausser son efficacité et ses méthodes de travail en : i) développant les fonctionnalités du système électronique de demande de participation des victimes (VAMS) ; ii) élaborant un système de présentation de demandes en-ligne (mis en œuvre dans le cadre de l'affaire *Al Hassan* et du processus en vertu de l'article 15-3 en Afghanistan) ; iii) se dotant de la capacité de recueillir des demandes des victimes sur des tablettes portées sur le terrain (en phase d'essai) ; iv) en achetant des outils d'information analytique et d'affaires pour appuyer l'analyse de données et les activités judiciaires de la Section ; v) en améliorant la salle forte contenant plus de 30 000 demandes de victimes pour favoriser la conservation à long terme des documents, conformément à la politique de conservation de la Cour ; et vi) en améliorant l'accessibilité des formulaires d'information des victimes en les rendant disponibles dans les langues locales dans plusieurs situations.

6. Victimes et témoins

149. Des 39 témoins ayant comparu en 2018, 17 étaient des témoins de l'Accusation (quatre témoins experts et treize témoins des faits) et 15 étaient des témoins de la Défense (un témoin expert et quatorze témoins des faits). Les Chambres ont également entendu sept témoins de la représentation juridique des victimes (trois victimes et quatre experts). Sept témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers endroits, tandis que 32 témoins ont comparu en personne au siège.

150. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement, ainsi que des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 39 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ceci incluait la préparation du déplacement jusqu'à La Haye pour comparaître, la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure. À la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection afin de conseiller les Chambres sur le besoin de mesures de protection en audience en vertu de la règle 87, ou d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

151. En 2018, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni 45 rapports aux Chambres. Ces rapports incluaient 27 évaluations du besoin de mesures de protection en audience, douze évaluations de la vulnérabilité et 36 rapports concernant de l'information spécifique aux témoins. Ces documents ont été soumis soit par voie de communication électronique soit par dépôt officiel. Par ailleurs, les évaluations de la vulnérabilité menées par les psychologues de la Section ont abouti à l'application de mesures spéciales pour 23 témoins (règle 88 du Règlement de procédure et de preuve). La Section a également assisté à une audience.

152. En plus de ces activités judiciaires, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a prodigué attention et protection continues aux personnes placées sous sa responsabilité. La Section a pris des mesures de protection pour environ 320 personnes en 2018 (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison de dépositions et personnes à charge des personnes protégées). La Section a également poursuivi ses efforts de mise en œuvre de mesures de réduction du risque pour aider les bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre leur vie quotidienne. La Section a également fourni un soutien psychosocial à seize témoins et victimes, qui ont bénéficié de services médicaux, psychosociaux et autres en vertu de la norme 83 du Règlement du Greffe.

153. Dans le cadre de l'objectif du Greffe de rehausser le niveau de coopération externe et interne à l'égard de la protection des témoins, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a poursuivi ses activités pour renforcer la coopération des États en matière de protection des témoins et conclu deux nouvelles ententes de réinstallation. Des progrès appréciables ont été réalisés pour ce qui est des demandes ponctuelles de coopération, sept États ayant exprimé leur intérêt à accueillir des demandes de la Cour en vue de la réinstallation de témoins ou de victimes sur leur territoire. En avril et octobre 2018, la Section a organisé deux séminaires sur les questions de la protection des témoins et de la coopération, auxquels ont participé des experts en protection des témoins de 20 pays. En novembre 2018, la Section, présidente du Groupe directeur, a co-organisé l'*Europol Network Conference on Psychosocial Issues*, un événement annuel sur la protection de groupes vulnérables rassemblant 35 délégations d'unités de protection de témoins.

7. Information et sensibilisation

154. La Section de l'information et de la sensibilisation, en étroite coordination avec les bureaux extérieurs, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et continué de veiller à l'accessibilité des procédures de la Cour pour le public.

155. En 2018, le site Web de la Cour comptait 4 878 032 visionnements et un total de 1 738 715 visites, dont 837 523 premières visites. Au 15 novembre 2018, 189 nouvelles vidéos avaient été affichées sur YouTube, atteignant 161 000 visionnements. Au total, 137 communiqués de presse ont été distribués à plus de 6 000 journalistes et autres parties prenantes partout dans le monde. Plus de 650 entretiens ont été réalisés avec les représentants de la Cour au siège seulement.

156. En 2018, la Cour a accueilli 543 groupes en visite (19 818 personnes), dont des étudiants en droit et des membres du grand public, sensibilisant un large public sur le mandat et le travail de la Cour et permettant à celui-ci d'assister aux audiences et voir la Cour en action. De plus, 141 délégations de diplomates, juges, avocats, acteurs de la société civile, journalistes et autres personnalités ont participé à des réunions de dialogue, permettant à la Cour d'échanger sur toute une gamme de sujets avec ces parties prenantes clés. Enfin, 71 visites de personnalités de premier plan, dont des chefs d'État, chefs de Gouvernement, ministres et juges en chef ont visité la Cour pour échanger avec des

fonctionnaires de la Cour et renforcer la coopération et l'appui à la Cour aux plus hauts niveaux.

157. Les événements de commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale se sont tenus à La Haye, aux Pays-Bas, du 16 au 17 juillet 2018. De hauts représentants de plus de 70 États y ont pris part, dont le Président de la République fédérale du Nigéria, des représentants de sénats et de parlements nationaux, des ministres des Affaires étrangères et de la Justice, ainsi que des représentants d'organisations internationales et régionales, de la société civile et du monde universitaire. Une simulation de procès a eu lieu le 16 juillet 2018 à la Cour Suprême des Pays-Bas dans le cadre de la commémoration.

158. De plus, la Cour, en collaboration avec l'Assemblée, a lancé une fructueuse campagne en-ligne de commémoration du vingtième anniversaire du Statut de Rome sur les médias sociaux. Cette campagne incluait la création d'une page Web spéciale d'anniversaire, la production de plusieurs vidéos, et l'élaboration de divers documents d'information expliquant l'importance du Statut. La Cour a également lancé deux pages Instagram, en anglais et en français. En moins de cinq mois, les deux comptes Instagram de la Cour ont attiré plus de 6 500 adhérents. De plus, les deux comptes Twitter de la Cour ont attiré plus de 323 500 adhérents et ses deux comptes Facebook ont recueilli quelque 127 000 « likes », prouvant que les messages, produits d'information et productions visuelles innovantes de la Cour atteignent un large auditoire sur ces plateformes. La plateforme *Facebook Live* a également été pleinement exploitée pour étendre le rayonnement de la Cour.

159. En République centrafricaine, neuf activités de sensibilisation ont été menées auprès de 735 personnes pour gérer les attentes avant l'imminente décision dans l'affaire *Bemba*. À la suite du jugement en appel en juin, le bureau extérieur, en collaboration avec le Fonds au profit des victimes, a entrepris 18 activités de sensibilisation auprès des médias et d'autres partenaires comme les ONG et les leaders d'opinion, pour expliquer le mandat d'assistance dans ce pays. À la suite de l'arrêt, la remise et la comparution initiale de M. Alfred Yekatom, le bureau extérieur a organisé plusieurs réunions et une conférence de presse, et diffusé en direct l'audience de comparution initiale, et fait visionner le programme *Ask the Court* à 30 journalistes et 20 ONG. Le bureau extérieur a participé à trois programmes de radio locales pour informer la population de l'affaire et des prochaines étapes de la procédure. Enfin, la Section a organisé un événement à grande visibilité, auquel a participé le Greffier dans le cadre de sa première visite sur le terrain depuis son élection, ainsi qu'une compétition de procès fictif en français, en étroite coopération avec l'Université de Bangui, pour souligner le vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome.

160. En Côte d'Ivoire, la Section a entrepris des séances de sensibilisation sur la procédure relativement à l'affaire *Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, mais également, plus généralement, sur les travaux de la Cour et sur le système du Statut de Rome, dans 35 localités et auprès de plus de trois cent leaders d'opinion, élus, chefs communautaires, associations de femmes, groupes de jeunes, étudiants, chefs traditionnels et religieux, personnel de sécurité et militaire, et juristes. Pour la commémoration du vingtième anniversaire du Statut de Rome, une cérémonie officielle s'est déroulée à Abidjan, en présence des autorités nationales, d'ONG et de groupes de jeunes. Elle incluait une exposition de photographies et un panel de discussion sur la contribution du milieu légal et judiciaire de Côte d'Ivoire à la promotion du Statut de Rome. Par ailleurs, la Section a invité les représentants des médias à un petit-déjeuner spécial le 12 juillet pour répondre à leurs questions sur les activités de la Cour dans ce pays, ce qui s'est traduit par une large couverture médiatique dans les journaux locaux. De plus, la Section a élaboré un quiz à l'intention des étudiants universitaires, qui a été administré à plus de 240 étudiants. Enfin, la Section a organisé une course à Abidjan qui a attiré plus de 1 000 participants. Du 24 au 26 mars, la Section de la sensibilisation et la Section de la participation des victimes et des réparations ont entrepris une mission d'information et de sensibilisation auprès des collectivités touchées dans les trois localités de Tonkpi (Logoualé, Sangouine et Bogouine), dans l'ouest du pays. Cette activité de grande envergure a réuni un auditoire de 290 personnes, nombre porté à 5 000 si l'on compte les personnes jointes grâce à des émissions radiophoniques.

161. Au Mali, en raison du manque de personnel de sensibilisation sur le terrain, les activités d'information de la population sur la phase des réparations dans l'affaire *Al Mahdi* et sur la phase préliminaire de l'affaire *Al Hassan* ont été assurées depuis La Haye, avec l'appui du bureau extérieur. Des programmes télévisés et radiophoniques sur l'affaire *Al Hassan*, sa remise à la Cour, sa comparution initiale devant la Chambre et la confirmation des charges ont été produits par la Cour, diffusés par les médias locaux et mis à la disposition des ONG pour distribution. Avec l'aide du bureau extérieur, et en coordination avec la Section de la participation des victimes et des réparations, deux missions de sensibilisation ont été entreprises à Bamako, afin de rencontrer les représentants des organisations internationales, les fonctionnaires et les ONG, pour examiner le meilleur moyen de mener des activités de sensibilisation de façon à joindre le plus grand auditoire possible de façon sûre et efficace. L'équipe de sensibilisation a organisé des séances d'information pour la société civile et l'Association du Barreau du Mali, et actualisé des juristes sur le progrès judiciaire de ces deux affaires.

162. En Géorgie, les efforts de sensibilisation se sont intensifiés pour améliorer la compréhension générale de la Cour par la population et gérer les attentes. Dix réunions ont été organisées dans des camps de personnes déplacées dans leur pays et des villages où se sont installées les victimes et collectivités touchées, pour parler des processus judiciaires de la Cour avec environ 300 personnes. Le chef du bureau extérieur a régulièrement échangé avec la société civile et participé à plusieurs activités de sensibilisation universitaires, depuis des conférences jusqu'à des séances de formation en passant par une compétition de procès fictif, joignant de ce fait quelque 500 étudiants et universitaires. En octobre, le bureau extérieur a organisé un séminaire régional de haut niveau dans le cadre des célébrations du vingtième anniversaire, avec la participation du Greffe et du premier vice-président de la Cour. En marge de cet événement, le bureau a organisé une formation à l'intention des juristes de la Géorgie et de la région, ainsi qu'une table ronde à l'intention de la société civile, les médias géorgiens couvrant ces activités intensivement.

163. Au Burundi, en raison de l'absence de procédures et du manque de coopération et d'assistance de la part du Gouvernement du Burundi, dont le refus de l'accès à son territoire, la Cour se trouve dans l'impossibilité de mener des activités de sensibilisation au pays même. Par contre, l'équipe de sensibilisation s'est dotée d'un plan d'activités et exécute actuellement des activités d'information des collectivités touchées sur les travaux de la Cour, en passant par les médias traditionnels et sociaux et par Internet.

164. En République démocratique du Congo, les activités de sensibilisation se sont concentrées sur la diffusion du progrès des affaires pertinentes. Dans les affaires *Germain Katanga* et *Thomas Lubanga*, les activités se sont concentrées sur l'amélioration de la compréhension du processus des réparations et sur la gestion des attentes des collectivités touchées. Dans l'affaire *Ntaganda*, les activités se sont concentrées sur la diffusion des audiences aux collectivités touchées en Ituri, grâce à des projections de programmes audiovisuels dans le cadre de sessions interactives animées par le personnel de la Cour, et à la diffusion de programmes radiophoniques sur un réseau de radios communautaires en langue locale. En avril 2018, des activités conjointes de sensibilisation et de participation des victimes ont été organisées dans la province du Haut Uele (Dungu) pour faire rayonner la procédure dans l'affaire *Ongwen* (situation en Ouganda). Concernant l'affaire *Mudacumura*, des liens ont été maintenus avec les organisations des victimes et la société civile, les médias, les professionnels du droit et les milieux universitaires dans la région du Kivu. Les procédures judiciaires concernant M. Jean-Pierre Bemba Gombo et Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts ont suscité beaucoup d'intérêt au sein de la population et parmi les parties prenantes en République démocratique du Congo, même si elles concernent la situation en République centrafricaine. D'importants efforts ont été déployés pour donner des explications claires des décisions de la Cour.

165. Dans le cadre de la commémoration du vingtième anniversaire du Statut de Rome, 20 sessions ont été organisées en collaboration avec le milieu universitaire, les professionnels du droit et les représentants de la société civile. Une exposition photographique a été tenue à Kinshasa du 3 au 21 juillet, et des sessions d'information sur la Cour organisées sur les lieux auprès de groupes cibles pré-identifiés. L'exposition photographique a été rendue possible grâce au généreux appui de l'Institut français et de l'Ambassade de France à Kinshasa. Par ailleurs, une conférence de haut niveau a été

organisée à Kinshasa le 5 septembre 2018, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo et avec le généreux soutien de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Kinshasa. La conférence a bénéficié de la participation d'un juge de la Cour, M. Antoine Kesia-Mbe Mindua, et de 234 participants de haut niveau, dont des représentants de 28 missions diplomatiques. À Bunia, une émission radiophonique interactive spéciale du vingtième anniversaire a été diffusée sur Canal Révélation à plus de 1 500 000 auditeurs à Bunia et dans la région environnante. Une conférence de presse a également été organisée à l'intention des journalistes locaux, et une session publique à l'intention des ONG, sur le rôle des ONG dans la mise en œuvre du Statut.

166. En Ouganda, les efforts de sensibilisation ont continué d'intensifier le rayonnement de la procédure *Ongwen* grâce au projet Accès à la justice. Deux cent soixante-seize projections de résumés des audiences ont été réalisées dans vingt-trois paroisses dans le nord de l'Ouganda, où réside la majorité des victimes, pour atteindre un total de 119 064 personnes. Des clubs d'écoute radiophonique ont également été créés pour que les collectivités puissent écouter les programmes de la Cour et participer à des discussions sur la procédure. Le personnel de sensibilisation a participé à des émissions radiophoniques régulières diffusées sur des postes de grande écoute et, grâce à la plateforme SMS interactive gratuite, la Cour a continué de fournir des mises à jour sur l'évolution du procès à 11 000 abonnés. L'Équipe de sensibilisation a entrepris des missions conjointes avec la Poursuite, la Défense et les conseils des victimes auprès des collectivités touchées pour répondre à leurs questions sur la procédure. Les événements de commémoration du vingtième anniversaire ont eu comme coup d'envoi un tournoi de football appelé *Play for Justice*, qui a eu lieu à Pajule, l'une des collectivités touchées. Diverses activités ont été organisées à Gulu, dont un dialogue des parties prenantes sur l'incidence du système du Statut de Rome sur la vie des victimes, et une exposition photographique intitulée « Vingt ans du Statut de Rome ». Des jeunes des écoles secondaires des collectivités touchées ont pris un quiz pour améliorer et approfondir leur compréhension du mandat de la Cour.

167. Le 18 janvier 2018, la Cour a organisé sa première cérémonie d'ouverture officielle de l'année judiciaire. À cette cérémonie, le Président de la République de Trinidad et Tobago a donné le discours inaugural, en présence de juges en chef, de fonctionnaires d'organisations internationales et régionales, ainsi que de représentants du monde diplomatique, de la société civile et des milieux universitaires.

8. Relations extérieures et coopération

168. En 2018, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé 123 demandes de coopération à l'intention d'États et d'organisations internationales pour le compte des Chambres, de la Défense ou en son nom propre. L'Unité s'est consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'arrestation, en sa qualité de membre du groupe de travail sur les suspects en liberté et d'unité responsable pour la coopération des États pour ce qui est des activités d'arrêt et de remise. Cette approche, qui conjugue les portefeuilles de coopération judiciaire et de relations externes, a notamment abouti à trois arrestations en 2018 (dans les situations au Mali et en République centrafricaine) ; elle s'est aussi traduite par l'exécution d'une campagne sur les arrestations, qui incluait des débats approfondis dans le cadre d'une facilitation du Groupe de travail de La Haye sur la coopération, un séminaire d'un jour accueilli par la Cour en novembre 2018, et une plénière sur la coopération à l'Assemblée, ainsi que le lancement d'une campagne de communication d'un mois sur la question, dont des messages quotidiens sur les médias sociaux et la publication d'un livret intitulé « Arrêter les suspects en fuite recherchés par la CPI », en anglais et en français, avec l'appui financier de la Commission européenne.

169. En 2018, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a continué de mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action visant les accords de coopération, grâce à des approches novatrices comme des visites de certains pays ciblés, efforts qui ont abouti à la signature de trois nouveaux accords de coopération et au début de négociations pour la signature de seize autres accords. L'Unité a également poursuivi ses efforts pour améliorer la compréhension du mandat de la Cour et l'intégration de son rôle relativement aux enquêtes financières et au recouvrement des avoirs. Enfin, l'Unité a continué d'organiser des séminaires de haut niveau sur la coopération, des événements

spécialisés et des missions techniques de suivi afin de continuer de renforcer la coopération générale et la meilleure compréhension du travail et du mandat de la Cour, en coordination avec les autres organes.

170. L'Unité de coordination et de planification a continué à agir comme centrale pour toutes les missions officielles dans les pays de situation et de non situation, veillant à ce que les missions respectent les règles et procédures de sécurité, médicales et diplomatiques. De même, en coopération avec la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a terminé la première phase de développement du logiciel de planification de mission visant à améliorer encore davantage la coordination des missions de la Cour. L'Unité a également continué à assurer un appui opérationnel et fonctionnel à tous les bureaux extérieurs, notamment en appréhendant correctement et en canalisant les besoins, en organisant des séances d'orientation pour les nouveaux employés des bureaux extérieurs, et en organisant des activités de coordination ponctuelles et des réunions périodiques par vidéoconférence.

171. Tout au long de 2018, l'Unité de coordination et de planification a continué à appuyer la haute direction dans le développement et la mise en œuvre d'un cadre de gestion de crise pour la Cour. Le projet de cadre est maintenant établi et les exigences de formation sont en cours d'évaluation. La sécurité sur le terrain continue d'être pleinement intégrée aux activités de l'Unité ; en plus de son soutien habituel, elle offre une assistance pour toutes les missions sur le terrain.

172. La capacité d'analyse stratégique de l'Unité d'analyse par pays a été fortement sollicitée en 2018, notamment dans les situations en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et en Côte d'Ivoire. L'Unité a appuyé le mandat du Greffe dans des domaines clés, comme les suspects en fuite, les réparations, l'alerte rapide et l'analyse des menaces, y compris au Groupe interorganes d'évaluation des risques.

173. À titre de membre du groupe de travail interorganes sur les suspects en liberté, l'Unité d'analyse par pays a contribué activement à la définition et la mise en œuvre de stratégies d'arrestation. En repérant les occasions et en fournissant des évaluations régulières des risques, l'Unité a contribué à trois arrestations au Mali et en République centrafricaine, dans un contexte de politique et de sécurité complexe et fluide. L'Unité a également fourni des profils et évaluations d'incidence afin d'appuyer et de faciliter le mandat du Greffe par rapport au transfert des suspects. À la demande de la haute direction, l'Unité a produit des rapports réguliers d'actualisation, de suivi et d'analyse sur dix suspects en fuite dans cinq situations.

174. Eu égard au processus de réparations, l'Unité d'analyse par pays offre des analyses de sécurité contextuelles à la demande des Chambres et du Fonds au profit des victimes sur la situation en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Mali. Ainsi, l'Unité a contribué à repérer des occasions à l'appui du mandat des Chambres et du Fonds et ce, malgré l'environnement de menace difficile. Enfin, la demande pour les rapports de situation de l'Unité n'a cessé d'augmenter dans l'ensemble de la Cour, puisque 263 personnes les reçoivent désormais (une augmentation de 17 pour cent par rapport à 2017), dont des juges qui demandent à recevoir tous les rapports par défaut.

9. Opérations hors siège

175. En 2018, le bureau extérieur en Côte d'Ivoire a continué à appuyer les procédures judiciaires dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*, ainsi que les activités d'enquête menées par le Bureau du Procureur. Le bureau extérieur a appuyé 73 missions externes et internes, comparativement à 109 missions en 2017. Un appui sur le terrain a été assuré au Bureau du Procureur, à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins et à la Section d'appui aux conseils, entre autres.

176. En 2018, le bureau extérieur au Mali a continué à appuyer les procédures judiciaires dans l'affaire *Al Mahdi* et commencé à assurer un appui pour l'affaire *Al Hassan*. Le bureau extérieur a appuyé 166 missions externes et internes, comparativement à 78 missions en 2017. Un appui sur le terrain a été offert essentiellement à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, au Bureau du Procureur, à la Section d'appui aux conseils et au Fonds au profit des victimes. Le bureau extérieur au Mali a organisé des séances d'information à

l'intention des journalistes, d'acteurs de la société civile et du Gouvernement du Mali sur la représentation juridique et la participation des victimes dans l'affaire *Al Hassan* et la formation d'intermédiaires. En 2018, le bureau extérieur au Mali a finalisé l'accord entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Cour pénale internationale sur le partage et l'utilisation des installations, dont des bureaux, de l'équipement, des biens, des fournitures, ainsi que des services logistiques, administratifs et d'utilité publique à la base principale de la MINUSMA.

177. L'année 2018 a été la première année complète d'activités du bureau extérieur en Géorgie, bien qu'avec un budget et un effectif réduits sur le terrain (à savoir, le chef de bureau et un bureau extérieur temporaire). En 2018, le bureau extérieur a poursuivi la phase d'organisation administrative et opérationnelle, commencée en décembre 2017. Les activités d'enquête du Bureau du Procureur se sont poursuivies tout au long de 2018 et le bureau extérieur a fourni un appui administratif, diplomatique et opérationnel aux divers organes et clients de la Cour.

178. La République démocratique du Congo est un pays de situation particulier pour la Cour, qui y a ouvert deux bureaux, à Kinshasa et à Bunia. En 2018, les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont appuyé un total de 170 missions et assuré 113 séances d'information sur la sécurité sur le terrain. Plus de 330 réunions et interactions avec les autorités, des entités de l'ONU et missions diplomatiques ont eu lieu en République démocratique du Congo en 2018. Les bureaux extérieurs en République démocratique du Congo ont coopéré étroitement avec le Fonds au profit des victimes, lui fournissant tout le soutien nécessaire et demandé à l'appui de son mandat de réparations. De plus, l'agent de terrain de la participation des victimes et des réparations en République démocratique du Congo a été réaffecté au Fonds au profit des victimes pendant trois mois pour appuyer le processus des réparations.

179. Le bureau extérieur en République centrafricaine a continué à développer sa présence représentationnelle et sa capacité à assurer des activités d'appui opérationnel. Les travaux de mise à niveau des locaux du bureau extérieur ont commencé en novembre 2018. Une fois rénové, le bureau disposera d'eau courante, d'un éclairage adéquat et d'une meilleure sécurité, ainsi que d'une capacité de communication vidéo spéciale entre la République centrafricaine et La Haye autorisant les dépositions par lien vidéo. Le bureau extérieur, qui approchait la pleine dotation à la fin de 2018, a appuyé un total de 127 missions, pour un total de 305 voyages individuels, soit 28,27 pour cent du total des « jours de travail de mission » en pays de situation, une augmentation de 7 pour cent comparativement à 2017.

180. En 2018, le bureau extérieur en Ouganda a continué à faciliter l'activité judiciaire de la Cour dans la région, appuyant les missions internes et externes, y compris les visites de haut niveau d'élus de la Cour. Un total de 274 missions ont été appuyées pendant la période considérée : 37 du Bureau du Procureur, 165 du Greffe, 19 du Fonds au profit des victimes, 36 des conseils et 19 d'autres intervenants, dont la visite des lieux effectuée par la Chambre de première instance IX. Le bureau extérieur a également facilité le témoignage de six témoins par lien vidéo, ainsi que la certification de témoignages précédemment enregistrés de 33 témoins. Enfin, le Bureau a facilité trois visites familiales à des détenus du quartier pénitentiaire de la Cour.

10. Ressources humaines

181. En 2018, en plus de ses activités de programme habituelles, la Section des ressources humaines a poursuivi ses efforts d'automatisation de ses processus de ressources humaines, se tournant vers un modèle d'auto-service de la direction et des employés. De plus, la Section a appuyé l'élaboration d'un dispositif relatif au bien-être du personnel adopté par les chefs d'organes en été 2018, appuyé la mise au point et le lancement d'un sondage touchant l'ensemble de la Cour sur l'engagement du personnel et, de concert avec le syndicat des employés, a fait connaître le sondage grâce à une robuste campagne de communication qui s'est traduite par un taux de réponse très élevé. La Section a entamé des travaux d'élaboration d'un cadre et programme de leadership et exécuté un vaste exercice d'établissement de repères de base à l'appui d'une proposition de mobilité du personnel. La Section a poursuivi ses efforts pour améliorer la représentation géographique et l'égalité

entre les sexes à la Cour, et élaboré des politiques sur la classification des postes, la gestion du rendement et les horaires de travail souples.

182. En 2018, la Cour a pourvu un total de 79 postes permanents, dont 45 ont été pourvus à l'externe, 18 ont été convertis de postes temporaires et 16 ont été pourvus au terme d'une mutation interne entre deux postes permanents. Douze fonctionnaires sont passés de postes permanents à des postes temporaires au terme de processus de recrutement compétitifs. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités de recrutement par grand programme.

Tableau 1 : Liste des activités de recrutement en 2018

<i>Grand programme</i>	<i>Postes approuvés en 2018⁵</i>	<i>Postes pourvus en 2018</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2018</i>	<i>Nombre de postes libérés en 2018 en raison de départs de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/01/2018</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2018</i>
Grand programme I						
Branche judiciaire	53	4	48	4	4 %	9 %
Grand programme II		18				
Bureau du Procureur	317		296	18	5 %	7 %
Grand programme III						
Greffe	572	53	532	29	9 %	7 %
Grands programmes IV-VII						
Secrétariat de l'AÉP, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, MCI et Bureau de l'audit interne	27	4	23	1	0 %, 56 %, 25 % et 0 % respectivement	0 %, 44 %, 0 %, 0 %, respectivement

11. Équipe SAP

183. En 2018, l'équipe SAP a fourni à la Cour un appui opérationnel quotidien pour l'utilisation de son système administratif de base, SAP. L'équipe SAP a traité toutes les demandes de service liées à SAP, depuis les remises à zéro de mots de passe jusqu'aux demandes complexes d'automatisation et de numérisation des processus administratifs de la Cour.

184. L'équipe SAP a dirigé ou participé à divers projets d'amélioration de l'efficacité et de la conformité des processus administratifs de la Cour. Par exemple, le module budgétaire désuet de SAP a été remplacé par la dernière version, condition préalable à l'utilisation de l'outil de contrôle centralisé déployé aux agents de certification; et le système des ressources humaines de la Cour a été élargi pour y intégrer de nouvelles fonctionnalités d'auto-service pour les employés et gestionnaires, ceci afin de pousser la numérisation des processus administratifs et améliorer l'efficacité des processus et la qualité des données. De plus, l'équipe SAP a créé de nouveaux rapports de suivi des indicateurs clés de résultats en matière d'achats et lancé un projet pilote, en collaboration avec l'Unité de médecine au travail et la Section des ressources humaines, pour produire des statistiques sur les congés maladie.

12. Sécurité

185. En 2018, la Section de la sécurité a continué de se concentrer sur ses activités de renforcement et de consolidation de la sécurité, de la gestion des risques et d'appui aux activités de la Cour au siège. La Section a continué d'appuyer la gestion des risques de sécurité et de sûreté du personnel et des avoirs de la Cour sur le terrain. La Section a assuré la sécurité des audiences, conformément au calendrier des audiences et aux décisions des Chambres. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 890 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité, une augmentation de 1,48 pour cent sur l'exercice précédent. Cette procédure a été appliquée à tous les nouveaux fonctionnaires, y compris les stagiaires, affectés à des postes permanents et temporaires à la Cour, conformément à

⁵ Exclusion faite de trois fonctionnaires élus, soit deux au GP II (Procureur et Procureur adjoint) et un au GP III (Greffier).

l’Instruction administrative relative aux habilitations de sécurité. Le Bureau a déposé deux rapports d’incident. De plus, au début de 2018, le Bureau a lancé son nouveau processus d’habilitation entièrement automatisé, qui était pleinement fonctionnel en octobre, ce qui lui a permis de rehausser son efficacité et de faire un meilleur emploi de ses ressources.

186. Sur le terrain, la Section a continué d’assurer une gestion appropriée de tous les risques de sécurité du personnel, des avoirs et des locaux de la Cour, conformément aux protocoles et politiques de sécurité de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 1 548 missions (874 dans des pays de situation et 674 dans des pays de non situation), dont deux séminaires. Trente-et-un rapports d’incident ont été déposés concernant diverses activités sur le terrain. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à 13 occasions. De plus, la Section a assuré la sécurité de trois missions de transport de suspects et d’une visite de site judiciaire dans l’un des pays de situation. La Section a organisé un cours de formation « Sécurité en mission » (*SSAFE*) en collaboration avec l’armée des Pays-Bas, pour renforcer la sensibilisation du personnel en matière de sécurité.

187. En 2018, en plus d’assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs (dont la cérémonie du vingtième anniversaire du Statut de Rome) et séminaires organisés dans les locaux de la Cour auxquels ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires (un total de 110 jours, 71 visites de personnalités de premier plan, 141 visites d’intervenants pour un total de 2 331 participants, et 541 groupes pour un total de 19 818 participants aux visites d’information générale et personnes assistant aux audiences). Au siège, 142 rapports d’incident ont été déposés et 645 663 articles ont été vérifiés par la sécurité.

13. Technologies de l’information et des communications

188. La Section des services de gestion de l’information fournit à la Cour des services de technologie de l’information (TI) et de gestion de l’information (GI). La Section scinde ses services en deux catégories : d’une part, le maintien du niveau actuel d’activités de la Cour et la mise en œuvre de capacités TI ou GI nouvelles ou améliorées, la priorité étant donnée aux projets stratégiques déclinés dans la Stratégie quinquennale TI/GI pour 2018 de la Cour, et, d’autre part, les efforts de renforcement de la gouvernance TI/GI de la Cour pour l’optimisation de l’utilisation des fonds et des ressources en personnel et hors personnel dans la prestation des services et solutions. Si la Cour a connu une activité judiciaire réduite en 2018, la demande pour les services de la Section dans l’ensemble de la Cour s’est maintenue puisque les fonctionnaires de la Cour utilisent les infrastructures et systèmes TI dans leurs activités quotidiennes, sans égard à la tenue ou non d’audiences. De plus, la Section a exécuté diverses mises à jour matérielles et logicielles prévues, ainsi que tous les projets prévus en 2018 pour la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour. La maintenance et les mises à jour sont des activités essentielles à la santé et à la stabilité de l’infrastructure TI de la Cour.

189. En 2018, la Section des services de gestion de l’information a mené à bien les initiatives stratégiques suivantes, groupées par catégorie :

a) Bureau du Procureur : la Section a mis en œuvre le système de chambre forte électronique et les nouveaux systèmes améliorés d’acquisition d’éléments de preuve électronique.

b) Branche judiciaire : la Section a poursuivi le développement du système mobile de demande de participation des victimes et appuyé la Section de la participation des victimes et des réparations pour ce qui est de la formation du personnel au siège et dans les bureaux extérieurs. Le déploiement final est prévu pour le début de 2019. La Section a également appuyé la Section de l’administration judiciaire relativement au projet de flux des activités judiciaires (*Judicial Workflow Project*) pour les besoins de haut niveau, les analyses de cas, l’évaluation des options et solutions, et la gouvernance. Enfin, elle a lancé le processus d’approvisionnement pour une base de données pour le stockage de documents judiciaires, et pour les services contractuels pour les besoins détaillés du JWP et les phases de construction du projet.

c) Administration : la Section a appuyé l'équipe SAP de la Direction des services de gestion dans la mise en œuvre de projets stratégiques qui exigeaient des mises à niveau de l'infrastructure SAP. Elle a terminé la phase 1 du module de planification des missions et entamé la phase 2, pour un déploiement final pendant le deuxième trimestre de 2019. Les étapes d'énumération des besoins, d'achat et d'initiation du projet de suivi des activités sont terminées ; le déploiement est prévu pour le début de 2019.

d) Gestion de l'information : la Section a poursuivi la gouvernance de l'information sur les projets stratégiques pluriannuels en appliquant les politiques et procédures indiquées dans la stratégie du service Archives, bibliothèque et patrimoine de la Cour. Elle a également progressé dans le projet de registre de données sur les avoirs de la Cour, étape préalable à la mise en œuvre des améliorations des flux des activités judiciaires et de la sécurité de l'information.

e) Sécurité de l'information : la Section a poursuivi la mise en œuvre de la plateforme de renseignements sur les menaces, et la formation obligatoire sur la sécurité de l'information en est à sa deuxième année. Des progrès ont été réalisés pour ce qui est du Système de gestion de la sécurité de l'information, et les phases de conception et d'achat d'un logiciel de chiffrement de données conservées dans le nuage a été acheté, pour un déploiement prévu en 2019.

f) Optimisation de la TI : la Section a poursuivi ses efforts d'amélioration de la gouvernance et de la planification, notamment pour ce qui est des indicateurs financiers des systèmes et activités TI assurés par la Section.

190. L'équipe de développement de logiciels interne de la Section des services de gestion de l'information a mis en œuvre divers systèmes, dont le système de demande de participation des victimes en-ligne, pour autoriser la soumission des demandes des victimes via le site Web de la Cour, des améliorations des systèmes eCOS, y compris les modules *Situations and Cases*, *Court Calendar*, *Public Court Calendar*, *eFiling* et *eFiling 2.0*. En sus des projets prévus pour 2018, la Section a également dû travailler sur de nouveaux projets prioritaires ; déployer de nouveaux logiciels à la Section de l'aide aux victimes et aux témoins (biométrie des témoins et outils d'appui à la production de rapports) ; adapter et améliorer le système CITRIX à l'appui des initiatives de travail souple et de bien-être du personnel de la Cour ; mettre à niveau le système de facturation ePhone et en améliorer la production de rapports et l'utilisation à l'appui des initiatives de contrôle des coûts de la Cour ; et mettre en œuvre la capacité de suivi des véhicules par GPS pour le Greffe et le Bureau du Procureur. Ces projets prioritaires représentaient du travail non planifié pour l'Unité de l'architecture informatique et de la prestation des services, et ces systèmes seront déployés par l'Unité des services informatiques et l'Unité du développement et de l'administration des systèmes tout au long de 2019.

191. En 2018, l'Unité des services informatiques et l'Unité du développement et de l'administration des systèmes a terminé les mises à niveau des infrastructures et logiciels de la Cour. Ce projet a inclus l'amélioration de la capacité des lignes Internet au siège, la mise à niveau des systèmes de vidéoconférence aux bureaux extérieurs en République démocratique du Congo, la mise à niveau du réseau CITRIX pour l'accès distant, l'installation du système VMWare d'infrastructure virtuelle au centre de données de la Cour, ainsi que l'avancement du projet de mise en œuvre d'un système d'archivage et de stockage infonuagique plus économique. Côté applications de la Cour, des mises à niveau ont été effectuées pour Transcend, le système de transcriptions d'audience en temps réel, ainsi que pour les systèmes de gestion des témoins du Bureau du Procureur et de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, le système Forensics du Bureau du Procureur, et Multitrans du Greffe et du Bureau du Procureur. Enfin, la bibliothèque d'enregistrements en fin de vie a été remplacée, et le pare-feu interne de la Cour renforcé. Il a également été nécessaire de mettre à niveau les bases de données des applications comme SAP et eCOS pour maintenir une performance optimale de ces systèmes.

192. En 2018, la Cour a continué à faire face à des menaces quotidiennes de cybersécurité, mais a grandement réduit sa vulnérabilité grâce à des investissements stratégiques en technologies de sécurité de l'information et en formations de sensibilisation à la sécurité de l'information pour tous les fonctionnaires de la Cour. Chaque mois, les systèmes de cyberdéfense améliorés de la Cour ont repéré et refoulé, en moyenne : 37 millions d'exams et fouilles, 600 000 pourriels, hameçonnages et courriels malveillants, et seulement 100 tentatives d'infection par maliciel (une importante réduction). Pour maintenir les défenses de la Cour, la Section des services de gestion de l'information a veillé à la mise à jour opportune des systèmes informatiques de la Cour en déployant tous les correctifs de sécurité mensuels de Microsoft et en installant les mises à niveau et correctifs de sécurité des autres applications et systèmes, et ce dans un délai maximal de deux semaines pour les postes de travail et de deux mois pour les serveurs. En 2018, l'Unité de sécurité de l'information a réagi aux quatre incidents de sécurité de l'information importants suivants : une attaque de déni de service, une perte de média de stockage et deux divulgations d'information non autorisées. Il n'y a eu aucune infection par maliciel en 2018.

193. Au sein de l'Unité de gestion de l'information, le service Archives, bibliothèque et patrimoine a offert des services et ressources quotidiens au personnel, aux juges et aux conseils de la Cour. En 2018, la bibliothèque a accueilli 4 145 visiteurs, dont 78 visiteurs externes, et reçu 1 380 demandes de service, dont 266 demandes de références exigeant des recherches approfondies. Le matériel de la bibliothèque est utilisé au quotidien, la bibliothèque virtuelle ayant reçu 10 635 interrogations et la bibliothèque physique ayant prêté 5 981 ouvrages, alors que le personnel a traité 155 prêts inter-bibliothèques. L'Unité de gestion de l'information a poursuivi son travail continu d'étiquetage de tous les documents de la Cour à des fins de conservation : en 2018, 48 165 documents ont été étiquetés comme documents d'archives, 409 369 comme documents opérationnels, et 2 549 comme documents de transition.

194. En 2018, le système de gestion des services TI de la Cour, SolvIT, a reçu 17 028 demandes d'assistance (ouvertes par le service d'assistance) et réglé 16 688 problèmes en collaboration avec toutes les équipes de la Section des services de gestion de l'information. L'équipe audiovisuelle a appuyé 323 heures d'audiences sans aucune panne attribuable à des problèmes audiovisuels. L'équipe audiovisuelle a également fourni des services pour 637 événements tenus au Centre de conférences de la Cour en 2018 et ce, malgré un sous-effectif attribuable à la réduction des activités d'audience. La Section des services de gestion de l'information a atteint son objectif de disponibilité de 99,2 pour cent pour tous ses systèmes à l'exception du site Web, qui a connu une attaque de déni de service au début de 2018, pour un taux de disponibilité global de 99,85 pour cent. La réaction à l'attaque et les correctifs ayant été efficaces, le site Web n'a pas connu d'autres perturbations. En 2018, le service de courriel a été disponible à 99,59 pour cent ; le système CITRIX d'accès distant, à 99,53 pour cent ; et tous les autres systèmes TI, à 100 pour cent.

14. Achats

195. Les activités de l'Unité des achats sont résumées à l'annexe X. L'Unité a travaillé sur d'importants projets, comme les contrats de maintenance des locaux permanents de la Cour et du régime de retraite des juges.

196. La Section des services généraux a exécuté deux recensements complets des biens détenus au siège et dans les bureaux extérieurs, du 15 octobre au 23 novembre 2017 et 10 février au 9 mars 2018, respectivement.

15. Inventaires annuels

Liste des articles totalement amortis, 1^{er} janvier – 31 décembre 2018 (en euros)

Description	Motif d'élimination	Nombre d'articles	Valeur comptable
Matériel, dont mobilier	Obsolète	1	0
<i>Total partiel, Matériel, dont mobilier</i>		<i>1</i>	<i>0</i>
Équipement TIC	Endommagé	1	0
	Perdu	2	0
	Usure normale	65	0
	Obsolète	194	326,43
<i>Total partiel, Équipement TIC</i>		<i>262</i>	<i>326,43</i>
Équipement TIC de faible valeur	Endommagé	6	0
	Perdu	8	0
	Usure normale	272	0
	Obsolète	343	0
	Volé	3	0
<i>Total partiel, Équipement TIC de faible valeur</i>		<i>632</i>	<i>0</i>
Autres biens de faible valeur	Don	1	0
	Usure normale	9	0
	Obsolète	10	0
<i>Total partiel, Autres biens de faible valeur</i>		<i>20</i>	<i>0</i>
Autres biens	Don	1	0
	Usure normale	4	0
	Obsolète	24	0
<i>Total partiel, Autres biens</i>		<i>29</i>	<i>0</i>
Total		944	326,43

NB1 : Valeur comptable résiduelle pour un convertisseur vidéo (286,16) et un contrôleur de périphérie (40,27).

NB2 : « Autres biens » inclut de l'équipement vidéo (21 articles), de l'équipement de formation de la Section de la sécurité (1 article), des coffres-forts (4 articles), des mallettes de transport (2 articles), et un UPS.

16. Finances

197. La Section des finances a clos l'exercice 2017 et préparé ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits de l'exercice et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités. De l'information sur le rendement en 2018 des liquidités de la Cour se trouve à l'annexe XI.

(a) Respect de la politique d'investissement

198. En 2018, la Cour a pleinement respecté les critères relatifs au choix des banques et aux limites de placements conformément à l'Instruction administrative ICC/AI/2018/001 sur le placement des fonds excédentaires (section 9-3 relative au choix des banques et aux limites de placements), en application de laquelle un tiers au plus des liquidités est placé dans une même institution. La Cour a continué de concentrer ses efforts sur la sécurité de ses fonds, ainsi que sur l'optimisation des rendements dans la mesure du possible.

199. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures notes de solvabilité à court terme et dans les pays les mieux notés (AAA ou AA) par les principales agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

(b) Retour sur investissements

200. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, la Cour détenait un solde moyen mensuel de liquidités d'environ 57,2 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévu, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 24,5 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévu et des liquidités mises de côté pour les prestations dues à long terme au personnel. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévu au 31 décembre 2018 est détaillé à l'annexe XII.

201. En 2018, le taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne est resté au niveau plancher record de 0 pour cent (voir annexe XI). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la Banque est resté à -0,4 pour cent. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0,23 pour cent en 2018. Dans la conjoncture actuelle, considérant l'incidence des politiques des banques centrales sur les taux d'intérêt, un rendement global de 115 700 euros sur la totalité des liquidités peut être considéré comme satisfaisant.

(c) Tendances future et stratégie d'investissement

202. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du Trésorier. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités la priorité. Compte tenu des récentes décisions de politique monétaire de la Banque centrale européenne, il est peu probable que la Cour obtienne de meilleurs rendements en 2019. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser ses investissements et de les optimiser malgré la conjoncture difficile, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires.

D. Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

203. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué de fournir un appui spécialisé et technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée, de ses organes subsidiaires et d'autres organes de contrôle en 2018.

204. Parmi les principales réalisations de 2018, le Secrétariat :

a) a organisé, en en assurant le service, la dix-septième session de l'Assemblée, tenue à La Haye, sur une période de sept jours ouvrables ;

b) a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, y compris la préparation de la documentation concernant l'élection de huit membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge et cinq membres of du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes ;

c) a assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité du budget et des finances, du Comité d'audit, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du Groupe de travail sur les amendements et du Groupe de travail sur l'examen de la rémunération des juges ;

d) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de 15 jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité du budget et des finances ;

e) a organisé et assuré le service de deux sessions du Comité d'audit, sur une période de cinq jours de travail au total ;

f) a fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

g) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans les résolutions pertinentes, facilitant l'accès aux informations sur le site Internet de l'Assemblée ;

h) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité dans, notamment, les résolutions RC/Res.1, ICC-ASP/9/Res.3, ICC-ASP/10/Res.5, ICC-ASP/11/Res.6, et ICC-ASP/12/Res.4. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, de recueillir des renseignements sur les activités et les exigences liées à la complémentarité et de les publier sur le site Web de l'Assemblée, ainsi que de tenir à jour la base de données, disponible sur le site Web, des acteurs concernés par la complémentarité ;

i) a mobilisé des contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée, et ainsi facilité la participation de quatre représentants de ces pays à la dix-septième session de l'Assemblée ;

j) a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations compétentes, des particuliers et des organisations non gouvernementales au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée ;

k) a géré l'accréditation d'organisations non gouvernementales et a facilité la participation de 860 représentants de la société civile à la dix-septième session de l'Assemblée ; et

l) a fourni une assistance à la Présidence de l'Assemblée, notamment en transmettant des avis juridiques sur des questions touchant aux travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en préparant des voyages et en facilitant la participation à plusieurs réunions et séminaires.

205. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles y afférentes, le Secrétariat a assuré le services des réunions suivantes :

(a)	Bureau	21 réunions
(b)	Réunions à La Haye, total	67 réunions au total
(i)	Groupe de travail de La Haye, total.....	47 réunions
	<i>Groupe de travail de La Haye</i>	6 réunions
	<i>Complémentarité</i>	4 réunions
	<i>Coopération</i>	4 réunions
	<i>Plan d'action</i>	2 réunions
	<i>Budget</i>	21 réunions
	<i>Groupe d'étude sur la gouvernance</i>	8 réunions
	<i>Séances d'information</i>	2 réunions
(ii)	Comité du budget et des finances	15 (jours)
(iii)	Comité d'audit.....	5 (jours)
(c)	Réunions à New York, total	28 réunions au total
(i)	Groupe de travail de New York, total.....	15 réunions
	<i>Groupe de travail de New York</i>	7 réunions
	<i>Omnibus</i>	5 réunions
	<i>Non coopération</i>	2 réunions
	<i>Représentation géographique équitable et représentation des hommes et des femmes</i>	1 réunion
(ii)	Mécanisme de contrôle indépendant	2 réunions
(iii)	Groupe de travail sur les amendements.....	3 réunions
(iv)	Groupe de travail sur l'examen de la rémunération des juges	8 réunions
Total		116 réunion

206. Le Secrétariat a traité au total 237 documents et 7 987 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) en vue de la dix-septième session, répartis comme suit :

- (a) Documentation de pré-session : 198 documents et 7 341 pages ;
- (b) Documentation de session : 32 documents et 220 pages ; et
- (c) Documentation d'après-session : 7 documents et 426 pages.

207. Dans le contexte des trentième et trente-et-unième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité un total de 311 documents (ou 4 505 pages) dans les deux langues de travail.

208. Le Secrétariat a également traité un total de 92 documents (ou 1 948 pages) en vue des septième et huitième sessions du Comité d'audit.

E. Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

1. Introduction

209. En 2018, les activités du Fonds au profit des victimes se sont intensifiées en termes de diversité et de volume. La mise en œuvre des réparations s'est accompagnée d'une forte augmentation de la charge de travail judiciaire et opérationnelle, en amont et en aval des ordonnances de réparations, et à la suite de l'approbation, par les Chambres de première instance concernées, des projets de plans de mise en œuvre des réparations. Les contraintes de capacité décrites ci-dessous ont exigé la révision des priorités du Fonds au profit des victimes, ce qui s'est répercuté sur le lancement des nouveaux cycles des programmes d'assistance en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. L'acquittement dans l'affaire *Bemba* a déclenché le relancement, bien accueilli, du programme d'assistance du Fonds au profit des victimes en République centrafricaine, dont une réévaluation approfondie des torts⁶.

210. Tout au long de 2018, les conflits, la violence, l'instabilité politique et les épidémies (notamment l'Ebola en République démocratique du Congo) ont posé des défis opérationnels aux activités du Fonds au profit des victimes pour ce qui est de ses deux mandats qui, pour être efficaces, requièrent la présence du personnel et des partenaires de mise en œuvre du Fonds parmi les victimes et les collectivités touchées.

211. L'évolution des pratiques de réparations de la Cour et les instructions judiciaires afférentes à l'intention du Fonds au profit des victimes ont mené à la réorientation de la capacité organisationnelle du Fonds, ce qui a inclus le recours à des services d'expertise judiciaire, ainsi qu'à un mode de travail plus direct du personnel des bureaux extérieurs, contrairement à la pratique habituelle en vertu du mandat d'assistance, qui se fondait sur l'intervention de partenaires de mise en œuvre locaux.

2. Réparations

212. À la suite de la décision de la Chambre de première instance de décembre 2017 sur la responsabilité de M. Lubanga pour les réparations collectives aux victimes, le Fonds au profit des victimes a proposé que l'information supplémentaire obtenue des 425 victimes déclarées admissibles aux réparations par la Chambre de première instance dans sa décision du 27 décembre, et que les soumissions faites par les représentants juridiques des victimes, soient prises en compte dans l'application du programme de réparations collectives. Ce travail a été entrepris en étroite coopération avec les représentants juridiques des victimes et sous-tendra la prochaine procédure d'appel d'offre, dans laquelle sont sollicitées les propositions d'organisations préqualifiées.

213. Dans sa décision de décembre 2017, la Chambre de première instance clarifiait que les 425 victimes admissibles aux réparations ne représentaient qu'une partie du nombre total des victimes potentiellement admissibles, et enjoignait le Fonds au profit des victimes, en collaboration avec les représentants juridiques des victimes, de repérer et de sélectionner d'autres victimes potentiellement admissibles, à l'aide d'un processus administratif. La conception et l'administration d'un nouveau processus de vérification d'admissibilité représente un important alourdissement de la charge de travail du Fonds au profit des victimes. Tout au long de 2018, le Fonds a travaillé étroitement avec la Section de la participation des victimes et des réparations et les représentants juridiques des victimes pour concevoir un processus efficace et robuste capable d'exploiter toutes les synergies avec les autres sections de la Cour, notamment la Section de la participation des victimes et des réparations, dotée d'une grande expérience et expertise dans ce genre de processus dans le cadre de la participation des victimes à la procédure criminelle. Ce travail a principalement été réalisé par le personnel juridique du Fonds au profit des victimes, avec la précieuse aide de leurs collègues des programmes sur le terrain, afin d'assurer que le processus de sélection soit opportun et que les nouvelles victimes admissibles soient intégrées sans heurts au programme de réparations mis en œuvre pour les 425 victimes déjà repérées.

⁶ En mars 2013, le Fonds au profit des victimes a décidé de ne pas lancer un programme d'assistance intégral en République centrafricaine en raison de la recrudescence de conflits violents dans ce pays.

214. La mise en œuvre des réparations collectives symboliques, visant à réduire la stigmatisation et la discrimination continues qu'affrontent les anciens enfants soldats victimes des crimes pour lesquels M. Lubanga a été inculpé, a été entravée par une recrudescence des conflits ethniques dans la province de l'Ituri au début de 2018, de sorte que l'hostilité des collectivités et leaders locaux à l'égard du programme de réparations a été ranimée.

215. Dans l'affaire *Katanga*, le Fonds au profit des victimes a continué de mettre en œuvre les réparations individuelles et collectives tout au long de 2018. Étant donné les mesures de confidentialité prises par la Chambre de première instance à l'égard de la mise en œuvre des réparations dans cette affaire, le Fonds au profit des victimes ne peut faire rapport sur ce dossier.

216. Dans le cadre de la procédure de réparations dans l'affaire *Al Mahdi*, le Fonds au profit des victimes a déposé un projet de plan de mise en œuvre en avril 2018 à l'égard des torts liés à la destruction de bâtiments du patrimoine culturel à Tombouctou, au Mali. Suivant les instructions de la Chambre de première instance, le Fonds a déposé un plan de mise en œuvre actualisé en novembre 2018. Les restrictions de sécurité mises en place à cause de la situation dans le nord du Mali ont restreint les activités du Fonds, empêchant même les visites aux victimes à Tombouctou. Aussi, d'autres méthodes de consultation des victimes et autres parties prenantes ont dû être élaborées, en étroite coopération avec le représentant juridique et le bureau extérieur, afin de recueillir de l'information contextuelle pertinente pour le plan de réparations.

217. Tout comme dans l'affaire *Lubanga*, dans l'affaire *Al Mahdi*, la Chambre de première instance a ordonné des réparations pour les victimes non repérées et enjoint le Fonds au profit des victimes de repérer et de sélectionner, à l'aide d'un processus administratif d'admissibilité, d'autres victimes potentiellement admissibles aux réparations. Pendant la seconde moitié de 2018, le personnel juridique du Fonds a consacré beaucoup de temps et de ressources à la conception de ce processus, en étroite collaboration avec la Section de la participation des victimes et des réparations et du représentant juridique des victimes.

218. Au début de 2018, le Fonds au profit des victimes a participé à la procédure préalable à l'ordonnance de réparations de la Chambre de première instance dans l'affaire *Bemba*. Dans ce rôle, le Fonds a déposé des soumissions écrites et consulté les représentants juridiques des victimes. À la suite de l'acquittement de M. Bemba en juin 2018, le Fonds a réorienté ses activités dans la situation en République centrafricaine I vers un mandat d'assistance.

3. Assistance

219. En Ouganda et en République démocratique du Congo, le Fonds au profit des victimes a conclu un processus d'appel d'offres concurrentiel international exhaustif pour cerner et choisir les projets et partenaires de mise en œuvre pour les nouveaux cycles de programmes d'assistance. Chaque cycle quinquennal se fonde sur un renouvellement de fonds annuel tributaire de la performance, de la disponibilité des fonds et des décisions d'allocation des ressources prises par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Dans le nord de l'Ouganda, la prolongation des projets a autorisé la continuation des programmes jusqu'en novembre 2018. En République démocratique du Congo, le cycle de programme précédent avait clos en 2017. La repriorisation des activités vers les réparations, ainsi que la complexité du marché des services en République démocratique du Congo orientale, a retardé la conclusion du processus d'appel d'offres. Un processus d'appel d'offres concurrentiel international a été lancé pour le programme d'assistance en Côte d'Ivoire, mais a été retardé par la repriorisation des ressources en personnel vers les activités de réparations au Mali.

220. En juin 2018, le Conseil de direction a décidé de relancer le programme d'assistance dans la situation en République centrafricaine I. Dans l'anticipation de la décision d'acquittement dans l'affaire *Bemba* et donc l'impossibilité de la participation des victimes, le Fonds au profit des victimes a décidé de se concentrer d'abord sur les victimes les plus vulnérables, puis sur les victimes de violences sexuelles liées aux conflits, dans la lancée du programme d'assistance précédent.

221. De fréquentes missions d'évaluation du Fonds au profit des victimes au second semestre, entreprises conjointement avec les représentants juridiques des victimes (y compris le Bureau du conseil public pour les victimes) et avec l'appui du Greffe et du bureau extérieur de Bangui, ont mené à l'adoption d'un cadre de programme initial, avalisé par le Conseil de direction, dont les éléments de base sont la réadaptation physique, y compris le soutien nutritif ; la réadaptation psychologique ; et le soutien matériel, sous forme d'aide au logement et d'aide aux études, y compris la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus. Dans l'attente de la conclusion de l'évaluation pour un programme d'assistance exhaustif en République centrafricaine, le Fonds exécutera un programme pilote d'urgence pour les victimes de violence sexuelle les plus vulnérables parmi celles participant à l'affaire *Bemba*.

222. Les activités préparatoires à la procédure d'évaluation d'éventuels programmes d'assistance au Kenya et en Géorgie ont terminé en 2018. En décembre, le Conseil de direction a décidé d'une affectation de fonds initiale de 300 000 euros à chaque programme éventuel.

223. En 2018, les travaux de contrôle et d'évaluation du Fonds au profit des victimes ont inclus la rédaction des termes de référence pour une évaluation indépendante du programme d'assistance en Ouganda et des études de référence pour la mise en œuvre de réparations en République démocratique du Congo. Le processus d'approvisionnement en services pour ces activités sera terminé en 2019. Le périmètre de travail pour le développement d'un système de gestion de l'information à l'appui du plan d'évaluation des résultats du Fonds a été rédigé avec l'appui de la Section des services de gestion de l'information du Greffe ; il est actuellement en cours de licitation.

4. Augmentation des ressources

224. Le Fonds au profit des victimes a augmenté ses revenus issus des contributions volontaires des États Parties de presque 37 pour cent, soit d'environ 3 millions d'euros en 2017 à 4,1 millions d'euros en 2018. Les contributions incluaient les tranches de versement en vertu des ententes pluriannuelles (Suède et Finlande), une importante contribution d'un million d'euros (Pays-Bas) (inclusion faite de la première tranche d'une entente de financement pluriannuelle sans restrictions), les contributions spéciales pour la réserve des réparations du Fonds au profit des victimes (Irlande, Allemagne) ainsi que pour certaines ordonnances particulières (Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni) ; et les contributions de donateurs nouveaux ou anciens, dont l'Autriche, le Danemark, le Mali, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Slovaquie, la Slovénie et l'Uruguay. En 2018, le Fonds a accueilli des contributions de 31 pays donateurs, huit de plus qu'en 2017. Le total des dons de particuliers a également légèrement augmenté, à 20 000 euros.

225. La réserve pour réparations du Fonds au profit des victimes, qui vise à permettre au Fonds de compléter le versement des réparations en cas d'indigence des personnes condamnées, est passé de 5,7 millions d'euros à environ 9,0 millions d'euros, grâce aux contributions à emploi spécifique et à l'affectation de 2 millions d'euros du panier commun du Fonds, tel que décidé par le Conseil de direction à sa réunion annuelle en mai 2018. Le Conseil de direction a également décidé de réaffecter 0,5 million d'euros de la réserve pour réparations au financement complémentaire du programme d'assistance en République centrafricaine I.

226. Concernant le financement des ordonnances de réparations spécifiques, le Fonds au profit des victimes a affecté des ressources des contributions et allocations à emploi spécifique de la réserve pour réparations pour faciliter la mise en œuvre initiale, comme suit (en milliers de dollars/d'euros) :

<i>Affaire</i>	<i>Montant des réparations</i>		<i>Source de l'allocation:</i>			<i>Déficit</i>	<i>%</i>
			<i>Emploi spéc.</i>	<i>Réserve</i>	<i>Valeur</i>		
			<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D=A-B-C</i>	
Lubanga	USD 10 000	éq.	8 529	350	3 500	4 679	54,9 %
Katanga	USD 1 000	éq.	853	200	653	0	0,0 %
Al Mahdi			2 700	541	800	1 359	50,3 %

227. En fin d'exercice, la valeur des ressources non allouées dans la réserve pour réparations du Fonds au profit des victimes était d'environ 2,5 millions d'euros.

228. Malgré l'encourageante augmentation des contributions volontaires, de nouvelles méthodes d'augmentation des ressources devront être trouvées pour assurer le financement adéquat des futures activités du Fonds au profit des victimes. Il est estimé que des revenus annuels de l'ordre de 10 millions d'euros seront nécessaires à moyenne et longue échéances. L'augmentation des revenus de dons privés devrait pallier au manque de ressources du Fonds au profit des victimes.

229. En mai 2018, le Fonds au profit des victimes avait décidé d'examiner un mécanisme de financement novateur à base d'une émission d'obligations garantie par un petit nombre d'États intéressés jouissant d'une notation de crédit souverain de A ou plus. Les travaux liés à cette initiative ont été entrepris par des experts en leur capacité individuelle et sur une base pro bono. En décembre 2018, le Conseil de direction a décidé de mettre un terme à cet examen. En 2019, le Fonds continuera de poursuivre d'autres modalités d'augmentation des ressources, en étroite consultation avec les États Parties de la Cour et le Greffe.

230. Tel que recommandé par le Comité du budget et des finances, le Fonds au profit des victimes et le Greffe ont créé un groupe de travail pour étudier les aspects techniques (légaux, fiscaux et administratifs) ainsi que les dimensions politiques d'éventuels mécanismes de financement privé. En 2018, le groupe a entamé ses réunions et décidé d'un périmètre des travaux et des produits. Le Fonds au profit des victimes fera rapport au Comité bien avant sa trente-deuxième session.

5. Autres activités

231. Les membres du Conseil de direction ont participé à une mission d'examen du programme d'assistance du Fonds au profit des victimes dans le nord de l'Ouganda, à l'initiative de l'Irlande et avec la participation de neuf États Parties, dont l'Ouganda, et de la Commission européenne. Cette mission a abouti à un rapport très positif des activités du Fonds et à des recommandations pour le Fonds, la Cour et le Gouvernement de l'Ouganda.

232. Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a participé aux événements de commémoration du vingtième anniversaire du Statut de Rome à La Haye ainsi qu'en Amérique latine, en Afrique, en Asie et en Europe. Ces événements ont mis en évidence la pertinence et l'importance du mandat de réparations orienté sur les victimes du Fonds, en vertu du Statut de Rome, ainsi que des mandats judiciaires de la Cour.

233. En novembre 2018, des membres du Conseil de direction ont visité la côte ouest des États-Unis pour participer à une réunion d'experts sur les réparations et pour prononcer des discours à plusieurs universités, dont l'Université Stanford et l'Université de Santa Clara.

6. Développement organisationnel

234. Le faible taux d'exécution du budget est essentiellement le résultat de retards pris dans les processus de dotation d'un grand nombre de postes permanents et temporaires – partiellement atténués par le recrutement de personnel à court terme – et de retards pris dans les processus d'approvisionnement de services.

235. Les procédures financières et administratives du Fonds au profit des victimes ont été renforcées et professionnalisées grâce à l'engagement d'un agent financier et du personnel de soutien correspondant. Une attention toute particulière a été portée au contrôle interne, qui couvre notamment les activités des partenaires de mise en œuvre locaux du Fonds, conformément aux recommandations du vérificateur externe et aux dispositions des accords de financement conclus avec les grands donateurs.

236. La charge de travail légal du Fonds au profit des victimes a été particulièrement lourde en 2018, ce qui l'a empêché de suivre le rythme des procédures de réparations de la Cour. Pour la majeure partie de l'exercice, le Fonds n'avait qu'un employé juridique au Secrétariat, responsable d'effectuer tous les dépôts et de fournir des avis juridiques internes à l'égard de procédures de réparations multiples et concurrentes. D'importants voyages à l'étranger à l'appui de la mise en œuvre des réparations ont été nécessaires. Les travaux judiciaires tout au long de la procédure de réparations, y compris au stade de livraison, exigent une collaboration continue avec les parties et participants, avec le Greffe et les Chambres, ainsi qu'avec le personnel de programme du Fonds. Le recrutement d'un employé juridique temporaire supplémentaire a soulagé quelque peu la pression.

237. Dans l'attente de la conclusion des processus de recrutement et au vu de l'augmentation des besoins en matière de capacité à La Haye et sur le terrain, le Fonds au profit des victimes a pourvu des postes administratifs et de programme à l'aide de contrats de courte durée, à savoir les postes d'adjoint administratif, d'assistant de programmes et d'adjoint financier. Le personnel de soutien à La Haye et le personnel de programmes sur le terrain ont assuré la continuité des programmes au Secrétariat tout au long de 2018 et poursuivi la mise en œuvre des programmes d'assistance et des ordonnances de réparations.

238. L'exécution des ordonnances de réparations exigeant l'intervention directe du personnel du Fonds au profit des victimes a également souffert des contextes locaux de mise en œuvre déjà mentionnés. Des restrictions de voyage occasionnelles en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, et semi-permanentes à Tombouctou, au Mali, ont posé d'autres contraintes opérationnelles dans les domaines des réparations et de l'assistance. Malgré tout, le Fonds a maintenu son activité opérationnelle pour ce qui est des produits prioritaires tout au long de 2018.

239. À sa dix-septième session, tenue le 5 décembre 2018, l'Assemblée des États Parties a élu cinq nouveaux membres au Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Les membres du Conseil de direction sont élus pour un mandat de trois ans, de 2018 à 2021. Le Conseil de direction nouvellement élu représente cinq régions différentes : Sheikh Mohammed Belal (Bangladesh, représentant les États d'Asie), Mama Koité Doumbia (Mali, représentant les États d'Afrique) la baronnesse Arminka Helić (Royaume-Uni, représentant les États d'Europe occidentale et autres États), Gocha Lordkipanidze (Géorgie, représentant les États d'Europe orientale), et Felipe Michelini (Uruguay, représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes).

240. Le nouveau Conseil de direction a tenu sa première réunion les 7 et 8 décembre 2018 et a élu M. Felipe Michelini comme président pour le triennat, à l'unanimité. À sa réunion, le Conseil de direction a parlé de ses méthodes de travail internes ainsi que des questions prioritaires, dont l'élaboration d'une stratégie, la mobilisation des ressources et le rendement organisationnel.

241. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, sont présentés à l'annexe VII.

F. Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

242. Pendant la période considérée, le Mécanisme de contrôle indépendant (ci-après « le Mécanisme ») a reçu 30 signalements d'inconduite potentielle ; toutefois, en raison de limitations liées aux ressources en personnel, six dossiers n'ont pas eu de suite, tandis que dix dossiers n'exigeaient pas d'enquête, et qu'un dossier a été référé à un chef d'organe. Treize examens préliminaires ont été entrepris ; quatre ont abouti à la conclusion qu'une enquête n'était pas opportune ou que la plainte ne relevait pas du mandat du Mécanisme, alors que quatre examens préliminaires étaient toujours en cours à la fin de la période considérée. Les cinq autres examens préliminaires sont passés au stade d'enquête, dont une était en cours à la fin de la période considérée.

243. Le Mécanisme de contrôle indépendant a amélioré son site Web interne pour mieux communiquer son rôle et pour faciliter les procédures liées aux malversations et aux représailles. De plus, le Mécanisme a élaboré un programme de sensibilisation composé de six thèmes interreliés, la première session, sur les malversations, étant dispensée en septembre. Les discussions tenues dans le cadre de ces sessions ont permis de clarifier le mandat d'enquête du Mécanisme, les procédures et le rôle du Mécanisme à l'égard des allégations de malversations. Grâce à ces initiatives, le bureau du Mécanisme a constaté une augmentation du nombre de demandes de consultations, y compris diverses discussions préliminaires informelles avec des tierces parties, la majorité desquelles ont autorisé des résolutions sans enquête.

244. Le Mécanisme de contrôle indépendant a été invité par les co-facilitateurs du Groupe d'étude sur la gouvernance, Catégorie 1 : *Améliorer l'efficacité du processus de justice pénale*, à prendre part à plusieurs réunions menant à l'adoption de l'amendement de la règle 26 du Règlement de procédure et de preuve⁷.

245. Pendant la période considérée, le Mécanisme de contrôle indépendant a consulté les responsables des dispositions réglementaires ci-dessous, en vue de leur actualisation à la lumière des normes et pratiques exemplaires internationales, et de leur alignement avec le mandat opérationnel du Mécanisme. Les consultations étaient en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

<i>Règlement</i>	<i>Référence</i>	<i>Consultation du MCI (Oui/Non)</i>
Directive présidentielle sur la politique de la Cour relative au lancement d'alerte et à la protection des lanceurs d'alerte	ICC/PRES/D/2014/003	Oui
Directive présidentielle sur la politique de la Cour en matière de lutte contre la fraude	ICC/PRES/D/2014/002	Oui
Instruction administrative sur le harcèlement sexuel et autres formes de harcèlement	ICC/AI/2005/005	Non
Instruction administrative sur les procédures disciplinaires	ICC/AI/2008/001	Non
Circulaire d'information sur le règlement de procédure du Comité consultatif de discipline	ICC/INF/2007/003	Non
Instruction administrative sur l'égalité de traitement en matière de recrutement et d'emploi	ICC/AI/2005/006	Non

246. Une évaluation a été demandée par un chef d'organe avant la période considérée ; elle concernait une évaluation opérationnelle des pratiques et procédures relatives à l'équipement audiovisuel en salle d'audience. L'évaluation a commencé en juin 2017, et si les travaux d'évaluation se sont terminés pendant la période considérée, le rapport n'a pas encore été finalisé, à cause de l'absence de personnel clé. Cette évaluation devrait être terminée bientôt.

⁷ Résolution ICC-ASP/17/Res.2, Résolution pour les amendements de la règle 26 du Règlement de procédure et de preuve, adoptée à la séance plénière le 11 décembre 2018, par consensus.

247. Tout en veillant à son indépendance opérationnelle, le Mécanisme est tout aussi engagé à l'égard de sa responsabilité d'appuyer les objectifs de la Cour. À cet égard, le Mécanisme a également entrepris d'autres activités compatibles avec son mandat et ses compétences, lorsque celles-ci n'étaient pas susceptibles de représenter un conflit d'intérêts potentiel. Parmi ces activités : participation à l'élaboration du sondage sur l'engagement du personnel de la Cour ; prestation de la formation d'orientation sur l'éthique et les valeurs aux nouveaux fonctionnaires de la Cour ; et assistance aux divers panels administratifs et exercices de recrutement de la Cour.

248. Pour ce qui est des activités supplémentaires en-dehors de la Cour qui ont contribué aux travaux de professionnalisation et normatifs, le Mécanisme a animé quatre sessions à la Cour et dans d'autres organisations à La Haye sur des sujets concernant l'évaluation (politique d'évaluation, évaluation des résultats, évaluation des résultats des cours pénales internationales, évaluation sexospécifique) et un atelier sur la théorie du changement par le truchement du réseau d'évaluation basé à La Haye. Le Mécanisme est présent à la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux et est membre du réseau des Représentants des services d'enquête des Nations Unies (UN-RIS).

249. Aucune demande formelle d'inspection n'a été faite par des chefs d'organe au cours de la période considérée. Toutefois, comme le Mécanisme devait visiter les bureaux extérieurs au Mali et en Côte d'Ivoire en 2018 en vertu de ses autres mandats, il a été considéré efficient de faire un suivi aux inspections effectuées en 2017⁸. Ces deux inspections de suivi se sont concentrées sur les dispositions administratives prises dans ces bureaux et ont évalué tout changement important s'étant produit depuis les inspections menées en 2017.

250. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VII-5, Mécanisme de contrôle indépendant, sont présentés à l'annexe VIII.

G. Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

251. Les indicateurs de résultats pour le Grand programme VII-6, Bureau de l'audit interne, sont présentés à l'annexe IX.

252. En 2018, conformément au Plan d'audit 2018 avalisé par le Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne :

- (a) a effectué quatre audits généraux et trois audits de la TI :
 - i) Audit du classement et de la diffusion des informations
 - ii) Audit de la gestion des voyages
 - iii) Audit des contrôles administratifs et financiers des bureaux extérieurs
 - iv) Audit du programme de formation des enquêteurs
 - v) Audit de la sécurité de l'information – programme de sensibilisation et de formation
 - vi) Audit des contrôles d'accès logiques
 - vii) Audit de de la protection physique et environnementale
- (b) a fourni quatre services consultatifs :
 - i) Normes d'achats au sein du Greffe
 - ii) Facilitation d'une évaluation des risques au sein de la Division des poursuites du Bureau du Procureur
 - iii) Gestion des risques de la TI
 - iv) Examen de la procédure normalisée sur les documents d'engagement de dépenses

⁸ En vertu de l'autorité discrétionnaire du MCI : ICC-ASP/12/Res.6, Annexe I, paragraphe 4, et avec consultation préalable avec le Greffe et le directeur des activités sur le terrain.

(c) a élaboré un plan d'audit fondé sur les risques pour 2019, examiné et avalisé par le Comité d'audit ;

(d) a géré et suivi l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (environ 120 recommandations) ; a organisé des réunions avec les parties prenantes pour discuter de l'état de la mise en œuvre ; a examiné la documentation fournie comme preuve de mise en œuvre ; et a préparé un rapport sur l'état de la mise en œuvre à l'intention du Comité d'audit ;

(e) a évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport à l'intention du Comité d'audit ;

(f) a examiné et actualisé les procédures d'audit pour rehausser la qualité de la gestion ;

(g) a fourni une expertise technique ponctuelle aux gestionnaires opérationnels de la Cour sur demande ;

(h) a contribué au bon déroulement de deux sessions du Comité d'audit grâce à sa participation active et à la préparation de rapports d'information ;

(i) a fait un exposé au Groupe de travail de La Haye sur le rôle de l'audit interne dans le contrôle budgétaire et donné de l'information aux représentants des États sur demande ;

(j) a fourni de l'information et de la documentation aux vérificateurs externes (Cour des Comptes) dans le cadre de diverses réunions ;

(k) a fourni une importante documentation aux évaluateurs externes *Lochan & Co. Chartered Accountants*, l'entreprise choisie par le Comité d'audit pour mener l'évaluation de qualité externe du Bureau de l'audit interne ;

(l) a terminé la procédure de recrutement pour un nouvel adjoint d'audit interne.

III. Questions intéressant l'ensemble des programmes

253. L'annexe XIII fournit de l'information sur la réalisation des hypothèses de la Cour pour la période 2005-2018.

A. Virements de fonds

254. Six virements d'un montant supérieur à 200 000 euros ont été effectués en 2018.

255. Un montant de 200 000 euros a été réaffecté du poste « Frais généraux de fonctionnement » de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins au poste « Équipement, dont mobilier » de la Section des services de gestion de l'information, pour l'achat de matériel informatique de remplacement de postes de travail obsolètes et de portatifs non compatibles avec Windows 10. La Cour doit obligatoirement migrer au système d'exploitation Windows 10 afin de recevoir les mises à jour de sécurité.

256. Un montant de 200 000 euros a été réaffecté du poste « Frais généraux de fonctionnement » de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins au poste « Équipement, dont mobilier » de la Section des services généraux dans le cadre des activités additionnelles approuvées par le Greffier pour l'achat de deux camionnettes blindées sur le terrain, en raison de problèmes de sécurité.

257. Un montant total de 241 500 euros a été prélevé sur diverses sections du Greffe (Section des services de gestion de l'information, DS, Section de l'aide aux victimes et aux témoins, bureau extérieur, République démocratique du Congo, bureau extérieur, République centrafricaine, bureau extérieur, Côte d'Ivoire) et réaffecté à la Section d'appui aux conseils à la suite de décisions judiciaires octroyant une aide judiciaire dans les affaires *Ntaganda, Bemba et consorts, Al Mahdi* et *Ongwen*, ce qui a représenté des coûts additionnels par rapport aux hypothèses judiciaires.

258. Un montant de 203 000 euros a été réaffecté au sein de la Section des services du Bureau du Procureur, du poste « Personnel temporaire » au poste « Vacataires », dans le cadre de la migration des données de l'ancien système budgétaire au nouveau module Système de gestion budgétaire de SAP, mis en œuvre en avril 2018. Cette réaffectation était imposée par la mise en œuvre du nouveau système afin d'éviter que les dépenses liées aux vacataires ne soient imputées au poste des engagements non capitalisés.

259. Un montant de 267 000 euros a été réaffecté du poste « Frais généraux de fonctionnement » de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins au poste « Services contractuels » du bureau extérieur de Côte d'Ivoire pour couvrir les coûts liés au déménagement du bureau causé par des problèmes de sécurité et de capacité du bureau.

260. Un montant de 371 600 euros a été réaffecté du poste « Frais généraux de fonctionnement » de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins au poste « Frais généraux de fonctionnement » de la Section des services de gestion de l'information pour financer trois projets TI de haute priorité approuvés par le Greffier : a) achat de 200 nouvelles licences CITRIX pour supporter l'augmentation des demandes d'accès distant occasionnée par la politique sur les régimes de travail souples ; b) amélioration du système *eBilling* de la Cour, employé pour consigner et contrôler l'utilisation faite des téléphones mobiles et fixes, et en produire des rapports ; et c) le lancement de la deuxième version du logiciel de planification des missions de la Cour.

B. Plan stratégique et gestion des risques

261. En 2018, les travaux sur le Plan stratégique de la Cour (2019-2021) ont commencé, avec la participation de la haute direction des trois organes de la Cour. La mission, la vision et l'analyse stratégique de l'environnement sont achevés, ainsi que les objectifs stratégiques pour la période couverte par le plan. Le 31 janvier 2019, le Comité de coordination a approuvé une première version du plan, sous réserve de consultations avec le personnel des organes, puis avec des parties prenantes externes.

262. En parallèle, le Bureau du Procureur et le Greffe travaillent sur des plans stratégiques d'organe. Le Greffe a assemblé une équipe de fonctionnaires pour faciliter le processus, selon l'approche cernée par le Greffier. Les trois plans devraient être finalisés vers la fin-avril ou le début-mai 2019, en vue de relier les priorités stratégiques à la proposition de budget pour 2020.

263. Concernant la gestion des risques, toutes les activités approuvées par le Comité de coordination en août 2017 ont été mises en œuvre par étapes en 2018, comme convenu. Les propriétaires des risques majeurs ont dressé un plan d'action pour chacun des risques majeurs de la Cour et ont fait rapport sur les progrès des mesures d'atténuation des risques.

264. En sus des activités de mise en œuvre par étapes, la Cour a examiné et actualisé son registre des risques et travaillé sur des initiatives de sensibilisation, dont la création d'un module de formation en-ligne sur la gestion des risques et le lancement d'un site spécial sur la gestion des risques dans l'Intranet, et intégré la sensibilisation de la gestion des risques aux séances d'orientation des nouveaux employés.

265. Au dernier trimestre de 2018, le Comité de coordination a approuvé le plan *The way forward* pour 2019, par lequel la Cour vise à aligner la gestion des risques sur son Plan stratégique 2019-2021. Parallèlement, le Comité de la gestion des risques a organisé un atelier de haut niveau pour les principaux dirigeants de la Cour ainsi que des ateliers pilotes pour huit unités organisationnelles de la Branche judiciaire, du Bureau du Procureur et du Greffe, en prévision du déploiement intégral prévu pour 2019.

266. Tout au long de 2018, la Cour a fourni au Comité d'audit des rapports périodiques sur ses travaux de gestion des risques.

C. Gains d'efficacité

267. À sa seizième session, l'Assemblée a invité la Cour, dans sa résolution 1⁹, à présenter, en annexe au budget-programme de 2019, des informations détaillées sur les économies et gains d'efficacité réalisés en 2018, et ceux estimés pour 2019. La résolution stipule que les propositions d'augmentation de crédits supérieures au niveau du budget approuvé doivent exclusivement être demandées lorsque « toutes les mesures envisageables ont été prises afin de les financer au moyen d'économies et de gains d'efficacité »¹⁰.

268. Afin de répondre à ces attentes, la Cour a poursuivi la mise en œuvre de sa nouvelle approche budgétaire, en s'appuyant sur la participation précoce et stratégique des hauts représentants de la Cour par le truchement de leur principal forum d'échange, le Comité de coordination, et le Groupe de travail sur le budget, dirigé par le Greffier. Des entretiens ont également eu lieu avec le Comité du budget et des finances dans le cadre d'un atelier sur les économies et efficacités tenu au cours de sa trentième session, et le classement résultant des diverses économies et efficacités a été inclus en annexe au projet de budget-programme pour 2019. Les quatre catégories convenues et leur définition sont les suivantes :

a) Économies (deux catégories) : i) coûts engagés au cours de la période financière précédente ou actuelle ne paraissant pas au prochain budget-programme, ce qui réduit les besoins en ressources ; et ii) augmentations des coûts évitées grâce à de nouvelles politiques, procédures ou négociations avec des fournisseurs de biens ou de services, ce qui évite une augmentation des besoins en ressources.

b) Efficacités : activités qui limitent ou évitent les besoins en ressources additionnelles, ou qui autorisent une meilleure productivité sans réduire les besoins en ressources mais en évitant leur augmentation.

c) Coûts non récurrents : diminutions exceptionnelles de besoins en ressources imputables à la cessation d'activités, donnant une réduction des besoins en ressources.

d) Réductions de coûts additionnelles : changements liés à la charge de travail donnant une réduction des besoins en ressources.

269. Les activités suivantes ont été entreprises afin de répondre pleinement à la demande de l'Assemblée : repérage des efficacités et économies pendant la première partie de l'exercice ; évaluation de la nature des efficacités et économies repérées ; et estimation de l'incidence des efficacités et économies sur le budget de base de 2019. Les efforts en matière de gains d'efficacité et d'économies ont été pris en compte dans l'établissement du budget-programme pour 2019. En d'autres mots, les ressources demandées en 2019 tiennent compte de tous les gains d'efficacité et économies possibles, tel que demandé par l'Assemblée.

270. Alors que de l'information détaillée sur chaque initiative est présentée en annexe, elle est aussi présentée en résumé dans les sections sur chaque programme, au besoin, de façon à bien mettre en évidence les efforts de l'ensemble de la Cour pour ne demander des ressources qu'après avoir épuisé toutes les autres options. Des économies, des coûts non récurrents et des réductions additionnelles de coûts ont été cernés en cours d'exercice, pour une réduction du montant total du budget de base pour 2019 de 3,4 millions d'euros (0,7 million d'euros en économies, 0,4 million d'euros en coûts non récurrents et 2,2 millions d'euros en réductions additionnelles de coûts).

⁹*Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, seizième session, New York, 4-14 décembre 2017* (ICC-ASP/16/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/16/Res.1, section K, par. 1.

¹⁰*Documents officiels ... dix-septième session, 2018* (ICC-ASP/17/12), vol. I, partie III, ICC-ASP/17/Res.4, section K, par. 1.

IV. Exécution du budget de l'exercice 2018

A. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

271. Le taux global d'exécution du budget-programme de la Cour est de 96,8 pour cent, soit 142,74 millions d'euros sur un budget approuvé de 147,43 millions d'euros, inclusion faite des intérêts et du remboursement du capital du prêt pour les locaux permanents, de 3,59 millions d'euros. Le taux d'exécution a diminué de 2,6 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui était de 99,4 pour cent. Toutefois, le taux d'exécution pour 2017 était particulièrement élevé en raison de l'inclusion d'importantes provisions à l'égard d'affaires devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (ci-après « le TAOIT »). En excluant les intérêts et le remboursement du capital du prêt pour les locaux permanents, le taux d'exécution effectif était de 96,7 pour cent, pour un total de 139,16 millions d'euros, sur un budget approuvé de 143,85 millions d'euros.

272. La Cour a soumis au Comité quatre notifications d'éventuels prélèvements au Fonds en cas d'imprévus, sous réserve de la pleine exécution du budget-programme de la Cour, pour un montant initial total de 4,61 millions d'euros, à l'égard des affaires suivantes : i) dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, dans la situation en République centrafricaine, prolongation du mandat de deux juges, pour un montant de 0,12 million d'euros ; ii) la situation en République du Burundi, pour un montant de 2,51 millions d'euros ; iii) l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, dans la situation en République du Mali, pour un montant de 1,75 million d'euros ; et iv) l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom*, dans la situation en République centrafricaine, pour un montant de 0,22 million d'euros. Toutefois, le 6 novembre 2018, la Cour a présenté une notification révisée concernant la situation en République du Burundi, diminuée de 1,40 million d'euros, pour un montant total révisé de 3,21 millions d'euros pour les quatre notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus. À la fin de l'exercice, les notifications révisées étaient exécutées à 73,4 pour cent, soit un total de 2,36 millions d'euros, contre une notification révisée de 3,21 millions d'euros. Le détail des notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus est présenté aux paragraphes 303 à 313 du présent rapport.

273. La Cour s'attend à absorber dans son budget-programme toutes les dépenses supplémentaires incluses dans les notifications révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus, sous réserve de la conclusion de la certification de l'audit externe. Du budget approuvé de 147,43 millions d'euros, la dépense de 145,10 millions d'euros représente un taux d'exécution de 98,4 pour cent, pour un solde résiduel de 2,33 millions d'euros. Sur une base consolidée, la Cour a affiché un taux d'exécution du budget de 96,3 pour cent, soit 145,10 millions d'euros, contre un montant total au titre du budget consolidé de 150,64 millions d'euros, y compris la notification totale révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus de 3,21 millions d'euros.

B. Exécution du budget-programme

274. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les taux d'exécution pour le budget-programme par grand programme et par programme. Le détail de l'exécution par poste du budget-programme, pour chaque grand programme, programme et sous-programme, figure à l'annexe XVI, comme demandé par l'Assemblée¹¹.

¹¹ Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, M, par. 9.

Tableau 1 : Exécution du budget de l'exercice 2018 par grand programme et par programme (en milliers d'euros)

<i>Grand programme / programme</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Dépenses réelles* 2018</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Grand programme I</i>				
<i>Branche judiciaire</i>	12 712,0	12 168,7	543,3	95,7
Présidence	1 324,1	1 113,7	210,4	84,1
Chambres	10 973,7	10 737,3	236,4	97,8
Bureaux de liaison	414,2	317,7	96,5	76,7
<i>Grand programme II</i>				
<i>Bureau du Procureur</i>	45 991,8	43 735,0	2 256,8	95,1
Procureur	10 410,5	9 064,8	1 345,7	87,1
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	4 034,2	3 735,9	298,3	92,6
Division des enquêtes	19 891,5	19 938,9	-47,4	100,2
Division des poursuites	11 655,6	10 995,4	660,2	94,3
<i>Grand programme III</i>				
<i>Greffes</i>	77 142,5	75 956,2	1 186,3	98,5
Cabinet du Greffe	1 726,6	2 102,6	-376,0	121,8
Direction des services administratifs communs	19 034,8	19 352,6	-317,8	101,7
Direction du service de la Cour	32 830,4	33 618,4	-788,0	102,4
Direction des opérations extérieures	23 550,7	20 882,6	2 668,1	88,7
<i>Grand programme IV</i>				
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	2 718,2	2 682,6	35,6	98,7
<i>Grand programme V</i>				
<i>Locaux</i>	1 498,5	1 498,5		100,0
<i>Grand programme VI</i>				
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	2 541,5	2 031,3	510,2	79,9
<i>Grand programme VII-5</i>				
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	534,5	419,9	114,6	78,6
<i>Grand programme VII-6</i>				
<i>Bureau de l'audit interne</i>	707,3	666,2	41,1	94,2
Total partiel	143 846,3	139 158,3	4 688,0	96,7
<i>Grand programme VII-2</i>				
<i>Prêt consenti par l'État hôte</i>	3 585,2	3 585,1	0,1	100,0
Total	147 431,5	142 743,4	4 688,1	96,8

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

275. Le taux d'exécution pour la Branche judiciaire était de 95,7 pour cent, soit 12,17 millions d'euros, sur un budget approuvé de 12,71 millions d'euros, donc une diminution de 1,9 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 97,6 pour cent. La sous-utilisation en 2018 se doit notamment au changement de la Présidence, qui a induit des retards dans la dotation de nombre de postes, dont ceux de chef de Cabinet, chef des Chambres et divers postes temporaires, ainsi qu'au détachement de personnel ailleurs à la Cour.

276. Le Bureau du Procureur a exécuté son budget approuvé à 95,1 pour cent, soit une diminution de 3,7 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent qui s'élevait à 98,8 pour cent. Les dépenses réelles correspondantes ont totalisé 43,74 millions d'euros, sur un budget approuvé de 45,99 millions d'euros. La diminution du taux d'exécution se doit essentiellement aux retards pris dans la dotation de postes temporaires approuvés par l'Assemblée. Les facteurs ayant contribué à ces retards incluent les suivants : i) capacité réduite de liaison du Bureau du Procureur-Ressources humaines pour une grande partie de l'année, ce qui a réduit les capacités de coordination et de consultation pour les processus de recrutement ; ii) demandes concomitantes de divers organes et programmes, qui ont représenté une charge de travail excessive compte tenu des ressources disponibles au service des Ressources humaines du Greffe pour exécuter les processus de recrutement au Greffe ; iii) non-disponibilité de gestionnaires d'embauche ou de panélistes en raison de différentes priorités opérationnelles (p. ex., missions sur le terrain) ; iv) processus de recrutement de personnel à court terme en parallèle pour combler les besoins, ce qui a détourné des ressources aux postes approuvés ; v) non-disponibilité de candidats possédant le profil exigé ; vi) ré-examen de profils ou de postes à des fins d'ajustement aux besoins opérationnels ou structurels émergents ; et vii) effet domino créé par des candidats internes gagnant un processus de recrutement et créant donc une vacance dans leur ancien poste. Les économies dégagées dans le budget ordinaire ont permis au Bureau du Procureur de couvrir les dépenses engagées à l'égard de la situation au Burundi et au titre de laquelle une notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu a été soumise en mai 2018. Inclusion faite de ces coûts, le taux global d'exécution du budget approuvé pour 2018 est de 96,2 pour cent.

277. Le Greffe a exécuté son budget à 98,5 pour cent, soit 75,96 millions d'euros, sur un budget approuvé de 77,14 millions d'euros. Il s'agit donc d'une diminution de 2,4 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent, qui s'élevait à 100,9 pour cent. Toutefois, en excluant la provision au titre de l'OIT, d'un montant de 1,67 million d'euros en 2017, le taux d'exécution en 2018 est comparable à celui de 2017. Le Greffe a assuré ses services au soutien des activités judiciaires, de poursuites, d'enquête et de réparations à l'égard des trois affaires en cours (*Ongwen, Ntaganda et Gbagbo et Blé Goudé*), un appel contre une ordonnance de réparations (*Lubanga*), d'un appel contre la peine (*Bemba*), de trois procédures de première instance en réparations (*Lubanga, Katanga et Al Mahdi*), et de huit enquêtes actives tout au long de l'année. Le niveau d'activités mandatées par le Greffe était élevé, notamment en raison de l'aide judiciaire apportée à vingt équipes d'aide judiciaire pour la Défense et les victimes dans des affaires en cours, et de la mise à niveau des technologies de l'information/de gestion de l'information (TI/GI), la priorité étant accordée aux projets stratégiques cernés par la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour. Les coûts additionnels occasionnés par ces activités ont été couverts par le redéploiement de ressources des frais généraux de fonctionnement grâce à la diminution des activités de protection des victimes et des témoins, résultat d'une forte diminution du nombre de renvois de témoins faits par le Bureau du Procureur en 2018. Des ressources ont également été redéployées pour couvrir, entre autres, les activités et projets prioritaires suivants : i) embauche de consultants au Cabinet du Greffier pour leur expertise légale sur les affaires en instance devant le TAOIT ; ii) changement des hypothèses judiciaires concernant l'aide judiciaire des équipes de la Défense dans les affaires *Ntaganda, Bemba et consorts* et *Al Mahdi*, et de l'équipe des représentants des victimes dans l'affaire *Al Mahdi* ; iii) maintenance corrective au siège et au bureau extérieur de Bangui ; iv) services de consultants pour des projets stratégiques de TI liés à l'exécution de la phase 2 du système de planification des missions et pour améliorer le système mobile de demande de participation des victimes, ainsi que pour mettre à niveau et étendre le système CITRIX d'accès distant à l'appui des initiatives de régimes de travail souples et de bien-être du personnel ; v) achat de licences additionnelles et d'une plus grande capacité de stockage à l'appui de l'expansion de CITRIX et mise à jour de Microsoft Exchange ; vi) achat de fournitures TI ; et vii) achat de matériel pour les utilisateurs finaux pour la mise à niveau de Windows 10, et achat de véhicules à l'appui des activités sur le terrain. Le taux d'exécution élevé au poste « Dépenses de personnel » se doit à des recrutements nécessaires pour faire face aux besoins opérationnels.

278. Le taux d'exécution pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties était de 98,7 pour cent, soit 2,68 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,72 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 5,8 pour cent par rapport au taux d'exécution pour 2017, qui était de 92,9 pour cent. Si le Secrétariat de l'Assemblée a sous-employé son budget « Personnel temporaire », les économies ont été réaffectées au poste « Personnel permanent » pour couvrir les salaires de décembre, et au poste « Services contractuels », pour couvrir la nécessité d'externaliser les services de traduction relatifs à une augmentation du volume de traduction pour l'Assemblée en session et ses organes subsidiaires. De plus, les économies réalisées au poste « Voyages » comme résultat de la non-participation de trois membres du Comité à certaines ou toutes les sessions du Comité, ont été redéployées pour couvrir les augmentations de coûts au titre des services contractuels.

279. Le budget du grand programme V, Locaux, de 1,50 million d'euros, a été pleinement exécuté pour couvrir les coûts des services de maintenance préventive inclus dans l'annexe du contrat de maintenance.

280. En 2018, les activités du Secrétariat du Fonds au profit des victimes se sont intensifiées en termes de diversité et de volume. La mise en œuvre des réparations s'est accompagnée d'une forte augmentation de la charge de travail judiciaire et opérationnelle, en amont et en aval des ordonnances de réparations, et à la suite de l'approbation, par les Chambres de première instance concernées, de projets de plans de mise en œuvre de réparations. Les contraintes de capacité décrites ci-dessus ont exigé la révision des priorités du Fonds au profit des victimes, ce qui a eu une incidence sur le lancement des nouveaux cycles des programmes d'assistance en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire. L'acquittement dans l'affaire *Bemba* a déclenché le relancement du programme d'assistance du Fonds au profit des victimes en République centrafricaine, dont une réévaluation approfondie des torts. En fin d'exercice, le taux d'exécution du Fonds au profit des victimes était de 79,9 pour cent, soit 2,03 millions d'euros, sur un budget approuvé de 2,54 millions d'euros. Le faible taux d'exécution est attribuable à une sous-utilisation du budget « Dépenses de personnel » aux titres des postes permanents et temporaires, issue de retards pris dans des processus de recrutement. Si le faible taux de dotation a été pallié, en partie, par l'embauche de personnel à court terme, il a donné lieu à une sous-utilisation du budget « Dépenses hors personnel », à l'exception du poste « Voyages ». Des ressources ont été partiellement redéployées au poste « Voyages » pour assurer la mise en œuvre des ordonnances de réparations dans les affaires *Katanga* et *Al Mahdi* et celle du programme d'assistance du Fonds au profit des victimes en République centrafricaine à la suite de l'acquittement de M. Bemba, ce qui a donné lieu à une sur-utilisation nette du budget.

281. Sous le grand programme VII-2, Prêt consenti par l'État hôte, conformément à l'Accord sur le prêt consenti par l'État hôte, les intérêts courus tout au long de l'année, ainsi que le principal, ont été intégralement remboursés en janvier 2018.

282. Le budget du Mécanisme de contrôle indépendant a été exécuté à 78,6 pour cent, soit 0,42 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,53 million d'euros. La diminution du taux d'exécution est attribuable à la vacance du poste de chef du Mécanisme depuis le début de l'année jusqu'en novembre 2018. Ces ressources ont été partiellement redéployées pour couvrir les frais de voyage du consultant retenu pour assurer le recrutement du chef du Mécanisme.

283. Le Bureau de l'audit interne a exécuté son budget approuvé à 94,2 pour cent, soit 0,67 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,71 million d'euros. Le poste GS-OL vacant a été doté en novembre 2018.

284. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé de l'exécution du budget de la Cour, par poste de dépense.

Tableau 2 : Exécution du budget de l'exercice 2018 par poste de dépense (en milliers d'euros)

<i>Postes</i>	<i>Budget approuvé pour 2018</i>	<i>Dépenses réelles* 2018</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Juges	5 521,1	5 348,3	172,8	96,9
<i>Total partiel, Juges</i>	<i>5 521,1</i>	<i>5 348,3</i>	<i>172,8</i>	<i>96,9</i>
Dépenses de personnel	87 042,0	87 210,6	-168,6	100,2
Personnel temporaire	15 498,1	12 679,4	2 818,7	81,8
Personnel temporaire pour les réunions	1 302,7	528,2	774,5	40,5
Heures supplémentaires	360,8	211,1	149,7	58,5
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>104 203,6</i>	<i>100 629,2</i>	<i>3 574,4</i>	<i>96,6</i>
Voyages	5 850,5	5 319,3	531,2	90,9
Représentation	33,0	34,7	-1,7	105,3
Services contractuels	3 560,0	3 257,5	302,5	91,5
Formation	1 013,0	891,1	121,9	88,0
Consultants	630,4	729,0	-98,6	115,6
Conseil pour la Défense	3 383,0	3 981,3	-598,3	117,7
Conseil pour les victimes	1 165,0	1 466,2	-301,2	125,9
Frais généraux de fonctionnement	19 618,1	17 688,9	1 929,2	90,2
Fouritures et accessoires	1 028,0	1 237,2	-209,2	120,3
Matériel, dont mobilier	1 425,8	2 160,7	-734,9	151,5
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>37 706,8</i>	<i>36 765,8</i>	<i>941,0</i>	<i>97,5</i>
Total	147 431,5	142 743,4	4 688,1	96,8

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

285. Le budget des juges a été exécuté à 96,9 pour cent, soit 5,35 millions d'euros, sur un budget approuvé de 5,52 millions d'euros.

286. Les dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents ont légèrement dépassé le budget approuvé, de 87,04 millions d'euros, pour un taux d'exécution de 100,2 pour cent. Cela représente une diminution de 3,9 pour cent, comparativement à 104,1 pour cent en 2017. Toutefois, comme il est indiqué plus haut, le taux d'exécution élevé en 2017 se doit à l'inclusion d'une importante provision au titre des affaires en instance devant le TAOIT. Pour la Cour, le taux annuel moyen de vacance de postes était de 7,8 pour cent, soit une diminution de 2,0 pour cent comparativement au taux annuel moyen de vacance de postes de l'exercice précédent, qui était de 9,8 pour cent. Ceci se doit aux efforts de recrutement de tous les grands organes pour répondre à leurs besoins opérationnels concernant les activités judiciaires, d'enquête, de poursuites et de soutien sur le terrain et ainsi s'acquitter de leur mandat en 2018. Idéalement, la Cour devrait progressivement apparier son taux de vacance global à son taux de roulement de personnel, qui se situe entre 6 et 7 pour cent.

287. Le budget pour les postes temporaires a été exécuté à 81,8 pour cent, soit 12,68 millions d'euros, sur un budget approuvé de 15,50 millions d'euros, une augmentation de 5,3 pour cent par rapport au taux de 76,5 pour cent en 2017. Si cette sous-utilisation est principalement attribuable à des retards pris dans des recrutements dans l'ensemble de la Cour, elle peut également être liée à la réalisation d'efficacités, par exemple : le recrutement de personnel à court terme par la Branche judiciaire au lieu de doter plusieurs postes d'aide temporaire, pour offrir une plus grande souplesse et ainsi répondre aux pics ponctuels de la charge de travail ; l'émission de contrats spéciaux de service par le Bureau du Procureur pour des services de traduction et de transcription ; et l'utilisation efficace de STA à des fins opérationnelles au sein du Greffe.

288. L'exécution du poste « Personnel temporaire pour les réunions » était de 40,5 pour cent, soit 0,53 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,30 million d'euros. Le Greffe a exécuté son budget à 31,8 pour cent en raison de la réduction du nombre de jours d'audience dans les procédures de première instance dans les affaires *Ongwen, Ntaganda et Gbagbo et Blé Goudé*, ce qui a réduit par ailleurs le nombre d'interprètes indépendants recrutés par l'Unité des services linguistiques. La réduction du nombre de jours d'audience dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* a permis de réaffecter l'interprète permanent en français à l'affaire *Ongwen*, supprimant le besoin d'embaucher un interprète indépendant. Les interprètes permanents ont aussi été affectés à des événements non judiciaires à la place d'interprètes indépendants, pour lesquels des crédits avaient été prévus. De plus, la Section de l'administration judiciaire de la Cour a décidé de ne pas renouveler le contrat des opérateurs de traitement de texte en anglais après l'expiration des contrats en vigueur, en février, et de réduire le nombre d'assistants de témoins requis par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins pour appuyer les témoins participant aux procédures de première instance. Des économies ont également été dégagées dans la Section des services généraux grâce à des efficacités, à savoir en faisant assurer certains services au centre des conférences par un homme à tout faire temporaire.

289. Le budget « Heures supplémentaires » a été exécuté à hauteur de 58,5 pour cent, soit 0,21 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,36 million d'euros. Au sein du Greffe, la réduction du nombre de jours d'audience s'est accompagnée d'une diminution correspondante des heures supplémentaires effectuées par le personnel de sécurité, ainsi que du nombre de témoins transférés à la Cour. Le Secrétariat de l'Assemblée a également sous-utilisé son budget grâce à un moindre recours au personnel temporaire pour appuyer l'Assemblée en session. Toutefois, au sein du Fonds au profit des victimes, le manque d'effectifs s'est traduit par une augmentation des heures supplémentaires pour assumer la charge de travail alourdie du personnel des services généraux.

290. Le taux d'exécution du poste « Voyages » est de 90,9 pour cent, soit 5,32 millions d'euros sur un budget approuvé de 5,85 millions d'euros. Le Bureau du Procureur a exécuté ce budget à 94,8 pour cent, soit 2,78 millions d'euros sur un budget approuvé de 2,93 millions d'euros, grâce aux économies réalisées par la location de trois appartements dans un complexe sécurisé à Bangui, dans la situation en République centrafricaine II. La réduction des activités au sein du Greffe est attribuable, entre autres, à ce qui suit : i) la chute imprévue des activités de protection des victimes et des témoins en raison du moindre nombre de renvois par le Bureau du Procureur dans les affaires *Ongwen et Ntaganda* ; ii) la réduction du nombre de missions d'interprétation sur le terrain en République démocratique du Congo à la suite de l'éclosion de l'Ebola, le déploiement d'interprètes sur le terrain accrédités localement au Mali, ainsi que la réduction du nombre de missions d'interprétation sur le terrain demandées par les autres sections ; et iii) l'annulation de plusieurs missions en République démocratique du Congo et en République centrafricaine par le Bureau du conseil public pour les victimes en raison des situations de sécurité et de santé. Aussi, le Greffe a exécuté son budget à 83,6 pour cent, soit 1,69 million d'euros sur un budget approuvé de 2,02 millions d'euros. Le Secrétariat de l'Assemblée a sous-employé son budget de voyages comme résultat de la non-participation de trois membres du Comité à certaines ou toutes les sessions du Comité. Le Mécanisme de contrôle indépendant a dépassé son budget afin de couvrir les frais de voyage du consultant embauché pour l'aider dans le recrutement du chef du Mécanisme. Le Fonds au profit des victimes a également dépassé son budget afin d'assurer la mise en œuvre des ordonnances de réparations dans les affaires *Katanga et Al Mahdi*, et d'accélérer son programme d'assistance en République centrafricaine à la suite de l'acquittement de M. Bemba.

291. Les crédits alloués au poste « Représentation » ont été légèrement sur-utilisés, à 105,3 pour cent d'un budget approuvé de 0,03 million d'euros. Ce dépassement est attribuable aux frais de traiteur engagés pour couvrir les frais partagés d'événements concernant l'ensemble de la Cour, comme les réunions générales de tout le personnel, ainsi que les visites de délégations internationales, de diplomates et de dignitaires de haut niveau au Bureau du Procureur, des événements liés aux séminaires sur l'aide judiciaire et la table ronde des ONG organisée par le Greffe, ainsi que deux sessions supplémentaires du Comité d'audit au sein du Secrétariat de l'Assemblée. Cette sur-utilisation a été partiellement compensée par la sous-utilisation du budget de la Branche judiciaire en raison du changement de la Présidence et de l'attribution des coûts liés aux réunions du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes aux services contractuels.

292. Les crédits alloués au poste « Services contractuels » ont été exécutés à 91,5 pour cent, soit 3,26 millions d'euros, sur un budget approuvé de 3,56 millions d'euros. Le taux d'exécution du Greffe, de 93,6 pour cent, est attribuable aux projets suivants, entre autres : i) l'exécution de projets SAP, dont l'intégration avec le système de planification des missions, le module *Position Budgeting and Control*, et *HR Renewal* ; ii) l'emploi d'entrepreneurs pour ajuster les systèmes TI de la Cour, examiner les installations et effectuer l'aménagement paysager autour de l'immeuble, et l'émission de Laissez-Passer des Nations Unies par la Section des services généraux ; iii) la mise en œuvre d'un système de messagerie de masse et de prise de présence pour améliorer les communications en cas de problème de sécurité sur le terrain ou au siège, et appuyer les procédures de gestion de crise de la Cour ; iv) l'utilisation de consultants pour effectuer la mise à niveau et l'expansion de l'environnement CITRIX à l'appui des initiatives de travail souple et de bien-être du personnel de la Cour, et exécuter le lancement de la deuxième version du logiciel de planification des missions de la Cour et améliorer le système mobile de demande de participation des victimes, tel que prévu dans la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour ; v) les coûts liés à l'information et la communication avec le public, comme l'impression des publications dans les langues officielles de la Cour, la base de données, l'équipement audiovisuel et la maintenance du Centre des visiteurs, ainsi que l'organisation de divers projets, expositions et réunions avec des journalistes sur le terrain et en Europe, qui visaient à rapprocher la Cour des collectivités les plus touchées par les situations et affaires devant la Cour ; et vi) l'impartition des services de sécurité des bureaux extérieurs, ainsi que les activités de sensibilisation menées par les bureaux extérieurs. Le faible taux d'exécution du Bureau du Procureur est attribuable à la réaffectation des ressources au poste « Assistance temporaire » pour couvrir les contrats spéciaux de service conclus avec les particuliers fournissant des services de transcription et de traduction. Le Fonds au profit des victimes a sous-employé son budget à cause de retards pris dans le processus d'achat d'une évaluation d'incidence en Ouganda et d'une étude de base en réparations en République démocratique du Congo, qui s'est prolongée jusqu'en 2019. Le Secrétariat de l'Assemblée a sur-utilisé son budget à cause de l'impartition de services de traduction à la suite d'une augmentation du volume de documents traduits pour l'Assemblée et ses organes subsidiaires.

293. Le budget « Formation » a été exécuté à 88,0 pour cent, soit 0,89 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,01 million d'euros. Cette économie est attribuable aux efficacités réalisées par le Bureau du Procureur : plusieurs séances de formation ont été organisées aux locaux de la Cour, plutôt que d'envoyer le personnel à des centres de formation, afin de former un plus grand nombre de personnes à la fois, ce qui a permis de réaliser des économies. En plus des formations pour l'ensemble de la Cour sur le nouveau système de gestion de l'apprentissage, les formations linguistiques, le sondage du personnel, la plateforme d'apprentissage en ligne (Lynda.com) et la sensibilisation culturelle, le Greffe a organisé des formations spécialisées sur la sécurité (armes à feu, incendie et sécurité, protection personnelle et transport des accusés) et la TI (certification pour le nouvel environnement CITRIX et mise à niveau à Windows 10). Le taux d'exécution du Fonds au profit des victimes a été faible en raison du faible effectif en 2018.

294. Le budget « Consultants » a été exécuté à 115,6 pour cent, ou 0,73 million d'euros, sur un budget approuvé de 0,63 million d'euros. Le Greffe a sur-utilisé ce budget pour les raisons suivantes : i) embauche de consultants pour donner des avis juridiques au Greffier au sein du Cabinet du Greffier sur les affaires en instance devant le TAOIT ; ii) fourniture d'avis juridiques hautement spécialisés au sein du Bureau juridique sur les décisions rendues par le TAOIT ; iii) embauche d'un consultant à la Section des ressources humaines pour organiser le programme de développement du leadership, financé à même son budget de formation ; iv) embauche de consultants à la Section de la participation des victimes et des réparations pour appuyer le programme d'assistance du Fonds au profit des victimes en République centrafricaine à la suite de l'acquiescement de M. Bemba, sous le nouveau « Programme d'appui du Greffe » ; et v) embauche d'un consultant par la Section de l'appui aux opérations extérieures pour repérer et obtenir de l'information sur les suspects en fuite, et en faire rapport. Le Bureau du Procureur a pu réaliser des économies grâce aux faibles coûts liés aux services de conseillers externes spéciaux, ces derniers ayant fourni leurs services au Procureur sur une base pro-bono. Le Fonds au profit des victimes a sous-employé son budget en raison des retards pris dans les activités de programme en vertu du mandat d'assistance du Fonds, dans les évaluations de pays de situation, et dans la mise en œuvre du système *Grant Management* de SAP.

295. Globalement, le budget « Aide judiciaire » a été dépassé, le taux d'exécution en étant de 119,8 pour cent, soit 5,45 millions d'euros, sur un budget approuvé de 4,55 millions d'euros. Le budget alloué aux équipes de conseils pour la Défense affichait un taux d'exécution de 117,7 pour cent, tandis que celui des équipes de conseils pour les victimes était de 125,9 pour cent. La Cour a absorbé une partie des dépenses imprévues liées à l'aide judiciaire pour les équipes de la Défense dans les affaires suivantes : i) trois équipes de la Défense pour MM. Bemba, Kilolo et Mangenda pour dix/onze mois plutôt que trois mois, comme il avait été prévu dans l'affaire *Jean-Pierre Bemba Gombo et consorts (article 70)* à la phase d'appel ; ii) une équipe de la Défense pour douze mois plutôt que six mois, comme il avait été prévu dans l'affaire *Ntaganda* à la phase de première instance ; et iii) une équipe de la Défense pour douze mois dans l'affaire *Al Mahdi* à la procédure de réparations, qui n'était pas prévue en 2018. La sur-utilisation du budget alloué aux conseils pour les victimes est attribuable à la dépense non prévue dans l'affaire *Al Mahdi* pour la procédure de réparations pour 12 mois.

296. Le budget « Frais généraux de fonctionnement » a été exécuté à 90,2 pour cent, ou 17,69 millions d'euros, sur un budget approuvé de 19,62 millions d'euros, laissant un solde résiduel de 1,93 million d'euros. Le Greffe a sous-employé son budget en raison d'une diminution des activités de protection des victimes et des témoins comme résultat d'une forte chute du nombre de renvois par le Bureau du Procureur en cours d'exercice. Ces économies ont été redéployées pour couvrir d'autres activités prioritaires comme l'aide judiciaire, la maintenance corrective et d'autres activités mentionnées dans le présent rapport. Le Bureau du Procureur a sur-utilisé son budget pour couvrir les dépenses directement et indirectement liées aux témoins dans les pays de situation, ainsi que les frais de location de logements d'hébergement à Bangui, ce qui a produit des économies au poste « Voyages ».

297. Le taux d'exécution pour le budget « Fournitures et accessoires » était de 120,3 pour cent, ou 1,24 million d'euros, sur un budget approuvé de 1,03 million d'euros. La sur-utilisation au sein du Greffe se doit à l'achat d'équipement TI pour l'utilisateur final (p. ex., stations d'accueil et disques durs externes) rendu nécessaire par le remplacement de matériel mentionné au paragraphe 298. Le Bureau du Procureur a redéployé ces fonds aux frais généraux de fonctionnement pour couvrir le renouvellement de licences de logiciels, pour une sous-utilisation correspondante de ce budget.

298. Le poste « Matériel, dont mobilier » a été sur-utilisé à hauteur de 151,5 pour cent, soit 2,16 millions d'euros, sur un budget approuvé de 1,43 million d'euros. Le Greffe a dépassé son budget à cause du remplacement de postes de travail et d'ordinateurs portatifs, dont l'obsolescence a été accélérée par la migration de la Cour au système d'exploitation Windows 10. La mise à niveau était nécessaire pour atténuer les risques liés à la sécurité de l'information. Par ailleurs, le Greffe a dû acheter deux camionnettes blindées pour appuyer les activités de protection des témoins de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins dans les bureaux extérieurs en République centrafricaine et au Mali, ainsi que quatre véhicules pour le bureau extérieur en Géorgie pour répondre à des besoins opérationnels critiques. Les dépassements de budget au sein du Bureau du Procureur se doivent à sa contribution au projet de remplacement accéléré de matériel touchant l'ensemble de la Cour, tel qu'indiqué ci-dessus.

C. Opérations hors siège

299. Le tableau 3 ci-après présente un récapitulatif des dépenses engagées au titre des opérations hors siège, par situation. En 2018, la Cour menait des enquêtes dans le cadre de dix situations : Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Soudan, République centrafricaine (RCA), Kenya, Libye, Côte d'Ivoire, Mali, Géorgie et Burundi. Le soutien opérationnel concerne l'ensemble des situations plutôt que des situations spécifiques. Au total, les dépenses réelles pour l'ensemble des situations s'élèvent à 71,80 millions d'euros, ce qui représente 48,7 pour cent du budget approuvé de 147,43 millions d'euros. Les dépenses engagées, d'un total de 71,80 millions d'euros, se ventilent comme suit : 36,97 millions d'euros pour le Bureau du Procureur et 32,84 millions d'euros pour le Greffe, pour un solde résiduel de 1,99 million d'euros, répartis entre les autres programmes : 1,14 million d'euros pour la Branche judiciaire et 0,85 million d'euros pour le Fonds au profit des victimes.

Tableau 3 : Dépenses au titre des opérations hors siège pour l'exercice 2018, par situation (en milliers d'euros)

	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Soudan</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>	<i>Libye</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Mali</i>	<i>Géorgie</i>	<i>Burundi</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Total</i>
Chambres											1 144,3	1 144,3
<i>Branche judiciaire</i>											1 144,3	1 144,3
Cabinet du Procureur			11,9	0,2	0,0	6,1					10,0	28,3
Section des services	18,5	42,9	300,7	593,7	1,1	227,5	105,0	321,1	295,5	0,8	3 752,8	5 659,7
Procureur	18,5	42,9	312,6	593,9	1,1	233,6	105,0	321,1	295,5	0,8	3 762,8	5 687,9
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	4,3	120,4	3,1	223,0	113,8	81,2	2,8	8,4	5,0		1 900,6	2 462,5
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	4,3	120,4	3,1	223,0	113,8	81,2	2,8	8,4	5,0		1 900,6	2 462,5
Division des enquêtes	298,8	1 285,7	390,5	4 347,0	723,9	576,6	2 599,0	1 635,6	778,6	13,5	6 523,9	19 173,2
Division des enquêtes	298,8	1 285,7	390,5	4 347,0	723,9	576,6	2 599,0	1 635,6	778,6	13,5	6 523,9	19 173,2
Division des poursuites	438,6	1 521,9	450,3	1 899,6	838,5	306,8	2 310,9	125,4	230,9		1 519,0	9 642,0
Division des poursuites	438,6	1 521,9	450,3	1 899,6	838,5	306,8	2 310,9	125,4	230,9		1 519,0	9 642,0
<i>Bureau du Procureur</i>	<i>760,1</i>	<i>2 970,9</i>	<i>1 156,5</i>	<i>7 063,5</i>	<i>1 677,3</i>	<i>1 198,2</i>	<i>5 017,7</i>	<i>2 090,5</i>	<i>1 310,1</i>	<i>14,3</i>	<i>13 706,3</i>	<i>36 965,6</i>
Bureau du directeur											70,9	70,9
Section des services généraux											135,0	135,0
Section de la sécurité	21,9	22,8		26,1							615,3	686,0
Direction des services administratifs communs	21,9	22,8		26,1							821,2	892,0
Bureau du directeur											135,8	135,8
Section de l'administration judiciaire											2 372,7	2 372,7
Section des services de gestion de l'information		0,7						2,1			933,3	936,1
Section de la détention											227,2	227,2
Unité des services linguistiques	456,2	1 107,1	6,2	50,3		5,2	9,0	60,1	4,6	2,5	2 730,4	4 431,5
Section de la participation des victimes et des réparations		54,4		60,6				37,5			796,5	949,0
Conseil public pour la Défense											290,4	290,4
Conseil public pour les victimes	106,8	445,8		24,6			67,1				907,9	1 552,2
Section d'appui aux conseils	1 149,7	1 310,0	78,0	1 209,9		50,1	1 073,7	561,5	11,2		204,3	5 648,4
Direction du service de la Cour	1 712,8	2 918,0	84,2	1 345,4		55,3	1 149,8	661,2	15,7	2,5	8 598,5	16 543,4
Bureau du directeur											-0,3	-0,3

	Ouganda	RDC	Soudan	RCA	Kenya	Libye	Côte d'Ivoire	Mali	Géorgie	Burundi	Soutien opérationnel	Total
Section de l'appui aux relations extérieures		1,2								1,1	1 966,9	1 969,3
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	569,8	877,4	48,7	379,8	179,8	143,1	510,0	162,2	32,3	0,9	2 467,3	5 371,3
Section de l'information et de la sensibilisation											450,8	450,8
Bureaux extérieurs	1 510,5	2 158,9		1 457,7			1 608,1	537,7	243,4		95,4	7 611,7
Direction des opérations extérieures	2 080,3	3 037,4	48,7	1 837,5	179,8	143,1	2 118,0	700,0	275,7	2,1	4 980,2	15 402,9
<i>Greffe</i>	3 814,9	5 978,3	132,8	3 209,0	179,8	198,4	3 267,8	1 361,2	291,5	4,6	14 399,9	32 838,2
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	44,1	353,8		68,3			76,6	64,4	7,2		238,5	852,9
Total	4 619,1	9 303,0	1 289,4	10 340,8	1 857,2	1 396,6	8 362,2	3 516,2	1 608,8	18,9	29 489,0	71 801,1

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

300. Conformément à la demande du Comité¹², l'annexe XIV présente le nombre total d'engagements non acquittés, le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2018, et les chiffres mis à jour pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2017.

D. Recrutement

301. Le tableau 4 présente un récapitulatif des données concernant l'occupation des postes par grand programme. Au 31 décembre 2018, un total de 899 postes sur 969 postes approuvés étaient pourvus, soit 92,8 pour cent, exclusion faite des trois postes de fonctionnaires élus.

¹² Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), vol. II, partie B.2, par. 111.

Tableau 4 : Effectifs, postes approuvés c. postes pourvus, par catégorie (professionnels et administrateurs)*

	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est terminé	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours	Postes n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Branche judiciaire						
Grand programme I	53	48	0	2	0	3
Bureau du Procureur						
Grand programme II	317	296	2	6	1	12
Greffé						
Grand programme III	572	532 ¹³	6	15	0	19
Secrétariat de l'Assemblée						
Grand programme IV	10	10	0	0	0	0
Secrétariat du Fonds au profit des victimes						
Grand programme VI	9	5	0	4	0	0
Mécanisme de contrôle indépendant						
Grand programme VII-5	4	4	0	0	0	0
Bureau de l'audit interne						
Grand programme VII-6	4	4	0	0	0	0
Total	969	899	8	27	1	34

E. Exécution du budget lié aux notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu

302. En 2018, la Cour a soumis au Comité quatre notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu, pour un montant total de 4 605 192 euros. Toutefois, le 6 novembre 2018, la Cour a soumis au Comité une notification révisée pour la situation au Burundi ; le montant total de notification est donc passé de 4 605 192 euros à 3 208 792 euros, ce qui représente une réduction de 1 396 400 euros. Tout au long de l'année, la Cour a déployé des efforts considérables pour optimiser l'utilisation des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les notifications sont les suivantes :

(a) notification du 11 avril 2018 pour 116 792 euros pour la prolongation du mandat de deux juges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, dans la situation en République centrafricaine ;

(b) notification du 14 mai 2018 pour 2 513 500 euros pour la situation en République du Burundi, et notification révisée du 6 novembre 2018 pour 1 117 100 euros, une réduction de 1 396 400 euros ;

(c) notification du 8 novembre 2018 pour 1 754 600 euros pour l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* dans la situation en République du Mali ; et

(d) notification du 4 décembre 2018 pour 220 300 euros pour l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom* dans la situation en République centrafricaine.

303. Le tableau 5 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble des ressources relatives au total des quatre notifications de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu soumises au Comité. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réel et global s'élève à 73,4 pour cent, soit 2,36 millions d'euros, pour un montant total de notification révisé de 3,21 millions d'euros.

¹³ Au GP III, un poste finançant un représentant du personnel est indiqué comme étant pourvu.

Tableau 5 : Exécution de l'ensemble des ressources relatives aux quatre notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Ensemble des notifications révisées de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus		Dépenses réelles totales*	Taux d'exécution total en %
	[1]	[2]		
Coûts liés aux juges	116,8		89,3	76,5
<i>Total partiel, Coûts liés aux juges</i>	<i>116,8</i>		<i>89,3</i>	<i>76,5</i>
Personnel temporaire	626,7		435,5	69,5
Personnel temporaire pour les réunions	25,5		3,3	13,0
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>652,2</i>		<i>438,8</i>	<i>67,3</i>
Voyages	550,7		452,1	82,1
Services contractuels	565,6		734,2	129,8
Formation			5,4	
Consultants	16,0			
Conseil pour la Défense	262,7		250,7	95,4
Frais généraux de fonctionnement	695,5		258,9	37,2
Fournitures et accessoires	7,9		10,5	133,5
Matériel, dont mobilier	341,4		115,0	33,7
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>2 439,8</i>		<i>1 826,8</i>	<i>74,9</i>
Total	3 208,8		2 355,0	73,4

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

304. L'exécution de chaque demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus est ventilée ci-dessous dans l'ordre chronologique des notifications soumises au Comité.

305. Le tableau 6 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour la prolongation du mandat des juges Van den Wyngaert et Monageng, pour qu'ils puissent rendre leur décision dans les deux appels dans l'affaire *Bemba* dans la situation en République centrafricaine. Les décisions ont été rendues le 8 juin 2018. Les fonds sont presque entièrement dépensés, conformément à la demande de prélèvement.

Tableau 6 : Exécution du budget pour la prolongation du mandat de deux juges dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* dans la situation en République centrafricaine pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus		Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]		
Coûts liés aux juges	116,8		89,3	76,5
<i>Total partiel, Coûts liés aux juges</i>	<i>116,8</i>		<i>89,3</i>	<i>76,5</i>
Total	116,8		89,3	76,5

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

306. Le tableau 7 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour la situation au Burundi, pour laquelle le Bureau du Procureur a ouvert son enquête le 9 novembre 2017. Le 6 novembre 2018, à la suite d'une réévaluation des besoins du Bureau du Procureur, une notification révisée a été soumise au Comité. Le niveau d'activités de soutien du Greffe a été réduit du fait d'une diminution du nombre de missions d'enquête occasionnée par des problèmes de coopération pour une enquête entreprise en-dehors du territoire du pays de situation, des problèmes d'ordre sanitaire posés par les éclosions de l'Ebola, et des retards pris dans des

processus de recrutement. Tout ceci s'est traduit par une notification révisée d'un montant de 1,12 million d'euros, soit une réduction de 1,40 million d'euros sur un montant original de 2,51 millions d'euros. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réel était de 75,7 pour cent, soit 0,85 million d'euros, sur une notification révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus d'un montant de 1,12 million d'euros.

307. Le Bureau du Procureur a exécuté 88,8 pour cent du montant de notification révisé de 0,55 million d'euros. Les postes d'assistance temporaire et plans de mission d'enquête ont été exécutés conformément à la notification révisée, pour un taux d'exécution respectif de 92,2 pour cent (« Assistance temporaire ») et 96,9 pour cent (« Voyages »). Le taux d'exécution des postes « Frais généraux de fonctionnement » et « Fournitures et accessoires » est de 59,7 pour cent et 6,3 pour cent respectivement, et est attribuable au report ou à l'annulation d'activités liées aux témoins sur le terrain, ainsi qu'à des investissements dans de l'équipement d'enquête à l'appui de ces activités.

308. Le taux d'exécution réel du Greffe est de 62,7 pour cent par rapport à un montant de notification révisé de 0,56 million d'euros. Étant donné la réduction des activités réalisées par le Bureau du Procureur, un moindre nombre d'activités de protection des victimes et des témoins a été effectué, pour une réduction des dépenses aux postes « Assistance temporaire », « Voyages » et « Frais généraux de fonctionnement ». La Section de l'information et de la sensibilisation a redéployé des fonds au poste « Services contractuels » des postes « Voyages » et « Consultants » pour mener à bien ses activités de soutien à la mise en œuvre de la stratégie de rayonnement de la Cour, à savoir : formation sur les médias pour les fonctionnaires de la Cour, pour qu'ils puissent répondre aux demandes des médias ; repérage de réseaux et de représentants des médias pour une formation des médias ; et production d'outils de communication comme des séries vidéo et animées, diffusées sur les médias sociaux et employées à des fins de rayonnement, pour une sur-utilisation du poste « Services contractuels ».

Tableau 7 : Exécution du budget pour la situation en République du Burundi pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Notification révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus</i>	<i>Dépenses réelles*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[2]/[1]</i>
Personnel temporaire	527,8	435,5	82,5
Personnel temporaire pour les réunions	10,5		
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>538,3</i>	<i>435,5</i>	<i>80,9</i>
Voyages	200,7	142,3	70,9
Services contractuels	72,0	92,0	127,8
Formation		5,4	
Consultants	15,0		
Conseil pour la Défense	30,0	18,0	59,9
Frais généraux de fonctionnement	192,4	92,8	48,2
Fournitures et accessoires	7,9	0,5	6,3
Matériel, dont mobilier	60,8	58,8	96,7
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>578,8</i>	<i>409,7</i>	<i>70,8</i>
Total	1 117,1	845,2	75,7

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

309. Le tableau 8 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus pour l'affaire *Al Hassan* dans la situation au Mali. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réel est de 70,0 pour cent, soit 1,23 million d'euros, sur un montant notifié de 1,75 million d'euros. Les fonds ont servi à couvrir les coûts opérationnels liés au transfert de M. Al Hassan de Bamako, au Mali, à Rotterdam, aux Pays-Bas, sous la garde de la Cour, les 30 et 31 mars 2018, ainsi que les activités de soutien à la préparation de l'audience de confirmation des charges, qui avait été programmée pour le 24 septembre 2018 mais qui a été reportée au 6 mai 2019. Comme l'indique la demande de prélèvement, les fonds ont été employés pour noliser un avion privé, louer temporairement des cellules supplémentaires, fournir une aide judiciaire à l'équipe de la Défense et ouvrir le bureau extérieur au Mali dans les locaux de la MINUSMA. Les coûts de cette colocation, comptabilisés sous « Services contractuels », ont dépassé le montant notifié, mais ont été couverts par les économies réalisées sous le poste « Équipement, dont mobilier » grâce au report à 2019 d'activités d'achat prévues pour 2018, et à l'absorption des coûts d'équipements de bureau par le budget-programme. Le déploiement de ressources internes de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins pour gérer la charge de travail depuis le début de l'année, conjugué aux retards pris dans le recrutement de postes d'assistance temporaire, s'est traduit par une sous-utilisation du poste « Assistance temporaire ». Diverses activités liées aux témoins, y compris l'extraction des témoins et la mise à l'essai du dispositif de réaction rapide, ont dû être suspendues au quatrième trimestre afin d'atténuer les risques au vu de la détérioration de la situation de sécurité, pour une sous-utilisation du poste « Frais généraux de fonctionnement ».

Tableau 8 : Exécution du budget dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud* dans la situation en République du Mali pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

<i>Poste de dépense</i>	<i>Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus</i>	<i>Dépenses réelles*</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	93,2		
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	93,2		
Voyages	335,3	305,6	91,1
Services contractuels	344,5	493,4	143,2
Consultants	1,0		
Conseil pour la Défense	196,9	196,9	100,0
Frais généraux de fonctionnement	503,1	166,1	33,0
Fouritures et accessoires		10,0	
Matériel, dont mobilier	280,6	56,2	20,0
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	1 661,4	1 228,2	73,9
Total	1 754,6	1 228,2	70,0

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

310. Le tableau 9 ci-dessous présente l'exécution du budget liée à la notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus dans l'affaire *Yekatom* dans la situation en République centrafricaine. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution est de 87,3 pour cent, soit 0,19 million d'euros, sur un montant notifié de 0,22 million d'euros. Les fonds ont été employés conformément à la notification, pour couvrir les coûts opérationnels liés au transfert de M. Yekatom de Bangui, en République centrafricaine, à Rotterdam, aux Pays-Bas, sous la garde de la Cour, le 17 novembre 2018, ainsi que les activités de soutien à la préparation de sa comparution initiale devant la Chambre préliminaire II, qui a eu lieu le 23 novembre 2018. Les frais de voyage de trois fonctionnaires à Bangui à l'appui de cette activité ont été absorbés par le budget-programme, pour une sous-utilisation du budget « Voyages ».

Tableau 9 : Exécution du budget pour l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom* dans la situation en République centrafricaine pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Notification de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu		Dépenses réelles*	Taux d'exécution en %
	[1]	[2]		
Personnel temporaire	5,7			
Personnel temporaire pour les réunions	15,0	3,3		22,2
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>20,7</i>	<i>3,3</i>		<i>16,1</i>
Voyages	14,7	4,3		29,2
Services contractuels	149,0	148,8		99,8
Conseil pour la Défense	35,8	35,8		100,0
<i>Total partiel, Dépenses hors personnel</i>	<i>199,6</i>	<i>188,9</i>		<i>94,6</i>
Total	220,3	192,2		87,3

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

F. Exécution du budget consolidé de la Cour – Budget-programme et notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu

311. Le tableau 10 ci-dessous présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, correspondant au budget-programme et au total des notifications révisées de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu. Si l'on tient compte des sommes prélevées sur ce Fonds, l'ensemble des dépenses réelles de la Cour atteint 145,10 millions d'euros, sur un budget consolidé de 150,64 millions d'euros, inclusion faite de la notification révisée de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu de 3,21 millions d'euros. Cela représente un taux d'exécution de 96,3 pour cent, et 98,4 pour cent du budget approuvé de 147,43 millions d'euros, pour un solde résiduel de 2,33 millions d'euros.

Tableau 10 : Exécution du budget consolidé de la Cour pour l'exercice 2018, par poste de dépense (en milliers d'euros)

Poste	Budget consolidé (budget ordinaire et notifications révisées de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévu)			Dépenses réelles* 2018	Dépenses réelles totales, dont dépenses sur le Fonds en cas d'imprévu		Total chiffres réels 2018, dont Fonds en cas d'imprévu, par Taux d'exécution rapport au budget consolidé et notifications révisées de prélèvements sur le Fonds (en %)	
	Budget approuvé pour 2018	Total des notifications révisées de cas d'imprévu 2018	notifications révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu 2018		Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévu 2018	dépenses sur le Fonds en cas d'imprévu 2018	Fonds en cas d'imprévu, par rapport au budget approuvé (en %)	Taux d'exécution rapport au budget consolidé et notifications révisées de prélèvements sur le Fonds (en %)
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[5]	[6]=[4]+[5]	[7]=[6]/[1]	[8]=[6]/[3]
Juges	5 521,1	116,8	5 637,9	5 348,3	89,3	5 437,7	98,5	96,4
<i>Total partiel, Juges</i>	<i>5 521,1</i>	<i>116,8</i>	<i>5 637,9</i>	<i>5 348,3</i>	<i>89,3</i>	<i>5 437,7</i>	<i>98,5</i>	<i>96,4</i>
Dépenses de personnel	87 042,0	-	87 042,0	87 210,6	-	87 210,6	100,2	100,2
Personnel temporaire	15 498,1	626,7	16 124,8	12 679,4	435,5	13 114,9	84,6	81,3
Personnel temporaire pour les réunions	1 302,7	25.-5	1 328,2	528,2	3,3	531,6	40,8	40,0
Heures supplémentaires	360,8	-	360,8	211,1	-	211,1	58,5	58,5
<i>Total partiel, Dépenses de personnel</i>	<i>104 203,6</i>	<i>652,2</i>	<i>104 855,8</i>	<i>100 629,2</i>	<i>438,8</i>	<i>101 068,0</i>	<i>97,0</i>	<i>96,4</i>

Poste	Budget consolidé (budget ordinaire et notifications révisées de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus)			Dépenses réelles* 2018	Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévus		Fonds en cas d'imprévus rapport au budget approuvé (en %)	Total chiffres réels 2018, dont Fonds en cas d'imprévus, par rapport au budget consolidé et notifications révisées de prélèvements sur le Fonds (en %)
	Budget approuvé pour 2018	Total des notifications révisées de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus 2018	Fonds en cas d'imprévus 2018		Dépenses réelles* sur le Fonds en cas d'imprévus 2018	Dépenses réelles totales, dont dépenses sur le Fonds en cas d'imprévus 2018		
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[5]	[6]=[4]+[5]	[7]=[6]/[1]	[8]=[6]/[3]
Voyages	5 850,5	550,7	6 401,2	5 319,3	452,1	5 771,5	98,6	90,2
Représentation	33,0	-	33,0	34,7	-	34,7	105,3	105,3
Services contractuels	3 560,0	565,6	4 125,6	3 257,5	734,2	3 991,6	112,1	96,8
Formation	1 013,0	-	1 013,0	891,1	5,4	896,5	88,5	88,5
Consultants	630,4	16,0	646,4	729,0	-	729,0	115,6	112,8
Conseil pour la Défense	3 383,0	262,7	3 645,7	3 981,3	250,7	4 232,0	125,1	116,1
Conseil pour les victimes	1 165,0	-	1 165,0	1 466,2	-	1 466,2	125,9	125,9
Frais généraux de fonctionnement	19 618,1	695,5	20 313,6	17 688,9	258,9	17 947,8	91,5	88,4
Fouritures et accessoires	1 028,0	7,9	1 035,9	1 237,2	10,5	1 247,7	121,4	120,4
Matériel, dont mobilier	1 425,8	341,4	1 767,2	2 160,7	115,0	2 275,7	159,6	128,8
Total partiel, Dépenses hors personnel	37 706,8	2 439,8	40 146,6	36 765,8	1 826,8	38 592,7	102,3	96,1
Total	147 431,5	3 208,8	150 640,3	142 743,4	2 355,0	145 098,4	98,4	96,3

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

312. Le tableau 11 ci-dessous récapitule l'état des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice 2018. Vient ensuite une brève description de chaque fonds. Les états de la performance financière par secteur pour les fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 devant être divulgués dans les états financiers sont exposés dans les tableaux 11 et 12 ci-dessous.

Tableau 11 : État de la performance financière des fonds d'affectation spéciale pour 2018 *

Fonds d'affectation spéciale	Soldes reportés	Contributions	Recettes financières/autres	Dépenses (dont remboursements des donateurs)	Solde reporté
Fonds d'affectation spéciale général	10 669	-	-	-	10 669
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2017-2018	-	407 256	356	407 612	-
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération, 2018-2019	-	206 647	-	206 647	-
Projet des enseignements, 2017-2018	-	79 081	-	79 081	-
Vingtième anniversaire du Statut de Rome, 2018	-	48 000	-	37 848	10 152
Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités	110 608	139 839	-	107 890	142 557
Accès à la justice et renforcement des compétences en matière de justice et d'exécution de la loi, 2017-2018	-	187 303	-	187 303	-

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Soldes reportés</i>	<i>Contributions</i>	<i>Recettes financières/autres</i>	<i>Dépenses (dont remboursements des donateurs)</i>	<i>Solde reporté</i>
Réinstallations	1 457 202	333 800	-	95 000	1 696 002
Visites familiales à des détenus indigents	25 303	11 362	1 044	22 051	15 658
Programme des administrateurs auxiliaires	-	531 416	-	531 416	-
Pays les moins avancés	6 468	34 115	808	16 556	24 835
Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	-	59 314	-	59 314	-
Appui aux programmes	84 695	-	10	(36 781)	121 486
Total	1 694 945	2 038 133	2 218	1 713 937	2 021 359

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

Tableau 12 : État de la performance financière du Fonds au profit des victimes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en euros) *

Statement of financial performance of Trust Funds for the year ended 31 December 2018 (in euros) - unaudited figures														
	General trust fund	Building legal expertise and fostering cooperation, 2017-2018	Building legal expertise and fostering cooperation, 2018-2019	Lessons Learned Project, 2017-2018	20th Anniversary of the Rome Statute, 2018	Development of interns and visiting professionals, 2016-2018	Access to Justice and Justice and Law Enforcement Capacity Building, 2017-2018	Special fund for relocations	Family Visits for Indigent Detainees	Junior Professional Officer programme	Least developed countries	Sponsored Travel to External Conferences	Programme support	Total
Revenue														
Voluntary contributions	-	407,256	206,647	79,081	48,000	139,839	187,303	333,800	11,362	531,416	34,115	59,314	-	2,038,133
Financial / other revenue	-	356	-	-	-	-	-	-	1,044	-	808	-	10	2,218
Total revenue	-	407,612	206,647	79,081	48,000	139,839	187,303	333,800	12,406	531,416	34,923	59,314	10	2,040,351
Expenses														
Employee benefit expenses	-	75,896	93,959	-	-	-	-	-	-	474,479	-	-	80,795	725,129
Travel and hospitality	-	148,958	66,640	8,166	14,093	-	47,321	-	19,750	-	14,652	59,314	-	378,894
Contractual services	-	156,093	32,530	10,877	23,755	100,690	77,864	-	-	-	-	-	-	401,808
Operating expenses	-	26,665	13,518	-	-	7,048	32,615	95,000	2,301	56,937	1,904	-	(118,691)	117,298
Donor refunds	-	-	-	60,038	-	152	29,190	-	-	-	-	-	-	89,380
Financial expenses	-	-	-	-	-	-	313	-	-	-	-	-	1,115	1,428
Total expenses	-	407,612	206,647	79,081	37,848	107,890	187,303	95,000	22,051	531,416	16,556	59,314	(36,781)	1,713,937
Surplus/(deficit) for the period	-	-	-	-	10,152	31,949	-	238,800	(9,645)	-	18,367	-	36,791	326,414

* Les chiffres concernant les dépenses de 2018 sont des chiffres préliminaires non vérifiés sujets à modification.

313. Le fonds d'affectation spéciale général inclut les fonds sans restrictions, dont l'exécution était en attente en 2018.

314. Des contrats signés avec la Commission européenne et d'autres donateurs pour le programme Renforcement des compétences juridiques et de la coopération permettent d'appuyer financièrement la mise en œuvre des trois sous-projets suivants :

315. *Séminaires, événements et formations pour favoriser la coopération, transmettre l'expertise et renforcer les capacités nationales* : offrir aux représentants et professionnels des États Parties et États non parties, y compris les pays de situation, des occasions

d'étendre leurs connaissances et échanger de l'information mutuellement utile, pour renforcer la capacité de la Cour d'exécuter son mandat sur la base d'une meilleure coopération judiciaire ; et étendre les connaissances et compétences de professionnels du droit, renforcer et maintenir des liens avec les conseils et associations d'avocats, et fournir un forum de consultations des professionnels du droit.

316. *Programme des juristes* : offrir aux représentants et professionnels des pays de situation, des pays dans lesquels la Cour mène des enquêtes préliminaires, et de tout autre pays en développement Partie au Statut de Rome, l'occasion d'étendre leurs connaissances juridiques et de renforcer leur capacité nationale à faire enquête sur les crimes relevant de la compétence de la Cour, et intenter des procès ; et

317. *Base de données des Outils juridiques* : sous la responsabilité du Bureau du Procureur, faciliter le développement de la capacité d'enquêter, de poursuivre et de juger des crimes internationaux fondamentaux, notamment à l'échelon national. La base de données a été conçue pour appuyer les professionnels du droit dans leur travail sur les crimes internationaux fondamentaux inscrits dans le Statut de Rome et les lois nationales pertinentes en offrant : a) un accès gratuit à de l'information juridique sur le droit pénal international, des recueils de cette information et des logiciels spécialisés ; et b) de la formation, du mentorat et un service d'assistance. Ce sous-projet représente un élément important des efforts de la Cour pour renforcer les capacités nationales et faire en sorte que les personnes accusées de ces crimes puissent être traduits en justice conformément aux normes internationales.

318. Collectivement, ces trois sous-projets émanent de l'objectif global du programme, qui est de contribuer à la lutte contre l'impunité en faisant connaître le système du Statut de Rome et en renforçant le soutien pour la CPI, et de ses trois sous-objectifs, à savoir : i) mieux faire connaître la Cour et le Statut de Rome parmi les parties prenantes clés, notamment les États Parties et les professionnels du droit, et renforcer l'appui et la coopération des États avec la Cour ; et ii) renforcer les capacités nationales de poursuite des crimes en vertu du Statut de Rome, notamment dans les pays de situations devant la Cour, en renforçant le principe de la complémentarité.

319. Le Projet des enseignements incluait une évaluation objective, effectuée par trois experts externes, d'une analyse des causes profondes de la façon par laquelle le Bureau du Procureur a mené l'examen préliminaire, les enquêtes et les poursuites dans une situation particulière, y compris le traitement des processus internes et des facteurs externes. L'exercice visait à déterminer si le Bureau avait corrigé et amélioré ses méthodes de travail depuis cette expérience, et si des changements étaient encore nécessaires, afin de perfectionner la performance à l'interne et de gérer plus efficacement les facteurs externes qui réduisent les chances de succès.

320. Le fonds d'affectation spéciale pour le vingtième anniversaire du Statut de Rome visait à mieux faire connaître le rôle et l'importance du Statut de Rome, améliorer la connaissance de la Cour parmi le public et susciter un discours positif sur les victimes et les survivants des crimes les plus graves. L'initiative visait les gouvernements nationaux, les ONG, la société civile, les médias, les milieux universitaires et le grand public partout au monde. Les objectifs ont été atteints par le truchement de divers événements et finalisés en coopération avec les États Parties. Les événements principaux ont eu lieu le 16 et 17 juillet à la Cour, avec la participation de fonctionnaires de haut niveau des pays de situation de la Cour, des experts et des panélistes. Le programme de communication a facilité la présentation de l'exposition « Traumatisme, Guérison et Espoir » de la Cour, sur l'histoire et le travail de la Cour, photographies des pays de situation à l'appui. Les expositions étaient présentées à la Cour et à l'Atrium de La Haye pour souligner l'anniversaire mais aussi la journée de la justice pénale internationale, le 17 juillet. Ces expositions, qui visaient à renforcer encore davantage le rôle et l'importance du Statut de Rome à l'échelon mondial, ont également été présentées dans les bureaux extérieurs de la Cour pendant toute l'année, et au siège de l'ONU à New York.

321. Le fonds d'affectation spéciale Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités a été créé pour offrir des occasions de stages et de visites professionnelles rémunérées aux ressortissants de pays en développement États Parties au Statut de Rome. Le programme offre aux participants une occasion d'enrichissement intellectuel, de

développement des connaissances et compétences particulières à une carrière ou un domaine, et d'acquisition de compétences professionnelles transférables. Ce fonds d'affectation spéciale est financé par des donateurs intéressés.

322. *Accès à la justice et renforcement des compétences en matière de justice et d'exécution de la loi*, juillet 2017-décembre 2018 : bien que le bureau extérieur en Ouganda menait des activités de sensibilisation depuis 12 ans en Ouganda, à la suite de l'arrestation de Dominic Ongwen, il a été décidé qu'en raison du très grand nombre de collectivités touchées partout dans le nord de l'Ouganda, de nouvelles structures et de nouveaux canaux devaient être créés en parallèle de ceux déjà existants, afin de favoriser les échanges et la participation des collectivités touchées. Puisque la Cour ne dispose pas d'un bureau satellite parmi les collectivités touchées, grâce à ce projet spécial, financé par l'Ambassade du Danemark à Kampala, le Bureau a pu nouer des partenariats avec 48 bénévoles des collectivités touchées, à raison de deux bénévoles dans chacune des 23 paroisses. Ces bénévoles ont pu créer des forums de confiance au sein de leur collectivité, donnant à leurs membres un accès direct à la procédure au siège et, en bout de ligne, renforçant le soutien pour la Cour. Grâce aux bénévoles des collectivités touchées, la Cour a également pu relever l'immense défi d'offrir un accès opportun et fiable au procès *Ongwen*, rapprochant la procédure des collectivités et facilitant sa compréhension. Un autre aspect du projet concerne le partage des pratiques exemplaires et expériences avec les représentants des milieux de la justice, de la loi et de l'ordre de l'Ouganda, en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités de poursuite de crimes internationaux. L'intervention de la Cour devait contribuer à la meilleure coordination des stratégies d'enquête et de poursuite des crimes internationaux et à l'abolition de l'impunité. Elle visait également à renforcer les institutions ougandaises concernées pour qu'elles puissent lancer, administrer et conclure des processus judiciaires criminels, et développer des mécanismes de justice et d'application de la loi plus robustes et efficaces.

323. Le fonds spécial pour les réinstallations a été créé pour aider les États ayant la volonté mais n'ayant pas la capacité de conclure des accords de réinstallation avec la Cour grâce à des solutions neutres sur le plan des coûts. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations et à renforcer la capacité locale de protéger les témoins. Le fonds reçoit des contributions volontaires des États Parties et couvre les frais des personnes à risque réinstallées dans l'État hôte.

324. Le fonds consacré au financement des visites familiales a été créé au sein du Greffe par la résolution ICC-ASP/8/Res.4¹⁴ de l'Assemblée. L'objectif du fonds est de faciliter les visites familiales aux détenus indigents grâce à des contributions volontaires.

325. Le fonds *Programme des administrateurs auxiliaires* a été créé pour offrir des postes subventionnés aux ressortissants de pays participants. Le programme offre des occasions à de jeunes professionnels d'intégrer des postes de premier échelon, aux frais de leur gouvernement, afin de les familiariser avec les rouages de la Cour et le système international légal dans son ensemble, ceci en vue de les préparer à un poste permanent à la Cour. Le programme offre aux participants une occasion de croissance professionnelle et de développement des compétences pratiques qui peuvent être appliquées dans leur carrière à la Cour ou dans le secteur public international.

326. Le fonds *Pays les moins avancés* a été créé par la résolution ICC-ASP/2/Res.6¹⁵ et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Res.4¹⁶. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs frais de déplacement.

¹⁴ *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, résolution ICC-ASP/8/Res.4.

¹⁵ *Documents officiels ... deuxième session ... 2003* (ICC-ASP/2/10), partie IV, résolution ICC-ASP/2/Res.6.

¹⁶ *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), vol. I, partie II, résolution ICC-ASP/8/Res.4.

Annexe I

Grand programme I – Objectifs stratégiques, Branche judiciaire

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectifs 1 à 3 (objectifs prioritaires 1.1.1, 1.1.2 et 2.6.3)			
1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires	• Problèmes éventuels détectés et efficacement gérés	• 100 %	• 100 %
	• Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions de la Présidence et des juges	• Pleinement satisfaisant	• Mise en œuvre intégrale
	• Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence	• Toutes les décisions prises dans les délais impartis	• Mise en œuvre intégrale
	• Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion	• Pleinement satisfaisant	• Pleinement satisfaisant
2. Mener les phases préliminaire, de première instance et d'appel de manière juste et rapide, dans le plein respect des droits de l'accusé et une attention scrupuleuse à la protection des victimes et des témoins	• Raccourcissement des délais entre les phases de la procédure, sans préjudice des droits des parties, des participants et des victimes en termes de justice et de protection, le cas échéant	• Améliorations mesurables par rapport aux affaires antérieures	• Mise en œuvre intégrale
3. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve	• Poursuite de l'harmonisation des pratiques des Chambres	• Avant fin 2018	• Mise en œuvre intégrale
4. Élaborer des indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire nécessaire	• Poursuite de la collecte de données pertinentes dans des domaines clés de l'évaluation du comportement professionnel aussi bien pour les processus judiciaires que pour ceux de l'ensemble de la Cour	• 100 %	• 100 %
	• Mise en œuvre des indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et pour la Branche judiciaire	• Pleinement satisfaisant	• Pleinement satisfaisant
Objectif 4 (objectifs prioritaires 2.1.2 et 2.5.1)			
1. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	• Procédures judiciaires respectant mieux les délais grâce à la mise en œuvre des « leçons à tirer »	• Améliorations mesurables	• Améliorations mesurables réalisées
2. Employer efficacement les ressources en personnel des Chambres par un encadrement centralisé et une affectation flexible permettant une adaptation aux charges de travail fluctuantes entre les affaires	• Gestion centralisée efficace via le nouveau responsable des Chambres (P-5)	• 100 %	• 100 %
Objectif 5 (objectif prioritaire 2.4.1)			
1. Soutenir l'arrivée des nouveaux juges et le départ des juges dont le mandat s'achève	• Organiser la prise de fonction des juges à la Cour en leur présentant les procédures, les installations et le personnel	• Pleinement satisfaisant	• Pleinement satisfaisant
Objectif 6 (objectif prioritaire 2.3.1)			
1. Renforcer la gestion du comportement professionnel du personnel	• Conformité de l'ensemble du Grand programme I au système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour, notamment par la participation des juges et des responsables hiérarchiques	• 100 %	• 26 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 7 (objectif prioritaire 3.1.1)			
1. Mettre en place un système de communication et d'échange d'informations transparent et efficace entre la Branche judiciaire et les groupes de travail de l'Assemblée	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles a assisté un représentant de la Présidence ou des Chambres • Présentation des informations et des rapports demandés de manière rapide et transparente 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant présent à chaque réunion • 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleine représentation à chaque réunion • 100 %
Objectif 8 (objectifs prioritaires 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 3.5.1, 3.5.2 et 3.6.2)			
1. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour, par des échanges d'informations lors de séminaires, de conférences et de tout autre événement relatif aux efforts déployés par la Cour et à sa volonté de rendre une justice de grande qualité dans un délai opportun	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de haut niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et de la société civile • Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et des Comités, ainsi qu'aux séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 100 • S'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> • 126 • Pleine participation, au besoin
2. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les efforts avec les autres parties prenantes afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'universalité et sur l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour et encourager les États n'ayant pas encore ratifié le Statut de Rome et ledit Accord à le faire 	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle adhésion au Statut de Rome et une à l'Accord 	<ul style="list-style-type: none"> • 0 ; 0
3 Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Conclure des accords en matière d'exécution des décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 	<ul style="list-style-type: none"> • 1
4. Bureau de liaison de New York : Communiquer et coopérer efficacement avec l'Organisation des Nations Unies et ses agences, avec les délégations nationales (États Parties et États non parties) et les représentants de la société civile à New York, et apporter un soutien logistique à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission et suivi de toutes les demandes de coopération de la Cour auprès des interlocuteurs pertinents au sein des Nations Unies jusqu'à obtention d'une réponse • Tenue de réunions d'informations à l'intention des États à New York • Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite • Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation aux dites réunions ; suivi des points en bilatéral et comptes rendus réguliers à la Cour • Contribution d'idées pour les rapports et les résolutions de l'ONU et appui au fonctionnaire qui présente la résolution annuelle relative à la Cour à l'Assemblée générale des Nations Unies • Participation et interventions lors de séminaires et débats sur des questions ayant trait à la Cour • Appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York et représentation de la Cour lors de réunions du Bureau et du Groupe de travail de New York 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 %. • 3-5 réunions • Toutes les visites • Rapports bi-hebdomadaires et ponctuels, si besoin • 5-8 résolutions • 5 séminaires/ateliers • 10-15 réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % • 5 réunions • 100 % • Pleinement satisfaisant • 10 • 5 • 11

Annexe II

Grand programme II – Bureau du Procureur

Sous-programme 2100 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2018

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites 1.2				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer aux recherches et avis juridiques au Bureau, selon que de besoin 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis juridiques sur demande et en fonction des besoins Entretiens, préparation d'avis, de communiqués de presse, de déclarations, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer et renforcer la sensibilisation aux activités du Bureau vis les informations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquence des réunions et des décisions du Comité exécutif 		<ul style="list-style-type: none"> En raison de la nature des sujets abordés par le Comité exécutif, les informations relatives aux décisions prises sont partagées au sein du Bureau en fonction du niveau de confidentialité des contenus
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'accorder une place importante aux questions à caractère sexiste dans tous les aspects de ses activités et de mettre en œuvre des politiques en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste et des crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre de façon plus efficace la politique prévue en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste Mettre en œuvre de façon plus efficace la politique sur les enfants et adopter une approche plus adaptée à la question des enfants Sensibiliser la politique aux crimes sexuels et à caractère sexiste et aux crimes contre les enfants 	Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques clés et des normes du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes finalisent le plan de mise en œuvre de la politique en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste. La politique sur les enfants est adoptée. Le projet de plan de mise en œuvre de la politique sur les enfants est élaboré. 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Pleinement réalisé en 2016 Plan de mise en œuvre finalisé ; mise en œuvre démarrée
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites		Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Apports à la recherche et avis juridiques sur demande Des rapports sur le contrôle qualité automatisé et le suivi ciblé sur des activités essentielles et stratégiques sont mis en place : mise en œuvre de 95 % des rapports prévus 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Reporté en raison de la réorganisation de l'Unité de la base de connaissances
Coopération et soutien 3.2, 3.3				
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les missions du Procureur, conduire des entretiens, préparer des avis, communiqués de presse, déclarations, etc. Élargir le réseau universitaire via l'organisation de conférences données par des 	Indicateur de résultats 5 : Qualité des relations avec le Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Explication, sensibilisation et ralliement du plus grand nombre aux activités du Bureau, par le biais des missions assurées par le Procureur, et d'actions informatives Mise en œuvre de la communication avec les parties prenantes comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé : 24 missions à l'étranger, 49 réunions de haut niveau et 41 discours Pleinement réalisé

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
	spécialistes invités			
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux actions informatives et à la représentation extérieure du Bureau 			<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Amplifier et gérer le Projet d'outils juridiques 			<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé
Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des avis juridiques et rédiger des documents sur des cas administratifs individuels 	Indicateur de résultats 14 : <ul style="list-style-type: none"> • Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants • Avis juridiques et rédaction de documents sur des cas administratifs individuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter autant que possible les cas de procédure et obtenir une issue satisfaisante lorsque la procédure est inévitable 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre réglementaire interne du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du cadre réglementaire interne du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Manuel opérationnel est révisé et mis à jour ainsi qu'il convient 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé dans la mesure du possible. Les changements structurels supplémentaires survenus à la mi-2018 doivent être intégrés dans le document
	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à l'élaboration du cadre réglementaire interne de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Les contributions sont fournies en temps voulu • Les vues et intérêts du Bureau sont représentés de manière satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des politiques stratégiques pour le Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques stratégiques pour le Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de mise en œuvre de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste est adopté • La politique concernant les crimes contre les enfants est adoptée 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du plan : lancement de la mise en œuvre • Finalisation du plan : lancement de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du projet sur les enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet est mis en œuvre, le système électronique est opérationnel et les enseignements tirés sont introduits dans la pratique générale du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation en cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un système d'assurance pour le suivi et la conformité • En liaison avec les Ressources humaines, établir le plan de formation annuel du Bureau du Procureur pour son personnel • Assurer la liaison avec la Section des ressources humaines et finaliser les politiques portant sur le travail à distance et les autres politiques concernant le personnel • Améliorer l'équilibre entre les sexes et les nationalités 		<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre du système d'assurance du Bureau du Procureur est défini et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs de base sont finalisées et une formation pour l'ensemble de l'organe a été donnée. • Mise en œuvre du système d'assurance pour le suivi et la conformité par division ou section

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
	<p>parmi les fonctionnaires du Bureau du Procureur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter les principales questions concernant l'ambiance de travail au Bureau du Procureur • Finaliser et mettre en œuvre le projet sur les valeurs fondamentales du Bureau • Examiner la structure interne du Bureau aux fins d'accroître son efficacité et son efficacité et d'assurer une meilleure qualité de ses activités 			
Fonctions de gestion : objectifs 2.1, 2.4 et 2.6				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le taux d'exécution du budget 		<ul style="list-style-type: none"> • 95 % < taux < 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'exécution du budget ordinaire : 94,8 %
Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévus • Maintenir un processus de rapprochement efficace (pourcentage et délais) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des Documents d'engagement de dépenses (certification et comptabilisation des dépenses) ; rapports de frais de fonctionnement ; retard de règlement dû à des erreurs < 5 % • Certification des dépenses renseignées sur les notes de frais des voyages ; retard dans le règlement des frais faute d'informations détaillées ou d'une certification des dépenses < 5 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux > 70 % • Taux d'exécution : 87,6 % • Pleinement réalisé • Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les procédures/processus 	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateur de résultats 8: Développement du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des procédures, travaux et processus du Bureau est achevée avec l'aide du Bureau de l'audit interne et du coordonnateur de la gestion des informations • Une plateforme de formation en ligne est développée à des fins de formation interne • Les spécifications (en coordination avec le Greffe et les Chambres) sont définies aux fins de mettre en œuvre/configurer les outils SAP permettant de comptabiliser adéquatement les coûts par affaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Reporté • Pleinement réalisé. Recrutement et prise de fonction d'un fonctionnaire chargé de la formation • Projet modifié. Un tableau de bord pour l'exécution du budget au titre du PdC a été élaboré avec succès par l'équipe SAP du Greffe sur la base des fonctionnalités du tableau de bord de l'Unité de la planification et du contrôle financiers du Bureau du Procureur. Lancement du projet pilote prévu au 1^{er} trimestre 2019

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
			<ul style="list-style-type: none"> Un questionnaire en ligne est élaboré en vue d'évaluer la satisfaction des clients et d'identifier les marges d'amélioration du processus 	<ul style="list-style-type: none"> Projet reporté en raison de la création de deux sections distinctes : 2120 et 2160
	<ul style="list-style-type: none"> Apporter des services opportuns et efficaces au Bureau du Procureur (écart par rapport aux délais prévus et aux efforts attendus dans les processus et procédures convenus) 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 12 : Planification, résultats et conformité financiers Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'examen de l'organisation des unités, afin de s'assurer que les structures sont en mesure de fournir des services au Bureau du Procureur d'une manière opportune et efficace (réduire au minimum les écarts : < 5 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'évaluation par l'Unité de la planification et du contrôle financiers de la charge de travail et des besoins en ressources de la structure existante. Finalisation de l'examen par l'Unité des services linguistiques des équipes internes afin d'élaborer un projet de restructuration adéquate tenant compte des besoins opérationnels escomptés par le Bureau du Procureur
	<ul style="list-style-type: none"> Achever en temps opportun le cycle d'évaluation du comportement professionnel 		<ul style="list-style-type: none"> Les formulaires d'évaluation des résultats sont tous complétés en temps voulu 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le registre des programmes 		<ul style="list-style-type: none"> Mener deux exercices d'évaluation visant à mettre à jour le registre des risques élaboré en 2017 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté pour permettre la formation de l'ensemble du personnel sur la gestion des risques
Fonctions de gestion : objectif stratégique 2.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien efficace et opportun pour l'enregistrement des éléments de preuve 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> 95 % au moins des éléments de preuve sont enregistrés dans un délai de deux jours (éléments non électroniques) ou de trois jours (éléments électroniques) 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien efficace et opportun pour la communication des pièces 		<ul style="list-style-type: none"> Communications erronées < 3 % 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion de l'information au niveau du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 14 : Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants 	<ul style="list-style-type: none"> Les procédures sont améliorées dans les unités concernées après le remplacement des équipements obsolètes et les gains d'efficacité réalisés et réalisables sont évalués 	<ul style="list-style-type: none"> Activité en cours
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des orientations efficaces et opportunes pour la gestion des données au niveau du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Les pratiques et les systèmes d'examen des éléments de preuve du Bureau du Procureur sont mis à jour afin de mieux utiliser les développements et d'accélérer et d'améliorer l'examen des pièces : l'ensemble des nouveaux systèmes sont mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté en raison de la création de la nouvelle Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
			<ul style="list-style-type: none"> Des exercices sont menés afin de tirer des enseignements et de collecter des retours d'expérience en fonction d'étapes définies par le Bureau du Procureur. 95 % des étapes définies font l'objet d'un examen 	<ul style="list-style-type: none"> Non réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien linguistique efficace et opportun pour la traduction des éléments de preuve et des documents essentiels du Bureau dans les langues de travail, liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau Fournir un soutien linguistique efficace et opportun pour interpréter les dépositions des témoins et les entretiens des personnes introduites dans les langues de travail, liées aux situations et aux activités de coopération, en fonction des demandes des clients du Bureau Fournir un soutien pour certaines activités comme la production de synthèses, la rédaction de documents, l'identification linguistique, la révision documentaire et l'intégration de sous-titres et d'éléments audio pour le Bureau Conseiller et soutenir des projets au sein du Bureau nécessitant une expertise linguistique 		<ul style="list-style-type: none"> Soutien linguistique fourni dans 98 % des cas conformément au calendrier convenu 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé
Fonctions de gestion : objectifs 2.3 et 2.6				
Objectif stratégique 5 du Bureau du Procureur Parvenir à une structure de base adaptée aux demandes soumises au Bureau afin qu'il puisse exercer son mandat de façon efficace, qualitative et avec la qualité requise	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre des services d'interprétation, de transcription et de traduction, gérer l'ensemble du processus de recrutement, d'externalisation, de gestion des ressources, de planification, de suivi et de production en établissant et en maintenant des relations de qualité avec les prestataires externes et les fournisseurs et en déployant de façon efficace des processus qui tiennent compte, entre autres, des questions de sécurité et de contrôle, de suivi des résultats et de charge de travail, et en proposant des programmes de formation adaptés au personnel linguistique externe et interne 	<ul style="list-style-type: none"> Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> En coopération avec la Section des achats, constituer une liste internationale de fournisseurs avec des prestataires de services linguistiques En coopération avec la Section des services linguistiques, établir une liste de candidats pour les services d'interprétation, de transcription et de traduction Investissement dans des programmes de formation : mettre en œuvre des ressources d'appui à la formation à la demande grâce à des procédures, des processus et des outils standard 	<ul style="list-style-type: none"> Pleinement réalisé Pleinement réalisé Pleinement réalisé. Une approche à l'échelle de l'ensemble de la Cour d'une formation standard en ligne a été mise en œuvre

Programme 2200 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2018

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés e 2018</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> Mener neuf examens préliminaires 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> Taux de clôture (nombre d'examens préliminaires clos par rapport au nombre d'examens récemment ouverts) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'examens préliminaires : 9 	<ul style="list-style-type: none"> Conduite de 11 examens préliminaires (9 prévus), dont 1 est terminé (Gabon)
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<i>Examens préliminaires</i> Coopération <ul style="list-style-type: none"> Constituer et animer des programmes de formation internes sur la coopération et des exercices de partage d'expérience Assurer la coordination et l'évaluation continue de la qualité de la coopération interne et des projets de perfectionnement choisis et mis en œuvre 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions Impact des projets d'amélioration sur l'efficacité et l'excellence des opérations et de la gestion des dirigeants Taux de succès des demandes au titre de l'article 15 Taux de traitement des communications au titre de l'article 15 (Y compris réponses à l'expéditeur) Respect de l'engagement de transparence (rapport d'examen préliminaire et autres rapports publics à l'appui des décisions clés) 	<i>Examens préliminaires</i> <ul style="list-style-type: none"> Les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile et au moins un rapport est présenté au Comité exécutif aux fins d'approbation de recommandation relative à tout rapport de phase 1 en souffrance <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Publication d'un rapport du Bureau sur les activités d'examen préliminaire avant l'Assemblée des États Parties et autres rapports publics à l'appui des décisions clés <hr/> <i>Coopération</i> <ul style="list-style-type: none"> 90 % du personnel concerné est formé 75 % du programme de formation est réalisé <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Les projets d'amélioration sont définis et le mécanisme d'évaluation comportant un examen continu de la qualité est mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les communications au titre de l'article 15 sont traitées en temps utile ; les recommandations sur les rapports de phase 1 en souffrance sont présentées avant la fin du mois de février 2019 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Le rapport annuel du Bureau sur les activités d'examen préliminaire est publié le 5 décembre 2018 et un événement parallèle sur les examens préliminaires est organisé à l'Assemblée des États Parties à La Haye, le 10 décembre 2018 <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Mise en œuvre de 83 % du programme de formation <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 3.2, 3.3, 3.4 et 3.6				
Objectif stratégique 6 du Bureau du Procureur Contribuer au renforcement de la coopération et au ralliement du plus grand nombre en faveur du mandat et des activités du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> Définir et mettre en œuvre l'objectif stratégique de la coopération annuelle et des relations extérieures Élaborer et mettre en application les plans de coopération portant sur les appuis essentiels aux enquêtes, comme prévu 	Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Le plan annuel relatif à la coopération et aux relations extérieures est élaboré, communiqué et approuvé, et les étapes définies pour la période concernée sont mises en œuvre Tous les plans de coopération sont élaborés et mis en œuvre, allant de pair avec la mise en œuvre des étapes prévues pour la période de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les plans sont élaborés (pour chaque situation et pour les relations extérieures), communiqués et approuvés comme prévu <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Les plans sont suivis et leur mise en œuvre est contrôlée
	<ul style="list-style-type: none"> Étendre à trois partenaires le réseau des coordinateurs opérationnels 		<ul style="list-style-type: none"> Le réseau est étendu à plus de trois partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> Le réseau est étendu pour inclure 4 nouveaux partenaires

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés e 2018	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une stabilité relative ou une amélioration du taux de réponse aux demandes d'assistance, en gardant à l'esprit la diversité des requêtes et leur caractère sensible, outre le poids de facteurs extérieurs indépendants du Bureau du Procureur 		<ul style="list-style-type: none"> Plus de 75 % des demandes d'assistance reçoivent une réponse 	<ul style="list-style-type: none"> 77,30 % des demandes d'assistance transmises avant le 1^{er} octobre 2018 ont reçu une réponse en 2018
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité des demandes d'entraide judiciaire adressées aux États et aux organisations internationales, afin d'accroître l'efficacité des enquêtes et des poursuites 		<ul style="list-style-type: none"> Près de 95 % des requêtes préparées subissent un examen et un contrôle qualité 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des demandes d'assistance transmises ont subi un examen et un contrôle qualité
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition des canaux de coopération à même d'assurer que les multiples mesures d'entraide judiciaire requises correspondent à la diversification des types de preuve 		<ul style="list-style-type: none"> Les divers types d'assistance demandés sont effectivement soutenus 	<ul style="list-style-type: none"> De nouveaux canaux de coopération et processus sont mis à disposition pour assurer la diversification des types de preuve, y compris les États, les entreprises privées et les ONG
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre comme prévu la communication à l'intention des parties prenantes 		<ul style="list-style-type: none"> La communication à l'intention des parties prenantes est mise en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 3.2, 3.3, 3.4 et 3.6				
Objectif stratégique 9 du Bureau du Procureur Élaborer et gérer, en collaboration avec ses partenaires, une stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuite pour mettre fin au fléau de l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte, comme il sied, l'objectif stratégique 9 à l'égard des plans de coopération à l'appui des enquêtes du Bureau Consolider et étendre davantage le réseau du Bureau qui regroupe les coordonnateurs généraux et opérationnels ainsi que les professions judiciaires, et simplifier et normaliser les processus et les interactions avec les partenaires (États, organisations internationales et régionales, ONG) 	Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration Critères : résultats par rapport aux prévisions	<ul style="list-style-type: none"> Mis en œuvre s'il y a lieu dans toutes les enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Pris en compte dans toutes les situations Réseau de points focaux étendu davantage, notamment dans le domaine des enquêtes financières e tà de nouveaux États (voir plus haut) Normalisation du processus en cours de finalisation interne (nouveaux outils) et en cours sur le plan externe avec des consultations et des axes d'amélioration continus
	<ul style="list-style-type: none"> En appui aux autres divisions, concourir à la mise en œuvre de nouvelles consultations portant sur les contenus, les conditions et les implications de la stratégie coordonnée en matière d'enquêtes et de poursuites ; évaluer les conclusions établies ; et identifier les contributions du Bureau du Procureur 		<ul style="list-style-type: none"> Une stratégie générale est définie et des sessions de consultation sont organisées 	<ul style="list-style-type: none"> Des consultations sont menées au sein des réseaux existants et de façon bilatérale, et des efforts en vertu de l'objectif stratégique 9 sont déployés dans 8 situations
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un taux élevé de réponse aux demandes d'assistance reçues 		<ul style="list-style-type: none"> Toutes les requêtes reçoivent une réponse (positive ou négative) 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % de toutes les demandes reçues en 2018 ont reçu une réponse

Programme 2300 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2018

Objectif stratégique	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
<p>Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur</p> <p>Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mener à terme six enquêtes, fournir un appui aux enquêtes menées dans trois procès et maintenir huit enquêtes en sommeil jusqu'à l'arrestation des prévenus 	<p>Indicateur de résultats 7 : Productivité du Bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'enquête : 6+3+8 	<ul style="list-style-type: none"> Pendant la période considérée, les activités d'enquête incluent : <ul style="list-style-type: none"> 9 enquêtes actives : Burundi, République centrafricaine IIa (<i>Séléka</i>), République centrafricaine IIb (<i>anti-Balaka</i>), Côte d'Ivoire II, Darfour, Géorgie et Libye (III & IV), Mali Soutien à 3 procès (République démocratique du Congo VI – <i>Ntaganda</i>, Côte d'Ivoire I – <i>Gbagbo & Blé Goudé</i> et Ouganda – <i>Ongwen</i>) Préservation de 6 affaires en attente d'une arrestation (Ouganda - <i>Kony</i>, République démocratique du Congo IV – <i>Mudacumura</i>, Côte d'Ivoire Ibis <i>Simone Gbagbo</i>, Kenya - <i>art. 70</i>, Libye I – <i>Al Senussi</i> et Darfour III)
			<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures d'enquête relevant de la responsabilité de la Division des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3				
<p>Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur</p> <p>Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans les domaines de travail du Bureau et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les politiques d'enquête relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes commis contre des enfants dans les enquêtes actives <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Lancer la politique relative aux crimes commis contre les enfants 	<p>Indicateur de résultats 4 : Respect des politiques et normes essentielles du Bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de pas moins de 80 % des mesures dans les enquêtes actives 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé Stratégie particulière pour la collecte de preuves de crimes sexuels et à caractère sexiste pour toutes les enquêtes actives Formation sur les crimes sexuels et à caractère sexiste dispensée à tous les enquêteurs Recrutement d'un juriste dans l'Unité des violences sexistes et des enfants comme ressource supplémentaire en matière de crimes sexuels et à caractère sexiste La politique relative aux crimes commis contre les enfants est lancée Formation spécifique pour tous les enquêteurs et les fonctionnaires concernés au sein de la Division des poursuites sur les crimes internationaux à l'encontre ou affectant des enfants Définition du cadre de travail pour les entretiens d'enfants faisant l'objet d'un enregistrement audiovisuel S'agissant de la mise en œuvre des deux politiques, une réunion d'information avant déploiement a été organisée pour la situation au Burundi sur des questions relatives

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
				aux crimes sexuels et à caractère sexiste et aux crimes concernant les enfants, notamment la culture et les traditions, la notion de consentement, etc.
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.2				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application le programme de formation, comme prévu 	Indicateur de résultats 8 : Comportement professionnel et développement du personnel <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % du personnel est formé 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Environ 97 % des programmes de formation mis en œuvre comme prévu.
Fonction de gestion : objectif 2.5				
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les capacités du Bureau du Procureur à mener ses enquêtes, comme prévu, de manière sûre et efficace (par exemple : recherches automatisées, archive sur Internet) par le biais de projets scientifiques et technologiques 	Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration <ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des projets sont mis en œuvre comme prévu 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé – 80 % mis en œuvre comme prévu. Plateforme de navigation anonyme WASP mise en œuvre et migrée en 2019 vers un environnement différent afin d'améliorer accès et sécurité. La finalisation de la mise en œuvre de la plateforme robotique automatisée OSINT reportée pour des raisons techniques et le lancement auprès des utilisateurs finaux est prévu en 2019. La mise en œuvre de la plateforme d'examen SCREEN aura lieu en coordination avec le lancement d'OSINT. Des scripts automatisés ont été développés et leur déploiement est en préparation
Fonction de gestion : objectif 2.8				
Objectif stratégique 7 du Bureau du Procureur Adapter les stratégies du Bureau en matière de protection aux nouveaux problèmes qui se posent en matière de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Gérer convenablement tous les risques prévisibles Procéder chaque année à une évaluation des risques de sécurité stratégiques, mettre à jour la stratégie pour le personnel et les témoins, préserver la sécurité des informations comme prévu Mettre en œuvre comme prévu le projet d'amélioration de la sécurité des informations, en collaboration avec le Greffe 	Indicateur de résultats 4.1 : <ul style="list-style-type: none"> – Mise à jour et contrôle des évaluations individuelles des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les mesures de protection essentielles nécessaires pour pallier les risques prévisibles sont mises en œuvre comme prévu Toutes les principales recommandations sont approuvées par le Comité exécutif 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les risques prévisibles sont gérés Évaluation des risques stratégiques annuelle exécutée Toutes les recommandations sont approuvées par le Comité exécutif Toutes les mesures sont mises en œuvre
Fonction de gestion : objectifs 2.1,2.2,2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme, transparence et efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et réaliser les gains d'efficacité possibles via un examen des processus 	Indicateur de résultats 6 : Gains d'efficacité annuels <ul style="list-style-type: none"> Total des gains d'efficacité par rapport au budget total de la Division des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les gains d'efficacité obtenus en 2017 et identifier de nouveaux axes d'amélioration 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé : 1,4 %
Fonction de coopération et de soutien : but 3.3				
Objectif stratégique 9 du Bureau du Procureur Développer une stratégie coordonnée avec des	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre comme prévu les projets prioritaires (par exemple : renforcer les 	Indicateur de résultats 14.1 : Évaluation des projets d'amélioration	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé. Augmentation de l'échange d'information avec plusieurs Unités sur les crimes de guerres, coopération et échanges avec les

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
partenaires en matière d'enquêtes et de poursuites pour mettre fin au fléau de l'impunité	groupes d'échange d'informations sur les crimes de guerre (Unité sur les crimes de guerre), accroître les activités coordonnées avec les juridictions concernées)	<ul style="list-style-type: none"> • Critères : résultats par rapport aux prévisions 		tribunaux spéciaux (SCC – République centrafricaine) et meilleure coordination et projet pilote avec les États (Libye)

Programme 2400 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2018

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3				
Objectif stratégique 1 du Bureau du Procureur Mener des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites de haute qualité en toute impartialité et en toute indépendance	<ul style="list-style-type: none"> • Être en mesure de plaider dans le cadre de trois procès (le nombre réel dépend de la disponibilité des salles d'audience et des juges) et deux appels, et de mener des activités préliminaires dans le cadre de six enquêtes 	Indicateur de résultats 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'accusations Indicateur de résultats 7 : <ul style="list-style-type: none"> • Productivité du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités : trois procès, deux appels en dernière instance et appui préliminaire dans six enquêtes ; participer à 4 procédures en réparation, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé. 3 procès en cours en 2018 (<i>Ntaganda</i>, <i>Ongwen</i>, <i>Gbagbo/ Blé Goudé</i>) ; deux appels en dernière instance (<i>Bemba et Bemba et autres</i>) et appui légal dans six enquêtes (Géorgie, Mali, République centrafricaine Ila et Ilb, Darfour, Libye, Côte d'Ivoire II)
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectifs 1.2, 1.3				
Objectif stratégique 2 du Bureau du Procureur Continuer d'intégrer une dimension sur l'égalité des sexes dans les domaines de travail du Bureau et mettre en œuvre des politiques contre les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer, s'il y a lieu, des charges relevant de crimes sexuels et à caractère sexiste et de crimes contre les enfants dans les affaires, en mettant ainsi en œuvre les directives établies par les politiques pertinentes du Bureau du Procureur 	Indicateur de résultats 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites exprimé en nombre de chefs d'accusation Indicateur de résultats 3 : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des activités d'exécution du mandat Indicateur de résultats 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Respect des politiques et normes essentielles du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 80 % des mesures prévues dans les politiques appliquées dans le cadre de l'ensemble des activités de poursuite sont mises en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisé. La mise à jour du plan de mise en œuvre de la politique contre les crimes sexuels et à caractère sexiste réalisée en octobre 2018 au sein de la Division des poursuites indique une application significative dans les activités en matière de poursuite • Mise en œuvre de la politique sur les crimes contre les enfants
Fonctions judiciaires et de poursuites : objectif 1.3				
Objectif stratégique 3 du Bureau du Procureur Continuer d'améliorer la qualité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou améliorer le taux de réussite de confirmation des charges 	Indicateur de résultats 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites exprimé en nombre d'auteurs Indicateur de résultats 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chefs d'accusation confirmés représentent au moins 80 % des accusations présentées 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des crimes présumés présentés dans les demandes de mandats d'arrêt ont été approuvés par les chambres préliminaires • Dans l'affaire <i>Bemba et autres</i> (art. 70), la Chambre d'appel a inversé la décision de condamnation des infractions au titre de l'article 70-1-du Statut de Rome. Le reste des condamnations, soit 67 % des chefs d'accusation, a été confirmé • Dans l'affaire principale <i>Bemba</i>, la Chambre d'appel a acquitté l'accusé de toutes les charges portées à son encontre
	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou améliorer le taux d'acceptation 	Indicateur de résultats 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de poursuites 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux d'acceptation des demandes et des éléments 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Accusation a répondu à l'intégralité des ALAs soumis

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
	des éléments présentés	exprimé en nombre de chefs d'accusation	présentés est supérieur à 80 %	par la Défense ou aux appels interlocutoires. Aucune décision n'a encore été prise concernant les ALAs soumises par l'Accusation
	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un examen indépendant pour chaque affaire 	Indicateur de résultats 4 : <ul style="list-style-type: none"> Respect des politiques et normes essentielles du Bureau 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les affaires sont examinées par un panel indépendant 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un examen des éléments de preuve pour chaque affaire 	<ul style="list-style-type: none"> Critères : résultats par rapport aux prévisions 	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des éléments de preuve est examiné 80 % des programmes de formation, notamment les exposés juridiques organisés toutes les deux semaines par la Division des poursuites, sont mis en œuvre Des projets d'amélioration dans des domaines prioritaires : processus internes, capacités d'encadrement, technologie et communication des pièces, sont mis en œuvre Des procédures rapides sont mises en œuvre afin de contribuer à l'avancement, autant que possible Les compétences dans le domaine de la plaidoirie écrite et orale sont renforcées grâce à des programmes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé 92 % En cours En cours 100 %
Fonction de gestion : objectif 2.5				
Objectif stratégique 4 du Bureau du Procureur Continuer d'adapter les capacités du Bureau en matière d'enquêtes et de poursuites ainsi que son réseau professionnel aux réalités scientifiques et technologiques de l'environnement dans lequel il évolue	<ul style="list-style-type: none"> Revoir et mettre en œuvre le programme de formation destiné aux procureurs, défini dans le plan de formation annuel, y compris des sessions de formation relatives aux compétences de réquisitoire et à l'utilisation de nouvelles technologies en salle d'audience Mettre en œuvre les projets d'amélioration choisis pour les domaines prioritaires : processus internes, capacités à encadrer, conception des affaires, processus d'examen des affaires, technologies, compétences essentielles 	Indicateur de résultats 14.1 : <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des projets d'amélioration Indicateur de résultats 8.2 : Mise en œuvre du plan de formation annuel/nombre de jours de formation par membre du personnel et par année 	<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % de ces projets sont réalisés, comme prévu Des formations ont été menées pour découvrir de nouveaux outils et renforcer les capacités de la Division pour les outils existants (notamment Trial Director et Ringtail) 	<ul style="list-style-type: none"> 92 % des plans de formation sont mis en œuvre Réalisé. Des plans de formation sont régulièrement mis en œuvre. Une nouvelle initiative visant à proposer des sessions sur les bonnes pratiques relatives aux outils essentiels a été lancée
Fonction de gestion : objectifs 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4				
Objectif stratégique 8 du Bureau du Procureur Veiller à ce que la gestion du Bureau se fasse avec professionnalisme,	<ul style="list-style-type: none"> Identifier des domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles ; identifier d'éventuels gains 	Indicateur de résultats 6 : <ul style="list-style-type: none"> Gains d'efficacité annuels Total des éventuels gains d'efficacité par 	<ul style="list-style-type: none"> Les domaines prioritaires dans lesquels des gains d'efficacité sont possibles sont identifiés, de même que les gains éventuels 	<ul style="list-style-type: none"> En cours. Toutes les équipes ont été invitées à soumettre leurs observations pour identifier des gains d'efficacité potentiels. Certaines solutions sont en cours de mise en œuvre. La question de

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
transparence et efficacité	d'efficacité ; contribuer à des initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau	rapport au total du budget de la Division des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> • La Division contribue aux initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau • La gestion de la Division ne cesse de s'améliorer • Le processus de gestion des risques se poursuit • Contribuer activement à la poursuite du développement d'indicateurs de résultats • Contribuer au programme des enseignements tirés • Élaborer et mettre en œuvre des actions visant à améliorer le climat de travail au sein de la Division • Contribuer activement à l'examen de la structure et de la gestion d'information au sein du Bureau • Améliorer les communications internes avec la mise en place d'un site SharePoint et la diffusion régulière d'informations 	<p>l'efficacité restera prioritaire en 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cours • Un retour d'expérience holistique est lancé. Un prestataire externe a été sélectionné pour fournir des séances de coaching à tous les fonctionnaires de niveau P-5 • Réalisé. Des ateliers ont été menés sous l'égide du Bureau de l'audit interne. La prochaine étape consistera à finaliser le registre des risques • Réalisé. De nouveaux indicateurs de résultats sont développés. La collecte de données relatives aux indicateurs de résultats se poursuit • Réalisé • Réalisé. Le groupe de travail s'est réuni régulièrement et a assuré le suivi de la mise en œuvre du plan d'action • Réalisé • Réalisé. Le site a été lancé le 30 juillet 2017. En 2018, le site a enregistré en moyenne 50 pages consultées par jour ouvré

Annexe III

Bureau du Procureur : Synthèse du nombre de missions, de documents et de pages versés aux dossiers en 2018

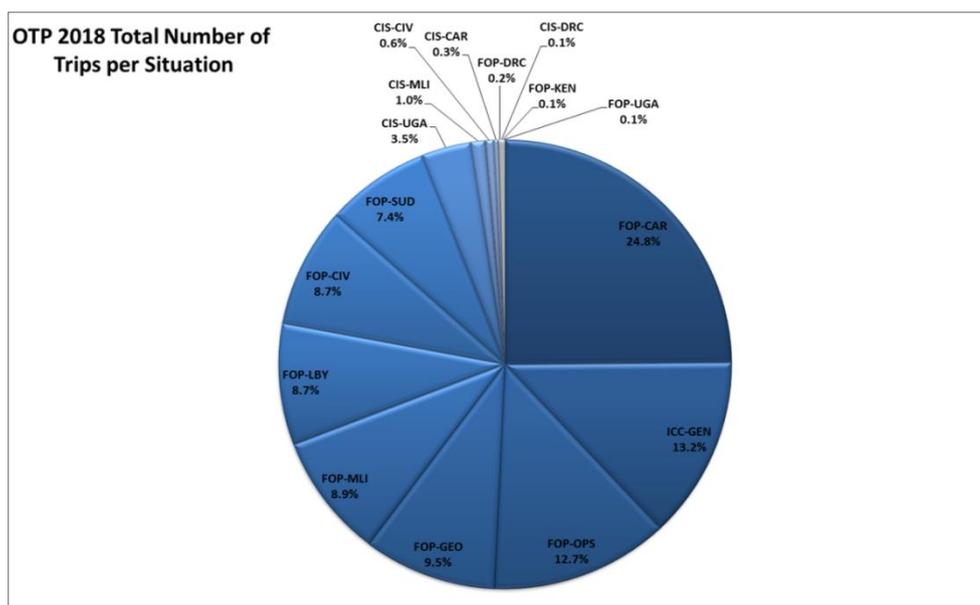
Nombre de missions

1. Au total, 1 318 missions¹ menées par tout le personnel de mission du Bureau du Procureur et par des personnes hors personnel de la Cour ont été financées par le budget ordinaire pour 2018 :

- a) Missions relevant du budget lié aux situations : 1 003 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- b) Missions de base (non liées à une situation) : 152 (personnel et hors personnel de la Cour) ;
- c) Cabinet du Procureur : 56 (43 par le personnel et 13 hors personnel) ;
- d) Services Section: 196 (32 par le personnel et 164 hors personnel) ;
- e) Division des enquêtes : 695 (620 par le personnel et 75 hors personnel) ;
- f) Division des poursuites : 103 (103 par le personnel et 0 hors personnel) ;
- g) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 91 (91 par le personnel et 0 hors personnel – hors examens préliminaires) ; et
- h) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 14 missions liées à des examens préliminaires (14 par le personnel et 0 hors personnel)

2. Les missions sont indispensables pour permettre au Bureau de remplir son mandat. Obtenir la coopération des États, recueillir des éléments de preuve sur le terrain, interroger les victimes, les suspects et les témoins implique le déploiement de fonctionnaires et de représentants de la Cour, qui courent souvent des risques importants en matière de sécurité, dans de nombreux pays.

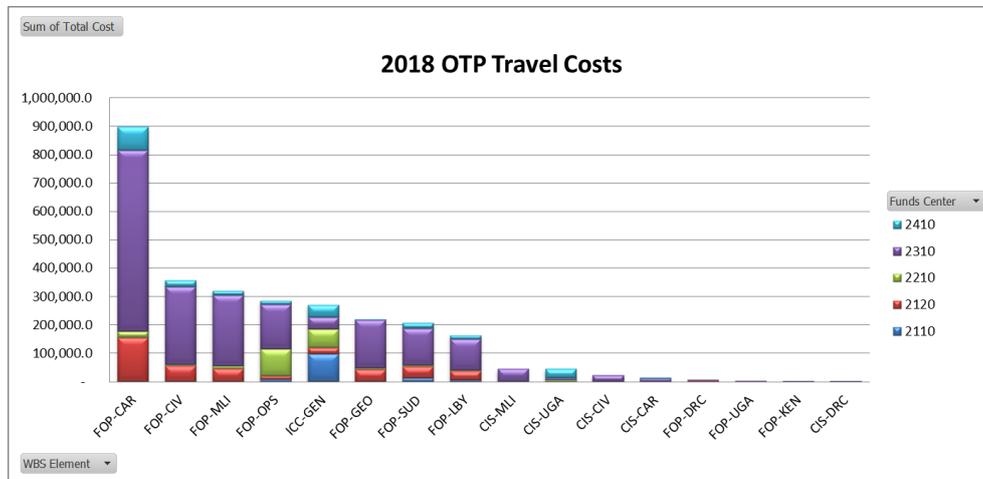
3. Le graphique ci-dessous présente la répartition des déplacements par situation :



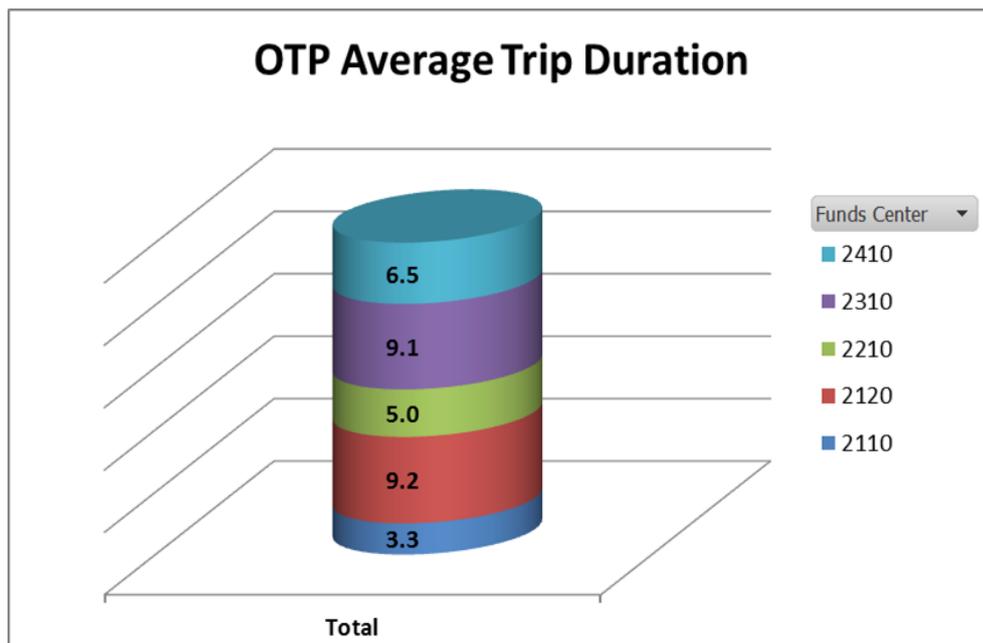
4. En 2018, le Bureau a prévu de mener six enquêtes actives. Comme c'est souvent le cas, l'évolution de la situation au cours de l'exercice a eu une incidence sur la mise en

¹ Par mission, on entend des déplacements individuels.

œuvre des plans en matière d'enquête et de poursuite. Cela affecte le taux d'exécution du budget au titre des voyages par situation. Les activités ayant débouché sur l'arrestation de M. Al Hassan, par exemple, ont entraîné une augmentation sensible des missions au Mali. Le graphique ci-dessous présente les dépenses au titre des voyages par situation :



5. En application de la stratégie du Bureau visant à augmenter sa présence sur le terrain, le déploiement d'équipes d'enquêteurs a, par le passé, entraîné une augmentation de la durée des missions. En moyenne, la durée des missions au sein de l'ensemble du Bureau était de 8,2 jours. La moyenne par division a varié en fonction des activités qui y étaient spécifiquement assignées. En conséquence, la moyenne des sous-programmes 2310 de la Division des enquêtes et 2120 de la Section des services (en raison de la composante liée à l'Unité des services linguistiques) est supérieure : 9,1 et 9,2 jours, respectivement. Le Bureau s'emploie activement à identifier des gains d'efficacité et à dégager des économies dans tous les domaines où il opère. S'agissant des voyages, l'une des mesures mises en œuvre pour dégager des économies est de faire venir, dans la mesure du possible, les témoins au siège de la Cour plutôt que d'envoyer le personnel du Bureau du Procureur sur place. Pour chaque mission, cela entraîne une réduction des coûts (voyages et indemnités journalières de subsistance) de 50 pour cent et du nombre de déplacements. La durée moyenne d'un voyage en 2018 est indiquée ci-dessous :



Nombre de documents/pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur du 1/1/2018 au 31/12/2018

<i>Numéro de situation / affaire</i>	<i>Situation / Affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Pages-Annexes</i>
ICC-RoC46(3)	JUDICIAIRE – Gestion des dossiers de la Cour - ICC-RoC46(3)	5	69	245
ICC-01/04-00/00	Uniquement dossier de la situation en République démocratique du Congo	1	21	0
ICC-01/04-01/07	<i>Le Procureur c. Germain Katanga</i>	1	5	0
ICC-01/04-02/06	<i>Le Procureur c. Bosco Ntaganda</i>	60	674	1 536
ICC-01/05-01/08	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo</i>	7	54	111
ICC-02/05-01/09	<i>Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad al-Bashir</i>	12	136	15
ICC-01/11-01/11	<i>Le Procureur c. Saif Al-Islam Gaddafi</i>	4	140	684
ICC-02/11-01/12	<i>Le Procureur c. Simone Gbagbo</i>	1	4	0
ICC-01/13-00/00	Uniquement dossier de la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	2	31	0
ICC-01/05-01/13	<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i>	19	324	10
ICC-01/14-00/00	Uniquement dossier de la République centrafricaine II	13	361	402
ICC-02/04-01/15	<i>Le Procureur c. Dominic Ongwen</i>	76	440	568
ICC-01/09-01/15	<i>Le Procureur c. Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett</i>	1	9	0
ICC-02/11-01/15	<i>Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i>	48	360	7 799
ICC-01/15-00/00	Uniquement dossier de la situation en Géorgie	4	38	132
ICC-01/11-01/17	<i>Le Procureur c. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli</i>	5	54	0
ICC-02/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en République islamique d'Afghanistan	1	6	18
ICC-01/12-01/18	<i>Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud</i>	126	1782	5 130
ICC-01/14-01/18	<i>Le Procureur c. Alfred Yekatom</i>	20	263	176
ICC-01/14-02/18	<i>Le Procureur c. Patrice-Edouard Ngaïssona</i>	2	130	120
	Total	408	4 901	16 946

Documents déposés par situation

<i>Numéro de situation / affaire</i>	<i>Situation / affaire</i>	<i>Documents</i>	<i>Pages</i>	<i>Pages-Annexes</i>
ICC-RoC46(3)	JUDICIAIRE – Gestion des dossiers de la Cour - ICC-RoC46(3)	5	69	245
ICC-01/04-00/00	Uniquement dossier de la situation en République démocratique du Congo	62	700	1 536
ICC-02/04-00/00	Uniquement dossier de la situation en Ouganda	76	440	568
ICC-02/05-00/00	Uniquement dossier du Darfour	12	136	15
ICC-01/05-00/00	Uniquement dossier de la République centrafricaine	26	378	121
ICC-01/09-00/00	Uniquement dossier du Kenya	1	9	0
ICC-01/11-00/00	Uniquement dossier de la Libye	9	194	684
ICC-02/11-00/00	Uniquement dossier de la République de Côte d'Ivoire	49	364	7 799
ICC-01/12-00/00	Uniquement dossier de la République du Mali	126	1 782	5 130
ICC-01/13-00/00	Uniquement dossier de la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	2	31	0
ICC-01/14-00/00	Uniquement dossier de la République centrafricaine II	35	754	698
ICC-01/15-00/00	Uniquement dossier de la situation en Géorgie	4	38	132
ICC-02/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en République islamique d'Afghanistan	1	6	18
	Total	408	4 901	16 946

Activités supplémentaires exercées par le Bureau

En 2018, le Bureau a reçu 692 communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 14 supposaient une analyse plus approfondie ; 161 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 36 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 513 communications existant déjà. Le Bureau a reçu un total de 13 385 communications en rapport avec l'article 15 depuis juillet 2002.

Annexe IV

Grand programme III – Greffe

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.1.2			
Terminer la mise en œuvre du Plan stratégique du Greffe et pour l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du Plan stratégique du Greffe 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique du Greffe est adopté 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2019. Travaux préparatoires réalisés
Mise en œuvre des plans de développement organisationnel identifiés par les sections du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution des plans de développement organisationnel 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'exécution du plan de développement organisationnel est supérieur à 95 % 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé. 90 %
Objectif 2.3.1			
Améliorer le système de gestion du comportement professionnel dans l'ensemble de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité au sein du Greffe : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de conformité pour le cycle 2017-2018 était de 97 %
Objectif 2.6.3			
Planifier le travail de façon intégrée en lien direct avec le Plan stratégique de la Cour et du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des résultats de suivi et d'évaluation dans les sections du Greffe par rapport au Plan stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Reporté à 2019
Objectif 3.1.1			
Veiller à un dialogue efficace entre la Cour et l'Assemblée et ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des acteurs/organes pertinents 	<ul style="list-style-type: none"> sans objet 	<ul style="list-style-type: none"> Le dialogue entre la Cour et l'Assemblée, ainsi que ses organes subsidiaires est renforcé

Direction des services de gestion

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 2.3.1			
Améliorer le système d'évaluation du comportement professionnel de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de conformité supérieur à 95 % dans l'ensemble de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de conformité pour le cycle 2017-2018 était de 93 %
Objectif 2.3.2			
Augmenter les candidatures féminines, via la publication d'avis de vacance de poste dénués de connotation sexospécifique et en présélectionnant davantage de candidates	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes pour l'ensemble des postes permanents, à l'exception des représentants élus par organe 	<ul style="list-style-type: none"> Parité hommes-femmes dans l'ensemble de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Au 31 décembre 2018, la représentation hommes-femmes dans l'ensemble de la Cour et pour l'ensemble des postes est comme suit : 47,2 % de femmes et 52,8 % d'hommes. S'agissant des postes d'administrateurs, la ventilation est la suivante : 49,6 % de femmes et 50,4 % d'hommes
Sensibiliser davantage aux possibilités de recrutement dans des pays sous-représentés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de campagnes de recrutement ciblé dans des pays sous-représentés 	<ul style="list-style-type: none"> 2 campagnes de recrutement ciblé 	<ul style="list-style-type: none"> En 2018, la Cour a participé à des salons de l'emploi à Séoul et Lisbonne (cette dernière initiative visant les ressortissants brésiliens) La Cour participera au salon de l'emploi national à Berlin, fin janvier 2019, afin de viser les ressortissants allemands
Objectif 2.4.1			
Adopter des politiques prioritaires sur des questions clés en matière de ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de politiques clés promulguées 	<ul style="list-style-type: none"> Promulgation de 3 politiques prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> Une instruction administrative relative au « Classement et reclassement des postes » a été promulguée en 2018 Une instruction administrative relative à l'« Aménagement des modalités de travail » a été finalisée en 2018 et, après examen juridique, sera promulguée début 2019 Une instruction administrative amendée sur le « Système d'évaluation du comportement professionnel » a été élaborée en 2018. Toutefois, en raison d'un prolongement des consultations, elle

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
			n'a pas été promulguée.
Objectif 2.4.2			
<p>Gérer de façon efficace et transparente les attentes du personnel en matière d'évolution de carrière</p> <p>Engager un dialogue structuré et un travail de coordination à propos de toutes les questions liées au bien-être au travail, en concluant un accord régissant les relations avec les représentants du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> Enquête d'opinion Accord régissant les relations avec les représentants du personnel et nombre de réunions de coordination relatives au bien-être du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 10 % du niveau de satisfaction grâce à des perspectives de mobilité Signature d'un accord, adoption d'un cadre visant au bien-être du personnel de la Cour, tenue de 3 réunions du comité chargé du bien-être du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'enquête menée récemment auprès du personnel, 42 pour cent du personnel étaient satisfaits ou sans opinion sur la question de la mobilité et 58 pour cent exprimaient une opinion négative sur la question. La dernière enquête menée au sein de la CPI en 2010 ne fournit pas une base de référence sur la question de la mobilité. Toutefois, ce résultat est inférieur à la base de référence générale et la question de la mobilité demeure prioritaire. Dans les prochaines enquêtes, il sera possible de dégager une base de référence pour cet indicateur Un projet d'accord régissant les relations a été soumis au Conseil du syndicat du personnel et est en cours d'examen par la direction Le dispositif relatif au bien-être du personnel a été adopté par la Cour en 2018 Le règlement du Comité chargé du bien-être du personnel est élaboré et le Comité sera constitué au début de l'année 2019 À la suite de l'enquête de satisfaction auquel le personnel a répondu à 71 %, les chefs d'organes ont tenu une réunion d'information avec l'ensemble du personnel afin de discuter des résultats
Objectif 2.5.3			
<p>Améliorer les capacités du système SAP de traiter des charges de travail plus lourdes en termes de processus d'activité, notamment aux fins des ressources humaines et du budget</p> <p>Rendre opérationnelle les politiques conformes aux normes IPSAS</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de processus d'activité examinés et améliorés grâce aux capacités accrues du système SAP Nombre d'améliorations apportées au processus financier conforme aux normes IPSAS 	<ul style="list-style-type: none"> Rationalisation et mise en œuvre de 5 processus d'activité Amélioration de 3 processus financiers conformes aux normes IPSAS 	<ul style="list-style-type: none"> En 2018, 10 processus d'activité examinés et automatisés grâce à la mise en œuvre de MyHR, qui propose des fonctionnalités en libre-service aux dirigeants et aux fonctionnaires 3 processus financiers ont été améliorés et sont conformes aux normes IPSAS
Objectif 2.6.1			
Améliorer et rationaliser le processus budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage du temps disponible pour l'analyse des données : les améliorations apportées au processus budgétaire réduiront le temps passé par le personnel au traitement des données Pourcentage d'automatisation du processus de création des données budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> 20 % pour 2 agents des services généraux (autre classe) 100 % d'automatisation du processus de création des données budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> 20 % 80 %
Objectif 2.6.2			
Poursuivre la mise en œuvre du système de management du risque de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation du registre des risques 	<ul style="list-style-type: none"> 1 mise à jour par an 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé
Objectif 2.7.1			
Utiliser les locaux de façon flexible en fonction des capacités techniques	<ul style="list-style-type: none"> Réponse en temps opportun à toutes les demandes visant à obtenir un espace de travail en utilisant la 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes d'espace de travail traitées : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les demandes d'espaces de travail temporaires, de postes de travail mobiles et de postes de travail dédiés, aussi bien ouverts ou fermés, ont été satisfaites en temps opportun

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
	modularité des cloisons de séparation		
	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation des salles de conférence pour dégager des économies en évitant d'organiser des réunions hors siège 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'occupation des salles de conférence : 75 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les salles de conférence dont dispose la Cour sont utilisées à la même fréquence que par le passé
Objectif 2.8.3			
Mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité et réexaminer les mesures requises	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évaluations des risques de sécurité réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> 1 évaluation stratégique des risques de sécurité et 1 évaluation des risques de sécurité pour chaque endroit où la Cour est présente (siège et bureaux de pays), soit 8 évaluations au total 	<ul style="list-style-type: none"> L'évaluation des risques de sécurité pour le siège et les Pays-Bas a été mise à jour dans le cadre du processus annuel de gestion des risques de l'ONU Des processus d'évaluation des risques de sécurité ont été menés ou sont prévus dans les pays de situation (finalisation prévue en 2019). En outre, la CPI est intégrée dans le processus d'évaluation des risques de sécurité de l'ONU dans chaque pays de situation
	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de mise en œuvre des mesures requises 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des mesures requises : 90 % 	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de conformité est contrôlé par un outil d'évaluation des normes minimales de sécurité opérationnelle et par des rapports hebdomadaires. Le taux de conformité est actuellement évalué à 90 %

Direction des services judiciaires

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
Objectif prioritaire 1.4.1			
Représenter de façon adéquate et durable les accusés indigents d'une manière qui soit économiquement efficiente pour la Cour	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipes de la Défense financées par l'aide judiciaire Nombre de demandes d'examen des décisions relatives à l'aide judiciaire accordée par les chambres 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipes chargées de personnes indigentes > 6 	<ul style="list-style-type: none"> 15 (Lubanga, Katanga, Banda, Gbagbo, Ntaganda, Bemba au titre de l'art. 70, Kilolo, Babala, Mangenda, Arido, Blé Goudé, Ongwen, Al Mahdi, Al Hassan, Yekatom)
Objectif prioritaire 1.4.3			
Dialoguer et consulter l'Association du Barreau de la CPI sur des questions concernant les conseils	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils Nombre de consultations écrites entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils 	<ul style="list-style-type: none"> 6 à 12 réunions entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils 3 à 6 consultations écrites entre l'Association du Barreau de la CPI et la Section d'appui aux conseils 	<ul style="list-style-type: none"> Une réunion de consultation sur l'examen de l'aide judiciaire a eu lieu le 3 décembre 2018 L'Association du Barreau de la CPI a soumis des observations écrites sur le projet de politique relative à l'aide judiciaire
Objectif prioritaire 1.6.1-1.6.2			
Objectif 1.6.1 Être en conformité avec à l'article 75-1 du Statut au moyen d'un éclaircissement judiciaire des principes établis concernant les réparations	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre satisfaisante de l'ensemble des décisions et des ordonnances de réparation des chambres Réponse à l'ensemble des décisions et des ordonnances de réparation conformément au calendrier fixé Réponse efficace et appropriée à l'ensemble des demandes des parties et des participants à la procédure en réparation 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de satisfaction des Chambres : 100 % Respect du calendrier : 100 % Taux de satisfaction suite aux demandes des parties : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Plein respect (Section de la participation des victimes et des réparations) Plein respect (Section de la participation des victimes et des réparations) Plein respect (Section de la participation des victimes et des réparations)
Objectif 1.6.2			
Mettre en place un régime de coordination et de communication entre la Cour et le Fonds au profit des victimes concernant la mise en œuvre des décisions	<ul style="list-style-type: none"> Réponse efficace et appropriée, dans la limite des capacités, à toutes les demandes du Fonds au profit des victimes Structure de communication efficace avec des coordinateurs : délai de réponse à chaque demande dans les 24 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exécution des réponses : 100 % Taux de conformité de l'efficacité de la communication : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> Plein respect (Section de la participation des victimes et des réparations) Respect à 85 % (Section de la participation des victimes et des réparations)

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
judiciaires relatives aux réparations À la lumière des décisions judiciaires pertinentes, élaborer un cadre pour les travaux du Greffe concernant les réparations et débiter sa mise en œuvre, en tenant compte des rôles et des responsabilités distincts du Fonds au profit des victimes et du Greffe	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue des « leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations Liste des tâches d'appui du Greffe en matière de réparation avant et au cours de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> Le catalogue sur les « leçons à tirer » à propos des missions d'expertise en matière de réparations est finalisé et peut être utilisé en 2018 La liste des tâches d'appui du Greffe est finalisée et peut être utilisée en 2018 	<ul style="list-style-type: none"> Plein respect (finalisation des « bonnes pratiques » au sein de la Section de la participation des victimes et des réparations) Plein respect (cartographie des tâches réalisée par la Section de la participation des victimes et des réparations pour toutes les procédures en réparation)
Objectif prioritaire 2.1.5			
Améliorer les résultats des services judiciaires et de l'appui judiciaire pertinent, assurer le suivi et rendre compte des résultats	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les services en salle d'audience afin d'éviter tout retard ou annulation Traduction : nombre de traductions livrées dans le cadre d'une procédure judiciaire spécifique, comme une procédure en réparation, une question relative à un appel interjeté et d'importantes étapes dans une affaire donnée (décision de confirmation des charges, jugement, prononcé d'une peine, etc.) Interprétation : nombre de journées d'interprétation à l'audience ; nombre de journées d'interprétation par procédure judiciaire ; nombre d'interprètes indépendants recrutés pour les procédures judiciaires Interprétation sur le terrain et lors des opérations hors siège : nombre de missions hors siège en lien avec des procédures judiciaires ; nombre de langues (liées à des situations) fournies ; nombre d'interprètes accrédités sur le terrain aux fins de fournir des services linguistiques dans le cadre de procédures judiciaire Sondage auprès des clients 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien fourni lors des audiences programmées : 100 % Taux de satisfaction : 100 % La procédure judiciaire ne subit aucun retard en raison d'un manque de fourniture de services linguistiques 	<ul style="list-style-type: none"> Pleine conformité Pleine conformité avec les calendriers et aucun retour négatif (par ex. tous les mandats d'arrêt sont traduits en temps utile en coordination avec les chambres) Pleine conformité, aucun retard Nombre d'audiences judiciaires interprétées : 653 Nombre de jours du personnel chargé de l'interprétation : 566 Nombre de jours passés par les interprètes indépendants : 87 Nombre d'interprètes indépendants recrutés pour les procédures judiciaires : 21 Nombre de langues : 5 (ENG/FRA/SAG/SWC/KIN) Pleine conformité, aucun retard 18 combinaisons linguistiques différentes, 821 journées d'interprétation, 103 demandes d'interprétation opérationnelle et sur le terrain, dont 215 journées d'interprétation dans le cadre des services de suivi Reporté en 2019
Objectif prioritaire 2.5.1			
Augmenter l'efficacité et la productivité des processus du prétoire électronique par des mises à jour de son système	<ul style="list-style-type: none"> Section de l'administration judiciaire : intégration automatisée de trois applications visant à actualiser les groupes de gestion des accès afin d'éviter d'exécuter la même tâche à trois reprises Section de l'administration judiciaire : vérification automatisée systématique grâce à la reconnaissance optique de caractères pour les dépôts de documents lors de leur soumission 	<ul style="list-style-type: none"> Section de l'administration judiciaire : réduction de 70 % du temps nécessaire à la mise à jour des groupes de gestion des accès dans l'application du prétoire électronique 	<ul style="list-style-type: none"> Plein respect du processus de soumission des pièces dans l'application du prétoire électronique
Objectif prioritaire 2.5.2			
Éviter et réduire les risques de divulgation non autorisée d'informations Améliorer l'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> Section de l'administration judiciaire : traitement en temps opportun de toutes les pièces versées au dossier tout en prévenant des omissions, par des mises à jour de l'application visant à éviter que le personne 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune omission de pièce versée au dossier 	<ul style="list-style-type: none"> Plein respect du processus de sécurité de mesure des pièces au dossier ; des mesures de contrôle plus strictes ont été développées dans le cadre du processus

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
des processus de la Cour afin de les rendre plus pertinents, efficaces, sûrs et transparents	ne risque une notification tardive		
	• Pourcentage de réduction du délai de traitement des demandes des victimes	• Réduction de 20 % du délai de traitement des demandes de victimes d'ici fin 2018	• 100 %
	• Réduction des besoins en ressources en numérisant les demandes des victimes	• Réduction de 15 % des besoins en ressource d'ici fin 2018	• 0 % (numérisation repoussée au début de l'année 2019 pour des raisons externes)
	• Standardisation des formulaires de demande de participation	• Standardisation des formulaires de demande de participation à la procédure judiciaire et à la procédure en réparation début 2018	• 80 % (après test, le projet de formulaire standard a dû être amendé en 2018)
	• Pourcentage du personnel de la Cour ayant suivi la formation obligatoire à la sécurité	• 95 % du personnel de Cour a suivi la formation obligatoire	• 92 %
	• Taux d'exécution des mises à jour des logiciels	• Mise en œuvre des mises à jour des logiciels : 100 %	• 100 %
	• Délais de réponse à des signalements d'incidents de sécurité des données	• Réponses aux incidents concernant la sécurité des données dans les 2 heures	• 100 %
	• Taux d'exécution des leçons à tirer des incidents survenus	• Taux d'exécution des leçons à tirer suite aux incidents : 100 %	• 95 %
	• Taux de disponibilité des salles d'audience	• Taux de disponibilité des salles d'audience : 99,2 %	• 99,8 %
	• Taux de disponibilité des applications et infrastructures de soutien aux activités de la Cour	• Disponibilité du système : 99,2 %	• 99,5 %
• Pourcentage des projets planifiés menés par la Section des services de gestion de l'information afin de renforcer l'efficacité de la Cour	• Mise en œuvre des projets planifiés : 90 %	• 70 %	

Direction des opérations extérieures

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif prioritaire 1.7.1			
Faire mieux connaître le mandat et les procédures de la Cour auprès des victimes et des communautés touchées	• Nombre de programmes de sensibilisation produits et diffusés à la radio et à la télévision	• 60 programmes	• 154 programmes radiophoniques et 168 programmes télévisés ont été produits et diffusés en 2018
Augmenter la capacité des populations locales à suivre l'actualité judiciaire	• Augmentation du pourcentage des questions indiquant que, lors des sessions de sensibilisation, les participants appréhendent mieux les sujets qu'en 2017	• Augmentation de la base de données : 50 %	• La majorité des questions posées dans les pays de situation disposant d'une présence sur le terrain sont toujours plus précises et portent sur l'avancée de la procédure judiciaire, démontrant une meilleure compréhension de la Cour
	• Augmentation de la présence de la Cour dans les médias dans les pays de situation	• Augmentation du nombre d'entretiens et d'événements médiatiques dans les pays de situation	• 548 entretiens et événements médiatiques ont eu lieu dans les pays de situation, par rapport à 387 en 2017, soit une augmentation de 40 %
	• Entretiens structurés avec les parties prenantes travaillant auprès des victimes et les communautés affectées dans les pays de situation	• Augmentation du degré de satisfaction des parties prenantes dans les pays de situation	• Les bureaux de pays ont conduit régulièrement des réunions d'information avec les parties prenantes travaillant auprès des victimes et des communautés affectées. Lors de ces réunions, la majorité des parties prenantes ont exprimé leur satisfaction
	• Augmentation du nombre d'activités de	• Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation :	• Les activités de sensibilisation ont augmenté de plus de 100 %, pour passer de 307 en

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
	sensibilisation organisées dans les pays de situation avec une présence sur le terrain	20 %	2017 à 615 en 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de participants aux activités de sensibilisation organisées dans les pays de situation 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de participants aux activités de sensibilisation : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de participants a augmenté de plus de 265 %, pour passer de 54 174 en 2017 à 197 608 en 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • Estimation de la population sensibilisée grâce aux programmes radiophoniques et télévisuels (dans tous les pays de situation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Population sensibilisée : 35 millions de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> • 81 millions de personnes auraient été sensibilisées
Objectif prioritaire 1.7.2			
Adopter une approche ciblée en matière de sensibilisation, sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes internes et externes et de l'exercice visant à identifier les « leçons à tirer » Définir des indicateurs de résultats afin de mesurer l'impact et les activités de sensibilisation de la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux projets suite aux consultations avec les parties prenantes internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les consultations avec les parties prenantes débouchent sur de nouveaux projets mis en œuvre sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations ont été menées dans tous les pays de situation qui ont débouché sur la mise en œuvre de nouveaux projets
	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de sensibilisation et de satisfaction des partenaires locaux selon les sondages visant à évaluer la perception de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> • Des entretiens sont menés avec des représentants sélectionnés parmi les groupes ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> • Des sondages ont été menés auprès des médias et des représentants de la société civile
	<ul style="list-style-type: none"> • Observations des parties prenantes internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des entretiens sont menés avec des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes consultées sont pour la plupart satisfaites des activités de sensibilisation, à l'exception de la RCA en raison de l'acquittement dans l'affaire Bemba et de la Géorgie en raison du manque de progrès dans la procédure judiciaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des leçons à tirer pour les pays de situation avec une présence sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Des consultations internes sont régulièrement menées avec les fonctionnaires chargés de la sensibilisation dans les pays de situation et les leçons à tirer sont partagées par le personnel chargé de la sensibilisation au siège 	<ul style="list-style-type: none"> • Outre une réunion de coordination d'une séance au siège, des consultations internes ad hoc et mensuelles avec le personnel chargé de la sensibilisation au siège et dans les pays de situation sont menées
	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'indicateurs individuels pour des objectifs en matière de sensibilisation en consultation avec les parties prenantes internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs sont appliqués 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite aux consultations, tous les bureaux de pays ont mis en place des indicateurs en matière de sensibilisation dans le cadre de leurs stratégies de communication/sensibilisation pour 2018. Au Mali et au Burundi, les indicateurs et les stratégies seront disponibles en 2019
Objectif prioritaire 2.1.2			
Rendre les bureaux de pays pleinement opérationnels Mettre en œuvre l'ensemble des processus de planification des missions, de la stratégie de sortie, de la configuration de base sur le terrain et de l'approche standard pour la création de nouveaux bureaux de pays	<ul style="list-style-type: none"> • Effectif sur le terrain : nombre de postes approuvés par rapport à ceux pourvus 	<ul style="list-style-type: none"> • Postes approuvés et pourvus : 90 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de postes approuvés pour les bureaux de pays en 2018 s'élève à 76, dont 69 sont pourvus et 7 sont vacants. Le taux de postes pourvus est donc de 91 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'intégration et de mise en application des fonctionnalités du logiciel de planification des missions 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'intégration : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration totale du logiciel de planification de la Cour. La phase 1 de la plateforme électronique a été finalisée en 2018 avec un lancement officiel des fonctionnalités du logiciel. La solution logicielle est à présent disponible. La phase 2 se poursuivra en 2019 avec un budget déjà sécurisé et alloué par la Section des services de gestion de l'information
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et mise en œuvre du protocole sur la création, le fonctionnement et la 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction(s) administrative(s), procédures opérationnelles standard et/ou protocoles élaborés et officiellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour répondre aux obligations en matière de présentation de rapports du Comité du budget et des finances en 2018, un projet complet de protocole sur la création, la

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
	fermeture des bureaux de pays	approuvés	gestion et la fermeture/restructuration des bureaux de pays ou de la présence sur le terrain, ainsi que sur les procédures de fonctionnement standard pour un cycle de vie complet (ouverture, fonctionnement et fermeture) des bureaux de pays a été soumis. En collaboration avec la Section des achats, l'identification/le recensement de solutions d'espace de travail dans le monde ainsi que de fourniture de services en matière d'identification/de recensement, d'amélioration et de gestion des espaces de travail sera entrepris en 2019

Objectif prioritaire 2.5

Renforcer l'image de marque et la présence de la Cour en ligne, notamment au moyen d'un nouveau site Web et d'un cadre stratégique sur l'utilisation des réseaux sociaux, et améliorer l'identité visuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Twitter - nombre d'abonnés/ mentions « j'aime » sur la page - nombre de commentaires sur la Cour/opinions de la Cour - nombre de retweets/partages - nombre de mentions « j'aime » - sondage : analyse de la qualité du contenu 	<ul style="list-style-type: none"> • Twitter - 254 000 abonnés / mentions « j'aime » sur la page (15 % d'augmentation) - 22 000 commentaires (augmentation de 4 200) - 33 000 retweets (augmentation de 10 000)) - 8 000 mentions « j'aime » (augmentation de 2 000) 	<ul style="list-style-type: none"> • 323 500 abonnés • 16 millions commentaires • 48 000 retweets • 62 000 « j'aime »
	<ul style="list-style-type: none"> • Facebook - nombre d'abonnés à la page - analyse basée sur le nombre de partages 	<ul style="list-style-type: none"> • Facebook • 80 000 mentions « j'aime » sur la page (25 % d'augmentation) 	<ul style="list-style-type: none"> • 127 000 « j'aime », 53 000 partages et 193 000 réactions

Objectif prioritaire 2.8.2

Mettre en place une procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités de la Cour, tant au siège que sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre de la procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la procédure systématique de management du risque de sécurité pour toutes les activités sur le terrain : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Outre l'évaluation de la conformité au management du risque de sécurité des Nations Unies dans chaque endroit où la Cour réalise des activités, des procédures de management de risque de sécurité propre à la CPI sont mises en œuvre pour toutes les activités allant au-delà du cadre et de la planification habituels (missions spéciales). En outre, le Greffe envisage d'élaborer son propre management du risque pour les endroits où la Cour est présente en permanence, qui serait adapté aux risques et menaces spécifiques (finalisation prévue en 2019)
---	--	---	---

Objectif prioritaire 2.8.3

Mettre en œuvre l'autoévaluation des Normes minimales de sécurité des Nations Unies dans tous les bureaux de pays et mettre à jour l'évaluation des risques de sécurité propres à la Cour	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'autoévaluations des Normes minimales de sécurité des Nations Unies menées dans les bureaux de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 autoévaluation annuelle des Normes minimales de sécurité des Nations Unies menée dans chaque bureau de pays 	<ul style="list-style-type: none"> • À compter de 2018, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, les Normes minimales de sécurité ont été abolies et font à présent partie intégrante du processus d'évaluation des risques de sécurité. L'évaluation de l'état de préparation du personnel à se protéger est menée en continu, par la mise en œuvre de rapports de sécurité hebdomadaires
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité aux Normes minimales de sécurité des Nations Unies dans les pays de situation où la Cour dispose de bureaux de pays : 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Le respect de l'évaluation des risques de sécurité est évalué grâce aux rapports de sécurité hebdomadaires. Si un problème technique ou logistique survient, la section concernée au sein du Greffe en est dûment informée afin d'y remédier dans les meilleurs délais

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2018	Résultats
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des programmes de formation sur le terrain : 80% au moins 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les membres du personnel effectuant des missions sur le terrain respectent intégralement (100 %) le programme de formation de base et avancée à la sécurité sur le terrain. Ceux se rendant dans des endroits où les risques sont élevés doivent suivre une formation complémentaire (comme l'imposent les Nations Unies pour certaines destinations en RCA, RDC et au Mali)
Objectif prioritaire 3.3.1			
Renforcer les moyens de communication avec les États clés et les entités régionales afin d'obtenir une coopération plus efficace	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'augmentation de l'efficacité des échanges avec des États Parties clés débouchant sur des résultats tangibles Pourcentage d'augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action et du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du système de suivi Augmentation de l'efficacité des échanges avec des États Parties clés débouchant sur des résultats tangibles : 30 % Augmentation du nombre de séminaires, événements et plans d'action et du volume d'échanges visant à renforcer la coopération avec les organisations régionales : 30 % Mise en œuvre intégrale des activités en matière de coopération dans le cadre de la subvention de la Communauté européenne 	<ul style="list-style-type: none"> Des discussions sont en cours pour adapter la plateforme existante aux besoins de l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États (finalisation prévue en 2019) 3 nouveaux accords de coopération ont été signés, 3 opérations visant à une arrestation ont été menées avec succès 7 événements de haut niveau et techniques ont été organisés afin de promouvoir et renforcer la coopération 1 livret d'informations a été élaboré sur les arrestations 100 %
Objectif prioritaire 3.3.2			
Augmenter le niveau général du soutien et de la coopération accordés par les États	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'activités avec des États débouchant sur un engagement tangible et/ou une manifestation d'intérêt visant à aider la Cour Pourcentage d'augmentation du nombre de démarches diplomatiques régulièrement entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des activités fructueuses impliquant des États : 25 % Augmentation des engagements et/ou des manifestations d'intérêt visant à aider la Cour : 20 % Augmentation des démarches diplomatiques débouchant sur des engagements tangibles : 30 % 	<ul style="list-style-type: none"> Les activités ont augmenté de 25 % 16 processus de négociation ont été initiés visant à la signature d'accords de coopération, dont 3 ont été signés Voir plus haut
Objectif prioritaire 3.4.3			
Renforcer le soutien aux témoins et leur protection	<ul style="list-style-type: none"> Traitement de 80 % des demandes de renvoi au programme de protection de la CPI par réinstallation dans les trois ans (grâce à l'amélioration de la procédure de gestion des dossiers) Conclusion de trois nouveaux accords de réinstallation par an 	<ul style="list-style-type: none"> Conformité avec le calendrier de la partie concernée et de la chambre correspondante : 100 % Préparation des victimes et des témoins pour le transfert vers la Cour ou la liaison par vidéoconférence ; gestion de leur comparution et de leur retour suite à leur déposition : 100 % 	<ul style="list-style-type: none"> 100 %. Tous les témoins et toutes les victimes ont comparu devant la chambre, aucun retard de procédure n'a été enregistré en raison de la Section des victimes et des témoins, les chambres ont été informées en temps opportun de toute difficulté relative à la disponibilité des victimes et des témoins 100 %

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif prioritaire 3.5.1			
<p>Obtenir de nouvelles adhésions/ratifications du Statut de Rome et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour</p> <p>Renforcer la clarification des fonctions et du mandat de la Cour auprès des États non parties et les y sensibiliser davantage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation des activités et des actions menées avec les principales parties prenantes aux fins de mieux faire comprendre et de susciter la volonté de ratifier et/ou d'adhérer au Statut de Rome 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des échanges avec les États non parties et/ou les parties prenantes susceptibles d'aider à faciliter de tels échanges : 30 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités ciblant des régions et des pays spécifiques identifiés comme étant susceptibles de ratifier le Statut, ainsi que des États et des organisations capables de soutenir les efforts visant à l'universalité, en coordination avec la Présidence, ont augmenté de 30 %
	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'augmentation de la participation régulière des États non parties aux événements, activités et séminaires visant à promouvoir la Cour, et des démarches visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par lesdits États 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la participation régulière des États non parties aux événements organisés : 20 % • Augmentation des démarches directes bilatérales et identification de nouvelles possibilités d'engagement visant à permettre une meilleure compréhension de la Cour par les États non parties : 25 % 	<ul style="list-style-type: none"> • La participation a augmenté de 20 % • Les démarches ont augmenté de 25 %

Annexe V

Greffe : Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour

Table 1. Nombre d'accusés indigents

	2018		2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010	
Chiffres réels	Hypo-thèse budget																	
	15	12	13	12	17	16	17	12	12	8	8	7	0 ¹	7	6	3	6	3

Table 2. Nouvelles demandes de participation des victimes²

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Ouganda	0	0	2 017	2 040	60	90	24	27	311
RDC	0	8	0	427	259	1 682	0	1 160	47
Darfour, Soudan	7	0	0	0	0	1	2	5	63
RCA	0	0	0	0	11	64	170	3 065	1 761
Kenya	0	0	0	224	724	416	882	2 513	57
Libye	0	0	0	0	6	0	6	1	-
Côte d'Ivoire	16	786	1 002	257	249	112	203	-	-
Comores et autres	0	0	0	259	92	137	-	-	-
Mali	571	0	19	19	119	-	-	-	-
Géorgie	0	0	93	-	-	-	-	-	-
Myanmar/Rohingya	10								
Total	604	794	3 131	3 226	1 520	2 502	1 287	6 771	2 239

¹ En 2012, aucun accusé n'a été déclaré indigent. Toutefois, la Cour a fourni des services à neuf accusés indigents au cours de cet exercice, dans la mesure où ils avaient été déclarés indigents les années précédentes.

² Au cours de l'année 2018, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu, outre les nouvelles demandes de participation ou de réparation indiquées dans les présents tableaux, 3 834 demandes d'informations complémentaires relatives à des demandes de participation de victimes précédemment reçues dans la situation en Côte d'Ivoire, 229 dans la situation au Mali, 47 dans la situation en RDC, 29 dans la situation en RCA et 7 dans la situation en Afghanistan, ce qui porte au total à 4 146 le nombre de suppléments d'informations reçus pour l'ensemble des situations. Ces documents supplémentaires ne figurent pas dans les tableaux présentant le nombre de nouvelles demandes de victimes, alors qu'elles génèrent un volume conséquent de traitement des données et un travail substantiel d'évaluation juridique.

Table 3. Nouvelles demandes de réparations des victimes³

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Ouganda	0	0	2 095	2 000	60	9	24	25	381
RDC	0	331	236	442	296	1 593	0	1 160	36
Darfour, Soudan	8	0	0	0	0	1	2	54	76
RCA	0	0	0	0	12	188	206	2 936	321
Kenya	0	0	0	0	0	0	698	2 857	421
Libye	0	1	0	0	6	0	6	0	-
Côte d'Ivoire	39	1 734	2 153	256	250	113	210	-	-
Comores et autres	0	0	0	260	99	141	-	-	-
Mali	616	183	142	19	212	-	-	-	-
Géorgie	0	1	94	-	-	-	-	-	-
Myanmar/Rohingya	19								
Total	682	2 250	4 720	2 977	935	2 045	1 146	7 032	1 235

Table 4. Séjour par témoin au siège de la Cour (durée maximum)

	2018		2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010	
	Chiffres réels	Hypo-thèse budget																
RDC I	Sans objet	Sans objet	13	15	22	10												
RDC II	Sans objet	Sans objet	25	15	41	10												
RCA (Bemba et autres)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	5	15	12	15	15	Sans objet	14	15	37	15	33	15	19	10
Ruto et Sang	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	15	15	15	18	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
RDC VI (Ntaganda)	0*	14	14	15	30	15	24	15	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet						
CIV (Gbagbo et Blé Goudé)	8	14	16	15	22	15	2	15	15	Sans objet	Sans objet	Sans objet						
Ongwen	12	14	8	15	Sans objet	Sans objet												

* Toutes les dépositions faites par liaison vidéo)

³ Le chiffre exclut 1 831 victimes qui ont présenté des demandes de représentation dans la situation potentielle en Afghanistan, ainsi que 25 demandes non précisées reçues par la Section de la participation des victimes et des réparations.

Annexe VI

Grand programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 1			
Tenue de la conférence comme prévu	<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions se déroulent sans heurts, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports • Tous les points de l'ordre du jour sont examinés • Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, la communication de documents et les services linguistiques 	• Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Des services de conférence et de réunion de grande qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et communiqués aux États en temps opportun
	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants qui prennent part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées 		<ul style="list-style-type: none"> • Des observations positives ont été reçues des participants
Objectif 2			
Édition, traduction et diffusion de documents de qualité pour traitement, production et distribution en temps opportun	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment pour ce qui est de l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans quatre langues officielles¹, et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions • Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents relatifs à l'Assemblée et à la Cour 	• Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les trentième et trente-et-unième sessions du Comité du budget et des finances, un total de 4 505 pages ont été traitées, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous. Pour les deux sessions du Comité d'audit, 1 948 pages ont été traitées. Pour la dix-septième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité les documents de pré-session, de session et d'après session détaillés dans le tableau ci-dessous (7 987 pages)
Objectif 3			
Communication d'avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques sur le fond qui facilitent et appuient leurs travaux 	• Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'information et la documentation disponible sur les travaux de l'Assemblée et de la Cour a été fournie sur demande, pour faciliter le travail des États et des membres du Comité
	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits du déroulement des sessions 		<ul style="list-style-type: none"> • Des observations positives ont été reçues des participants
Objectif 4			
Diffusion efficace de documents et d'informations aux États Parties, notamment via Internet	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation fréquente du site Internet de la Cour et des réseaux Extranet de l'Assemblée des États Parties, du Comité du budget et des finances, du Bureau et du Comité du contrôle 	• Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la documentation officielle et information utile a été utilisée en permanence par l'Assemblée, par le Bureau et par les membres du Comité • En connexion avec le mandat qui lui incombe en matière de complémentarité, les activités du Secrétariat ont inclus la participation à des réunions pertinentes, l'obtention de l'engagement mutuel des parties prenantes, la poursuite du développement de l'extranet et la publication d'informations pertinentes • Des observations positives ont été reçues des participants

¹Depuis 2009, les documents officiels de l'Assemblée sont publiés uniquement dans quatre langues officielles : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

Nombre de documents/pages versés aux dossiers en 2018

	<i>Anglais</i>		<i>Français</i>		<i>Espagnol</i>		<i>Arabe</i>		<i>Total</i>	
	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>	<i>Doc.</i>	<i>Pages</i>
Comité du budget et des finances, 30 ^e session	119	1 103	58	671	0	0	0	0	177	1 774
Comité du budget et des finances, 31 ^e session	192	1 672	83	1 059	0	0	0	0	275	2 731
<i>Comité du budget et des finances : Total</i>	<i>311</i>	<i>2 775</i>	<i>141</i>	<i>1 730</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>452</i>	<i>4 505</i>
Comité d'audit, 7 ^e session	35	462	10	163	0	0	0	0	45	625
Comité d'audit, 8 ^e session	57	933	9	390	0	0	0	0	66	1 323
<i>Comité d'audit : Total</i>	<i>92</i>	<i>1 395</i>	<i>19</i>	<i>553</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>111</i>	<i>1 948</i>
Assemblée, 17 ^e session:										
Document de pré-session	53	2 401	49	1 694	48	1 623	48	1 623	198	7 341
Documentation de session	8	55	8	55	8	55	8	55	32	220
Document d'après-session	2	116	2	116	2	116	1	78	7	426
<i>Assemblée, 17^e session : Total</i>	<i>63</i>	<i>2 572</i>	<i>59</i>	<i>1 865</i>	<i>58</i>	<i>1 794</i>	<i>57</i>	<i>1 756</i>	<i>237</i>	<i>7 987</i>
Total, 2018	466	6 742	219	4 148	58	1 794	57	1 756	800	14 440

Annexe VII

Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Objectifs du Fonds</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Réalisations</i>
<p>Objectif stratégique 1</p> <p>Les victimes et leur famille surmontent les préjudices subis, mènent une vie digne et participent à la réconciliation et à la consolidation de la paix au sein de leur communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> Fournir une réhabilitation physique aux victimes et à leur famille Fournir une réhabilitation psychologique aux victimes et à leur famille Fournir des occasions aux victimes et à leur famille d'améliorer leur situation socio-économique Favoriser la promotion de la paix et la réconciliation au sein des populations visées Mettre en œuvre les ordonnances de réparation 	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du programme de trois ans dans le nord de l'Ouganda Finalisation de la procédure d'appel d'offres international pour le nouveau cycle quinquennal de programmes d'assistance au nord de l'Ouganda et en République démocratique du Congo. Une procédure similaire est en cours pour le programme d'assistance en Côte d'Ivoire Lancement de la procédure d'évaluation du programme d'assistance en République centrafricaine (à la suite de l'acquittement dans l'affaire <i>Bemba</i>) Résultats partiels du programme d'assistance – réhabilitation physique (nord de l'Ouganda) : <ul style="list-style-type: none"> Plus de 1 700 personnes ont bénéficié d'un soutien médical 344 personnes ont reçu des appareils d'aide à la mobilité (prothèses et orthèses) qui ont amélioré leurs fonctions motrices et leur mobilité 280 femmes victimes de violence sexuelle ou à caractère sexiste ont bénéficié d'un soutien médical, notamment d'interventions chirurgicales spécialisées Résultats partiels du programme d'assistance – réhabilitation psychologique (nord de l'Ouganda) : <ul style="list-style-type: none"> Plus de 10 000 personnes ont bénéficié d'une aide à la réhabilitation psychologique, notamment de consultations post-traumatiques, d'éducation psychologique communautaire, ainsi que d'un soutien à la santé mentale, dont une prise en charge médicamenteuse prescrite dans le cadre d'une psychothérapie Résultats partiels du programme d'assistance – soutien socio-économique (nord de l'Ouganda) : <ul style="list-style-type: none"> Plus de 500 personnes ont bénéficié d'une formation à une activité génératrice de revenus (dans le domaine agricole) afin d'augmenter les revenus du foyer Résultats partiels du programme d'assistance – promotion de la paix et la réconciliation (nord de l'Ouganda) : <ul style="list-style-type: none"> Grâce au soutien du Fonds au profit des victimes, 45 cas de stigmatisation sociale ont pu être identifiés et traités par des structures locales chargées de renforcer la paix ; des chefs de communautés formés à la médiation par des partenaires de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes sont intervenus dans 112 cas pour régler pacifiquement des conflits ; 1 437 membres de la communauté ont participé au dialogue engagé pour la promotion de la paix et la réconciliation <i>Lubanga</i> : analyse des informations relatives aux nouvelles victimes identifiées, en consultation avec les représentants légaux, dans le cadre du plan de mise en œuvre approuvé et détaillé des ordonnances de réparations à titre collectif <i>Katanga</i> : poursuite de la mise en œuvre des ordonnances de réparations à titre individuel et collectif <i>Al Mahdi</i> : soumission d'un projet de mise en œuvre (avril) et mise à jour du plan de mise en œuvre (novembre)
<p>Objectif stratégique 2</p> <p>Les États Parties et les bailleurs de fonds garantissent la croissance économique et la durabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> États Parties : le Fonds au profit des victimes jouit d'une capacité optimale afin de s'acquitter de son mandat dans les situations existantes et nouvelles Donateurs : les donateurs ont fourni les ressources nécessaires pour étendre les programmes à quatre situations 	<ul style="list-style-type: none"> Avec un budget approuvé pour 2018 en réduction par rapport au projet de budget, les capacités nécessaires ont continué à s'accroître en raison d'un recrutement lent, d'un redéploiement temporaire vers d'autres besoins, notamment des activités liées aux réparations En 2018, le Fonds au profit des victimes a enregistré une augmentation de 37 % du montant des contributions volontaires, passant de 3 millions d'euros environ en 2017 à 4,1 millions environ en 2018. En 2018, les ressources étaient suffisantes pour faire face aux besoins des programmes d'assistance du Fonds au profit des victimes. Dans le cas des réparations, les contributions volontaires fléchées et le redéploiement internes (voir plus bas) ont permis de disposer d'un fonds de roulement suffisant pour chacune des ordonnances de réparation En 2018, le Fonds au profit des victimes a reçu des contributions

		<p>volontaires de 31 États Parties, soit 8 pays de plus qu'en 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> Le montant total des contributions privées est passé d'environ 13 000 euros en 2017 à plus de 20 000 euros en 2018
	<ul style="list-style-type: none"> Réparations : le Fonds au profit des victimes bonifie sa réserve pour les réparations à même le panier commun et les contributions à emploi spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> Le montant total des ressources engagées au titre des réparations est passé de 5,7 millions d'euros environ à 9,0 millions d'euros environ, grâce aux contributions à emploi spécifique (environ 1,3 million d'euros) et l'allocation au budget commun (2 millions d'euros)
<p>Objectif stratégique 3</p> <p>Le Fonds au profit des victimes est un ardent défenseur des droits des victimes et de leur famille dans le domaine public, en particulier au sein du système de justice internationale et du secteur humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Communications internes (Fonds au profit des victimes et Conseil) : les messages à l'appui du Fonds sont clairs, cohérents et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Outre des réunions d'information sur la gestion et de la documentation préparée pour les réunions du Conseil de direction, des communications ont en permanence eu lieu avec le Conseil de direction sur des questions en cours nécessitant leur attention et des décisions, notamment (un projet de) pièces versées au dossier dans la procédure de réparation au nom du Conseil de direction Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes continue d'organiser des réunions hebdomadaires avec le personnel afin de discuter de l'évolution des activités, des priorités et du calendrier au siège et dans les bureaux extérieurs
	<ul style="list-style-type: none"> Communications externes : meilleure compréhension de ce qu'est le Fonds, de ce qu'il fait, et de ses réalisations 	<ul style="list-style-type: none"> Les communications externes du Fonds au profit des victimes, notamment sur les réseaux sociaux, sont plus nombreuses et plus variées, mais continuent de souffrir du manque de temps disponible au sein du personnel et de fonctionnaires spécialisés, ce qui donne des résultats insuffisants Le Rapport annuel 2017 est une brochure du Fonds au profit des victimes présentant ses actions et l'avancement des activités qui a été publié en plusieurs langues Au cours de l'année, publication de communiqués de presse relatifs aux décisions du Conseil de direction ; de réponses à la suite de l'acquittement de Jean-Pierre Bemba et à la déclaration de M. Bolton, Conseiller américain en matière de sécurité nationale ; et aux contributions volontaires faites par les États Parties Avec la Section de l'information et de la sensibilisation, publication de messages sur les pages Facebook et Instagram de la Cour concernant les activités et les résultats obtenus par le Fonds au profit des victimes Participation fréquente du personnel et du Conseil de direction lors de toute une série de réunions internationales, de conférences et de débats publics au cours de l'année, notamment des événements visant à célébrer le 20^e anniversaire du Statut de Rome En février 2018, le Gouvernement irlandais et le Fonds au profit des victimes ont conduit une visite de contrôle dans le nord de l'Ouganda, dont l'objectif était d'examiner les résultats des projets menés par le Fonds dans le pays. Parmi la délégation se trouvaient le Président de l'Assemblée des États Parties, O-Gon Kwon, des représentants des gouvernements canadien, chilien, danois, irlandais, finlandais, néerlandais, norvégien, suédois, ougandais, britannique, de l'Union européenne, du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes et du Bureau extérieur de la Cour à Kampala
<p>Objectif stratégique 4</p> <p>Le Fonds au profit des victimes, agissant dans un esprit de collaboration avec ses partenaires stratégiques, veille à la bonne gouvernance, la responsabilité et la transparence au travers de ses activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats : atteinte d'une meilleure confiance et compréhension des partenaires stratégiques Bonne gouvernance : élaboration de systèmes, outils et procédures fonctionnels 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats de financement : bonnes relations avec les principaux donateurs et expansion réussie de la base de données des donateurs afin d'y intégrer de nouveaux donateurs, notamment les États donateurs qui ne sont pas des donateurs traditionnels L'accent a été mis sur le développement de procédures et de systèmes de contrôle de la conformité (voir plus bas) sous le pilotage du nouveau fonctionnaire chargé des finances, sur recommandation du Commissaire aux comptes et en consultation avec les principaux donateurs. En 2019, la politique financière, ainsi que les délégations d'autorité administrative internes et externes (Greffes) seront examinées
	<ul style="list-style-type: none"> Reddition de comptes : mise en œuvre d'un système de contrôle de la conformité efficace 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du système de contrôle et de vérification et systématisation d'audits des partenaires de mise en œuvre sur le terrain prévue en 2019
	<ul style="list-style-type: none"> Transparence : meilleur partage de l'information avec les parties prenantes clés 	<ul style="list-style-type: none"> Réalisé en partie : le partage des informations relatives aux situations concernant les procédures, les décisions et le développement des programmes doit être renforcé en 2019

Annexe VIII

Grand programme VII-5– Mécanisme de contrôle indépendant

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à un contrôle effectif de la Cour par l'examen professionnel et en temps opportun des rapports de non-conformité aux règlements de la Cour 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de réponses aux rapports dans un délai de 20 jours ouvrés 	<ul style="list-style-type: none"> 95 % 	<ul style="list-style-type: none"> 70 %. L'objectif n'a pas été pleinement atteint en raison de ressources humaines limitées, notamment de la vacance du poste de chef du Mécanisme de contrôle indépendant
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Assister l'Assemblée et les chefs d'organes à veiller à ce que les opérations de la Cour soient effectives et efficaces en procédant aux inspections et aux évaluations requises 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'activités de contrôle réalisées en temps opportun 	<ul style="list-style-type: none"> 95 % 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % de l'objectif visé. Bien qu'une évaluation ait été réalisée, le rapport n'a pas été publié en raison de l'absence de membres clés du personnel. Une inspection de suivi du processus administratif dans les bureaux extérieurs a été réalisée

Annexe IX

Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2018</i>	<i>Résultats</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en assurant la direction de l'efficacité et de l'efficience de la conduite des activités, des cadres de contrôle interne et de la gestion des risques par le biais de travaux d'audit et de conseil 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'audits réalisé par rapport au programme d'audits validé 	<ul style="list-style-type: none"> Minimum cinq audits 	<p>Sept audits réalisés (quatre audits généraux et trois audits de la TI) et quatre services de conseil fournis</p> <ul style="list-style-type: none"> Audit du classement et de la diffusion des informations Audit de la gestion des voyages Audit des contrôles administratifs et financiers des bureaux extérieurs Audit du programme de formation des enquêteurs Audit de la sécurité de l'information – programme de sensibilisation et de formation Audit du contrôle d'accès logiques Audit de la protection physique et environnementale Service consultatif : règles applicables aux achats au sein du Greffe Service consultatif : Facilitation de l'évaluation des risques au sein de la Division des poursuites du Bureau du Procureur Service consultatif : Gestion des risques informatiques (préparation du travail sur le terrain) Service consultatif : Examen de la procédure de fonctionnement standard relatives aux documents d'engagement de dépenses

Annexe X

Achats

A. Synthèse des activités d'approvisionnement en 2018

	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre d'employés aux Achats	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Nombre d'employés aux Achats, exercice précédent	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7	7	
Bons de commande													
Nombre de commandes en 2018	212	163	149	87	135	131	130	123	96	116	132	91	1 565
Nombre de commandes, exercice précédent	187	158	166	93	163	93	106	109	120	168	194	184	1 741
Montant des commandes en 2018	7 012 277	1 020 222	1 359 579	772 852	2 114 496	1 166 779	984 126	1 000 373	673 701	2 571 233	2 481 483	4 717 633	25 874 753
Montant des commandes, exercice précédent	4 588 808	2 479 998	1 304 682	1 233 266	2 691 861	1 504 379	1 010 154	1 067 840	636 324	1 473 031	1 730 801	3 626 198	23 347 343
Demandes d'achat													
Nombre de demandes d'achat en 2018	286	158	144	105	161	190	127	141	53	3	11	4	1383
Nombre de demandes d'achat, exercice précédent	291	147	196	135	138	118	124	143	214	128	156	145	1935
Comité d'examen des achats													
Nombre de réunions en 2018	1	1	5	6	3	6	9	5	5	11	19	9	80
Nombre de réunions, exercice précédent	4	0	7	2	0	4	0	8	5	4	16	15	65
Montant des achats en 2018	49 102	64 032	1 217 858	2 705 341	817 371	13 696 390	15 462 155	613 005	543 032	1 150 659	11 428 054	1 550 661	49 297 660

B. Montant total des achats en 2018 par pays

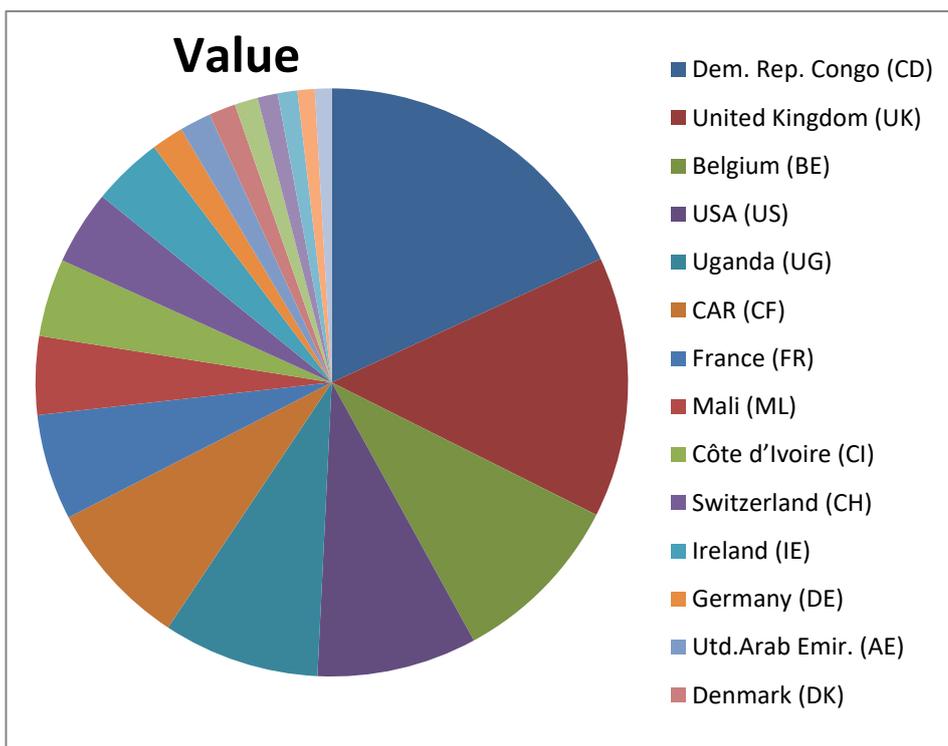
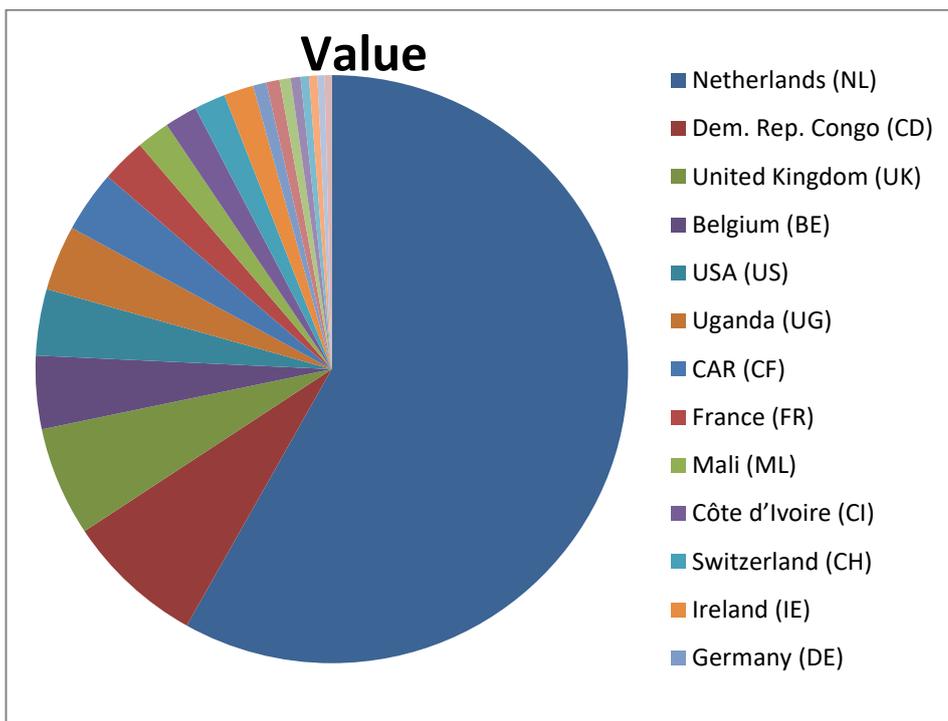
<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant 2018 PO (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
Pays-Bas	15 044 162	58,14 %
République démocratique du Congo	1 959 494	7,57 %
Royaume-Uni	1 553 106	6,00 %
Belgique	1 040 621	4,02 %
États-Unis	945 594	3,65 %
Ouganda	925 879	3,58 %
République centrafricaine	876 169	3,39 %

<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant 2018 PO (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
France	629 960	2,43 %
Mali	466 690	1,80 %
Côte d'Ivoire	463 705	1,79 %
Suisse	441 649	1,71 %
Irlande	418 557	1,62 %
Allemagne	190 043	0,73 %
Émirats arabes unis	186 451	0,72 %
Danemark	158 249	0,61 %
Géorgie	137 441	0,53 %
Espagne	119 162	0,46 %
Canada	116 649	0,45 %
Italie	101 825	0,39 %
Inde	99 346	0,38 %
Total	25 874 753	100,00 %

C. Principaux biens et services achetés en 2018, par pays (top 20)

	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Pays</i>
1	Maintenance des locaux permanents	2 165 681	Pays-Bas
2	Location des cellules au centre de détention	1 966 000	Pays-Bas
3	Pensions des juges	1 305 442	Pays-Bas
4	Services de nettoyage	842 000	Pays-Bas
5	Matériel informatique	774 759	Pays-Bas
6	Véhicules conventionnels/blindés	613 467	Pays-Bas
7	Services de données TI	567 562	Pays-Bas
8	Télécommunications	450 620	Pays-Bas
9	Location des murs des bureaux extérieurs	416 100	RCA
10	Coopération avec les Nations Unies	388 913	Mali
11	Électricité	373 053	Pays-Bas
12	Licences de logiciels informatiques	345 601	Irlande
13	Services de données TI	333 751	Pays-Bas
14	Chauffage et ventilation	332 000	Pays-Bas
15	Licences et maintenance des logiciels SAP	278 743	Pays-Bas
16	Services de réunions	265 921	Pays-Bas
17	Services d'affrètement aérien	255 029	Belgique
18	Services d'entretien du matériel audio dans les salles d'audience	244 917	Royaume-Uni
19	Services destinés aux bureaux extérieurs	231 208	Belgique
20	Services pour les logiciels informatiques	220 600	Pays-Bas
	Total	12 371 367	

D. Représentation graphique des 20 principales dépenses en 2018 par pays (incluant et excluant les Pays-Bas)



Annexe XI

Liquidités

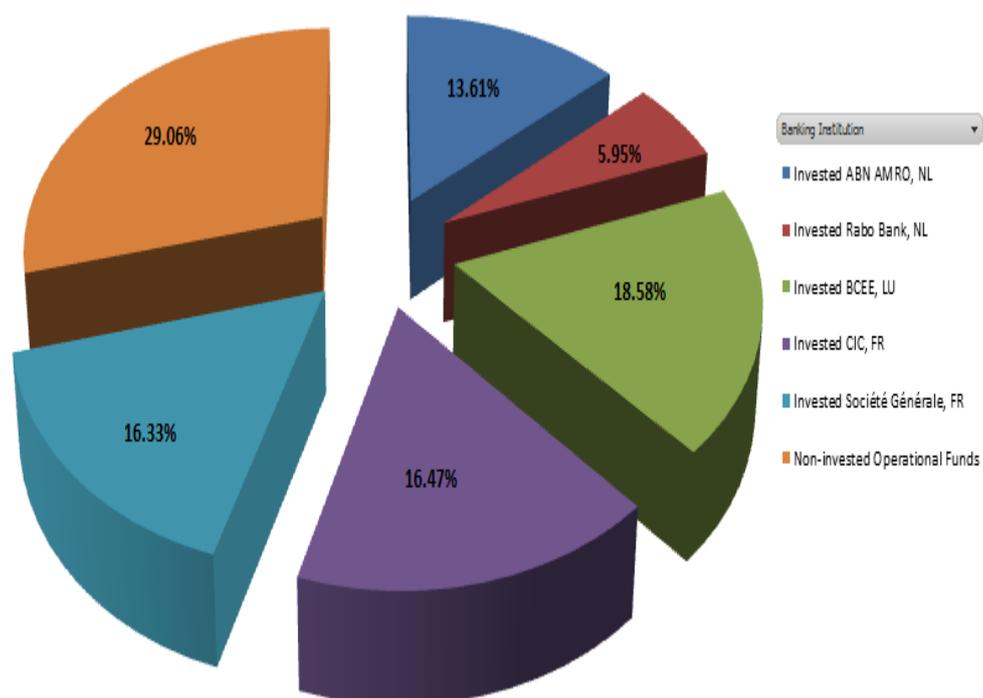
Tableau 1 : Risque souverain – Notations

<i>Pays</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

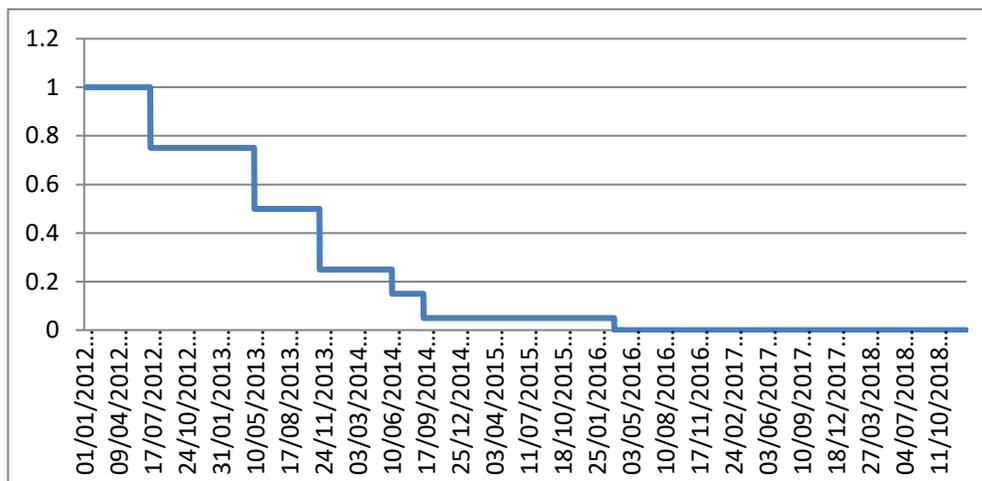
Tableau 2 : Risque bancaire – Notations

<i>Banque</i>	<i>À court terme</i>			<i>Long terme</i>		
	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&P</i>	<i>Fitch</i>
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A+
Rabobank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1+	Aa3	A+	AA-
BCEE, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC Paris	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A+
Société Générale	P-1	A-1	F1	A1	A	A

Graphique 1 : Liquidités par banque



Graphique 2 : Taux de base de la Banque centrale européenne 2012-2018



Annexe XII

État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus – chiffres préliminaires non vérifiés au 31 décembre 2018

<i>État du Fonds de roulement</i>	2018	2017
Solde en début d'exercice	-	3 634 515
Contributions des États Parties	15 782	12 461
Remboursement aux États Parties	-	-
Remboursement à l'État retiré	-	(149)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	-	(9 041 272)
Réapprovisionnements	9 041 272	-
Fonds excédentaires	-	5 394 445
Solde au 31 décembre	9 057 054	-
Niveau établi	11 600 000	11 600 000
Sommes dues des États Parties	(953)	(16 735)
Manque de financement / financement grâce aux futurs excédents	(2 541 993) ¹	(2 541 993)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	-	(9 041 272)
Solde au 31 décembre	9 057 054	-

<i>État du Fonds en cas d'imprévus</i>	2018	2017
Solde en début d'exercice	3 759 138	5 785 308
Contributions des États Parties	4 991	452
Remboursement à l'État retiré	-	(46)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	-	(1 478 982)
Retraits – non absorbés par budget ordinaire	-	(547 594)
Réapprovisionnements	1 478 982	-
Solde au 31 décembre	5 243 111	3 759 138
Niveau établi	7 000 000	7 000 000
Sommes dues des États Parties	(295)	(5 286)
Manque de financement	(1 756 594)	(1 756 594)
Retrait temporaire à des fins de liquidité	-	(1 478 982)
Solde au 31 décembre	5 243 111	3 759 138

¹ ICC-ASP/16/Res.1, partie B, par. 4.

Annexe XIII

Réalisation des hypothèses 2005-2018 du Bureau du Procureur

Exercice	Budget approuvé (en millions d'euros)	Taux d'exécution du budget	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
2005	66,9	92,9 %	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations - Deux situations à chacune des phases : préliminaire, première instance et appel - Deux situations au stade de l'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi/analyse de huit situations - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans trois situations - Trois situations au stade de l'enquête : Ouganda, RDC I et Darfour (après renvoi du Conseil de sécurité)
2006	80,4	80,4 %	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de huit situations au maximum - Ouverture d'une quatrième enquête - Début de deux procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi/analyse de cinq situations - Ouverture d'une quatrième enquête – RDC II - Procédures préliminaires et appels interlocutoires dans <i>Lubanga</i> (RDC I) - Procédures de la procédure préliminaire dans trois autres enquêtes
2007	88,9	87,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Dans le contexte des quatre situations, enquête sur six affaires au moins, y compris les deux affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire/avancée de cinq situations - Ouverture d'une nouvelle enquête sur une nouvelle situation (RCA) - Enquête sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I et II, Ouganda et RCA) - Poursuite de la procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I)
2008	90,4	92,6 %	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'au moins cinq situations - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Dans le contexte de quatre situations, poursuite des enquêtes dans cinq affaires au moins, y compris les trois affaires dans lesquelles des mandats d'arrêt ont été émis - Au moins un procès 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse préliminaire/avancée de six situations - La Cour n'est saisie d'aucune nouvelle situation - Enquête sur sept affaires relevant de quatre situations (RDC I et II, Darfour I, II et III et RCA) - Poursuite de la procédure de première instance dans l'affaire <i>Lubanga</i> (RDC I) - Poursuite de la procédure préliminaire (audience de confirmation des charges) dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i> (RDC II) - Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans l'affaire <i>Bemba</i> (RCA)
2009	101,2	92,7 %	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes dans les trois situations existantes - Pas d'ouverture d'enquête sur de nouvelles situations - Analyse de huit autres situations au maximum - Deux procès. Il n'est pas prévu d'en commencer un troisième en 2009 - Procès consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes en cours : RDC II (<i>Katanga et Ngudjolo</i>), RDC III (Kivus), RCA (<i>Bemba</i>), Darfour II (<i>Al Bashir</i>) et Darfour III (<i>Haskanita</i>) - Une demande aux fins d'autorisation d'ouvrir une enquête sur la situation au Kenya (de la propre initiative du Procureur) a été adressée aux juges - Les situations faisant l'objet d'un examen préliminaire ont été rendues publiques, à savoir : Kenya, Colombie, Afghanistan, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire et Palestine. Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi - Deux procès : dans l'affaire <i>Lubanga</i>, le Bureau du Procureur a terminé la présentation de ses moyens ; dans l'affaire <i>Katanga et Ngudjolo</i>, le Bureau du Procureur a commencé la présentation de ses moyens - Fin de deux procédures de confirmation des charges : affaires <i>Bemba</i> et <i>Abu Garda</i>
2010	103,6	97,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq enquêtes en cours dans trois situations actuellement devant la Cour - Cinq enquêtes résiduelles pour des affaires en première instance ou dans lesquelles les suspects sont en fuite - Pas d'enquête sur de nouvelles situations 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III, IV et V (province du Kivu) ; Darfour III ; et Kenya I et II - Enquêtes résiduelles/gestion des témoins pour des affaires plus lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II et RCA - Autorisation d'ouvrir une enquête sur la nouvelle situation au Kenya accordée par la Chambre préliminaire le 31 mars 2010

Exercice	Budget approuvé Taux (en millions d'euros) d'exécution du budget		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
				<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes en cours dans deux affaires : Kenya I et II - Demandes aux fins de délivrance de citations à comparaître déposées le 15 décembre 2010
			- Analyse de huit situations potentielles au maximum	- Neuf situations faisant l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b) ont été rendu publiques, à savoir : Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine. Afin de renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi
			- Trois procès consécutifs au maximum (possibilité d'audiences parallèles sur plusieurs semaines)	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – décision en instance - Poursuite des procès dans les affaires <i>Lubanga et Katanga et Ngudjolo</i>. L'Accusation a fini de présenter ses moyens dans les deux procès - Ouverture du procès <i>Bemba</i> le 22 novembre 2010 - Quatre mois de procès parallèles
2011	103,6	99,2 %	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de quatre ou cinq nouvelles enquêtes concernant des affaires liées à des situations nouvelles ou existantes, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe - Maintien de sept enquêtes résiduelles (y compris un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe) - Analyse de huit situations 	<ul style="list-style-type: none"> - RDC III et IV, Darfour III, Kenya I et II, Libye et Côte d'Ivoire - Enquêtes résiduelles/gestion des témoins pour des affaires dans lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda, Darfour I et II. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II, RCA - Dix situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire (phase 2b au moins), à savoir : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine, rendues publiques, et deux situations : Côte d'Ivoire et Libye, ont atteint le stade de l'enquête en 2011 - Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant en décembre un Rapport complet sur les examens préliminaires
			- Au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des audiences de confirmation des charges dans les affaires <i>Ruto, Kosgey et Sang et Muthaura, Kenyatta et Ali</i> - Confirmation des charges dans l'affaire <i>Banda et Jerbo</i> – date du procès à fixer - Rejet des charges dans l'affaire <i>Mbarushima</i> – le Bureau du Procureur a interjeté appel - Demande et délivrance de mandats d'arrêt, et audience de première comparution terminée dans l'affaire <i>Gbagbo</i> - Demande et délivrance de mandats d'arrêt dans les affaires <i>Muammar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al Senussi</i> ; clôture de l'affaire <i>Muammar Gaddafi</i> - Demande de délivrance d'un mandat d'arrêt à l'encontre d'<i>Abdel Raheem Muhammad Hussein</i> - Poursuite des procès <i>Lubanga, Katanga et Ngudjolo et Bemba</i>
2012	108,8	96,6%	- Analyse de huit situations potentielles au maximum	<ul style="list-style-type: none"> - Neuf situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire (phase 2 au moins), à savoir : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Mali, Nigéria, République de Corée et Palestine, et pour deux d'entre elles, le Mali et la Palestine, l'examen préliminaire est terminé - Afin d'en renforcer l'impact, le Bureau du Procureur a systématiquement rendu publiques ses activités de suivi, notamment en publiant un Rapport sur les activités en matière d'examen préliminaires et des rapports concernant deux situations en particulier (Colombie et Mali) - Le Bureau du Procureur a mené huit enquêtes en 2012 : RDC IV, V et VI ; Kenya I et II ; Libye I et II ; et Côte d'Ivoire

Exercice	Budget approuvé Taux (en millions d'euros) d'exécution du budget		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
			- Maintien de neuf enquêtes résiduelles (y compris fournir un appui pour trois procès, sous réserve de l'obtention d'une coopération externe)	- Enquêtes résiduelles/gestion des témoins dans des affaires où les suspects sont en fuite ou bien à la gestion des témoins pose problème : Ouganda ; Darfour I, II, III et IV ; et RDC III. Enquêtes résiduelles à l'appui d'affaires en première instance : RDC I et II, RCA
2013	115,1	95,8 %	- Sept enquêtes dans sept pays de situation, y compris la situation récente en Côte d'Ivoire	- Depuis l'ouverture d'une enquête au Mali, le Bureau du Procureur mène des activités dans huit pays de situation. Le Bureau n'a pas été en mesure de mener que six enquêtes actives. Toutefois, cela s'explique par le fait que le Bureau menait en outre trois enquêtes supplémentaires dans le cadre des atteintes à l'administration de la justice en application de l'article 70
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Le Bureau a maintenu sept enquêtes résiduelles (ce chiffre ne tient pas compte de l'appui en matière d'enquêtes fourni dans le cadre des procès en cours)
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Huit situations ont fait l'objet d'un examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et les navires battant pavillon comorien, grec et cambodgien - Le Bureau a publié un Rapport sur les activités en matière d'examen préliminaire menées en 2013, un Document politique générale relatif aux examens préliminaires, et le rapport relatif à l'article 5 et à la situation au Nigéria. Le Bureau a traité 627 nouvelles communications reçues en application de l'article 15, parmi lesquelles 29 supposaient une analyse approfondie et un rapport analytique spécial
2014	121,7	96,7 %	- Quatre enquêtes dans huit pays de situation, y compris la récente situation au Mali	- Les nouvelles activités dictées par des événements imprévus (exp. : article 80 en RCA et au Kenya) ainsi que de nouveaux événements sur le terrain (exp. : la remise de M. Blé Goudé, des problèmes de sécurité dans le nord du Mali et des risques pour la santé en Afrique de l'Ouest) ont exigé la modification du plan original. D'autres enquêtes ont été effectuées, mais à un rythme différent de celui prévu
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles	- Comme mentionné au point précédent, des événements imprévus ont donné lieu à une modification du programme d'enquêtes en 2014. L'ajout des affaires au titre de l'article 70, qui nécessitaient une réaction rapide, a exigé le report de certaines autres activités. Aussi, le nombre d'enquêtes résiduelles a augmenté
			- Examen préliminaire d'au moins huit situations	- Onze situations étaient en examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée, Irak, RCA, Ukraine et Comores et autres - Le Bureau a terminé ses examens préliminaires en République centrafricaine et en République de Corée et relativement à l'affaire Comores et autres. Le Bureau du Procureur a publié son Rapport annuel sur les activités d'examen préliminaire le 2 décembre 2014. Le Bureau a reçu 511 communications au titre de l'article 15 du Statut de Rome, dont 392 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 43 justifiaient une analyse plus poussée, 52 semblaient être liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse, et 24 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une enquête ou de poursuites
2015	130,7	97,1 %	- Quatre enquêtes dans huit pays de situation	- Des activités d'enquête supplémentaires ont été nécessaires pour achever les affaires <i>Charles Blé Goudé</i> (CIV I), et <i>Bemba et autres</i> (RCA article 70). La remise de l'ancien commandant de la LRA, Dominic Ongwen, a permis de reprendre et d'actualiser les moyens de preuve existants et de mener de nouvelles activités d'enquête dans la situation en Ouganda. La Cour a dû recourir au Fonds en cas d'imprévus pour ces trois affaires
			- Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt	- La remise d'Al Mahdi, le principal suspect dans l'affaire concernant la destruction des tombeaux à Tombouctou (Mali), a intensifié les travaux de préparation de l'audience de confirmation des charges (initialement prévue en janvier 2016). Le travail supplémentaire dû à la remise du suspect a été absorbé par le budget ordinaire
			- Examen préliminaire de neuf situations	- La Cour a connu des tentatives de manipulation des témoins dans le procès <i>Ntaganda</i> , ce qui a entraîné des activités imprévues en matière d'atteintes à l'article 70

Exercice	Budget approuvé Taux (en millions d'euros) d'exécution du budget		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
				<ul style="list-style-type: none"> - Les Chambres ont demandé au Bureau du Procureur de reconsidérer sa décision concernant l'affaire des navires battant pavillon et le Bureau du Procureur a présenté sa réponse confirmant sa décision précédente - Le 1^{er} janvier 2015, le Gouvernement palestinien a déposé, au titre du paragraphe 3 de l'article 12 du Statut de Rome, une déclaration par laquelle il reconnaissait la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard des crimes présumés commis « dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, depuis le 13 juin 2014 ». Le 2 janvier 2015, il a adhéré au Statut de Rome en déposant son instrument d'adhésion auprès du Secrétaire général de l'ONU. Lorsqu'elle reçoit un renvoi ou une déclaration valide déposée en vertu de l'article 12-3 du Statut de Rome, conformément à la norme 25-1-c du Règlement du Bureau du Procureur, le Procureur a pour politique ou habitude d'ouvrir un examen préliminaire de la situation en question. De ce fait, le 16 janvier 2015, elle a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire de la situation en Palestine afin de déterminer si les critères posés par le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient réunis. Neuf situations sont sous examen préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, Irak, Ukraine et Palestine - Le Bureau a achevé son examen préliminaire de la situation au Honduras - Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2015. Le Bureau a également reçu des nouvelles communications relevant de l'article 15 : 546 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, parmi lesquelles 400 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 47 n'avaient aucun rapport avec les situations que connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse approfondie ; 74 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen ; et 25 étaient liées à une enquête ou à des poursuites
2016	139,6	96,1 %	<ul style="list-style-type: none"> - Quatre équipes intégrées et demie pour mener des enquêtes dans huit pays de situation - Maintien de la charge actuelle de neuf enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt - Cinq procès - Examens préliminaires dans neuf situations 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>RCA</i> : M. Bemba a été déclaré coupable, le 21 mars 2016, de deux chefs de crimes contre l'humanité (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). M. Bemba faisait effectivement fonction de chef militaire exerçant une autorité et un contrôle effectifs sur les forces qui ont commis ces crimes. Condamné à 18 ans d'emprisonnement le 21 juin 2016 - <i>Mali</i> : le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire I a confirmé la charge de crime de guerre portée à l'encontre d'Ahmad Al Faqi Al Mahdi à raison d'attaques dirigées contre des monuments à caractère religieux et historique sis à Tombouctou, au Mali, et a renvoyé l'intéressé en jugement devant une chambre de première instance. Le 1^{er} mars 2016, M. Al Mahdi a explicitement exprimé devant les juges de la Cour et en présence de ses conseils, son souhait de plaider coupable. Le procès dans l'affaire <i>Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i> s'est tenu du 22 au 24 août 2016. Le 27 septembre 2016, il a été déclaré coupable, au-delà de tout doute raisonnable, et condamné à neuf ans d'emprisonnement - <i>RCA article 70</i> : le 19 octobre 2016, la Chambre de première instance VII a déclaré Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido coupables de plusieurs atteintes à l'administration de la justice, sur la base des faux témoignages produits dans l'affaire <i>Bemba</i> - <i>CIV 1</i> : le procès de l'affaire <i>Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016 - <i>RDC 6</i> : ouvert le 2 septembre 2015, le procès de l'affaire <i>Bosco Ntaganda</i> s'est poursuivi au cours de l'année 2016 - <i>Ouganda</i> : le procès de l'affaire <i>Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX - <i>Kenya 2</i> : le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V (A) a décidé de mettre fin à l'affaire <i>William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i> - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête en lien avec les affaires suivantes : CIV 2 (<i>anti-Gbagbo</i>), RCA IIa (<i>Séléka</i>), RCA IIb (<i>anti-balaka</i>) et Ouganda (<i>Ongwen</i>). En outre, des activités

Exercice	Budget approuvé Taux (en millions d'euros)		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
		d'exécution du budget		
				<p>en matière d'enquête ont été menées en appui de procès en cours et en lien avec d'autres affaires en cours (exp, en Libye, au Darfour, au Mali, en République démocratique du Congo)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Burundi</i> : le 25 avril 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture d'un examen préliminaire dans la situation au Burundi. L'examen préliminaire porte essentiellement sur des actes de meurtre, d'emprisonnement, de torture, de viol et d'autres formes de violence sexuelles, ainsi que sur des cas de disparitions forcées prétendument commises au Burundi depuis avril 2015 - Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités menées en 2015 en matière d'examen préliminaire le 12 novembre 2016. Le Bureau a également reçu 593 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 42 n'avaient aucun rapport avec les situations suivies actuellement par la Cour, 98 étaient liées à une situation déjà en cours d'examen et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites - Lancement de la Politique sur les enfants du Bureau du Procureur, le 16 novembre 2016 - <i>Géorgie</i> : le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête concernant la situation en Géorgie. La Chambre a noté, le 4 décembre 2015, que les représentations sur ce sujet provenant de 6 335 victimes ou soumises en leur nom indiquaient l'existence d'une base raisonnable pour l'ouverture d'une enquête. En février 2016, la Cour a alerté le Comité de la nécessité d'allouer des ressources supplémentaires et a soumis une demande officielle de recours au Fonds en cas d'imprévu en septembre 2016
2017	144,6	99,4 %	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes actives dans six pays de situation - Maintien de la charge actuelle d'enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des mandats d'arrêt - Trois procès - Examens préliminaires dans dix situations 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>RCA, article 70</i> : le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> a abouti à une déclaration de culpabilité. Les accusés sont inculpés pour atteintes à l'administration de la justice, y compris la subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i>. La décision sur la peine a été délivrée le 22 mars 2017. Des procédures en appel sont en cours relativement au jugement et à la peine - <i>CIV 1</i> : l'affaire <i>Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> a débuté le 28 janvier 2016. L'Accusation a présenté sa preuve tout au long de 2017. Un appui aux audiences par le Greffe a été requis pour assurer que les 160 jours d'audiences prévues en 2017 puissent avoir lieu dans l'une des salles d'audience opérationnelles, parallèlement aux audiences dans les affaires <i>Ongwen</i> et <i>Ntaganda</i>. L'Accusation devrait conclure la présentation des moyens et la comparution des témoins au début de 2018, après quoi le procès passera à la phase de la Défense, qui devrait se poursuivre tout au long de 2018 - <i>RDC 6</i> : l'affaire <i>Bosco Ntaganda</i> s'est ouverte le 2 septembre 2015 et s'est poursuivie tout au long de 2016. La présentation des moyens du Bureau du Procureur a conclu le 29 mars 2017. La présentation des moyens de la Défense a commencé le 29 mai 2017 - <i>Ouganda</i> : les audiences dans l'affaire <i>Dominic Ongwen</i> ont commencé le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. Présumé ancien commandant de la brigade Sinia de l'Armée de résistance du Seigneur, Dominic Ongwen affronte 70 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité relativement à des attaques contre la population civile. Il est également allégué qu'entre au moins le 1^{er} juillet 2002 et le 31 décembre 2005, Dominic Ongwen, Joseph Kony et d'autres commandants de la brigade Sinia ont pris part à un complot pour enlever des femmes et des filles dans le nord de l'Ouganda, qui ont ensuite servi d'épouses contre leur gré, d'esclaves domestiques et d'esclaves sexuelles, et qui ont été torturées et violées ; et pour enrôler des enfants âgés de moins de 15 ans dans l'Armée de résistance du Seigneur pour participer activement aux hostilités. L'Accusation a commencé la présentation de sa preuve le 16 janvier 2017. La présentation des moyens de l'Accusation continuera en 2018, et sera suivie de la présentation des moyens de la Défense - <i>Libye</i> : le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a donné droit à la requête de l'Accusation de faire lever les scellés sur le mandat

Budget approuvé Taux (en millions d'euros) d'exécution		Hypothèses	Réalisation des hypothèses
			<p>d'arrêt contre M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled et ordonné le Greffe de rendre l'affaire publique. Le mandat d'arrêt avait été émis par la Chambre préliminaire I le 18 avril 2013, à la suite d'une requête en ce sens déposée par le Bureau du Procureur le 27 mars 2013, pour les crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de torture, d'autres actes inhumains et de persécution, et les crimes de guerre de torture, de traitements cruels et d'atteintes à la dignité de la personne. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite. Le Bureau du Procureur a continué de recueillir et d'analyser des preuves pour déterminer s'il est justifié de déposer de nouvelles requêtes d'émission de mandats d'arrêt. Le Bureau du Procureur examine également s'il y a lieu d'étendre les enquêtes à de nouveaux crimes, dont ceux énumérés dans son rapport au Conseil de sécurité de l'ONU en mai 2017. Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, un commandant de la brigade Al-Saiqa, a été délivré par la Chambre préliminaire I. M. Al-Werfalli est soupçonné d'avoir commis directement et d'avoir ordonné la commission du crime de meurtre comme crime de guerre dans le contexte de sept incidents contre 33 personnes qui ont eu lieu le 3 juin 2016 ou avant et jusqu'au 17 juillet 2017 environ, à Benghazi ou dans les environs, en Libye</p>
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>Burundi</i> : le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a délivré la version expurgée publique de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour prétendument commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors du Burundi entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017 si certaines conditions sont réunies. La décision a d'abord été émise sous scellés le 25 octobre 2017. Exceptionnellement, après avoir ordonné au Procureur de fournir une information complémentaire, la Chambre a consenti à mener la procédure d'autorisation sous scellés et avec la participation du Procureur seulement, afin d'atténuer les risques pour la vie et le bien-être des victimes et témoins potentiels. De plus, le Procureur a obtenu un délai exceptionnel et limité de 10 jours ouvrables pour notifier son intention d'ouvrir une enquête aux États ayant normalement compétence sur les crimes présumés afin de préparer et mettre en place des mesures de protection pour les victimes et les témoins potentiels afin d'atténuer les risques potentiels. La Chambre préliminaire III a estimé que la documentation présentée à l'appui par le Procureur, y compris des communications des victimes présentées au Procureur, y compris des communications des victimes présentées au Procureur, constitue une base raisonnable d'ouvrir une enquête relativement à des crimes contre l'humanité, dont : a) meurtre et tentative de meurtre ; b) emprisonnement ou privation grave de liberté physique ; c) torture ; d) viol ; e) disparition forcée ; et f) persécution, tous ces crimes ayant prétendument été commis au Burundi, et dans certains cas en-dehors de ce pays par des ressortissants du Burundi, depuis au moins le 26 avril 2015 - Le Bureau du Procureur a poursuivi ses activités d'enquête relativement aux situations CIV II (<i>anti-Gbagbo</i>), RCA IIa (<i>Séléka</i>), RCA IIb (<i>anti-balaka</i>), Soudan (Darfour) et Géorgie. De plus, des activités d'enquête ont été menées à l'appui d'affaires en cours et relativement à d'autres affaires - Le Bureau du Procureur a publié son Rapport annuel sur les activités menées en 2017 en matière d'examen préliminaire le 4 décembre 2017 - Le Bureau du Procureur a reçu 488 nouvelles communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 54 n'avaient aucun rapport avec les situations dont connaît actuellement la Cour et supposaient une analyse plus approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites
2018	147,4	96,8 %	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes actives dans six pays de situation - Maintien de la charge actuelle d'enquêtes résiduelles dans l'attente de l'exécution des
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>RCA, article 70</i> : le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> a abouti à une déclaration de culpabilité. Les accusés sont inculpés pour atteintes à l'administration de la justice, y compris la subornation de témoins

Exercice (en millions d'euros)	Budget approuvé (en millions d'euros)	Taux d'exécution du budget	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
			mandats d'arrêt - Trois procès - Examens préliminaires dans dix situations	<p>dans l'affaire <i>Bemba</i>. La décision sur la peine a été délivrée le 22 mars 2017. Les procédures en appel sont en cours relativement au jugement et à la peine. Le 17 septembre 2018, de nouvelles condamnations ont été prononcées à l'encontre de Jean-Pierre Bemba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo et Aimé Kilolo Musamba. Les condamnations et les acquittements concernant les cinq prévenus sont à présent définitifs. Les peines d'emprisonnement ont été purgées</p> <p>- <i>RCA</i> : le 8 juin 2018, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale a rendu, à la majorité, une ordonnance d'acquittement en faveur de Jean-Pierre Bemba Gombo des charges de crimes de guerre et crimes contre l'humanité</p> <p>- <i>CIV 1</i> : l'affaire <i>Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> a débuté le 28 janvier 2016. L'Accusation a présenté ses moyens de preuve le 19 janvier 2018. Le 23 juillet 2018, la Défense de Laurent Gbagbo a soumis sa Requête afin qu'un jugement d'acquittement portant sur toutes les charges soit prononcé en faveur de Laurent Gbagbo et que sa mise en liberté immédiate soit ordonnée. Les audiences judiciaires se sont tenues en octobre et novembre 2018, au cours desquelles l'Accusation, les Représentants légaux des victimes et les deux équipes de la Défense, ont présenté leurs moyens en réponse à ladite requête. La Chambre rendra sa décision sur la suite de la procédure en temps utile</p> <p>- <i>RDC 6</i> : l'affaire <i>Bosco Ntaganda</i> s'est ouverte le 2 septembre 2015 et s'est poursuivie tout au long de 2016. La présentation des moyens du Bureau du Procureur a conclu le 29 mars 2017. La Défense a commencé à présenter ses moyens le 29 mai 2017. Les plaidoiries ont été prononcées du 28 au 30 août 2018. La Chambre de première instance VI délibérera et rendra sa décision en temps utile</p> <p>- <i>Ouganda</i> : le procès dans l'affaire <i>Le Procureur c. Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. L'Accusation a commencé à présenter ses moyens le 16 janvier 2017. Une fois cette phase terminée, les Représentants légaux des victimes ont appelé à comparaître leurs témoins. Les audiences ont repris le 18 septembre 2018 avec l'exposé liminaire de la Défense qui a ensuite commencé à présenter ses moyens le 1^{er} octobre 2018</p> <p>- <i>Libye</i> : le 15 août 2017, un mandat d'arrêt à l'encontre de Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, Commandant dans la Brigade Al-Saiqa, a été délivré par la Chambre préliminaire I. Mahmoud Al-Werfalli est accusé d'avoir directement commis et ordonné la commission de meurtres en tant que crimes de guerre dans le contexte de sept incidents, concernant 33 personnes, qui se sont produits du 3 juin 2016, ou avant cette date, au 17 juillet 2017 à Benghazi ou dans les alentours, en Libye. Un second mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre du même suspect, le 4 juillet 2018, dans le cadre d'un huitième incident qui a eu lieu le 24 janvier 2018 et au cours duquel 10 autres personnes auraient été exécutées devant la mosquée Baya'at al-Radwan</p> <p>- <i>Burundi</i> : le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a rendu public une version expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais en dehors du Burundi du 26 avril 2015 au 26 octobre 2017. En 2018, le Bureau du Procureur a commencé à enquêter sur les crimes qui auraient été perpétrés dans la situation au Burundi. Il a conduit plusieurs missions dans un certain nombre de pays, et a commencé à tisser les réseaux de coopération nécessaires dans la région visant à faciliter son enquête</p>
				<p>Malgré son retrait du Statut à compter du 27 octobre 2017, le Burundi est toujours tenu de coopérer avec la Cour. Cette situation peut toutefois rendre plus compliquées les activités pratiques en matière d'enquête. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur a concentré ses efforts sur la mise en œuvre rapide des besoins opérationnels sur zone, en matière notamment de sécurité, d'autre appui opérationnel, de protection des témoins et de services linguistiques</p> <p>- <i>RCA Iib</i> : dans le cadre de l'enquête <i>RCA Iib</i>, un premier mandat d'arrêt à l'encontre d'Alfred Yekatom a été délivré le 11 novembre 2018 et rendu public le 17 novembre 2018. Il a été remis à la Cour,</p>

Exercice (en millions d'euros)	Budget approuvé Taux d'exécution du budget	Hypothèses	Réalisation des hypothèses
			<p>le 17 novembre, et a comparu devant la Chambre préliminaire II, le 23 novembre. Alfred Yekatom est détenu par la Cour. Un second mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de Patrice-Édouard Ngaïssona. Le suspect a été arrêté en France, le 12 décembre 2018. Les démarches légales ont été engagées auprès des autorités françaises afin d'obtenir le transfèrement du suspect à la Cour</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Mali</i> : dans la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été délivré le 27 mars 2018 à l'encontre d'Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et chef <i>de facto</i> de la police islamique. Le suspect a été remis à la Cour, le 31 mars 2018, et est détenu. L'audience de confirmation des charges a été fixée au 6 mai 2019. M. Al Hassan est soupçonné de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en Tombouctou entre avril 2012 et janvier 2013 - Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête dans le cadre des affaires CIV 2 (anti-Gbagbo), RCA IIa (Séléka), RCA IIb (anti-balaka), SUD (Darfour) et Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées en soutien des procès en cours et d'autres affaires existantes - Le Bureau a ouvert trois examens préliminaires au cours de la période concernée ; au <i>Venezuela</i>, s'agissant de crimes présumés commis dans le pays depuis au moins avril 2017 dans le cadre des manifestations et des troubles politiques ; aux Philippines, s'agissant de crimes présumés commis dans le pays depuis le 1^{er} juillet 2016 dans le cadre de la campagne « guerre contre la drogue » menée par le Gouvernement ; et au <i>Bangladesh/Myanmar</i> s'agissant de la déportation présumée de la population rohingya du Myanmar au Bangladesh, État Partie au Statut de Rome. Deux situations faisant déjà l'objet d'un examen préliminaire de la part du Bureau ont été renvoyées au Procureur. Il s'agit de la situation en <i>Palestine</i> (renvoyée par l'État de Palestine, le 22 mai 2018) et de la situation au <i>Venezuela</i> (renvoyée par un groupe de six États Parties, le 27 septembre 2018). Le Bureau du Procureur a clos l'examen préliminaire relatif au <i>Gabon</i> après avoir procédé à une analyse approfondie légale et factuelle sur la base de l'ensemble des informations disponibles. Le Rapport annuel sur les activités relatives aux examens préliminaires a été publié le 5 décembre 2018 - Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018, le Bureau a reçu 692 communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 14 supposaient une analyse plus approfondie ; 161 étaient liées à une situation faisant l'objet d'une analyse ; et 36 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 513 communications existant déjà. Le Bureau a reçu un total de 13 385 communications en rapport avec l'article 15 depuis juillet 2002

Annexe XIV

Engagements non acquittés

Tableau 1 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2018 – chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

	Commandes en cours		Voyages ouverts		Total, engagements non acquittés
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages	
<i>Grand programme/programme</i>	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]
<i>Grand programme I</i>					
<i>Branche judiciaire</i>	14	21,7	14	56,1	77,8
Présidence	9	6,4	3	7,6	14,1
Chambres	4	14,7	10	43,9	58,6
Bureaux de liaison	1	0,5	1	4,6	5,1
<i>Grand programme II</i>					
<i>Bureau du Procureur</i>	34	138,7	219	488,4	627,1
Procureur	22	92,0	22	57,2	149,2
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1	4,4	14	29,4	33,8
Division des enquêtes	10	27,6	123	311,0	338,6
Division des poursuites	1	14,7	60	90,7	105,4
<i>Grand programme III</i>					
<i>Greffes</i>	395	4 095,0	239	621,1	4 716,1
Cabinet du Greffier	7	21,6	3	11,3	32,9
Direction des services administratifs communs	80	994,0	8	36,6	1 030,6
Direction du service de la Cour	128	2 015,9	88	194,8	2 210,7
Direction des opérations extérieures	180	1 063,4	140	378,4	1 441,9
<i>Grand programme IV</i>					
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	57	91,0	20	56,8	147,9
<i>Grand programme V</i>					
<i>Locaux</i>	1	405,8	-	-	405,8
<i>Grand programme VI</i>					
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	20	48,6	17	31,0	79,6
<i>Grand programme VII-5</i>					
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	-	-	-	-	-
<i>Grand programme VII-6</i>					
<i>Bureau de l'audit interne</i>	1	0,1	-	-	0,1
Total Cour	522	4 800,9	509	1 253,4	6 054,3

Tableau 2 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2017 – chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)

	Commandes en cours au 31 décembre 2017		Voyages ouverts au 31 décembre 2017		Total, engagements non acquittés au 31 décembre 2017	Débours en 2018	Économies, engagements non acquittés en 2017
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages			
<i>Grand programme/programme</i>	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]	[6]	[7]=[5]-[6]
<i>Grand programme I</i>							
<i>Branche judiciaire</i>	3	30,1	7	29,5	59,7	55,7	4,0
Présidence	1	2,0	1	1,8	3,9	3,6	0,3
Chambres	1	28,0	6	27,7	55,7	52,0	3,7
Bureaux de liaison	1	0,1			0,1	0,1	-
<i>Grand programme II</i>							
<i>Bureau du Procureur</i>	43	327,7	209	384,5	712,3	573,2	139,1
Procureur	33	214,0	35	57,8	271,8	230,2	41,7
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	2	16,1	14	20,6	36,6	17,8	18,8
Division des enquêtes	6	97,3	131	242,6	340,0	273,0	67,0
Division des poursuites	2	0,4	29	63,5	63,9	52,3	11,6
<i>Grand programme III</i>							
<i>Greffe</i>	393	3 629,9	222	343,6	3 973,5	3 306,3	667,2
Cabinet du Greffier	15	59,6	6	22,8	82,4	49,5	32,9
Direction des services administratifs communs	102	1 453,5	11	27,8	1 481,2	1 408,7	72,6
Direction du service de la Cour	111	908,0	105	148,4	1 056,4	827,5	229,0
Direction des opérations extérieures	165	1 208,7	100	144,7	1 353,4	1 020,7	332,8
<i>Grand programme IV</i>							
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</i>	47	123,9	9	20,8	144,7	60,7	84,0
<i>Grand programme V</i>							
<i>Locaux</i>	1	337,6	-	-	337,6	337,6	-
<i>Grand programme VI</i>							
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	20	49,8	5	6,0	55,7	15,7	40,0
<i>Grand programme VII-5</i>							
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	2	1,2	1	2,0	3,1	0,6	2,5
<i>Grand programme VII-6</i>							
<i>Bureau de l'audit interne</i>	-	-	2	0,7	0,7	0,4	0,3
Total Cour	509	4 500,2	455	787,2	5 287,4	4 350,2	937,2

Annexe XV

Décisions judiciaires ayant des incidences financières significatives en 2018

<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<i>Le Procureur c. Jean- Pierre Bemba (ICC-01/08-01/08)</i>		
ICC-01/04-01/08-3637	16 480 euros	Assistant de terrain chargé d'établir des contrast de services juridiques
Décision au sujet des appels du Procureur et M. Jean-Pierre Bemba Gombo à l'encontre de la décision de la Chambre de première instance III du 21 juin 2016 intitulée « <i>Decision on Sentence pursuant to Article 76 of the Statute</i> »	34 383 euros	Dépenses de missions de rencontre de clients
Datée du 8 juin 2018		
Total : 50 863 euros		

Annexe XVI

Exécution du budget 2018 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (en milliers d'euros)

Tableau 1 : La Cour

La Cour	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Juges</i>	5 521,1	5 348,3	172,8	96,9
Administrateurs	61 684,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	25 357,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	87 042,0	87 210,6	-168,6	100,2
Personnel temporaire	15 498,1	12 679,4	2 818,7	81,8
Personnel temporaire pour les réunions	1 302,7	528,2	774,5	40,5
Heures supplémentaires	360,8	211,1	149,7	58,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	17 161,6	13 418,7	3 742,9	78,2
Voyages	5 850,5	5 319,3	531,2	90,9
Représentation	33,0	34,7	-1,7	105,3
Services contractuels	3 560,0	3 257,5	302,5	91,5
Formation	1 013,0	891,1	121,9	88,0
Consultants	630,4	729,0	-98,6	115,6
Conseil pour la Défense	3 383,0	3 981,3	-598,3	117,7
Conseil pour les victimes	1 165,0	1 466,2	-301,2	125,9
Frais généraux de fonctionnement	19 618,1	17 688,9	1 929,2	90,2
Fournitures et accessoires	1 028,0	1 237,2	-209,2	120,3
Matériel, dont mobilier	1 425,8	2 160,7	-734,9	151,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	37 706,8	36 765,8	941,0	97,5
Total	147 431,5	142 743,4	4 688,1	96,8

Tableau 2 : Grand programme I – Branche judiciaire

Branche judiciaire	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Juges</i>	5 521,1	5 348,4	172,7	96,9
Administrateurs	4 667,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	927,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	5 594,9	5 525,6	69,3	98,8
Personnel temporaire	1 286,4	1 007,4	279,0	78,3
Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 286,4	1 007,4	279,0	78,3
Voyages	152,2	156,7	-4,5	102,9
Représentation	16,0	14,1	1,9	88,0
Services contractuels	5,0		5,0	
Formation	22,0	22,1	-0,1	100,5
Consultants	5,0	5,0		100,0
Frais généraux de fonctionnement	104,4	88,3	16,1	84,6
Fournitures et accessoires	5,0	1,0	4,0	19,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	309,6	287,2	22,4	92,8
Total	12 712,0	12 168,7	543,3	95,7

Tableau 3 : Grand programme I – 1100

La Présidence	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Juges</i>	28,0	2,9	25,1	10,5
Administrateurs	833,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	292,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	1 125,7	971,6	154,1	86,3
Personnel temporaire		-37,3	37,3	
Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		-37,3	37,3	
Voyages	145,4	152,1	-6,7	104,6
Représentation	14,0	13,5	0,5	96,4
Services contractuels				
Formation	6,0	5,9	0,1	98,9
Consultants	5,0	5,0		100,0
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	170,4	176,5	-6,1	103,6
Total	1 324,1	1 113,7	210,4	84,1

Tableau 4 : Grand programme I – 1200

Chambres	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Juges</i>	5 493,1	5 345,5	147,6	97,3
Administrateurs	3 622,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	554,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 177,2	4 330,9	-153,7	103,7
Personnel temporaire	1 286,4	1 044,8	241,6	81,2
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 286,4	1 044,8	241,6	81,2
Voyages				
Représentation	1,0		1,0	
Services contractuels				
Formation	16,0	16,2	-0,2	101,2
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	17,0	16,2	0,8	95,2
Total	10 973,7	10 737,3	236,4	97,8

Tableau 5 : Grand programme I – 1310

Bureau de liaison de New York	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
<i>Juges</i>				
Administrateurs	211,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	80,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	292,0	223,2	68,8	76,4
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	6,8	4,6	2,2	67,7
Représentation	1,0	0,6	0,4	58,3
Services contractuels	5,0		5,0	
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	104,4	88,3	16,1	84,6
Fournitures et accessoires	5,0	1,0	4,0	19,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	122,2	94,5	27,7	77,3
Total	414,2	317,7	96,5	76,7

Tableau 6 : Grand programme II – Bureau du Procureur

Bureau du Procureur	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	26 666,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	5 231,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>31 897,1</i>	<i>31 298,7</i>	<i>598,4</i>	<i>98,1</i>
Personnel temporaire	9 446,3	7 992,6	1 453,7	84,6
Personnel temporaire pour les réunions		6,8	-6,8	
Heures supplémentaires		0,8	-0,8	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>9 446,3</i>	<i>8 000,3</i>	<i>1 446,0</i>	<i>84,7</i>
Voyages	2 928,9	2 775,7	153,2	94,8
Représentation	5,0	6,7	-1,7	134,8
Services contractuels	579,5	231,7	347,8	40,0
Formation	290,0	250,4	39,6	86,3
Consultants	70,0	42,4	27,6	60,5
Frais généraux de fonctionnement	530,0	850,0	-320,0	160,4
Fournitures et accessoires	110,0	82,7	27,3	75,2
Matériel, dont mobilier	135,0	196,5	-61,5	145,5
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 648,4</i>	<i>4 436,1</i>	<i>212,3</i>	<i>95,4</i>
Total	45 991,8	43 735,0	2 256,8	95,1

Tableau 7 : Grand programme II – 2100

Le Procureur	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	3 820,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 826,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 646,3</i>	<i>5 483,3</i>	<i>163,0</i>	<i>97,1</i>
Personnel temporaire	3 019,9	2 440,9	579,0	80,8
Personnel temporaire pour les réunions		6,8	-6,8	
Heures supplémentaires		0,8	-0,8	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>3 019,9</i>	<i>2 448,5</i>	<i>571,4</i>	<i>81,1</i>
Voyages	554,8	544,9	9,9	98,2
Représentation	5,0	6,7	-1,7	134,8
Services contractuels	579,5	194,7	384,8	33,6
Formation	290,0	49,3	240,7	17,0
Consultants	70,0	31,6	38,4	45,1
Frais généraux de fonctionnement		27,2	-27,2	
Fournitures et accessoires	110,0	82,7	27,3	75,2
Matériel, dont mobilier	135,0	195,8	-60,8	145,0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 744,3</i>	<i>1 133,0</i>	<i>611,3</i>	<i>65,0</i>
Total	10 410,5	9 064,8	1 345,7	87,1

Tableau 8 : Grand programme II – 2110

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Cabinet du Procureur	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	1 444,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	283,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 727,7</i>	<i>1 789,4</i>	<i>-61,7</i>	<i>103,6</i>
Personnel temporaire	226,8	24,3	202,5	10,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>226,8</i>	<i>24,3</i>	<i>202,5</i>	<i>10,7</i>
Voyages	184,6	117,1	67,5	63,4
Représentation	5,0	6,7	-1,7	134,8
Services contractuels	30,0	32,4	-2,4	108,1
Formation	290,0	11,5	278,5	4,0
Consultants	70,0	31,6	38,4	45,1
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>579,6</i>	<i>199,4</i>	<i>380,2</i>	<i>34,4</i>
Total	2 534,1	2 013,1	521,0	79,4

Tableau 9 : Grand programme II – 2120

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section des services	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	2 375,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 543,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 918,6</i>	<i>3 693,9</i>	<i>224,7</i>	<i>94,3</i>
Personnel temporaire	2 793,1	2 416,6	376,5	86,5
Personnel temporaire pour les réunions		6,8	-6,8	
Heures supplémentaires		0,8	-0,8	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>2 793,1</i>	<i>2 424,2</i>	<i>368,9</i>	<i>86,8</i>
Voyages	370,2	427,8	-57,6	115,6
Représentation				
Services contractuels	549,5	162,2	387,3	29,5
Formation		37,8	-37,8	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement		27,2	-27,2	
Fournitures et accessoires	110,0	82,7	27,3	75,2
Matériel, dont mobilier	135,0	195,8	-60,8	145,0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 164,7</i>	<i>933,6</i>	<i>231,1</i>	<i>80,2</i>
Total	7 876,4	7 051,7	824,7	89,5

Tableau 10 : Grand programme II – 2200

Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	2 832,1	Dépenses non ventilées		
Services généraux	335,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 167,6</i>	<i>3 093,1</i>	<i>74,5</i>	<i>97,6</i>
Personnel temporaire	425,6	412,7	12,9	97,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>425,6</i>	<i>412,7</i>	<i>12,9</i>	<i>97,0</i>
Voyages	441,0	212,1	228,9	48,1
Représentation				
Services contractuels		7,0	-7,0	
Formation		11,0	-11,0	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>441,0</i>	<i>230,0</i>	<i>211,0</i>	<i>52,2</i>
Total	4 034,2	3 735,9	298,3	92,6

Tableau 11 : Grand programme II – 2300

Division des enquêtes	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	10 951,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 532,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>13 484,0</i>	<i>13 678,7</i>	<i>-194,7</i>	<i>101,4</i>
Personnel temporaire	4 318,5	3 512,2	806,3	81,3
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>4 318,5</i>	<i>3 512,2</i>	<i>806,3</i>	<i>81,3</i>
Voyages	1 559,0	1 772,9	-213,9	113,7
Représentation				
Services contractuels		22,5	-22,5	
Formation		129,3	-129,3	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	530,0	822,7	-292,7	155,2
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier		0,7	-0,7	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 089,0</i>	<i>2 748,0</i>	<i>-659,0</i>	<i>131,5</i>
Total	19 891,5	19 938,9	-47,4	100,2

Tableau 12 : Grand programme II – 2400

Division des poursuites	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	9 062,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	536,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	9 599,2	9 043,5	555,7	94,2
Personnel temporaire	1 682,3	1 626,8	55,5	96,7
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 682,3	1 626,8	55,5	96,7
Voyages	374,1	245,9	128,2	65,7
Représentation				
Services contractuels		7,5	-7,5	
Formation		60,8	-60,8	
Consultants		10,8	-10,8	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	374,1	325,0	49,1	86,9
Total	11 655,6	10 995,4	660,2	94,3

Tableau 13 : Grand programme III – Greffe

Greffe	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	27 834,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	18 631,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	46 465,9	47 478,9	-1 013,0	102,2
Personnel temporaire	3 287,5	2 662,5	625,0	81,0
Personnel temporaire pour les réunions	1 162,7	370,3	792,4	31,8
Heures supplémentaires	322,8	192,7	130,1	59,7
<i>Autres dépenses de personnel</i>	4 773,0	3 225,5	1 547,5	67,6
Voyages	2 016,5	1 685,8	330,7	83,6
Représentation	4,0	7,0	-3,0	174,6
Services contractuels	2 286,8	2 141,3	145,5	93,6
Formation	623,2	579,2	44,0	92,9
Consultants	395,4	615,7	-220,3	155,7
Conseil pour la Défense	3 383,0	3 981,3	-598,3	117,7
Conseil pour les victimes	1 165,0	1 466,2	-301,2	125,9
Frais généraux de fonctionnement	13 853,6	11 666,0	2 187,6	84,2
Fournitures et accessoires	895,3	1 145,6	-250,3	128,0
Matériel, dont mobilier	1 280,8	1 963,9	-683,1	153,3
<i>Dépenses hors personnel</i>	25 903,6	25 251,8	651,8	97,5
Total	77 142,5	75 956,2	1 186,3	98,5

Tableau 14 : Grand programme III – 3100

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Bureau du Greffier	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	1 492,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	145,5			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 638,0</i>	<i>1 824,8</i>	<i>-186,8</i>	<i>111,4</i>
Personnel temporaire		30,6	-30,6	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>30,6</i>	<i>-30,6</i>	
Voyages	58,2	70,1	-11,9	120,4
Représentation	4,0	7,0	-3,0	174,6
Services contractuels		20,9	-20,9	
Formation	21,4	21,9	-0,5	102,2
Consultants	5,0	127,0	-122,0	2540,7
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		0,3	-0,3	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>88,6</i>	<i>247,2</i>	<i>-158,6</i>	<i>279,0</i>
Total	1 726,6	2 102,6	-376,0	121,8

Tableau 15 : Grand programme III – 3110

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Cabinet du Greffier	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	703,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	79,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>782,9</i>	<i>823,5</i>	<i>-40,6</i>	<i>105,2</i>
Personnel temporaire		30,6	-30,6	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>30,6</i>	<i>-30,6</i>	
Voyages	33,3	63,9	-30,6	192,0
Représentation	4,0	7,0	-3,0	174,6
Services contractuels		20,9	-20,9	
Formation				
Consultants		85,2	-85,2	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>37,3</i>	<i>177,0</i>	<i>-139,7</i>	<i>474,6</i>
Total	820,2	1 031,1	-210,9	125,7

Tableau 16 : Grand programme III – 3130

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section des avis juridiques	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	789,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	65,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	855,1	1 001,3	-146,2	117,1
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	24,9	6,1	18,8	24,7
Représentation				
Services contractuels				
Formation	21,4	21,9	-0,5	102,2
Consultants	5,0	41,8	-36,8	836,7
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires		0,3	-0,3	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	51,3	70,2	-18,9	136,8
Total	906,4	1 071,5	-165,1	118,2

Tableau 17 : Grand programme III – 3200

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Direction des services administratifs communs	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	3 826,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	9 228,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	13 055,3	13 256,5	-201,2	101,5
Personnel temporaire	532,7	458,6	74,1	86,1
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	
Heures supplémentaires	307,8	179,2	128,6	58,2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	860,5	637,8	222,7	74,1
Voyages	170,1	182,2	-12,1	107,1
Représentation				
Services contractuels	643,5	632,9	10,6	98,3
Formation	362,7	283,7	79,0	78,2
Consultants	12,0	34,4	-22,4	286,5
Frais généraux de fonctionnement	3 259,9	3 413,9	-154,0	104,7
Fournitures et accessoires	304,8	260,7	44,1	85,5
Matériel, dont mobilier	366,0	650,5	-284,5	177,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	5 119,0	5 458,3	-339,3	106,6
Total	19 034,8	19 352,6	-317,8	101,7

Tableau 18 : Grand programme III – 3210

Bureau du Directeur, Direction des services administratifs communs	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	721,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	393,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 115,2</i>	<i>1 359,4</i>	<i>-244,2</i>	<i>121,9</i>
Personnel temporaire	100,0	137,6	-37,6	137,6
Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>100,0</i>	<i>137,6</i>	<i>-37,6</i>	<i>137,6</i>
Voyages	11,3	11,5	-0,2	101,7
Représentation				
Services contractuels	224,9	223,1	1,8	99,2
Formation	11,8	12,2	-0,4	103,2
Consultants	8,0	8,0		100,0
Frais généraux de fonctionnement	323,5	347,0	-23,5	107,3
Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>579,5</i>	<i>601,8</i>	<i>-22,3</i>	<i>103,8</i>
Total	1 794,7	2 098,8	-304,1	116,9

Tableau 19 : Grand programme III – 3220

Section des ressources humaines	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	1 069,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 063,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 133,5</i>	<i>2 219,5</i>	<i>-86,0</i>	<i>104,0</i>
Personnel temporaire		176,8	-176,8	
Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>176,8</i>	<i>-176,8</i>	
Voyages	10,5	10,1	0,4	96,0
Représentation				
Services contractuels	9,2	17,7	-8,5	192,4
Formation	209,0	161,6	47,4	77,3
Consultants	4,0	26,4	-22,4	659,5
Frais généraux de fonctionnement		0,5	-0,5	
Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>232,7</i>	<i>216,2</i>	<i>16,5</i>	<i>92,9</i>
Total	2 366,2	2 612,6	-246,4	110,4

Tableau 20 : Grand programme III – 3230

Section du budget	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	371,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	196,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>568,1</i>	<i>565,4</i>	<i>2,7</i>	<i>99,5</i>
Personnel temporaire		35,6	-35,6	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	1,5		1,5	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1,5</i>	<i>35,6</i>	<i>-34,1</i>	<i>2 376,3</i>
Voyages	2,6		2,6	
Représentation				
Services contractuels		3,0	-3,0	
Formation	5,2		5,2	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>7,8</i>	<i>3,0</i>	<i>4,8</i>	<i>38,5</i>
Total	577,4	604,1	-26,7	104,6

Tableau 21 : Grand programme III – 3240

Section des finances	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	458,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	852,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 311,0</i>	<i>1 435,1</i>	<i>-124,1</i>	<i>109,5</i>
Personnel temporaire		4,3	-4,3	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	5,0	5,4	-0,4	108,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>5,0</i>	<i>9,7</i>	<i>-4,7</i>	<i>194,6</i>
Voyages	4,8	5,6	-0,8	115,8
Représentation				
Services contractuels	119,4	113,4	6,0	95,0
Formation	8,0	9,3	-1,3	115,8
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	70,0	74,3	-4,3	106,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>202,2</i>	<i>202,5</i>	<i>-0,3</i>	<i>100,2</i>
Total	1 518,2	1 647,3	-129,1	108,5

Tableau 22 : Grand programme III – 3250

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section des services généraux	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	792,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 601,3			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 393,9</i>	<i>3 256,1</i>	<i>137,8</i>	<i>95,9</i>
Personnel temporaire	72,9	59,5	13,4	81,6
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	
Heures supplémentaires	120,0	94,1	25,9	78,4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>212,9</i>	<i>153,6</i>	<i>59,3</i>	<i>72,2</i>
Voyages	33,0	34,5	-1,5	104,7
Représentation				
Services contractuels	224,5	170,5	54,0	76,0
Formation	16,3	7,2	9,1	44,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	2 756,4	2 883,2	-126,8	104,6
Fournitures et accessoires	241,2	229,5	11,7	95,2
Matériel, dont mobilier	366,0	648,9	-282,9	177,3
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>3 637,4</i>	<i>3 973,9</i>	<i>-336,5</i>	<i>109,3</i>
Total	7 244,2	7 383,6	-139,4	101,9

Tableau 23 : Grand programme III – 3290

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section de la sécurité	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	413,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	4 120,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 533,6</i>	<i>4 421,0</i>	<i>112,6</i>	<i>97,5</i>
Personnel temporaire	359,8	44,7	315,1	12,4
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	181,3	79,7	101,6	44,0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>541,1</i>	<i>124,4</i>	<i>416,7</i>	<i>23,0</i>
Voyages	107,9	120,5	-12,6	111,7
Représentation				
Services contractuels	65,5	105,1	-39,6	160,5
Formation	112,4	93,4	19,0	83,1
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	110,0	109,0	1,0	99,1
Fournitures et accessoires	63,6	31,2	32,4	49,1
Matériel, dont mobilier		1,6	-1,6	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>459,4</i>	<i>460,9</i>	<i>-1,5</i>	<i>100,3</i>
Total	5 534,1	5 006,3	527,8	90,5

Tableau 24 : Grand programme III – 3300

Direction du service de la Cour	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	12 091,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	5 079,8			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>17 171,0</i>	<i>17 388,6</i>	<i>-217,6</i>	<i>101,3</i>
Personnel temporaire	1 800,8	1 380,5	420,3	76,7
Personnel temporaire pour les réunions	826,9	341,7	485,2	41,3
Heures supplémentaires	15,0	11,0	4,0	73,1
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>2 642,7</i>	<i>1 733,2</i>	<i>909,5</i>	<i>65,6</i>
Voyages	397,7	214,7	183,0	54,0
Représentation				
Services contractuels	440,4	533,6	-93,2	121,2
Formation	91,1	100,2	-9,1	110,0
Consultants	378,4	410,2	-31,8	108,4
Conseil pour la Défense	3 383,0	3 981,3	-598,3	117,7
Conseil pour les victimes	1 165,0	1 466,2	-301,2	125,9
Frais généraux de fonctionnement	5 989,7	6 056,7	-67,0	101,1
Fournitures et accessoires	266,4	588,2	-321,8	220,8
Matériel, dont mobilier	905,0	1 145,4	-240,4	126,6
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>13 016,7</i>	<i>14 496,6</i>	<i>-1 479,9</i>	<i>111,4</i>
Total	32 830,4	33 618,4	-788,0	102,4

Tableau 25 : Grand programme III - 3310

Bureau du Directeur, Direction du service de la Cour	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	370,9	Dépenses non ventilées		
Services généraux	65,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>436,5</i>	<i>392,5</i>	<i>44,0</i>	<i>89,9</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	5,2		5,2	
Représentation				
Services contractuels				
Formation	3,9		3,9	
Consultants	5,0	3,8	1,2	76,4
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>14,1</i>	<i>3,8</i>	<i>10,3</i>	<i>27,1</i>
Total	450,6	396,3	54,3	87,9

Tableau 26 : Grand programme III – 3320

Section de l'administration judiciaire	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	1 448,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 195,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	2 643,3	2 863,1	-219,8	108,3
Personnel temporaire	465,2	337,9	127,3	72,6
Personnel temporaire pour les réunions	144,6	17,4	127,2	12,0
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	609,8	355,3	254,5	58,3
Voyages	20,9	12,3	8,6	58,6
Représentation				
Services contractuels		2,7	-2,7	
Formation	5,5	6,8	-1,3	124,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	22,7	4,2	18,5	18,6
Matériel, dont mobilier		19,5	-19,5	
<i>Dépenses hors personnel</i>	49,1	45,6	3,5	92,9
Total	3 302,2	3 263,9	38,3	98,8

Tableau 27 : Grand programme III – 3325

Section des services de gestion de l'information	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	2 095,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	2 361,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	4 456,9	4 396,4	60,5	98,6
Personnel temporaire	72,9	37,7	35,2	51,7
Personnel temporaire pour les réunions	10,0		10,0	
Heures supplémentaires	15,0	10,7	4,3	71,3
<i>Autres dépenses de personnel</i>	97,9	48,4	49,5	49,4
Voyages	21,4	21,5	-0,1	100,4
Représentation				
Services contractuels	320,0	471,7	-151,7	147,4
Formation	59,0	84,9	-25,9	143,9
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	3 948,6	4 055,6	-107,0	102,7
Fournitures et accessoires	226,0	566,8	-340,8	250,8
Matériel, dont mobilier	905,0	1 119,8	-214,8	123,7
<i>Dépenses hors personnel</i>	5 480,0	6 320,1	-840,1	115,3
Total	10 034,8	10 764,9	-730,1	107,3

Tableau 28 : Grand programme III – 3330

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section de la détention	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	311,9	Dépenses non ventilées		
Services généraux	131,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>443,1</i>	<i>513,7</i>	<i>-70,6</i>	<i>115,9</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		0,3	-0,3	
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>0,3</i>	<i>-0,3</i>	
Voyages	3,8	5,5	-1,7	144,0
Représentation				
Services contractuels				
Formation	16,8		16,8	
Consultants	6,0		6,0	
Frais généraux de fonctionnement	2 027,1	1 955,3	71,8	96,5
Fournitures et accessoires	7,5	6,6	0,9	87,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 061,2</i>	<i>1 967,3</i>	<i>93,9</i>	<i>95,4</i>
Total	2 504,3	2 481,2	23,1	99,1

Tableau 29 : Grand programme III – 3340

	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
Section des services linguistiques	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	4 662,7	Dépenses non ventilées		
Services généraux	539,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 201,8</i>	<i>5 369,0</i>	<i>-167,2</i>	<i>103,2</i>
Personnel temporaire	868,1	702,0	166,1	80,9
Personnel temporaire pour les réunions	672,3	324,3	348,0	48,2
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 540,4</i>	<i>1 026,3</i>	<i>514,1</i>	<i>66,6</i>
Voyages	141,1	72,5	68,6	51,4
Représentation				
Services contractuels	38,4	41,8	-3,4	108,8
Formation		0,6	-0,6	
Consultants	4,9	5,3	-0,4	108,7
Frais généraux de fonctionnement		0,2	-0,2	
Fournitures et accessoires	8,2	7,7	0,5	94,1
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>192,6</i>	<i>128,1</i>	<i>64,5</i>	<i>66,5</i>
Total	6 934,8	6 523,3	411,5	94,1

Tableau 30 : Grand programme III – 3360

Section de la participation des victimes et des réparations	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	998,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	393,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 391,8</i>	<i>1 205,6</i>	<i>186,2</i>	<i>86,6</i>
Personnel temporaire	173,0	160,8	12,2	92,9
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>173,0</i>	<i>160,8</i>	<i>12,2</i>	<i>92,9</i>
Voyages	37,8	26,3	11,5	69,5
Représentation				
Services contractuels	32,0	17,4	14,6	54,5
Formation	5,3	7,7	-2,4	145,1
Consultants	5,0	66,2	-61,2	1323,2
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	2,0		2,0	
Matériel, dont mobilier		5,8	-5,8	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>82,1</i>	<i>123,3</i>	<i>-41,2</i>	<i>150,2</i>
Total	1 646,9	1 489,7	157,2	90,5

Tableau 31 : Grand programme III – 3370

Bureau du conseil public pour la Défense	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	461,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	65,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>526,9</i>	<i>530,2</i>	<i>-3,3</i>	<i>100,6</i>
Personnel temporaire	121,6	93,7	27,9	77,1
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>121,6</i>	<i>93,7</i>	<i>27,9</i>	<i>77,1</i>
Voyages	4,3	6,2	-1,9	144,0
Représentation				
Services contractuels				
Formation	0,6	0,2	0,4	40,7
Consultants	20,0		20,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>24,9</i>	<i>6,4</i>	<i>18,5</i>	<i>25,9</i>
Total	673,4	630,4	43,0	93,6

Tableau 32 : Grand programme III – 3380

Bureau du conseil public pour les victimes	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	1 191,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	65,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 257,0</i>	<i>1 288,5</i>	<i>-31,5</i>	<i>102,5</i>
Personnel temporaire	100,0	48,5	51,5	48,5
Personnel temporaire pour les réunions Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>100,0</i>	<i>48,5</i>	<i>51,5</i>	<i>48,5</i>
Voyages	137,4	66,7	70,7	48,6
Représentation				
Services contractuels	50,0		50,0	
Formation				
Consultants	337,5	334,9	2,6	99,2
Frais généraux de fonctionnement	11,0	43,9	-32,9	399,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier		0,3	-0,3	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>535,9</i>	<i>445,9</i>	<i>90,0</i>	<i>83,2</i>
Total	1 892,9	1 782,8	110,1	94,2

Tableau 33 : Grand programme III – 3390

Section d'appui aux conseils	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	551,3	Dépenses non ventilées		
Services généraux	262,4			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>813,7</i>	<i>829,8</i>	<i>-16,1</i>	<i>102,0</i>
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	25,8	3,8	22,0	14,9
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Conseil pour la Défense	3 383,0	3 981,3	-598,3	117,7
Conseil pour les victimes	1 165,0	1 466,2	-301,2	125,9
Frais généraux de fonctionnement	3,0	1,8	1,2	59,9
Fournitures et accessoires		2,9	-2,9	
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 576,8</i>	<i>5 456,1</i>	<i>-879,3</i>	<i>119,2</i>
Total	5 390,5	6 285,9	-895,4	116,6

Tableau 34 : Grand programme III – 3800

Direction des opérations extérieures	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	10 424,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	4 177,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>14 601,6</i>	<i>15 009,0</i>	<i>-407,4</i>	<i>102,8</i>
Personnel temporaire	954,0	792,8	161,2	83,1
Personnel temporaire pour les réunions	315,8	28,6	287,2	9,1
Heures supplémentaires		2,5	-2,5	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 269,8</i>	<i>823,9</i>	<i>445,9</i>	<i>64,9</i>
Voyages	1 390,5	1 218,7	171,8	87,6
Représentation				
Services contractuels	1 202,9	953,9	249,0	79,3
Formation	148,0	173,4	-25,4	117,2
Consultants		44,1	-44,1	
Frais généraux de fonctionnement	4 604,0	2 195,4	2 408,6	47,7
Fournitures et accessoires	324,1	296,3	27,8	91,4
Matériel, dont mobilier	9,8	168,0	-158,2	1714,0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>7 679,3</i>	<i>5 049,8</i>	<i>2 629,5</i>	<i>65,8</i>
Total	23 550,7	20 882,6	2 668,1	88,7

Tableau 35 : Grand programme III – 3810

Bureau du Directeur, Direction des opérations extérieures	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	280,9	Dépenses non ventilées		
Services généraux	65,6			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>346,5</i>	<i>368,6</i>	<i>-22,1</i>	<i>106,4</i>
Personnel temporaire		19,2	-19,2	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>19,2</i>	<i>-19,2</i>	
Voyages	75,7	59,9	15,8	79,2
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement		1,7	-1,7	
Fournitures et accessoires		0,4	-0,4	
Matériel, dont mobilier		7,6	-7,6	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>75,7</i>	<i>69,6</i>	<i>6,1</i>	<i>92,0</i>
Total	422,2	457,4	-35,2	108,3

Tableau 36 : Grand programme III – 3820

Section de l'appui aux relations extérieures	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	1 854,0	Dépenses non ventilées		
Services généraux	459,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 313,2</i>	<i>2 329,6</i>	<i>-16,4</i>	<i>100,7</i>
Personnel temporaire		15,9	-15,9	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>15,9</i>	<i>-15,9</i>	
Voyages	51,9	39,6	12,3	76,2
Représentation				
Services contractuels	5,0	124,4	-119,4	2487,7
Formation	25,2	16,1	9,1	64,0
Consultants		31,1	-31,1	
Frais généraux de fonctionnement	10,0	4,2	5,8	41,6
Fournitures et accessoires	25,0	10,7	14,3	42,7
Matériel, dont mobilier		3,8	-3,8	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>117,1</i>	<i>229,8</i>	<i>-112,7</i>	<i>196,3</i>
Total	2 430,3	2 575,4	-145,1	106,0

Tableau 37 : Grand programme III – 3830

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	3 449,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 460,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 909,8</i>	<i>4 978,9</i>	<i>-69,1</i>	<i>101,4</i>
Personnel temporaire	519,6	521,8	-2,2	100,4
Personnel temporaire pour les réunions	315,8	28,6	287,2	9,1
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>835,4</i>	<i>550,4</i>	<i>285,0</i>	<i>65,9</i>
Voyages	810,9	628,7	182,2	77,5
Représentation				
Services contractuels	5,2	28,5	-23,3	547,3
Formation	23,5	53,4	-29,9	227,3
Consultants		4,1	-4,1	
Frais généraux de fonctionnement	3 532,8	1 232,5	2 300,3	34,9
Fournitures et accessoires	4,5	30,4	-25,9	676,5
Matériel, dont mobilier		64,3	-64,3	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 376,9</i>	<i>2 042,0</i>	<i>2 334,9</i>	<i>46,7</i>
Total	10 122,1	7 571,4	2 550,7	74,8

Tableau 38 : Grand programme III – 3840

Section de l'information et de la sensibilisation	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	1 191,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	984,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 175,4</i>	<i>2 183,4</i>	<i>-8,0</i>	<i>100,4</i>
Personnel temporaire		27,2	-27,2	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>		<i>27,2</i>	<i>-27,2</i>	
Voyages	34,4	30,7	3,7	89,2
Représentation				
Services contractuels	180,8	161,4	19,4	89,3
Formation	18,7	54,4	-35,7	290,8
Consultants		8,8	-8,8	
Frais généraux de fonctionnement	20,0	12,8	7,2	63,8
Fournitures et accessoires	5,0	34,7	-29,7	693,4
Matériel, dont mobilier		22,7	-22,7	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>258,9</i>	<i>325,5</i>	<i>-66,6</i>	<i>125,7</i>
Total	2 434,3	2 536,0	-101,7	104,2

Tableau 39 : Grand programme III – 3850

Bureaux extérieurs	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	3 648,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	1 208,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 856,7</i>	<i>5 148,5</i>	<i>-291,8</i>	<i>106,0</i>
Personnel temporaire	434,4	208,6	225,8	48,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		2,5	-2,5	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>434,4</i>	<i>211,1</i>	<i>223,3</i>	<i>48,6</i>
Voyages	417,6	459,8	-42,2	110,1
Représentation				
Services contractuels	1 011,9	639,6	372,3	63,2
Formation	80,6	49,5	31,1	61,4
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	1 041,2	944,2	97,0	90,7
Fournitures et accessoires	289,6	220,1	69,5	76,0
Matériel, dont mobilier	9,8	69,5	-59,7	709,6
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 850,7</i>	<i>2 382,8</i>	<i>467,9</i>	<i>83,6</i>
Total	8 141,8	7 742,4	399,4	95,1

Tableau 40 : Grand programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	652,2	Dépenses non ventilées		
Services généraux	291,0			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>943,2</i>	<i>1 114,5</i>	<i>-171,3</i>	<i>118,2</i>
Personnel temporaire	604,0	345,1	258,9	57,1
Personnel temporaire pour les réunions	140,0	151,2	-11,2	108,0
Heures supplémentaires	38,0	8,0	30,0	21,1
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>782,0</i>	<i>504,3</i>	<i>277,7</i>	<i>64,5</i>
Voyages	432,1	314,8	117,3	72,8
Représentation	5,0	6,9	-1,9	138,7
Services contractuels	501,7	736,3	-234,6	146,8
Formation	10,1		10,1	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	24,4	1,0	23,4	4,2
Fournitures et accessoires	14,7	4,7	10,0	32,1
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>993,0</i>	<i>1 063,8</i>	<i>-70,8</i>	<i>107,1</i>
Total	2 718,2	2 682,6	35,6	98,7

Tableau 41 : Grand programme IV – 4100

Conférences	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire	350,8	171,3	179,5	48,8
Personnel temporaire pour les réunions	80,0	89,1	-9,1	111,3
Heures supplémentaires	20,0	3,3	16,7	16,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>450,8</i>	<i>263,7</i>	<i>187,1</i>	<i>58,5</i>
Voyages		9,0	-9,0	
Représentation				
Services contractuels	413,0	697,0	-284,0	168,8
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	11,0	0,2	10,8	1,9
Fournitures et accessoires	10,0	4,7	5,3	47,3
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>434,0</i>	<i>710,9</i>	<i>-276,9</i>	<i>163,8</i>
Total	884,8	974,6	-89,8	110,2

Tableau 42 : Grand programme IV – 4200

Secrétariat de l'Assemblée	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs	502,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	211,1			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>713,9</i>	<i>825,3</i>	<i>-111,4</i>	<i>115,6</i>
Personnel temporaire		4,8	-4,8	
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires	18,0	4,7	13,3	26,1
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>18,0</i>	<i>9,5</i>	<i>8,5</i>	<i>52,6</i>
Voyages	16,5	23,1	-6,6	139,7
Représentation	1,0	1,0		100,0
Services contractuels				
Formation	5,5		5,5	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>32,7</i>	<i>24,1</i>	<i>8,6</i>	<i>73,6</i>
Total	764,6	858,8	-94,2	112,3

Tableau 43 : Grand programme IV – 4400

Bureau du Président de l'Assemblée	Budget approuvé pour 2018 (milliers d'euros)	Dépenses réelles pour 2018 (milliers d'euros)	Écart (milliers d'euros)	Taux d'exécution en %
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire	121,5	77,8	43,7	64,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>121,5</i>	<i>77,8</i>	<i>43,7</i>	<i>64,0</i>
Voyages	99,9	82,7	17,2	82,8
Représentation				
Services contractuels	12,0	0,1	11,9	0,8
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>111,9</i>	<i>82,8</i>	<i>29,1</i>	<i>74,0</i>
Total	233,4	160,6	72,8	68,8

Tableau 44 : Grand programme IV – 4500

Comité du budget et des finances	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs	149,4	Dépenses non ventilées		
Services généraux	79,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	229,3	289,2	-59,9	126,1
Personnel temporaire	131,7	91,2	40,5	69,3
Personnel temporaire pour les réunions	60,0	62,1	-2,1	103,5
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	191,7	153,3	38,4	80,0
Voyages	315,7	200,0	115,7	63,4
Représentation	4,0	5,9	-1,9	148,4
Services contractuels	76,7	39,2	37,5	51,2
Formation	4,6		4,6	
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	13,4	0,8	12,6	6,1
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	414,4	246,0	168,4	59,4
Total	835,4	688,5	146,9	82,4

Tableau 45 : Grand programme V – Locaux

Locaux	Budget approuvé pour	Dépenses réelles pour	Écart	Taux d'exécution
	2018 (milliers d'euros)	2018 (milliers d'euros)	(milliers d'euros)	en %
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	1 498,5	1 498,5		100,0
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	1 498,5	1 498,5		100,0
Total	1 498,5	1 498,5		100,0

Tableau 46 : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	992,8	Dépenses non ventilées		
Services généraux	131,2			
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 124,0</i>	<i>877,0</i>	<i>247,0</i>	<i>78,0</i>
Personnel temporaire	752,3	578,0	174,3	76,8
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires		9,6	-9,6	
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>752,3</i>	<i>587,6</i>	<i>164,7</i>	<i>78,1</i>
Voyages	300,0	360,5	-60,5	120,2
Représentation	3,0		3,0	
Services contractuels	187,0	131,4	55,6	70,3
Formation	32,2	10,2	22,0	31,8
Consultants	120,0	61,4	58,6	51,1
Frais généraux de fonctionnement	20,0		20,0	0,1
Fournitures et accessoires	3,0	3,2	-0,2	106,6
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>665,2</i>	<i>566,7</i>	<i>98,5</i>	<i>85,2</i>
Total	2 541,5	2 031,3	510,2	79,9

Tableau 47 : Grand programme VII-2 – Projet des locaux permanents – Prêt consenti par l'État hôte

Projet des locaux permanents – Prêt consenti par l'État hôte	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs		Dépenses non ventilées		
Services généraux				
<i>Dépenses de personnel</i>				
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages				
Représentation				
Services contractuels				
Formation				
Consultants				
Frais généraux de fonctionnement	3 585,2	3 585,1	0,1	100,0
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>3 585,2</i>	<i>3 585,1</i>	<i>0,1</i>	<i>100,0</i>
Total	3 585,2	3 585,1	0,1	100,0

Tableau 48 : Grand programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant

Mécanisme de contrôle indépendant	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	412,5	Dépenses non ventilées		
Services généraux	72,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	485,4	390,5	94,9	80,5
Personnel temporaire				
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>				
Voyages	10,6	15,6	-5,0	147,4
Représentation				
Services contractuels				
Formation	11,5	8,9	2,6	77,0
Consultants	20,0	4,5	15,5	22,7
Frais généraux de fonctionnement	2,0		2,0	
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier	5,0	0,3	4,7	6,9
<i>Dépenses hors personnel</i>	49,1	29,4	19,7	59,8
Total	534,5	419,9	114,6	78,6

Tableau 49 : Grand programme VII-6 – Bureau de l'audit interne

Bureau de l'audit interne	<i>Budget approuvé pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Dépenses réelles pour</i> 2018 (milliers d'euros)	<i>Écart</i> (milliers d'euros)	<i>Taux d'exécution</i> en %
Administrateurs	458,6	Dépenses non ventilées		
Services généraux	72,9			
<i>Dépenses de personnel</i>	531,5	525,3	6,2	98,8
Personnel temporaire	121,6	93,6	28,0	77,0
Personnel temporaire pour les réunions				
Heures supplémentaires				
<i>Autres dépenses de personnel</i>	121,6	93,6	28,0	77,0
Voyages	10,2	10,2		99,9
Représentation				
Services contractuels		16,8	-16,8	
Formation	24,0	20,3	3,7	84,6
Consultants	20,0		20,0	
Frais généraux de fonctionnement				
Fournitures et accessoires				
Matériel, dont mobilier				
<i>Dépenses hors personnel</i>	54,2	47,3	6,9	87,3
Total	707,3	666,2	41,1	94,2